

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland



SND30

STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT 2020-2030

***Pour la transformation structurelle
et le développement inclusif***



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

SND30

STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT 2020-2030

Pour la transformation structurelle et le développement inclusif



1^{re} édition : 2020

©Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

Tous droits réservés. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sous quelque forme, par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique sans le consentement préalable et écrit de Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ou de ses ayants cause est illicite.

Pour tout renseignement, bien vouloir contacter:
Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement
du Territoire (222231550, www.minepat.gov.cm)

ISBN: 978-9956-26-085-0

Avec la participation des partenaires au
développement, sous la facilitation du PNUD



LISTE DES ACCRONYMES

AFE	Accord sur la Facilitation des Echanges
ALUCAM	Aluminium du Cameroun
APE	Accord de Partenariat Economique
APEX	Agence de Promotion des Exportations
BDP	Balance de Paiement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEM	Bureaux des Emplois Municipaux
BIP	Budget d'Investissement Public
BTP	Bâtiment et travaux Publics
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
CAMPHIA	Cameroon Population based HIV Impact Assesment
CDC	Cameroon Development Corporation
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFCE	Centre de Formalité de Création d'Entreprise
CIPK	Complexe Industrialo-Portuaire de Kribi
CMP	Comité Multipartenaire
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNDHL	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés
CNDP	Comité National de la Dette Publique
CNPBM	Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme
CNPE	Caisse Nationale des Personnels de l'État
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNS	Conseil National de la Statistique
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CONAFE	Comité National de Facilitation des Echanges
CONSUPE	Ministère en charge du Contrôle Supérieur de l'Etat
COP	Conférences des Parties
COPPE	Comptage Physique du Personnel de l'État
CPIA	Country Policy and Institutional Assessment
CSU	Couverture Santé Universelle
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM	Enquête Camerounaise auprès des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EFA	Exploitations Familiales Agricoles
ENAM	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
FAO	Organisation des Nations Unies Pour l'Alimentation et l'Agriculture

FCFA	Francs de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Emploi
FOSA	Formations Sanitaires
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GDN	Grand Dialogue National
GFP	Gestion des Finances Publiques
GIC	Groupe d'Initiative Commune
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
HT	Haute Tension
ICH	Indice de Capital Humain
IDCH	Indice de Développement du Capital Humain
IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Indice de Développement Humain
INS	Institut National de la Statistique
INTOSAI	Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques
ISO	International Organization for Standardization
MADIBA	Model for Analysis of Development by Intersectorial Branch Approach
MAETUR	Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux
MAP	Matrice d'Actions Prioritaires
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey
MILDA	Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action
MINAC	Ministère des Arts et de la Culture
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINCOM	Ministère de la Communication
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINFOPRA	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
MINH DU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain

MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINMAP	Ministère en charge des Marchés Publics
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINREX	Ministère des Relations Extérieures
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINSEP	Ministère des Sports et de l'Éducation Physique
MINT	Ministère des Transports
MINTOUL	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
MIPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat
MW	Mega Watt
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIT	Organisation Internationale du Travail
OSC	Organisation de la Société Civile
PAJER-U	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PANEJ	Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes
PCD	Plans Communaux de Développement
PDI	Plan Directeur d'Industrialisation
PDSE	Plan de Développement à long terme du Secteur de l'Électricité
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability
PIAASI	Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel
PIB	Produit Intérieur Brut
PLANUT	Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPBS	Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi/évaluation
PPP	Partenariat Public-Privé
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PR	Présidence de la République
PRD	Plan Régional de Développement
PRRD	Plan de Relèvement, de Reconstruction et de Développement
PSV	Personne Socialement Vulnérable
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RNB/hab	Revenu National Brut par habitant
RNTU	Réseau National de Télécommunication d'Urgence
SBGBE	Solde Budgétaire Global Base Engagement
SCD	Société Coopérative de Développement
SCE	Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

SEMRY	Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
SEND	Solde Engagé Non Décaissé
SIC	Société Immobilière du Cameroun
SIDA	Syndrome d'Immuno Deficiance Acquise
SIPAE	Système Intégré de Projection des Agrégats Economiques
SISG	Système d'Information Statistique Géographique
SNADDT	Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SND	Stratégie Nationale de Développement
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SOCAPALM	Société Camerounaise des Palmeraies
SODECOTON	Société de Développement du Coton
SONATREL	Société Nationale de Transport d'Electricité
SPM	Service du Premier Ministre
STEM	Sciences Technology Engineering and Mathematics
TCS	Tribunal Criminel Spécial
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TPE	Très Petite Entreprise
UA	Union Africaine
UNVDA	Upper Nun Valley Development Authority
UPI	Unité de Production Informelle
USD	United States dollar
VAM	Valeur Ajoutée Manufacturière
VBG	Violence Basée sur le Genre
VIH	Virus de l'Immuno deficiance Humaine
ZEP	Zone d'Éducation Prioritaire
ZLECAF	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

SOMMAIRE

LISTE DES ACCRONYMES	iii
SOMMAIRE	vii
LISTE DES ENCADRES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX	xi
PREFACE	xiii
RESUME EXECUTIF	1
INTRODUCTION	18
a. Fondements de la Stratégie Nationale de Développement 2020- 2030	18
b. Eléments contextuels majeurs	18
c. Approche méthodologique d'élaboration de la SND30	18
d. Caractéristiques de la stratégie	19
e. Principales articulations du document	22
 PREMIERE PARTIE : REVUE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA STRATEGIE	 23
 CHAPITRE 1 : REVUE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT	 24
1.1. EVALUATION GLOBALE DU DSCE	24
1.2. EVALUATION PARTICIPATIVE	32
1.3. ATOUTS ET DÉFIS	35
 CHAPITRE 2 : ORIENTATIONS GENERALES ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT 2030	 37
2.1. ORIENTATIONS FONDAMENTALES	37
2.2. PRINCIPES DIRECTEURS	37
2.3. VISION 2035 ET OBJECTIFS	38
2.4. CONSIDÉRATIONS CLÉS	39
2.5. GRANDS AXES DE LA STRATÉGIE	40
 DEUXIEME PARTIE : PILIERS DE LA STRATEGIE	 41
 CHAPITRE 3 : TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE	 42
3.1. DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES ET DES SERVICES	42
3.1.1. Industrie de l'énergie	43
3.1.2. Agro-industrie	43
3.1.3. Numérique	44
3.1.4. Forêt-Bois	44
3.1.5. Textile-Confection-Cuir	44
3.1.6. Mines-Métallurgie-Sidérurgie	45
3.1.7. Hydrocarbures-Raffinage- Pétrochimie	45
3.1.8. Chimie-Pharmacie	45
3.1.9. Construction-Services-Professionnels-Scientifiques-Techniques	46
3.1.10. Développement des services non financiers	46
3.2. DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA PRODUCTION AGRICOLES	48
3.2.1. Accroissement de la productivité, de la production et de la compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques	49
3.2.2. Accès à la terre, aux équipements et infrastructures de production	50

3.2.3. Structuration et renforcement des capacités des acteurs	51
3.3. DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES PRODUCTIVES	51
3.3.1. Infrastructures énergétiques	52
3.3.2. Infrastructures de transport	53
3.3.3. Infrastructures de télécommunications	56
3.3.4. Infrastructures hydrauliques et d'assainissement	56
3.3.5. Modernisation urbaine	57
3.3.6. Gestion domaniale et cadastrale	59
3.4. INTÉGRATION RÉGIONALE ET FACILITATION DES ECHANGES	60
3.4.1. Intégration régionale	60
3.4.2. Facilitation des échanges	62
3.5. DYNAMISATION DU SECTEUR PRIVE	64
3.5.1. Rattrapage et développement technologique	64
3.5.2. Incitations au développement des entreprises	64
3.5.3. Protection de l'espace économique national	65
3.6. ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE	65
3.6.1. Gestion durable des ressources naturelles	65
3.6.2. Adaptation aux changements climatiques	66
3.7. TRANSFORMATION DU SYSTEME FINANCIER	66
3.7.1. Croissance de l'inclusion financière et densification du système financier et bancaire	67
3.7.2. Développement du financement local des investissements et des exportations	67
3.7.3. Renforcement du financement régional et international des investissements et des exportations	68
3.7.4. Développement du crédit fournisseur	69
3.7.5. Mobilisation des financements de la diaspora et rapatriement des capitaux	69
3.7.6. Développement des talents et compétences financières	69
CHAPITRE 4 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET DU BIEN-ETRE	70
4.1. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE	71
4.2. EDUCATION, FORMATION ET EMPLOYABILITE	72
4.2.1. Accès et équité	73
4.2.2. Qualité, employabilité et entreprenariabilité	74
4.2.3. Renforcement du système éducatif	76
4.3. SANTÉ ET NUTRITION	77
4.3.1. Promotion de la santé et de la nutrition	78
4.3.2. Prévention de la maladie	78
4.3.3. Prise en charge des cas	79
4.3.4. Renforcement du système de santé	79
4.4. ACCÈS AUX FACILITES SOCIALES DE BASE	80
4.4.1. Accès à l'habitat	80
4.4.2. Accès à l'eau potable	81
4.4.3. Accès à l'électricité	81
4.5. PROTECTION SOCIALE	81
4.5.1. Sécurité sociale	82
4.5.2. Transferts sociaux	82
4.5.3. Action sociale	82
4.5.4. Promotion du genre et de l'équité	83
4.5.5. Communication pour le développement social	83
4.6. RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET INNOVATION	85

CHAPITRE 5 : PROMOTION DE L'EMPLOI ET INSERTION ECONOMIQUE	86
5.1 PROMOTION DE L'EMPLOI DANS LES PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLIC	87
5.2 PRODUCTIVITE AGRICOLE, EMPLOI ET REVENUS EN MILIEU RURAL	88
5.3 PROMOTION DE LA MIGRATION DE L'INFORMEL VERS LE FORMEL	88
5.4 CREATION ET PRESERVATION DE L'EMPLOI DECENT DANS LES GRANDES ENTREPRISES	89
5.5 MISE EN ADÉQUATION FORMATION-EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	90
5.6 REGULATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL	90
 CHAPITRE 6 : GOUVERNANCE, DECENTRALISATION ET GESTION	
STRATEGIQUE DE L'ETAT	91
6.1 DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL	91
6.2 RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT ET SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS	94
6.2.1 Renforcement de l'Etat de droit et protection des droits humains	94
6.2.2 Consolidation du pouvoir judiciaire et accès de tous à une justice équitable	95
6.2.3 Intensification de la lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme	95
6.2.4 Prévention et gestion des crises	96
6.2.5 Amélioration de la communication institutionnelle et de l'accès à l'information publique	98
6.3 AMELIORATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ETAT	98
6.3.1 Modernisation de l'administration publique	98
6.3.2 Optimisation du fonctionnement de l'administration publique	99
6.3.3 Amélioration de la gestion des ressources humaines de l'Etat	99
6.3.4 Renforcement de la lutte contre la corruption, les détournements de fonds et les conflits d'intérêt	100
6.4 GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	100
6.4.1 Modernisation de la gestion des finances publiques	100
6.4.2 Amélioration de la gestion de la dette	102
6.4.3 Rationalisation de la gestion des établissements et entreprises publics	103
6.4.4 Amélioration du climat des affaires	103
6.4.5 Renforcement de la coopération et du partenariat au développement	104
6.4.6 Contribution de la diaspora au développement et apport de la diplomatie économique	104
6.4.7 Régulation et surveillance de l'espace économique national	104
6.5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	105
6.6 PROMOTION DU BILINGUISME, DU MULTICULTURALISME ET DE LA CITOYENNETE	105
6.6.1 Promotion du bilinguisme	106
6.6.2 Promotion du multiculturalisme et développement d'une identité culturelle synthétique	106
6.6.3 Réappropriation de la citoyenneté et du patriotisme	106
6.6.4 Raffermissement du lien social, de l'autorité de l'Etat et du rapport Etat-citoyen	107
 TROISIEME PARTIE : IMPLICATIONS MACROECONOMIQUES ET DISPOSITIF DE PILOTAGE	109
 CHAPITRE 7 : CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE	110
7.1 SCENARIO DE REFERENCE	110
7.1.1 Principales hypothèses sur les leviers de la croissance	110
7.1.2 Implications sur le cadre macroéconomique et budgétaire	113
7.2 SCENARIO VISION	117
7.2.1 Principales hypothèses macroéconomiques	117
7.2.2 Implications sur le cadre macroéconomique et budgétaire	118

7.3	ANALYSE DE RISQUES	123
7.3.1.	Persistance de la crise sécuritaire dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest	123
7.3.2.	Retard dans l'exécution des projets agricoles	125
7.3.3.	Retard dans l'exécution des projets du secteur de l'énergie	125
7.3.4.	Retard dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures	126
7.3.5.	Impact d'un dérèglement climatique prononcé	127
7.3.6.	Impact de la survenue et de la persistance d'une pandémie mondiale	128
7.4	PROFIL DE L'ALLOCATION BUDGÉTAIRE	129
7.5	IMPACT DE LA CROISSANCE SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT	130
7.5.1	Evolution de l'incidence sur la pauvreté monétaire	131
7.5.2	Evolution de l'incidence sur les indicateurs sociaux	132
7.5.3	Evolution de l'incidence sur l'emploi	134
CHAPITRE 8 : FINANCEMENT, PILOTAGE ET SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE		136
8.1	FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE	136
8.2	DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE	138
8.2.1	Renforcement de l'articulation entre les instruments de planification	138
8.2.2	Instruments de pilotage et suivi-évaluation de la stratégie	138
8.3	COMMUNICATION ET PROMOTION DE L'ÉMERGENCE	139
POSTFACE		141
ANNEXES		143
Annexe 1 : Indicateurs clés		144
Annexe 2 : Liste des indicateurs pour le suivi des stratégies sectorielles		145
Annexe 3 : Plans, Programmes et projets phares		147
Annexe 4 : Réformes majeures pré-identifiées		149
Annexe 5 : Matrice d'Actions Prioritaires		151
Annexe 6 : Tableaux du scénario de référence		193
Annexe 7 : Tableaux du scénario Vision		201
Annexe 8 : Liste des personnes impliquées dans le processus d'élaboration de la SND30		209
BIBLIOGRAPHIE		213

LISTE DES ENCADRES, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Liste des encadrés

Encadré 1: Agenda 2063 de l'Union Africaine	21
Encadré 2 : Synthèse des recommandations du Grand Dialogue National (GDN)	35
Encadré 3 : Objectifs de Développement Durable (ODD)	39
Encadré 4 : Programme de Modernisation Urbaine	59
Encadré 5 : Projets Intégrateurs Prioritaires (PIP) de la CEMAC	61
Encadré 6 : Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF)	63
Encadré 7 : Initiative sur le Développement du Capital Humain (IDCH)	70
Encadré 8 : Dividende Démographique (DD)	72
Encadré 9 : Norme ISO 17024	76
Encadré 10 : Principales Conclusions du Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) 2018	84
Encadré 11: Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées	93
Encadré 12 : Reconstruction et développement des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord	97
Encadré 13 : Réforme des finances publiques au Cameroun	102
Encadré 14 : Méthodologie de projection des indicateurs de développement	130

Liste des Graphiques

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB entre 2004 et 2018	25
Graphique 2 : Evolution moyenne de la répartition du PIB par secteur d'activité entre 2003 et 2018	26
Graphique 3 : Evolution du ratio dette publique sur PIB entre 2006 et 2019 (%)	27
Graphique 4 : Evolution de la balance commerciale (en % du PIB) entre 2005 et 2018	27
Graphique 5 : Evolution de la pauvreté et des inégalités sociales entre 2007 et 2014	29
Graphique 6 : Taux de pauvreté par Région	30
Graphique 7 : Pyramide des âges de la population en 2017	71
Graphique 8 : Évolution du taux d'informalité (en %)	86
Graphique 9 : Evolution du PIB pétrolier et non pétrolier du scénario de base	114
Graphique 10 : Evolution du PIB du scénario de base et du scénario Vision	119
Graphique 11 : Evolution du PIB pétrolier et non pétrolier du scénario Vision	119
Graphique 12 : Impact de la persistance de la crise sécuritaire	124
Graphique 13 : Impact d'un retard dans l'exécution des projets agricoles	125
Graphique 14 : Impact d'un retard dans l'exécution des projets énergétiques	126
Graphique 15 : Impact d'un retard dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures	126
Graphique 16 : Impact d'un dérèglement climatique prononcé	128
Graphique 17 : Projection du taux de pauvreté (%)	131
Graphique 18 : Projection du taux net de scolarisation combiné (%)	132
Graphique 19 : Projection de l'espérance de vie à la naissance	133
Graphique 20 : Projection du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (‰)	133
Graphique 21 : Projection du taux de mortalité maternelle	134
Graphique 22 : Profils de croissance des emplois créés sous les différents scénarii	135
Graphique 23 : Projection du taux de sous-emploi global selon les scénarios (%)	135

Liste des tableaux

Tableau 1 : Performance du système monétaire de 2009 à 2018 (en milliards de FCFA)	28
Tableau 2 : Répartition du réseau routier (en km) par catégories de routes et selon leur état en 2019	53
Tableau 3 : Quelques indicateurs clés du scénario de base	114
Tableau 4 : Indicateurs clés de la balance des paiements	117
Tableau 5 : Evolution de la situation monétaire	117
Tableau 6 : Quelques indicateurs clés du scénario vision	120
Tableau 7 : Evolution du taux de croissance réelle du scénario Vision	120
Tableau 8 : Evolution des emplois du scénario Vision	122
Tableau 9 : Evolution des recettes publiques (% du PIB)	122
Tableau 10 : Évolution des dépenses publiques (% du PIB)	123
Tableau 11 : Profil d'allocation sectorielle du budget de 2019 à 2030 (en %)	129

PREFACE

Avec l'adoption de la présente Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), le pays dispose désormais d'un nouveau cadre de référence pour son action de développement au cours de la prochaine décennie. Elle articule les engagements internes et internationaux du pays au plan économique, social et environnemental.

La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 s'appuie sur les leçons de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) dont elle prend le relais jusqu'en 2030, dans la perspective de l'accomplissement des objectifs de la Vision 2035 qui ambitionne de faire du Cameroun «**un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité**».

La SND30 est le fruit d'un large processus consultatif avec notamment l'implication et la participation des différents acteurs de développement et des populations à la base. Elle prend également en compte les recommandations du Grand Dialogue National (GDN) convoqué par le Chef de l'Etat, et auquel les différentes composantes de la communauté nationale ont activement pris part. Ceci, dans une volonté partagée de recherche de solutions définitives aux différentes crises qui secouent le pays en particulier dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Plus structurellement, cette nouvelle stratégie intègre la nécessité d'une plus grande cohésion sociale, afin que les fruits de la croissance bénéficient à tous les camerounais comme le résultat d'un effort collectif, dans un élan de solidarité nationale. C'est pourquoi le principe cher de l'équité et du développement équilibré aura guidé l'ensemble des orientations et des priorités indiquées dans ce document.

Avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), le pays est engagé à «ne laisser personne de côté» dans sa marche vers l'émergence. D'ailleurs, le Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, dans son discours d'investiture du 06 novembre 2018 a invité l'ensemble des camerounais à faire de l'émergence une cause nationale en déclarant : «l'objectif de l'émergence

doit être érigé en grande cause nationale qui mobilise l'ensemble de nos concitoyens afin de faire du Cameroun un pays moderne et socialement avancé».

Le cap étant de porter le pays au rang des Nouveaux Pays Industrialisés (NPI) en 2035, les stratégies sectorielles ont été articulées autour du développement des industries et services en cohérence avec le Plan Directeur d'Industrialisation (PDI). Dans cette logique, le développement industriel est considéré comme le point focal des enjeux économiques à moyen et long terme du pays.

La présente stratégie retrace donc les lignes directrices devant orienter les efforts de développement pour l'atteinte des objectifs fixés dans la Vision 2035. Elle est l'expression d'un appel renouvelé à la mobilisation des filles et fils de ce pays, de l'intérieur et de la diaspora, pour s'inscrire positivement en faveur de cette dynamique de construction nationale, à laquelle le Président de la République, Son Excellence Paul BIYA convie tous ses compatriotes. Aussi, les Partenaires au Développement trouveront à travers cette stratégie, une base référentielle claire pour l'alignement et l'harmonisation de leurs efforts conjugués aux côtés du Cameroun.

Conscient de l'ampleur des réformes et investissements planifiés dans la présente stratégie, qui marque une étape décisive de la marche du pays vers l'émergence, le Gouvernement entend s'y consacrer pleinement en comptant sur le dynamisme du secteur privé, l'implication de la société civile, la mobilisation des populations et l'appui des partenaires économiques, techniques et financiers.

Chief Dr. Joseph DION NGUTE



**PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

RESUME EXECUTIF

Pour son développement économique et social, le Cameroun s'est doté en 2009 d'une Vision de développement à long terme, avec pour ambition d'être «**un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035**». A travers cette Vision volontariste le pays se propose : (i) d'atteindre une croissance économique proche de deux chiffres ; (ii) d'atteindre le seuil de 25% comme part de production manufacturière dans le PIB ; (iii) de réduire significativement la pauvreté en ramenant son incidence à moins de 10 % en 2035 ; (iv) de consolider le processus démocratique et de renforcer l'unité nationale dans le respect de la diversité. La première phase de mise en œuvre de cette Vision a été opérationnalisée par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui constituait ainsi le cadre de référence pour la période 2010-2019.

Le DSCE arrivant à terme au 31 décembre 2019, la présente stratégie constitue, le nouveau cadre de référence pour la période 2020-2030. Le contexte de son élaboration est marqué, par la mise en œuvre d'un programme économique et financier avec le FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), consécutivement à la fluctuation défavorable des cours des matières premières dont le pétrole. Le pays est aussi marqué par la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest à la suite de problèmes socio-politiques, d'une part, et dans la région de l'Extrême-Nord victime des exactions de la secte terroriste Boko-Haram.

Sur le plan méthodologique, la SND30 est le fruit, d'une combinaison d'exercices techniques (évaluation du DSCE, relecture des stratégies sectorielles, travaux prospectifs, rencontres sectorielles de planifications, etc.) faisant appels aux experts et responsables sectoriels des administrations et à de nombreuses rencontres consultatives (population à la base, parlementaires, secteur privé, universitaires et chercheurs, Partenaires Techniques et Financiers, certaines commissions telles la CNPBM et la CNDHL, etc.).

1. REVUE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

1.1. Evaluation globale du DSCE

La revue des politiques de développement réalisée au titre des travaux de planification post-DSCE a mis en évidence la résilience de l'économie camerounaise ayant permis de générer une dynamique positive de croissance, dans un environnement interne et externe pourtant défavorable. Toutefois, la situation du sous-emploi s'est davantage dégradée et le taux de pauvreté monétaire a faiblement reculé.

a. SITUATION MACROÉCONOMIQUE

Croissance économique. L'évaluation du DSCE met notamment en exergue l'importance des aménagements planifiés au titre de la première génération des grands projets (Complexe industriel portuaire de Kribi, Barrage de Lom Pangar, Barrage Hydroélectrique de Memve'ele, Barrage de Mekin, Deuxième pont sur le Wouri, etc.), qui auront renforcé substantiellement le parc infrastructurel du pays aux plans portuaire, énergétique et routier notamment. En outre, la mise en œuvre du DSCE aura permis un relèvement notable du sentier de croissance de 3% sous la période du DSRP à 4,5% sous la période 2010-2019. Cette croissance moyenne qui a néanmoins été en retrait de 0,8 point par rapport à la cible de 5,5% fixé dans le DSCE, témoigne en effet de la résilience de l'économie camerounaise face aux différents chocs économiques et sécuritaires. En ce qui concerne le taux d'inflation, il est resté maîtrisé autour de 2% en moyenne par an, en-dessous du seuil de convergence CEMAC de 3 %.

Evolution sectorielle du PIB. La structure globale de la répartition du PIB par secteur n'a pas évolué de manière favorable. En effet, la part du secteur primaire, qui était de 26,8% et qui devait passer à 33,2% s'est établie à moins de 20%. Dans le même temps, le secteur secondaire qui représentait 33% en 2010 a également connu une importante baisse pour se situer à 28,2% en 2018. Par contre, le secteur tertiaire prend des proportions de plus en plus importantes, passant de 41,2% à 57,1% sur cette période.

Finances Publiques. Le DSCE prévoyait que malgré les perspectives à la baisse de la production pétrolière et l'entrée en vigueur des Accords de Partenariats Economiques (APE), les recettes pétrolières totales se maintiendraient au-dessus de 15% du PIB à l'horizon 2020. Ce ratio s'est situé en moyenne annuelle à 16,1% sur la période de revue. Les recettes non pétrolières ont représenté en moyenne 13,5% du PIB au-dessus de la cible de 13,1%. D'un autre côté, on observe une baisse moyenne de 8,2 points de la part des recettes pétrolières dans les recettes propres de l'Etat sur la période 2010-2017, comparativement à la période de mise en œuvre du DSRP. En effet, cette part a baissé de 30,8 % à 22,6 % entre les deux périodes.

En ce qui concerne spécifiquement la dette, après une longue période marquée par la réduction de celle-ci, consécutivement à l'initiative PPTe, la période couverte par le DSCE, s'est traduite par une augmentation progressive du stock de la dette publique. Le ratio dette/PIB est ainsi passé de 16,3% en 2010 à 31,3% du PIB en 2017, puis à 36,8% en fin juillet 2019. Ce rythme d'endettement exige davantage de prudence, quoique les ratios de viabilité de la dette publique du Cameroun demeurent en deçà des plafonds normatifs selon le critère de convergence de la CEMAC. En effet, les ratios dette publique (intérieure et extérieure) sur PIB et dette extérieure sur PIB sont respectivement restés inférieurs à 70 % et 40 %.

Equilibre extérieur. Durant pratiquement toute la période du DSRP, la balance commerciale était excédentaire. Depuis 2009, elle est devenue déficitaire et a atteint 6% du PIB en 2018. Cette situation découle de la hausse des importations de biens de grande consommation (riz, poisson congelé, blé, maïs, etc.) et des biens en capital pour la réalisation des projets structurants (barrages, ponts, port, autoroutes, etc.).

b. SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE, EMPLOI ET PAUVRETÉ

Education. En raison de la pression démographique, le système éducatif doit faire face à une demande de plus en plus forte à tous les ordres d'enseignement. Dans l'enseignement de base, le taux brut de préscolarisation a progressé pour se situer à 36,8% en 2018. Dans l'enseignement primaire, le taux d'achèvement dans le cycle a connu une augmentation, passant de 73% en 2012 à 76,7% en 2017. Dans l'enseignement secondaire, le taux d'admission en première année a connu une croissance quasi linéaire passant de 52,4% en 2011 à 69,7% en 2016, avant

de connaître une baisse significative en 2017 pour se situer à 55,4%, du fait de la crise sécuritaire que traversent certaines parties du pays notamment les Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord. Le poids relatif de l'enseignement technique et professionnel enregistre une décroissance, de 22,2% en 2014 à 18,81% en 2017. Enfin, l'enseignement supérieur a connu une croissance significative depuis l'an 2000. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur général, les effectifs sont passés de 196 461 en 2010/2011 à 353 840 en 2016/2017.

Santé. Dans le domaine de la santé, les efforts consentis par le Gouvernement, notamment dans la couverture vaccinale des enfants de 12 à 23 mois et la gratuité des soins contre le paludisme pour tous les enfants de moins de 5 ans ont permis d'améliorer certains indicateurs clés de ce secteur. Ainsi, l'espérance de vie à la naissance est passée de 51,4 ans en 2009 à 56 ans en 2017 ; le taux de mortalité infantile (0 à 1 an) est passé de 62 pour 1 000 en 2011 à 48 pour 1 000 en 2018. Le taux de mortalité infanto-juvénile (de 0 à 5 ans) s'est amélioré en passant de 122 pour 1 000 en 2011 à 79 pour 1 000 en 2018, ainsi que le taux de mortalité maternelle qui est passé de 782 décès pour 100 000 naissances vivantes sur la période 1997-2004, à 484 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2018. Quant à la proportion des accouchements assistés, elle est passée de 63,6% en 2011 à 69% en 2018. En outre, la prévalence du VIH/Sida est passée de 5,5% en 2004 à 3,4% en 2018.

Facilités sociales. La proportion des ménages ayant accès à l'eau potable est passée de 45,3% en 2007 à 61,0% en 2014, soit une progression de 15,7 points. De même, la proportion des ménages ayant accès à l'éclairage électrique est passée de 48,8 % en 2007 à 62,1% en 2014 pour l'ensemble du pays mais demeure faible dans les zones rurales (35,1%). En matière d'assainissement, on assiste à une baisse de la proportion de population ayant accès à des installations sanitaires améliorées soit 44,7% en 2001 contre 40,4% en 2014. Selon le milieu de résidence, elle est de 58% en milieu urbain et 29% en milieu rural.

Emploi. Avec la stratégie d'emploi contenue dans le DSCE, le Gouvernement comptait réduire la portion du secteur informel dans l'activité économique nationale et générer dans le secteur formel, des dizaines de milliers d'emplois par an. Mais le déploiement de

tous ces efforts n'aura pas permis d'enregistrer une amélioration globale de la situation de l'emploi. Le taux de sous-emploi s'est plutôt aggravé passant de 75,8% en 2005 à 77% en 2014. De plus, la part des emplois créés par le secteur privé formel est en baisse, elle est passée de 4,8% en 2005 à 3,8% en 2010

Pauvreté et inégalités de revenus. S'agissant de la pauvreté, on note une légère baisse du taux de pauvreté qui a reculé de 2,4 points en se situant à 37,5% en 2014 contre 39,9% en 2007. Toutefois, cette performance est en deçà des attentes du DSCE qui prévoyait un taux de pauvreté de 28,7% en 2020. Selon le milieu de résidence, le taux de pauvreté a connu une baisse significative en milieu urbain passant de 12,2% en 2007 à 8,9% en 2014, alors qu'il a progressé en milieu rural, passant de 55,7% à 56,8% sur la période. De plus, neuf (9) pauvres sur dix (10) résident en milieu rural. Dans une dimension régionale, les Régions de l'Extrême-Nord (74,3%), du Nord (67,9%), du Nord-Ouest (55,3%) et de l'Adamaoua (47,1%), sont les plus pauvres. Les données révèlent aussi que, les inégalités mesurées par l'indice de GINI se sont accentuées. La valeur de cet indice est passée de 39% en 2007 à 44 % en 2014 ; traduisant une augmentation du fossé entre les riches et les pauvres.

C. SITUATION EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Gouvernance institutionnelle et décentralisation. Au cours de la période de mise en œuvre du DSCE, des avancées majeures ont été enregistrées au plan institutionnel. En effet, le Sénat, chambre haute du parlement, a été mis en place et est pleinement fonctionnel. Il en est de même du Conseil constitutionnel. En outre, plusieurs textes ont été promulgués notamment la loi N° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code pénal et la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées. En matière de gouvernance locale, les premières compétences ont été transférées aux communes par l'État central en 2010. Conformément au principe de progressivité, en 2018, 63 compétences ont été transférées par 21 ministères. En ce qui concerne les atteintes à la fortune publique, le dispositif a été renforcé avec la création du Tribunal Criminel Spécial (TCS) par la loi N° 2011/028 du 14 décembre 2011 qui est opérationnel depuis 2012.

Finances publiques. Parmi les évolutions majeures concernant les finances publiques, on peut citer : l'introduction de la budgétisation par programme ; la

mise sur pied d'un cadre juridique et institutionnel visant à améliorer la qualité de la dépense et à renforcer le contrôle de la gestion des deniers publics, à travers la promulgation des lois relatives au code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun et au régime financier de l'Etat et des autres entités publiques. Ainsi, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a été introduit dans le processus de préparation du budget de l'État à travers la signature du décret N°2019/281 du 31 mai 2019 fixant le calendrier budgétaire. On relève aussi l'amélioration de l'accessibilité aux informations sur les procédures administratives individuelles et l'assainissement du fichier du personnel de l'Etat. Cependant, il y a encore une faible internalisation de la budgétisation par programme et des insuffisances en ce qui concerne la surveillance des risques budgétaires et l'accès à l'information sur la gestion des finances publiques. Pour ce qui de l'endettement, le cadre de gestion de celui-ci s'est amélioré avec la création en 2008 du Comité National de la Dette Publique (CNDP) dont l'avis doit être requis sur toutes les questions relatives à l'endettement public et l'octroi des garanties.

Gouvernance économique. Selon les classements de certaines agences de notation, le Cameroun figure parmi les pays les moins bien notés en matière de gouvernance. Selon le Doing Business par exemple, le Cameroun était classé 167ème sur 190 pays en 2019, après avoir occupé le rang de 158ème sur 189 pays en 2015. De ce point de vue, les préoccupations relatives au climat des affaires méritent une attention plus soutenue.

1.2. Evaluation participative

Dans le cadre du processus d'élaboration de la SND30, le Gouvernement a organisé des consultations participatives avec différentes composantes de la société camerounaise. Celles-ci ont constitué des cadres d'échanges ouverts sur tous les sujets relatifs au développement économique et social. Elles ont eu lieu avec les populations à la base et les forces vives dans chaque Région, ensuite avec chacune des chambres parlementaires, les Partenaires Techniques et Financiers, les membres de la Commission Nationale de Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme et de la Commission des Droits de l'Homme, le Secteur Privé, et la Communauté scientifique nationale.

D'une manière générale, les différents acteurs consultés notamment les populations et l'ensemble des forces

vives reconnaissent et témoignent de l'effectivité d'un grand nombre de réalisations à l'échelle nationale et régionale au cours de la période de mise en œuvre du DSCE (depuis 2010). Néanmoins, les avis sont restés mitigés sur l'impact desdites réalisations sur l'amélioration des conditions de vie des populations.

Au rang des principales préoccupations évoquées au cours de ces rencontres figurent : (i) les difficultés d'accès des jeunes à l'information et leur faible implication dans les projets de développement au niveau local ; (ii) les problèmes d'indemnisation ; (iii) la libération des emprises ; (iv) les lenteurs administratives ; (v) le manque de mesures d'accompagnement de certains projets ; (vi) la faiblesse du capital humain ; (vii) l'existence d'une certaine incohérence dans l'octroi et l'exécution de certains projets au niveau local ; (viii) le déficit énergétique ; (ix) le déficit de technologie ; (x) l'enclavement de certaines localités ; (xi) la faible maturation des projets ; (xii) le mauvais choix de certains prestataires ; (xiii) les difficultés de paiement des prestataires ; (xiv) la corruption ; (xv) l'absence d'esprit patriotique ; (xvi) le favoritisme et la mauvaise gouvernance en général ; (xvii) les problèmes sécuritaires ; (xviii) la faible implication des populations locales notamment des jeunes et des femmes dans le choix, la mise en œuvre et le suivi des projets de développement, etc.

Les séances consultatives spécifiques avec la CNPBM et la CNDHL ont permis d'apporter des propositions pour le renforcement du vivre ensemble et le respect des droits de l'homme et des libertés, la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme. La conférence scientifique organisée avec la communauté universitaire et scientifique, a permis d'échanger sur les paradigmes et cadres théoriques, mais aussi sur les grandes problématiques économiques, sociales et de gouvernance du pays.

1.3. Défis, atouts, opportunités et menaces

Défis et atouts. notamment la redynamisation de l'économie, l'amélioration du climat sécuritaire, le renforcement du tissu sociologique et l'amélioration durable des conditions de vies des populations. Pour cela, il peut compter sur une population jeune et dynamique, capable d'absorber les technologies de l'information et de la communication pour engendrer une dynamique de croissance sur le moyen et long terme. En outre, le Cameroun dispose de potentialités naturelles qui lui valent son statut d'Afrique en miniature. Ces potentialités,

convenablement valorisées à des fins de prospérité nationale et dans une logique cohérente d'aménagement du territoire et de développement durable, pourraient porter le pays à son plein potentiel de croissance et permettre d'améliorer durablement les conditions de vies des populations.

Opportunités. Le pays doit mettre à contribution sa position stratégique dans le Golfe de Guinée pour conforter sa situation de hub pour l'économie sous régionale (CEMAC), mais aussi pouvoir profiter d'un marché étendu de plus de 300 millions d'habitants dans le cadre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de sa proximité avec le Nigéria. La Zone de Libre Echange Continentale Africaine vient renforcer cette opportunité d'accès à un marché beaucoup plus vaste.

Menaces. La persistance de la crise dans les Régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, pourrait gravement compromettre les ambitions de développement du pays. En effet, la paix est une condition préalable et indispensable aux aspirations d'émergence du peuple. D'où la nécessité de mettre un terme à cette crise. Au-delà, il faudra éradiquer les exactions de la secte terroriste BOKO HARAM sur le territoire camerounais et œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité dans le golfe de Guinée, et dans la sous-région. Au plan économique, le pays doit renforcer davantage sa résilience vis-à-vis des fluctuations des prix des matières premières et des conséquences négatives des crises économiques et financières internationales.

2. ORIENTATIONS GENERALES ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT 2030

2.1. Orientations fondamentales

La SND30 repose sur trois (03) orientations fondamentales, à savoir : (i) un mix entre import/substitution et promotion des exportations en s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'économie nationale ; (ii) un Etat stratège et pragmatique qui met en place les facilités pour l'émergence du secteur privé comme principal moteur de la croissance économique et réalise des interventions ciblées dans des secteurs hautement stratégiques ; (iii) une articulation entre planification indicative et planification impérative combinant le format assez contraignant de la planification quinquennale et celui indicatif de la planification stratégique.

2.2. Vision 2035 et objectifs

Pour maintenir le cap d'émergence à l'horizon 2035, la SND30 ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures. Le cap étant de faire du pays, un Nouveau Pays Industrialisé. A cet effet, les efforts seront articulés autour de la stratégie d'industrialisation, qui constitue donc le centre d'intérêt de la présente stratégie nationale.

Les objectifs globaux poursuivis par la SND30 sont : (i) mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays ; (ii) améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi ; (ii) renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif ; et (iv) améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement.

2.3. Piliers et Considérations clés

Pour atteindre les objectifs sus-évoqués, le Gouvernement va s'appuyer sur quatre (04) principaux piliers à savoir : (i) la transformation structurelle de l'économie nationale ; (ii) le développement du Capital Humain et du bien-être ; (iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion économique ; (iv) la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat.

Pour la mise en route de la SND30, des considérations clés ont été définis, il s'agit : (i) de porter la part des ressources transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées à au moins 15% des recettes de l'Etat ; (ii) de porter à au moins 60% la part de la commande publique en biens et services produits localement ; (iii) d'achever tous les projets en cours et finaliser toutes les modalités de mise en service complet des infrastructures issues des grands projets de 1ère génération ; (iv) de privilégier dans la réalisation des grands projets, les approches en Project-Finance et Partenariat Public-Privé ; (v) de finaliser la

réforme foncière ; (vi) promouvoir l'émergence et le soutien des champions nationaux ; (vi) de donner priorité à la maintenance des équipements et infrastructures existants.

3. TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE

Ce pilier aborde la problématique de la transformation structurelle de l'économie nationale. Il traite de la planification économique, qui doit conduire à la résolution des problèmes bien identifiés comme la faible productivité des exploitations agricoles familiales dans le milieu rural (en traitant très précisément des déterminants et des facteurs de production), de la dynamique d'industrialisation en allant directement vers les efforts qui sont à faire sur des aspects clés (cf. PDI), des infrastructures productives sur lesquelles il faut que les priorités soient claires et très précises.

3.1. Développement des industries et des services

Pour le développement de ce secteur, deux principales orientations sont retenues, à savoir : la promotion de l'industrie manufacturière et le rattrapage technologique. Ces orientations permettront d'une part de faciliter l'insertion économique mondiale du Cameroun et d'autre part d'accélérer l'import/substitution. En termes d'objectifs, il s'agira de : (i) porter la part du secteur secondaire dans le PIB à 36,8% à l'horizon 2030 ; (ii) porter la Valeur Ajoutée Manufacturière (VAM) de 14,5% en 2017 à 25% en 2030 ; et (iii) porter la part des exportations des produits manufacturiers à 54,5%. Ce modèle de croissance économique tirée par l'industrie manufacturière exige de faire passer la productivité totale des facteurs d'une contribution moyenne de 5-16% ces dernières années à une cible de 30-40% du taux de croissance du PIB à moyen et long terme. Pour atteindre ces objectifs, les priorités du Gouvernement porteront sur : l'industrie de l'énergie, l'agro-industrie, le numérique, les filières Forêt-Bois, Textile-Confection-Cuir, Mines-Métallurgie-Sidérurgie, Hydrocarbures-Pétrochimie-Raffinage, Chimie-Pharmacie et Construction - Services - Professionnels - Scientifiques - Techniques et les services non financiers.

Industrie de l'énergie. L'objectif est de produire de l'énergie en quantité abondante pour satisfaire l'industrialisation et devenir un pays exportateur d'éner-

gie. Trois (03) orientations sont retenues : i) développer l'important potentiel hydroélectrique national ; (ii) développer les énergies alternatives pour mieux répondre aux besoins spécifiques tels que la cuisson des aliments, les transports notamment urbains, l'électrification urbaine, les industries manufacturières, etc. ; (iii) renforcer et optimiser l'utilisation de la biomasse.

Agro-industrie. Le Cameroun se donne pour ambition d'assurer son autosuffisance alimentaire et de conquérir les marchés des sous régions CEEAC et CEDEAO. L'atteinte de cet objectif induit nécessairement la mise en conformité de : (i) la production agro-industrielle ; (ii) la modernisation de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture ; et (iii) la commercialisation sur le marché extérieur de la production agro-industrielle. A cet effet, les filières prioritaires de développement agro-industriel seront exploitées notamment : le coton, le cacao-café, l'huile de palme, le sucre, le caoutchouc, le riz, le maïs, la banane-plantain, le poisson, le lait et la viande. Elles feront l'objet de plans de développement spécifiques.

Numérique. Il s'agira : (i) de reconfigurer l'écosystème numérique national, notamment par la restructuration du secteur en renforçant la gestion du patrimoine de l'infrastructure numérique ; (ii) de construire l'infrastructure numérique conséquente ; (iii) de sécuriser globalement les réseaux. En outre, le Gouvernement envisage la création des parcs et technopoles numériques en vue : (iv) de développer la production des contenus numériques ; (v) d'accroître et de diversifier les usages et services numériques ; (vi) de développer la fabrication et l'assemblage des pièces et appareils numériques.

Forêt-Bois. Les actions envisagées pour le développement de cette filière porteront sur : (i) le développement des plantations forestières ; (ii) le renforcement de l'industrie de transformation du bois jusqu'à la troisième transformation, en vue de la fabrication des meubles, la construction des logements et bâtiments et les usages industriels.

Textile-Confection-Cuir. Les actions visées dans ce domaine consiste à : (i) augmenter la production cotonnière nationale au seuil de 600 000 tonnes/an à l'horizon 2025 ; (ii) intégrer la transformation industrielle de la fibre locale pour atteindre un taux minimum de 50% à l'horizon de 2030 ; (iii) développer une industrie de fabrication et de confection des tenues, notamment de sport (maillot, survêtement, basket, etc.), capable de satisfaire au moins 50% de la

demande nationale ; et (iv) fournir les grands corps de l'Etat (militaires, policiers et civils), en tenues et équipements vestimentaires incorporant au moins 60% du coton camerounais. Par ailleurs, l'Etat va explorer les possibilités de relancer les tanneries et l'industrie de fabrication des articles en cuir (bottes, sacs, ceintures, etc.).

Mines-Métallurgie-Sidérurgie. Pour le développement de la filière mines-métallurgie-sidérurgie, six orientations d'actions sont retenues : i) la sécurisation des conventions minières ; (ii) un soutien actif des meilleures entreprises locales ; (iii) un appui systématique aux organisations interprofessionnelles encadrant les filières artisanales ; (iv) une valorisation accrue des matériaux de construction issus du secteur minier local ; (v) la poursuite de l'inventaire du potentiel géologique national par la production et la mise à jour des cartes à grande échelle ; (vi) un renforcement des capacités institutionnelles à travers la mise à niveau complète des équipements des laboratoires nationaux de recherche du secteur.

Hydrocarbures-Raffinage-Pétrochimie. Il s'agira de : (i) valoriser le potentiel pétrolier et gazier, afin de maintenir le flux des revenus pétroliers, intéressant pour l'équilibre financier du budget de l'Etat et sa contribution au développement du Cameroun ; (ii) développer l'exploration et la récupération assistée sur les bassins productifs actuels ; (iii) actualiser, et valoriser le potentiel pétrolier de la presqu'île de Bakassi ; et (iv) augmenter l'effort de prospection géophysique.

Chimie-Pharmacie. L'objectif recherché est de bâtir une industrie chimique et pharmaceutique locale compétitive, intégrée à l'économie camerounaise, pour servir le marché national et régional. Quatre (04) orientations sont retenues : (i) promouvoir, par la commande publique et par d'autres voies appropriées, un tissu industriel de PME innovantes, dynamiques et en croissance dans la filière chimie-pharmacie et favoriser leurs synergies par des regroupements en clusters sectoriels et territoriaux ; (ii) développer dans le cadre de la filière intégrée hydrocarbures-raffinage un segment aval de production des matériaux chimiques de base et polymères à des coûts compétitifs ; (iii) développer dans le cadre des filières intégrées l'huile de palme et le caoutchouc, des segments permettant d'alimenter en produits de base les industries cosmétiques et l'oléo-chimie ; et (iv) développer l'industrie pharmaceutique.

Construction-Services-Professionnels-Scientifiques-Techniques. Quatre (04) orientations sont retenues : (i) structurer, articuler et optimiser le lien opérationnel et fonctionnel entre l'industrie de la construction et les activités professionnelles, scientifiques et techniques ; (ii) bâtir une industrie performante et compétitive de la construction ; (iii) bâtir une forte capacité nationale de management de projets et programmes industriels et infrastructurels ; (iv) créer les conditions favorisant le développement des ordres nationaux des disciplines professionnelles critiques.

Services de transport. Il s'agira : (i) d'élaborer et de mettre en œuvre un plan national de sécurité routière ; (ii) de libéraliser le marché national du transport aérien dans la perspective du marché unique du transport aérien africain ; (iii) de mettre en place une société de patrimoine ferroviaire dans le cadre du programme de développement du réseau de chemin de fer ; et (iv) de développer les services de transports urbains de masse (Skytrains, Métro, tramway, etc.).

Commerce. Afin de garantir une concurrence saine et loyale sur le marché intérieur, le Gouvernement entend : (i) poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Exportations ; (ii) irradier le marché national, sous-régional et régional par les produits estampillés « made in Cameroon » ; (iii) développer le commerce électronique ; (iii) améliorer le système statistique du commerce extérieur afin de renforcer la veille commerciale ; et (iv) élaborer une stratégie de défense commerciale. En outre, la politique des exportations sera renforcée à travers la création et l'organisation de l'Agence de Promotion des Exportations (APEX).

Tourisme. Le Gouvernement compte : (i) définir et organiser les priorités d'investissement (public et privé) autour de deux ou trois produits touristiques phares ; (ii) se désengager progressivement de la gestion des établissements hôteliers et prendre des mesures incitatives au développement des Partenariats Public-Privé dans les services touristiques, artisanaux et culturels ; (iii) renforcer l'offre touristique ; (iv) structurer les acteurs du secteur du tourisme ; (v) mettre en place un système d'information sur les produits touristiques ; (vi) développer l'éducation des populations à la culture touristique ; et (vii) veiller à l'application des normes dans les services hôteliers.

Art et culture. Dans ce domaine, il sera question : (i) de poursuivre l'inventaire du patrimoine culturel et le

valoriser ; (ii) de structurer les corporations et les métiers artistiques ; (iii) de développer l'industrie cinématographique ; (iv) d'intensifier l'enseignement des arts dans les programmes scolaires ; (v) de créer, sous la supervision des CTD, les structures de formation et de promotion des arts et de la culture (maisons de la culture, conservatoires, etc.).

Sports. Le Gouvernement entend mettre sur pied une stratégie autour de l'économie du sport notamment à travers l'organisation du sport de masse et d'élite, la promotion des activités culturelles et l'organisation permanente des compétitions à tous les niveaux (national, régional et communal) dans diverses disciplines.

3.2. Développement de la productivité et de la production agricoles

En ce qui concerne le développement du secteur rural, le Gouvernement réaffirme son option de mener une révolution agricole. L'objectif est de réduire considérablement la pauvreté en milieu rural à travers la hausse de la productivité par l'intensification des activités agroindustrielles et la modernisation des exploitations agricoles tirées par la demande des industries agroalimentaires. L'accent sera notamment mis sur les filières riz, maïs, cacao/café, coton, canne à sucre, noix de palme, hévéa, sorgho, manioc, pomme de terre, banane plantain, lait, miel, poisson, viande, bois et produits forestiers non ligneux. Pour ce faire, il s'agira : (i) d'accroître la productivité, la production et la compétitivité des produits agricoles (végétale, sylvicole, animale et halieutique) ; (ii) de faciliter l'accès à la terre, aux équipements et infrastructures de production ; (iii) de structurer et renforcer les capacités des acteurs du secteur.

Accroissement de la productivité et de la compétitivité des produits agricoles. Le Gouvernement entend promouvoir davantage une approche de filière structurée autour des chaînes de valeurs et des clusters tout en tenant compte des spécificités liées aux différentes zones agro-écologiques, améliorer l'accès aux intrants et promouvoir les technologies les plus innovantes. Pour les moyennes et grandes exploitations, il compte aménager des hyper-espaces à leur concéder conformément au plan de zonage et aux schémas d'aménagement du territoire. Concernant les Exploitations Familiales Agricoles (EFA), afin de répondre à la question des intrants, le Gouvernement entend mettre en place des systèmes industriels de pépinières à haut rendement qui traiteront directement avec les Sociétés Coopératives de Développement (SCD). De façon

transversale, le Gouvernement mettra à disposition des facilités en vue d'une plus grande vulgarisation des fruits de la recherche.

Facilitation de l'accès à la terre et aux équipements et infrastructures de production. Il est envisagé de désenclaver les bassins de production et mettre en place un minimum d'infrastructures sociales et économiques au niveau de chaque commune située en zone rurale. Dans la même dynamique, des mécanismes pour faciliter l'accès aux engins de mécanisation au niveau desdites communes seront envisagés. Pour ce qui est de l'accès à la terre, le Gouvernement fera aboutir le processus de réforme foncière dans le but de faciliter les investissements agricoles et industriels tout en apportant aux promoteurs des projets la sécurité juridique nécessaire à un retour d'investissement.

Structuration et renforcement des capacités des acteurs du secteur. Il sera question d'encourager la création, sous l'impulsion des CTD, dans les principaux bassins de production, des Sociétés Coopératives de Développement, de mettre en place un système de financement adéquat de l'agriculture et développer des nouveaux modes de financement adaptés à l'agriculture comme le warrantage.

3.3. Développement des infrastructures productives

Pour rester sur le sentier de l'émergence à l'horizon 2035, les gaps relevés en matière d'infrastructure, dans le cadre de la mise en œuvre du DSCE, devront être comblés tout en visant les cibles de la Vision. Plus spécifiquement, il sera question : (i) de finaliser prioritairement la mise en œuvre des grands projets de première génération ; (ii) d'assurer la fonctionnalité optimale des infrastructures existantes ; (iii) de réhabiliter les installations publiques détruites ou rendues obsolètes du fait de leur inutilisation ; (iv) de rationaliser la mise en route de nouveaux projets en respectant les normes de préparation des projets ; (v) de formuler les projets de manière intégrée pour optimiser leur impact sur l'économie ; (vi) de systématiser la contre-expertise pour l'évaluation des coûts des infrastructures majeures ; (vii) de mettre en place un référentiel de coût ; et (viii) de renforcer le processus de priorisation et de sélection des projets. Les actions à entreprendre porteront ainsi sur les axes suivants : l'énergie, le transport, les télécommunications, l'eau et l'assainissement, la modernisation urbaine et la gestion domaniale et foncière.

Infrastructures énergétiques. L'objectif est de porter la capacité installée de production d'électricité à 5000Mw d'ici 2030. Pour ce faire, le Gouvernement poursuivra sa politique de développement d'un mix énergétique basé sur : (i) l'énergie hydroélectrique ; l'énergie photovoltaïque ; (iii) l'énergie thermique à base du gaz ; et (iv) l'énergie issue de la biomasse. S'agissant spécifiquement de l'énergie hydroélectrique, le Gouvernement poursuivra le développement des ouvrages de production à travers la réalisation des projets en privilégiant l'approche des Partenariats Public-Privé et des productions indépendantes d'électricité.

Infrastructures de transports. Afin d'améliorer le niveau de service de transport suivant les normes indiquées et en vue de résorber les déficits et gaps enregistrés dans ce domaine, les interventions du Gouvernement seront principalement orientées vers la construction, l'entretien ou la réhabilitation des infrastructures de transport routier, ferroviaire, maritime, fluvial, lacustre, et aérien. Ainsi, les actions prioritaires porteront sur : (i) le renforcement des programmes d'entretien et de réhabilitation des infrastructures ; (ii) l'extension et la densification des infrastructures et des réseaux de transport routier, ferroviaire, fluvial, maritime et aérien ; et (iii) le renforcement de la gouvernance du secteur. Le développement de ces infrastructures devra permettre d'assurer le désenclavement des bassins industriels, l'approvisionnement des usines en matières premières (particulièrement d'origine minière), l'écoulement des productions vers les marchés intérieurs et extérieurs, ainsi que le transport des personnes. Il s'agira concrètement de bitumer au moins 6 000 km de routes (avec une priorité pour les 4 800 km de routes nationales encore en terre), de densifier, avec l'appui de partenaires privés, à 5 500 Km le linéaire du réseau ferroviaire à l'horizon 2030, avec la construction de 1 500 km de chemin de fer supplémentaires, de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur portuaire avec notamment la construction du port en eau profonde de Limbé et la construction des terminaux spécialisés du port de Kribi, de construire un nouveau terminal à l'aéroport international de Douala avec une nouvelle piste d'atterrissage et de procéder à la mise à niveau de l'aéroport international de Garoua.

Infrastructures de télécommunication. L'objectif est de faciliter l'accès des TIC au plus grand nombre en assurant un espace numérique performant et sécurisé avec un indice d'accès moyen supérieur à 0,4. Plus

spécifiquement, il s'agira de développer un écosystème numérique de dernière génération à travers le parachèvement des travaux de pose de fibres optiques notamment le projet National Broadband Network II, le projet de mise en Réseau National des Télécommunications d'Urgence (RNTU) et le projet Central African Backbone ainsi que la poursuite du déploiement du réseau hinterland de fibre optique pour permettre le raccordement des usagers à l'infrastructure déjà réalisée et de protéger les transactions de données.

Infrastructures hydrauliques et d'assainissement.

L'objectif du Gouvernement dans ce domaine est d'améliorer significativement le taux d'accès des populations à l'eau potable et d'atteindre un taux d'assainissement de 60% à l'horizon 2035. En matière d'hydraulique, il s'agira : (i) d'enclencher le processus de décentralisation de l'approvisionnement public de l'eau potable ; (ii) de créer un cadre favorable à l'installation des sociétés privées de production et de distribution d'eau potable dans les localités non couvertes dans le réseau public ; et (iii) de mettre en place un programme d'investissement pour améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural. Pour ce qui est de l'assainissement, les actions à mener seront orientées vers la réhabilitation des infrastructures existantes et la modernisation des systèmes de traitement, de dépollution et de drainage des eaux usées et eaux de pluies en milieu urbain.

Modernisation urbaine. Dans la perspective d'assurer une urbanisation de qualité et maîtrisée, le Gouvernement entend mettre sur pied un programme de modernisation urbaine (Urban Renewal Program) afin de développer des villes connectées, inclusives et résilientes, faciliter l'accès à la propriété foncière et immobilière, promouvoir des programmes de logements sociaux sur l'ensemble du territoire, et veiller au respect des outils de planification urbaine (plan d'urbanisation, plan d'occupation des sols, plan de secteurs, etc.).

Gestion foncière et cadastrale. Dans ce domaine, le Gouvernement entend poursuivre la modernisation de la gestion domaniale, cadastrale et foncière à travers la mise en place d'un vaste programme de digitalisation du cadastre, de renforcement de la sécurisation du domaine public et des documents fonciers, par leur numérisation et la mise en place d'un réseau informatisé entre les conservations foncières, au niveau national, en vue de la sécurisation des transactions foncières et du développement des activités économiques. Le Gouvernement se propose également de finaliser la réforme foncière domaniale et de poursuivre la mise en œuvre du programme de constitution

des réserves foncières et de création et aménagement des lotissements domaniaux.

3.4. Intégration régionale et facilitation des échanges

Intégration régionale. La politique de développement du Cameroun s'inscrira dans une perspective de renforcement de l'intégration régionale afin de stimuler l'essor des marchés nationaux, d'accroître les flux commerciaux et d'atténuer les carences infrastructurelles. Dans cette perspective, le Gouvernement entend impulser significativement l'accélération d'une véritable intégration au niveau sous régional et régional à travers la levée des obstacles y relatifs, en vue de tirer avantage en matière de commerce international, de la mobilité et de la diffusion des facteurs (capitaux, main d'œuvre, etc.).

Facilitation des échanges. Le Gouvernement entend mener des actions visant : (i) la rationalisation des mesures d'accueil des navires et des autres moyens de transport ; (ii) la simplification des procédures de passage à l'importation et à l'exportation à travers les plateformes logistiques ; (iii) la fluidification des procédures de transit et de transbordement ; (iv) le renforcement de la gouvernance et la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges. Par ailleurs, le Gouvernement veillera à la mise en œuvre de la stratégie nationale relative à Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECA).

3.5. Dynamisation du secteur privé

La Vision du Cameroun dans ce domaine est de bâtir la transformation structurelle de l'économie nationale en donnant un rôle prioritaire et central au secteur privé. Cette priorité est donnée au secteur privé à travers trois (3) axes de promotion active de l'initiative. Le premier est relatif au développement technologique en procédant à une massification des investissements publics pour le développement accéléré des infrastructures technologiques tant au niveau national que régional et en bâtissant une infrastructure qualité intégrée, performante et compétitive. Le deuxième concerne l'incitation au développement des entreprises où l'objectif est de disposer d'une masse critique d'entreprises « champions nationaux » représentant des fleurons ou têtes de proue dans les secteurs clés de l'économie. Enfin, il s'agira de renforcer la protection de l'espace économique national avec une stratégie d'intelligence économique qui articule la défense économique avec la défense militaire et la défense civile.

3.6. Environnement et protection de la nature

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30, les autorités envisagent de : (i) renforcer les actions relatives à la gestion durable des ressources naturelles (sol, flore, faune, eau) ; et (ii) prendre des mesures adéquates d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques. Par ailleurs, pour faire face aux conséquences perceptibles des changements climatiques notamment les inondations et les glissements de terrain dont certaines villes et campagnes sont victimes, le Gouvernement s'engage à : (i) s'assurer de la prise en compte des préoccupations liées aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles, aussi bien dans la formulation que dans la mise en œuvre ; (ii) renforcer les capacités des institutions chargées de la veille climatique ; (iii) opérationnaliser le dispositif de veille, de prévention et de riposte aux effets des changements climatiques ; (iv) élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion des déchets tout en promouvant la responsabilité sociétale des entreprises.

3.7. Transformation du système financier

Dans ce domaine, l'objectif du Gouvernement est de faire du Cameroun, à travers un ensemble de réformes, un pays ayant une place financière de premier rang, capable de soutenir activement l'industrialisation et donc la transformation structurelle de l'économie nationale. Plus spécifiquement, il s'agira : (i) de porter la part du secteur financier dans le PIB d'environ 3% actuellement à 7-10% en 2030 ; (ii) de densifier la bancarisation et compléter l'intermédiation financière ; (iii) de créer un cadre légal, réglementaire, prudentiel et fiscal adapté pour chaque segment ou filière du système financier ; (iv) d'attirer les porteurs de capitaux (investisseurs et diaspora) et les professionnels dans les différentes filières de l'écosystème financier ; (v) d'accompagner la structuration des entreprises et le développement de leur capacité à lever les financements au niveau local et à l'international ; et (vi) de développer la filière de la finance islamique.

4. DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET DU BIEN-ETRE

Le capital humain constitue un facteur clé au développement économique et en particulier à l'industrialisation d'un pays. En effet, il est indispensable pour une société qui ambitionne de booster son secteur industriel de disposer d'une main d'œuvre suffisante et de

bonne qualité. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques adéquates dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'accessibilité aux facilités sociales de base et de la protection sociale.

4.1. Education, formation et employabilité

Dans le secteur de l'éducation et de la formation, le Gouvernement se donne comme vision de promouvoir un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays.

Les objectifs stratégiques poursuivis sont : (i) garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ; (ii) atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire ; (iii) réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant ; et (iv) accroître l'offre de formation professionnelle et technique de 10 à 25% au secondaire et de 18% à 35% au niveau supérieur.

En appui à la stratégie d'industrialisation du pays, les interventions du Gouvernement s'articuleront autour de trois (03) axes, notamment : (i) l'amélioration de l'accès et de l'équité à travers la correction des disparités géographiques, l'amélioration de la politique du manuel scolaire, et l'extension progressive de l'universalisation de l'enseignement ; (ii) l'amélioration de la qualité et de l'employabilité où un accent sera mis entre autres sur l'accroissement de l'offre de formation technique et professionnelle, le renforcement des capacités des travailleurs du secteur informel sur les techniques et technologies innovantes, le renforcement du civisme ; (iii) le renforcement du système éducatif à travers une meilleure gestion du personnel du système éducatif, un transfert complet des ressources dans le cadre de la décentralisation et la promotion des investissements privés dans le secteur de l'éducation et de la formation.

S'agissant spécifiquement de la formation professionnelle, le Gouvernement entend mettre en place un programme certifiant de formation de masse et de renforcement des capacités des travailleurs du secteur informel (**Train my generation**).

4.2. Santé et nutrition

En vue de contribuer au développement d'un capital humain sain, productif et capable de porter une croissance forte, inclusive et durable, les autorités enten-

dent garantir à toutes les couches de la population, un accès équitable et universel aux services et soins de santé de base et aux soins spécialisés prioritaires de qualité, avec la pleine participation de la communauté.

A cet effet, en lien avec l'ODD 3 relatif à la santé, il sera notamment question de : (i) faire passer le taux de mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ; (ii) ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ; (iii) réduire d'au moins 30% la prévalence et la mortalité des principales maladies transmissibles et non transmissibles ; (iv) réduire de 2/3 la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans ; et (v) viabiliser 80% des formations sanitaires intermédiaires et périphériques.

Pour atteindre ces objectifs, les interventions seront articulées autour de quatre (04) axes, à savoir : (i) la promotion de la santé et de la nutrition ; (ii) la prévention de la maladie ; (iii) la prise en charge des cas ; et (iv) le renforcement du système de santé.

Plus spécifiquement, les autorités envisagent : (i) améliorer l'efficacité du système de santé en mettant à profit la décentralisation ; (ii) mettre sur pied la Couverture Santé Universelle ; (iii) promouvoir le développement d'une industrie pharmaceutique locale ; (iv) favoriser la performance hospitalière et la démarche qualité dans les FOSA ; (v) renforcer l'accessibilité géographique aux soins de santé ; (vi) disposer de personnels de santé qualifiés et motivés ; et (vii) améliorer la gouvernance sanitaire.

Par ailleurs, trois (03) principes fondamentaux vont guider les interventions du Gouvernement, notamment : l'amélioration de la gouvernance du système de santé, le renforcement du plateau technique des hôpitaux centraux et de référence, la valorisation du potentiel thérapeutique local.

4.3. Accès aux facilités sociales de base

Afin de réduire les inégalités et de favoriser un climat social apaisé propice à la mise en œuvre des actions de développement, le Gouvernement se propose dans le cadre de la SND30, d'améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base en général et à l'habitat, à l'eau et à l'électricité en particulier.

En ce qui concerne l'**accès à l'habitat**, le Gouvernement s'engage à favoriser l'accès au logement à tra-

vers notamment la viabilisation et la mise à disposition de 10 000 hectares de parcelles constructibles, l'intensification de la production et de la promotion des matériaux locaux, la facilitation de l'accès au foncier et au crédit immobilier et l'incitation à l'installation des sociétés immobilières privées.

En matière d'**accès à l'eau potable**, il sera question d'assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable à tous les ménages, de veiller à une bonne planification de l'extension du réseau d'eau potable selon l'évolution démographique et de développer les capacités techniques (notamment pour la réalisation des petits réseaux d'eau potable) en mobilisant le secteur privé de façon concurrentielle.

S'agissant de l'**accès des ménages à l'électricité**, il s'agira d'électrifier les localités reculées à partir de l'énergie solaire et/ou des minis centrales hydroélectriques, en facilitant à cet effet la mobilisation des investisseurs privés nationaux par des dispositions légales d'achat d'énergie, de raccorder toutes les communes au réseau électrique, de mettre en place un programme de subvention aux branchements des ménages défavorisés au réseau électrique et de poursuivre les programmes d'électrification rurale à travers l'extension des réseaux de distribution interconnectés.

4.4. Protection sociale

Dans la perspective de renforcer la fonction sociale de l'Etat et de promouvoir le bien-être des populations notamment les plus vulnérables, le Gouvernement entend consolider les acquis et élargir le champ de protection sociale au plus grand nombre, en intégrant progressivement l'ensemble des catégories sociales jusqu'ici en marge du système, à travers la réduction des inégalités sociales, les mesures de protection contre toutes les formes de vulnérabilité, la cohésion et l'inclusion sociales. Pour atteindre ces objectifs, les autorités comptent articuler leurs interventions autour de trois (03) principaux axes : (i) la sécurité sociale ; (ii) les transferts sociaux ; et (iii) l'action sociale.

Sécurité sociale. Il s'agira : (i) de dynamiser le système d'assurance volontaire à travers sa promotion et son élargissement aux personnes actuellement non couvertes notamment les petits agriculteurs, éleveurs, travailleurs du secteur informel ; (ii) d'étendre le champ d'application personnelle et, matérielle du système formel de sécurité sociale aux professions libérales ; (iii) d'améliorer la gestion de la sécurité

sociale à travers la mise en place d'une Caisse Nationale des Personnels de l'État (CNPE) ; et (iv) de mettre en place la Couverture Santé Universelle (CSU).

Transferts sociaux. Les interventions porteront sur : (i) la diversification, le renforcement, et l'extension des programmes de transferts directs ; (ii) la mise en place d'un système national de transferts sociaux ; (iii) le renforcement et l'extension des mécanismes de transferts indirects concernant les mesures de gratuité des services et des subventions ciblées au profit des pauvres/vulnérables.

Action sociale. Le Gouvernement entend : (i) veiller à l'application effective des textes existants en matière de protection sociale en particulier de l'enfance ; (ii) poursuivre la mise en œuvre des programmes de soutien et d'appui aux jeunes ; (iii) mettre en place des mécanismes d'appui à la prise en charge médicale des personnes âgées ; (iv) mettre en place des mesures favorisant l'établissement des documents officiels tels que les actes d'état civil, la carte nationale d'identité, etc. aux populations socialement vulnérables ou géographiquement éloignées des services administratifs.

4.5. Recherche, développement et innovation

En vue d'améliorer la contribution de la recherche au développement du pays, le Gouvernement envisage : (i) mettre en place un Système National d'Innovation ; (ii) mutualiser les capacités infrastructurelles et scientifiques des centres de recherche et des universités en veillant au relèvement des plateaux techniques ; (iii) créer un mécanisme de financement pérenne de la recherche dans tous les secteurs ; (iii) définir une stratégie de partenariat international dans le domaine de la recherche afin de capter les technologies et les connaissances qui auraient une plus-value significative pour le développement du pays.

5. PROMOTION DE L'EMPLOI ET INSERTION ECONOMIQUE

Dans ce domaine, l'objectif global poursuivi est de promouvoir le plein emploi décent, à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie. Cette politique de développement est articulée autour de cinq (05) axes, à savoir : (i) la promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public ; (ii) l'amélioration de la pro-

ductivité, de l'emploi et des revenus en milieu rural ; (iii) la promotion de la migration de l'informel vers le formel ; (iv) l'incitation à la création et à la préservation des emplois dans les grandes entreprises du secteur privé formel ; (v) la mise en adéquation formation-emploi et l'amélioration du système d'insertion professionnelle ; et (vi) la régulation du marché du travail.

Promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public. Le Gouvernement compte utiliser davantage le levier de la commande publique, notamment en matière d'investissement, pour promouvoir l'emploi à travers le développement des projets à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), y compris les projets bénéficiant de financements extérieurs.

Productivité agricole, emploi et revenu en milieu rural. Afin de capitaliser au mieux les retombées escomptées de l'accroissement de la productivité et de la production agricoles, le Gouvernement se donne pour objectif d'aider à la création de sociétés coopératives de développement dans toutes les communes du pays et d'en faire des instruments privilégiés d'implication des conseils municipaux élus dans le développement économique et social de leurs communes.

Promotion de la migration de l'informel vers le formel. Dans ce domaine, le Gouvernement entend mener plusieurs actions parmi lesquelles : (i) l'incitation à la migration massive des travailleurs du secteur informel vers les TPE du secteur formel ; (ii) l'accompagnement spécifique des TPE en termes de fiscalité et d'accès au micro-crédit, afin de renforcer l'attrait de ce statut ; (iii) l'incitation des TPE à se transformer en PME/PMI ; (iv) la consolidation des dispositions d'accès réservé des PME/PMI à certains marchés publics ; (v) la réforme du dispositif de sous-traitance ; (vi) l'implantation accélérée des incubateurs d'entreprises dans les établissements d'enseignement.

Création et préservation des emplois décents dans les grandes entreprises. La politique de promotion de l'emploi dans les grandes entreprises visera principalement à : (i) consolider les emplois déjà existants et inciter à la création d'emplois nouveaux et qualifiés ; (ii) stimuler et encourager le dialogue social ; (iii) faire davantage respecter par les grandes entreprises le principe général de camerounisation de l'encadrement ; (iv) mieux exploiter et valoriser les gisements d'emplois qu'offrent les économies «verte» et «bleue».

Mise en adéquation formation-emploi et Amélioration du système d'insertion professionnelle. En ce qui concerne cet axe, les interventions du Gouvernement porteront principalement sur l'adéquation de l'offre de formation aux besoins du secteur productif en main d'œuvre et la mise en place d'un dispositif d'apprentissage.

Régulation du marché du travail. Dans ce domaine, le Gouvernement entend : (i) accroître la transparence du marché de l'emploi, afin de faciliter la rencontre qualitative entre l'offre et la demande d'emploi, en densifiant notamment l'implantation des organismes privés de placement ; et (ii) réformer le Fonds National de l'Emploi (FNE), de manière à recentrer ses activités sur l'observation du marché de l'emploi, l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi et l'orientation des formations professionnelles (définition des métiers et des curricula de formation associés).

6. GOUVERNANCE, DECENTRALISATION ET GESTION STRATEGIQUE DE L'ETAT

Ce pilier se focalise sur la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat qui constituent le socle sur lequel reposent la transformation structurelle de l'économie camerounaise, le développement du capital humain ainsi que l'amélioration de la situation de l'emploi. Ce pilier aborde ainsi : (i) la décentralisation et le développement local ; (ii) le renforcement de l'état de droit et la sécurité des personnes et des biens ; (iii) l'amélioration du service public de l'Etat ; (iv) la gouvernance économique et financière ; (v) l'aménagement du territoire. Il inclut également les questions liées au bilinguisme, au multiculturalisme et à la citoyenneté qui sont au centre de la troisième dimension de la Vision 2035, à savoir «l'unité dans la diversité».

6.1 Décentralisation et développement local

La principale orientation est de parachever et d'approfondir le processus de décentralisation et de renforcer la gouvernance locale pour faire des CTD des pôles de croissance et de développement au niveau régional et local. A cet effet, les autorités s'engagent : (i) à mettre en place le statut spécial pour les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest conformément aux résolutions du Grand Dialogue National (GDN) ; (ii) de renforcer l'autonomisation effective des autres ré-

gions et communes ; (iii) de transférer intégralement aux CTD, les ressources liées aux compétences qui leur sont dévolues ; (iv) d'encadrer le processus de mise en place d'une administration locale ; (v) d'encourager les CTD à tirer le meilleur profit de l'intercommunalité, de la coopération décentralisée, de la diplomatie territoriale ainsi que des diverses formes de partenariat qu'offre le champ du développement local.

Plus spécifiquement, il s'agira : (i) de procéder aux élections régionales et de mettre en place les exécutifs régionaux ; (ii) de réformer en profondeur les modalités d'exercice de la tutelle pour alléger son poids sur le fonctionnement des CTD et recentrer ses activités sur les missions non transférées de l'Etat ; (iii) d'accroître substantiellement les ressources transférées aux CTD ; (iv) de réformer la fiscalité locale pour diversifier et améliorer son rendement d'une part, de consolider la mobilisation et les modalités de transferts effectifs des produits de ladite fiscalité aux CTD d'autre part ; (v) de revoir le mécanisme de mise à disposition des fonds aux CTD ; et (vi) d'assurer une meilleure péréquation dans le transfert des ressources aux CTD, pour mieux tenir compte des disparités locales.

6.2. Renforcement de l'Etat de droit et sécurité des personnes et des biens

Afin d'améliorer la gouvernance politique et institutionnelle, la priorité sera accordée au cours des dix prochaines années : (i) au renforcement de l'état de droit et la protection des droits humains ; (ii) au parachèvement de la réforme de la justice en vue de consolider le pouvoir judiciaire ; (iii) à l'intensification de la lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme ; (iv) au renforcement de la prévention et de la gestion des crises ; et (v) à l'amélioration de la communication institutionnelle.

Renforcement de l'Etat de droit et protection des droits humains. Les interventions du Gouvernement porteront sur : (i) l'amélioration du cadre institutionnel et juridique, à travers la mise en place des organes de régulation des institutions de l'Etat ; (ii) la garantie de l'équité du jeu politique ; (iii) la promotion de la transparence et de la redevabilité de l'action publique et (iv) la protection des droits humains. Le Gouvernement entend également améliorer la représentativité des diverses composantes de la société (diaspora, personnes vulnérables, autochtones, etc.) au plan parlementaire et politico-institutionnel.

Consolidation du pouvoir judiciaire et accès de tous à une justice équitable. Il s'agira de prendre toutes les initiatives visant à : (i) améliorer l'accessibilité de la justice ; (ii) renforcer la protection des justiciables et améliorer leur confiance vis-à-vis de la justice ; (iii) garantir l'indépendance et la transparence de la justice ; (iv) améliorer la qualité de la justice ; (v) assurer la sécurité juridique des investissements ; (vi) améliorer l'exécution des décisions de justice ; et (vii) lutter contre la surpopulation carcérale.

6.3. Amélioration du service public de l'Etat

En ce qui concerne cet axe, le Gouvernement entend poursuivre la modernisation de la gestion de l'Administration par le renforcement de la légitimité de l'action publique ; le renforcement de la discipline dans la fonction publique pour que les agents publics soient des modèles de patriotisme, d'intégrité et de probité ; et l'optimisation de l'utilisation des biens publics au sein des administrations publiques. Il sera aussi question d'approfondir la gestion stratégique de l'administration avec l'élaboration d'une loi pour encadrer l'exercice de planification stratégique en vue de renforcer la coordination et la cohérence de l'action publique ; de créer des plateformes de collaboration et d'échanges d'informations entre les administrations, de rationaliser les programmes et actions pour favoriser une meilleure cohérence des interventions publiques ; et (v) de procéder à une plus grande déconcentration dans la gestion.

Les autorités s'engagent aussi à améliorer la qualité du service public, à travers la mise sur pied d'une charte de l'accueil des usagers dans les services publics ; l'encadrement de la durée de traitement des dossiers et l'approfondissement de la dématérialisation des procédures administratives avec la mise en œuvre de la réforme « e-government ». En outre, il sera question d'améliorer les conditions et le cadre de travail des agents publics, de renforcer la transparence du processus de promotion en mettant l'accent sur le rendement des agents et l'expérience acquise ; harmoniser l'âge de départ à la retraite des agents publics et veiller à l'inclusion des minorités et des personnes handicapées au sein de la fonction publique.

La lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics sera également poursuivie, à travers l'intensification de la prévention des atteintes à la fortune publique, la réduction de la manipulation des liquidités, la mise en place d'un dispositif efficace d'alerte en matière de corruption et de détournements

des fonds publics, la systématisation de la redevabilité dans la gestion des affaires publiques et la prévention des conflits d'intérêts.

6.4. Gouvernance économique et financière

Pour relever la gouvernance économique, les autorités vont prendre des mesures vigoureuses. Ces mesures portent sur : (i) la modernisation de la gestion des finances publiques ; (ii) l'amélioration de la gestion de la dette ; (iii) la rationalisation de la gestion des établissements et entreprises publics ; (iv) l'amélioration du climat des affaires ; (v) le renforcement de la coopération et du partenariat au développement ; (vi) la contribution de la diaspora au développement ; (vii) la régulation et la surveillance de l'espace économique national.

Plus spécifiquement, il s'agira entre autres : (i) de renforcer les mécanismes de promotion de l'investissement ; (ii) de privilégier les approches « Project-Finance » ; (iii) d'impliquer davantage la diaspora camerounaise dans le financement du développement national ; (iv) de créer une centrale de risques ou un fonds de garantie pour permettre un meilleur accès des PME aux crédits ; (v) de promouvoir l'utilisation des produits locaux, notamment par le biais de la commande publique et le label « Made in Cameroon » ; (vi) de favoriser les réformes du secteur bancaire en vue d'alléger les procédures et conditionnalités d'obtention des crédits.

En outre, le contrôle de l'endettement constituant un point important de la stabilité économique du pays à long terme. A cet effet, le Gouvernement mènera une politique d'endettement prudente assise sur une stratégie d'endettement cohérente avec le cadre macroéconomique et les objectifs budgétaires à moyen terme. Dans cette optique, l'Etat va davantage s'orienter vers des prêts concessionnels pour financer en priorité les projets ayant une rentabilité économique avérée. Par ailleurs, le Gouvernement entend veiller à un meilleur suivi de la dette intérieure.

6.5. Aménagement du territoire

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30, le Gouvernement, de concert, avec les CTD prendront toutes les mesures qui garantissent l'équité spatiale et les équilibres régionaux et locaux, tout en tenant compte d'une part, de la nécessité de gérer efficacement les mouvements migratoires et d'autre part, de créer des conditions propices au développement des activités économiques. Plus spécifiquement, il sera

question de poursuivre l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire ; de promouvoir le développement des villes secondaires de l'armature urbaine régionale pour les faire émerger en tant que pôles d'équilibre régionaux ; de faire des zones frontalières des véritables pôles de développement économique ; et de veiller au respect des normes d'aménagement du territoire.

6.6. Promotion du bilinguisme, du multiculturalisme et de la citoyenneté

Pour renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique, le Gouvernement entend mener des actions visant : la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme ; le développement d'une culture de synthèse et ; la réappropriation de la citoyenneté et du patriotisme. De façon précise, il s'agira de : (i) former obligatoirement aux deux langues officielles tous les camerounais dès le primaire ; (ii) favoriser l'apprentissage et la maîtrise des cultures par les citoyens ; (iii) assurer la représentation équitable de tous les segments de la société dans la vie nationale ; (iv) mener des actions visant la sauvegarde de l'identité nationale notamment à travers la promotion du patrimoine culturel national et la poursuite de l'introduction des arts et des langues nationales dans les programmes scolaires ; (iv) susciter la mobilisation des principaux acteurs sociaux et leur adhésion pour une vision de développement partagée ; et (v) promouvoir les valeurs républicaines, en l'occurrence le patriotisme, la solidarité et la méritocratie.

7. CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

Le cadrage macroéconomique et budgétaire permet d'analyser les implications chiffrées des orientations retenues dans la SND30 sur : (i) le profil de la croissance globale ainsi que les contributions sectorielles ; (ii) le profil de la dépense publique émanant de l'allocation des ressources budgétaires aux secteurs pour financer les actions prioritaires identifiées ; et (iii) les implications sur les principaux objectifs de développement.

7.1. Cadrage macroéconomique

Scénario de référence. Ce scénario prend en compte les priorités du Gouvernement tout en tenant compte des contraintes structurelles en matière de financement (ressources internes et externes), d'absorption des

budgets et d'exécution physique des programmes et projets dans les différents domaines ciblés. A travers ce scénario, le taux de croissance moyen annuel se situe autour de 5,6% sur la période 2021-2030. Celui du PIB non pétrolier est projeté en moyenne annuelle à 5,9% sur la période 2021-2030 contre 4,7% au cours des dix dernières années, soit un gain de 1,2 point de croissance. Le ratio des recettes non pétrolières sur le PIB est projeté à 14,8% en 2030 contre 13,6% en 2019, soit une amélioration d'environ 1,2 point, traduisant les efforts accrus de mobilisation des recettes des administrations fiscales. Ainsi, le solde primaire hors pétrole s'améliorera de 1,4 point, passant de -3,8% en 2019 à - 2,4% du PIB en 2030.

Scénario Vision. Il prend en compte les efforts supplémentaires que le Gouvernement devrait mettre en œuvre non seulement pour lever les rigidités structurelles actuelles, mais également pour assurer un meilleur suivi-évaluation en vue d'atteindre les objectifs de la Vision. Le taux de croissance moyen du scénario Vision devrait se situer autour de 8%, soit 2,4 points au-dessus du scénario de référence. Cependant, sur les trois premières années de mise en œuvre de la SND30, les profils de croissance obtenus dans les deux scénarii ne seront pas significativement différents compte tenu des délais, notamment dans la mise en œuvre effective des différentes réformes et des programmes d'investissement, ainsi que dans l'appropriation de tous les acteurs des grandes orientations et la mobilisation des financements. Par contre, sur la période 2023-2026, et avec les premières retombées de la mise en œuvre des différents projets, l'écart de croissance du PIB non pétrolier commencera à être perceptible avec une déviation de près de 2,4% en moyenne annuelle entre les deux scénarii. Bien plus, entre 2027 et 2030, le taux de croissance annuel moyen devrait se situer autour de 10%, soit 3,6% au-dessus de celui du scénario de référence.

Sur la période 2021-2030, le secteur primaire connaîtra une croissance annuelle moyenne de 7,9%, soit 2,2 points au-dessus de celle du scénario de référence. Celle-ci sera tirée principalement par le sous-secteur agriculture qui connaîtra une croissance moyenne de 8,5%, nécessaire pour adresser la demande additionnelle émanant des industries. Ce gap se justifiera par des efforts plus soutenus en matière de modernisation de l'appareil de production à travers le développement d'une agriculture plus intensive dans les filières à fort potentiel de croissance, l'amélioration des rendements avec un accent sur un meilleur approvisionnement en intrants agricole.

L'évolution du secteur sera également le fait de la bonne tenue du sous-secteur de l'élevage. En effet, il enregistra un taux de croissance moyen de 7,4% sur la période contre 5,5% dans le scénario de référence. La croissance dans le secteur repose d'une part, sur le développement des espèces à cycle court, et d'autre part, sur le développement de ranchs de moyenne et grande tailles pour l'élevage bovin.

Le secteur secondaire, grâce à la dynamique qu'impulseront les industries manufacturières et les BTP, réalisera une croissance annuelle de 7,5% entre 2021 et 2030, supérieure de 2,4 points à celle du scénario de référence. Dans le secteur manufacturier, les industries agroalimentaires vont connaître une croissance moyenne de 8,0% contre 5,8% dans le scénario de référence. Cette performance sera due notamment au développement des industries de transformation des produits du terroir (banane plantain, sucre, huile de palme, maïs, soja, cacao, coton, etc.). Les autres industries manufacturières devraient bénéficier du développement des industries du bois, de fabrication des meubles, des matériaux de construction et de l'intensification de la transformation du cuir, de la métallurgie de base, etc. Ceci permettra de réaliser un taux de croissance moyen de 6,4% sur la période 2021-2030 contre 4,7% dans le scénario de référence. Dans le secteur des BTP, la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures dans les secteurs du transport, de l'énergie et l'aménagement des routes contribueront à une accélération de la croissance de ce secteur. L'écart entre les deux profils de croissance sera nettement perceptible dès 2024. On observera ainsi sur la période 2021-2030, un taux de croissance moyen de 11,8% contre 7,9% dans le scénario de référence.

Le secteur tertiaire enregistra un taux annuel moyen de 8,3% contre 5,9% dans le scénario de référence. Cette performance sera principalement le fait des évolutions dans le secteur du commerce, hôtellerie et restauration et celui des transports, entrepôts et communications. Dans le domaine des services, une attention particulière sera portée sur la mise en valeur du grand potentiel touristique du pays. Les transports verront leur activité s'intensifier grâce à la réalisation du vaste programme de réhabilitation et d'extension du réseau routier. Aussi, l'économie numérique devrait occuper une place de choix.

Analyse des risques. Les analyses d'incidence sont faites à partir du scénario de Vision. Les risques mis en évidence portent notamment sur : (i) la persistance de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest,

du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord ; (ii) les retards dans l'exécution des projets agricoles, des projets énergétiques et des projets d'infrastructures ; (iii) les conséquences d'un dérèglement climatique prononcé.

7.2. Profil de l'allocation budgétaire

Conformément aux priorités sectorielles définies par la SND30, la part du budget réservée à chaque secteur évoluerait de manière quasi continue sur la période. Le secteur social qui est le cadre d'intervention en vue de l'amélioration du capital humain voit la part du budget qui lui est allouée augmenter continuellement de 2020 à 2030. Cette part passe de 20,3% en 2019 à 29,0% en 2030. La hausse des dépenses de santé particulièrement perceptible à partir de 2020 correspond à la mise en œuvre effective de la Couverture Santé Universelle (CSU). Le secteur des infrastructures reste quasiment stable du fait de l'orientation de la stratégie qui consiste à privilégier les financements en partenariat public-privé dans la réalisation des grands projets d'investissement public. La part du sous-secteur industrie et services par contre s'accroît significativement du fait de la priorité accordée à ce secteur dans la mise en œuvre de la SND30. Elle passe du simple au triple sur la période. La part du secteur gouvernance passe de 15,2% en 2019 à 13,3% en 2030, mais celle de la défense et de la sécurité diminue par contre progressivement avec l'hypothèse que les crises sécuritaires et sociopolitiques vers où sont orientées une part importante des dépenses de ce secteur soient résolues.

7.3. Impact sur les objectifs de développement

Des simulations ont été effectuées sur l'impact de la croissance économique générée selon les deux principaux scénarii (Référence et Vision) de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 sur quelques indicateurs de développement notamment le taux de pauvreté, le taux net de scolarisation combiné, l'espérance de vie à la naissance, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, le taux de mortalité maternelle, le nombre d'emplois nets créés, et la proportion des emplois décents. Il ressort de ces simulations qu'à l'horizon 2030, le taux de pauvreté se réduirait à 30,8 % dans le scénario de référence contre 25,3 % dans le scénario Vision. Le taux net de scolarisation combiné (proportion de la tranche d'âge 6-24 ans scolarisée) devrait atteindre 72,0 % (référence) contre 81,2 % (Vision). L'espérance de vie à la naissance se situerait à 62,1 ans (référence) contre

65,2 ans (Vision). Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans atteindrait 54,2 pour 1000 (référence) contre 36,2 (Vision). Le taux de mortalité maternelle se situerait à 311,2 pour 100 000 naissances vivantes (référence) ou connaîtrait un renversement de tendance pour se situer à 197,1 (Vision). Il est estimé une création nette d'environ 363 889 emplois en moyenne annuelle (référence) contre 536 661 (Vision). En matière de qualité de l'emploi, il est estimé un recul modéré du taux de sous-emploi global à 55,2 % et plus optimiste à 50,1 %.

8. FINANCEMENT, PILOTAGE ET SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE

8.1. Financement de la stratégie

Pour assurer la mise en œuvre de la SND30, en particulier la transformation structurelle de l'économie telle que envisagée, le Gouvernement, conscient que le volume des investissements requis pour mener à bien cette stratégie est tel qu'il risque de générer un surendettement à moyen ou long terme, devra recourir à différents leviers, notamment : les ressources budgétaires propres à travers une politique fiscale adéquate ; les ressources du marché financier ; les ressources de la coopération bilatérale et multilatérale ; les ressources propres au secteur privé ; les Partenariat Public-Privé (PPP) ; la mobilisation de l'épargne nationale ; et les transferts de fonds de la diaspora.

8.2. Dispositif de mise en œuvre de la stratégie

Afin de rationaliser et d'unifier les principaux instruments de planification stratégique d'une part et de mieux coordonner les actions de développement, un Conseil National de Planification, instance de pilotage et de suivi-évaluation de la Stratégie Nationale de Développement et des stratégies sectorielles et thématiques sera mis en place.

Ce Conseil, présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, comprendrait des membres du Gouvernement, des représentants du secteur privé et de la société civile. Il aurait pour principales missions : de superviser la mise en œuvre de la stratégie ; de statuer sur les grandes orientations du développement, les projets d'intérêt économique national, les options stratégiques de coopération économique, et l'évaluation des options de développement à des fins de réorientation.

Comme instance opérationnelle, il est proposé la mise en place, sous le conseil, d'un Comité National de suivi/évaluation de la mise en œuvre de la stratégie, sous l'autorité du Ministre en charge de la Planification et auquel seront rattachés une cellule de coordination et des secrétariats dédiés aux stratégies sectorielles dans les formats actuels. Ces secrétariats seraient coordonnés par des responsables de ministères sectoriels clés.

Au sein des administrations publiques, le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement sera assuré selon la logique Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi/Evaluation (PPBS).

Pour le suivi statistique, il est envisagé la mise en place d'un calendrier statistique rigoureusement respecté, et élaboré par un système statistique national conformément à la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique.

8.3. Communication et promotion de l'émergence

La mise en œuvre d'un plan de communication permettra d'identifier les besoins en informations pour les différents acteurs ainsi que les formats adaptés à chacun des utilisateurs. De même, la communication permettra de renforcer le dialogue autour des questions clés de la stratégie, et favorisera la dissémination des informations à tous les niveaux. Dans ce cadre, les sites Web du Gouvernement, du Ministère en charge de la planification et de l'INS pourront servir de support pour faciliter le partage de l'information.

INTRODUCTION

a. Fondements de la Stratégie Nationale de Développement 2020- 2030

1. De l'indépendance jusqu'en 1986, la planification du développement au Cameroun s'est faite à travers des plans quinquennaux. Six plans ont été élaborés sur cette période ; les cinq premiers ont été mis en œuvre contrairement au sixième qui a été interrompu du fait de la crise économique qui est survenue au milieu des années 80 et qui s'est étalée sur plus d'une décennie. A la suite du vent des ajustements structurels et dans le cadre de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTe), le Gouvernement a produit un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en 2003. L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTe et les résultats jugés insatisfaisants sur la pauvreté, à la suite de la troisième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM) en 2007, ont conduit à la révision du DSRP. Ainsi, une Vision de développement sur 25 ans a été adoptée en 2009, avec le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) comme instrument de mise en œuvre de la première phase de cette Vision qui concerne la période 2010-2019.

2. Le DSCE étant arrivé à échéance, la SND30 constitue le nouveau cadre de référence qui lui succède pour la période 2020-2030. Cette périodicité a été retenue pour mieux articuler la stratégie avec l'agenda mondial des Objectifs de Développement Durable (ODD), mais aussi pour stabiliser les horizons de planification et intégrer les retards enregistrés dans la mise en œuvre du DSCE.

b. Eléments contextuels majeurs

3. La présente stratégie a été élaborée dans un contexte marqué par la dynamique d'achèvement des grands projets de première génération portés par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, la poursuite des investissements du Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance (PLA-NUT) et des chantiers des infrastructures sportives de haut niveau.

4. Le contexte était aussi caractérisé par les effets de la crise des cours des matières premières qui ont compromis la réalisation de nombreux grands projets privés, pour lesquels certaines infrastructures publiques réalisées à par l'Etat, constituaient des préalables. En effet, l'évolution défavorable de ces cours à partir de 2014, a été à l'origine de la remise en cause des plans d'investissements de partenaires privés engagés dans ces projets. Par ailleurs, cette crise a conduit à la réduction du stock de devises de la sous-région, accentuée par l'importation massive des biens de consommation courante. Dans ces circonstances, le Cameroun a conclu en 2017 avec le Fonds Monétaire International (FMI), un Programme Economique et Financier au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC).

5. Outre les aspects socio-économiques, l'environnement national était également marqué par les défis sécuritaires auxquels le pays reste confronté. Il s'agit de la persistance des attaques du groupe terroriste BOKO-HARAM dans la Région de l'Extrême-Nord et des répercussions des crises successives en République Centrafricaine (RCA), avec notamment l'afflux des réfugiés. La crise sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest reste cependant l'élément contextuel majeur, pour lequel le Président de la République a d'ailleurs convoqué un Grand Dialogue National et dont la présente stratégie constitue un des vecteurs d'application des recommandations issues de ces importantes assises.

c. Approche méthodologique d'élaboration de la SND30

6. La présente stratégie est le fruit d'une combinaison d'exercices techniques ayant fait recours aux experts sectoriels des administrations, à des consultants nationaux externes, et à l'ensemble de la nation et des acteurs de développement, à travers des consultations participatives. Au rang des principaux travaux menés dans le cadre de ce processus, l'on peut indiquer :

- **La production du rapport de la revue des politiques de développement** menées au cours de la période 2010-2018, qui a permis de faire une évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, d'en tirer les principaux enseignements et d'apprécier les efforts à fournir pour accélérer la marche du pays vers l'émergence.
- **La réalisation de travaux prospectifs** portant notamment sur les sources de la croissance, l'analyse des mutations sociales au Cameroun, l'identification des filières porteuses et la simulation des impacts potentiels des grands projets structurants envisagés.
- **La transcription opérationnelle de la Vision** en vue de dégager les indicateurs sectoriels pertinents devant permettre de suivre et d'évaluer les objectifs de la Vision. Cet exercice aura notamment permis de réaliser une traduction quantitative des cibles de l'émergence, sur la base des standards internationaux.
- **Les travaux de relecture des stratégies sectorielles** qui ont permis de dresser un diagnostic participatif et d'identifier les orientations stratégiques et les réformes dans les différents secteurs de planification que sont : l'éducation, la santé, les services sociaux, le rural, les industries et services, les infrastructures, et la gouvernance.
- **L'organisation des consultations participatives** avec les différentes composantes de la société (administrations, membres du parlement, élus locaux, Secteur Privé, Société Civile, Partenaires Techniques et Financiers, CTD, universitaires/chercheurs, populations à la base, etc.). Ces rencontres ont permis de discuter avec les participants sur le bilan de la mise en œuvre du DSCE et de recueillir leurs contributions pour accompagner le pays dans sa marche vers l'émergence. Des séances consultatives spécifiques ont également eu lieu autour de certaines thématiques particulières notamment la cohésion sociale, le bilinguisme, le multiculturalisme et les droits de l'homme.
- **La tenue d'un atelier de réflexion sur l'élaboration d'un plan de modernisation des grandes villes du Cameroun** qui a permis de dresser un état des lieux de la planification urbaine pour les métropoles et d'identifier les axes stratégiques de développement des grandes villes et des projets transformateurs.

- **L'organisation des rencontres sectorielles de planification** qui ont servi de cadre de convergence, d'échanges et de validation technique des orientations stratégiques sectorielles, par les Secrétaires Généraux des ministères et les responsables des entreprises et établissements publics.
- **La conduite des travaux de cadrage et de chiffrage** regroupant les experts des chaînes sectorielles PPBS qui ont permis d'asseoir les estimations de croissance, en cohérence avec les réformes et projets planifiés dans la stratégie. Il s'est agi d'une démarche de convergence itérative, entre les coûts des politiques proposées et les ressources additionnelles dégagées par les niveaux de croissance obtenus.
- **Le processus de validation et d'adoption de la stratégie** qui a connu son aboutissement avec la signature par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, de la Préface du Document, à la suite de la validation des principales orientations par le Gouvernement réuni en Conseil de Cabinet, et sur très hautes instructions du Président de la République, Chef de l'Etat.

d. Caractéristiques de la stratégie

7. La présente stratégie nationale de développement doit être comprise comme la consolidation des stratégies sectorielles. Le processus de relecture de ces dernières a été conduit parallèlement à l'élaboration de la stratégie nationale, qui constitue donc le centre des priorités nationales de développement. Dans son format, elle est un mix entre la planification impérative, parce qu'elle est accompagnée d'un cadre légal et réglementaire, et la planification indicative, en raison de l'exigence de flexibilité intelligente qui l'accompagne.

8. La SND30, qui opérationnalise la deuxième phase de la Vision, est en cohérence avec les objectifs de l'agenda 2030 sur le développement durable et prend également en compte les grandes orientations des autres agendas supranationaux (Agenda 2063 de l'Union Africaine, Vision CEMAC 2025, COP21, etc.). S'agissant spécifiquement des ODD, ils sont abordés de manière à leur donner un contenu d'actions sectorielles suffisantes. Ainsi, comme les stratégies nationales précédentes, la SND30 est l'expression empirique d'un cadre intégré de développement économique et humain durable pour le Cameroun, qui propose un cheminement progressif du

pays vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable et de la Vision 2035. La SND30 comporte un certain nombre de caractéristiques et de fonctionnalités saillantes, qui étaient déjà valables pour le DSRP et le DSCE, et que le Gouvernement réaffirme. Ainsi, la SND30 est :

- ◇ **Un cadre intégré de développement.** La SND30 offre un cadre empirique de développement où les politiques macroéconomiques, sectorielles et sociales sont articulées pour : (i) transformer l'appareil de production économique nationale ; (ii) générer des revenus et des emplois décents pour réduire la pauvreté ; et (iii) favoriser le développement du capital humain (éducation, santé, sécurité sociale, culture, etc.), sur fond de développement durable.
- ◇ **Un cadre de cohérence financière.** La SND30 constitue aussi un cadre de « cohérence financière » à court et à moyen terme pour le Gouvernement. Il met en cohérence l'évolution des ressources propres générées par la croissance avec les besoins de financement des stratégies sectorielles, assurant en retour que le rythme d'exécution des stratégies affecte aussi le chemin de croissance économique. Dans le même sens, la SND30 offre un cadre qui assure la conformité entre les politiques fiscales et budgétaires du Gouvernement avec les objectifs d'appui aux secteurs productifs et aux secteurs sociaux. Cette mise en cohérence financière à court et à moyen terme est assurée dans la stratégie, grâce à un effort rigoureux de cadrage macroéconomique et budgétaire.
- ◇ **Un cadre de coordination de l'action Gouvernementale.** Les objectifs de la SND30 ne pourront

être atteints que si la volonté et les ressources publiques sont effectivement mobilisées et dirigées vers les points d'application de la stratégie, suivant leurs priorités et si les programmes concomitants sont efficacement exécutés.

- ◇ **Un cadre de consultation et de concertation avec le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement.** La SND30 est le fruit d'un processus participatif et consultatif intense. Le Gouvernement entend maintenir cette approche pour le suivi et la révision éventuelle de la stratégie et/ou de son plan d'actions.
- ◇ **Un cadre de référence pour l'alignement de toutes les interventions des Partenaires.** Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, le Gouvernement, tout en assumant son leadership, a mis en œuvre un processus de consultation avec les partenaires au développement et les a impliqués dans tout le processus d'élaboration de la stratégie. Ainsi, toutes les interventions desdits partenaires devront préalablement trouver des points d'ancrage dans la stratégie nationale, leur permettant ainsi de répondre de manière optimale aux besoins de développement du pays.
- ◇ **Un cadre d'orientation des travaux analytiques pour éclairer la gestion du développement.** L'élaboration de la SND30 a été sous-tendue par une série de travaux analytiques d'ampleur visant à éclairer les choix, définir les priorités et mettre en cohérence les objectifs et les moyens. Au rang de ces activités figurent la relecture des stratégies sectorielles, les travaux sur les sources de la croissance, la caractérisation de l'émergence, etc.

ENCADRE 1: Agenda 2063 de l'Union Africaine

L'Agenda 2063 est un plan pour la transformation structurelle de l'Afrique, qui a été approuvé par les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA) en janvier 2015. La Vision de l'UA visant à « construire une Afrique intégrée, prospère et en paix, une Afrique dirigée et gérée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale » a été réaffirmé.

L'Agenda 2063 se décline en sept (07) Aspirations : (i) une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ; (ii) un continent intégré, politiquement uni et reposant sur les idéaux du panafricanisme ; (iii) une Afrique de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'Etat de droit ; (iv) une Afrique pacifique et sûre ; (v) une Afrique ayant une identité, des valeurs et une éthique culturelles fortes ; (vi) une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, s'appuyant notamment sur le potentiel qu'offrent les jeunes et les femmes ; et (vii) une Afrique en tant qu'acteur et partenaire solide et influent sur la scène mondiale.

Objectifs:

1. Niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous sur la science, la technologie et l'innovation ;
2. Des citoyens instruits et une révolution des compétences basée sur la science, la technologie et l'innovation ;
3. Des citoyens en bonne santé et bien alimentés ;
4. Une économie transformée et des emplois assurés ;
5. Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrue ;
6. Une économie bleue/maritime pour une croissance économique accrue ;
7. Des économies et communautés résilientes au climat et écologiquement durables ;
8. Une Afrique unie (fédération ou confédération) ;
9. Des institutions financières et monétaires primordiales créées et mises en fonction ;
10. Une Afrique sillonnée par une excellente infrastructure ;
11. Des valeurs et pratiques démocratiques, des principes universels des droits de l'homme de justice et de l'Etat de droit enracinés ;
12. Des institutions capables et leadership transformé sont en place à tous les niveaux ;
13. La paix, la sécurité et la stabilité préservées ;
14. Une Afrique stable et en paix ;
15. Une architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) pleinement fonctionnelle et opérationnelle ;
16. Une renaissance culturelle africaine primordiale ;
17. Une égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie ;
18. Des jeunes et enfants impliqués et autonomisés ;
19. Une Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales, et la coexistence pacifique ;
20. Une Afrique qui assume l'entière responsabilité du financement de son développement.

e. Principales articulations du document

9. La SND30 se décline en trois (03) parties, à savoir : (i) la revue des politiques de développement, les orientations et objectifs de la stratégie ; (ii) les piliers de la stratégie ; et (iii) les implications macroéconomiques et le dispositif de pilotage.

10. S'agissant de la première partie, elle comprend deux chapitres :

- Le premier chapitre intitulé « revue des politiques de développement » dresse un bilan de la mise en œuvre des politiques au cours de la période 2010-2019. Il fait ressortir les grands constats ainsi que les leçons apprises de la mise en œuvre du DSCE.
- Le deuxième chapitre présente les grandes orientations qui fondent la formulation de la stratégie, les objectifs, les principes directeurs et les considérations clés.

11. En ce qui concerne la deuxième partie, elle développe la stratégie proprement dite et est articulé autour de quatre chapitres correspondants aux différents piliers.

- Le premier pilier aborde la problématique de la transformation structurelle de l'économie nationale qui constitue le principal levier de la présente stratégie. Il traite de la planification économique, qui doit conduire à la résolution des problèmes bien identifiés comme la faible productivité des exploitations agricoles familiales en milieu rural (en traitant très précisément des déterminants et des facteurs de production), de la dynamique d'industrialisation en allant directement vers les efforts qui sont à faire sur des aspects clés (cf. PDI), des infrastructures productives sur lesquelles il faut que les priorités soient claires et très précises. Il aborde également les aspects relatifs à l'intégration régionale et la facilitation des échanges, la dynamisation du secteur privé, la protection de l'environnement et la transformation du système financier.
- Le deuxième pilier est relatif au développement du capital humain. Il aborde les stratégies sectorielles à vocation sociale (éducation et formation professionnelle, santé, protection sociale, accès aux autres services sociaux de base.) dans la perspective de constituer une main d'œuvre plus productive.

rielles à vocation sociale (éducation et formation professionnelle, santé, protection sociale, accès aux autres services sociaux de base.) dans la perspective de constituer une main d'œuvre plus productive.

- Le troisième pilier quant à lui, traite de la promotion de l'emploi et de l'insertion économique notamment du sous-emploi, de l'adéquation formation emploi, l'adéquation de l'offre de formation à la demande du secteur productif en main-d'œuvre et de l'accompagnement des entreprises du secteur.
- S'agissant du quatrième pilier, il se focalise sur la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat. Il traite de l'état de droit, de la protection des droits humains, de la décentralisation et du développement local, du système judiciaire, du maintien de l'ordre et de la sécurité, du rôle de l'Etat dans l'économie, etc. Ce pilier inclut également les questions liées au multiculturalisme et au bilinguisme qui sont au centre de la troisième dimension de la Vision 2035, («l'unité dans la diversité»).

12. Pour ce qui est de la troisième partie, elle porte sur les implications macroéconomiques et le dispositif de pilotage. Elle comprend deux chapitres, à savoir :

- Le cadrage macroéconomique et budgétaire de la stratégie qui analyse les implications sur les agrégats macroéconomiques de la mise en œuvre de la stratégie. Il décrit également l'incidence de la mise en œuvre des réformes globales et sectorielles préconisées sur le profil de croissance globale, les évolutions sectorielles, les niveaux d'investissement et le financement de l'ensemble de l'économie par rapport au scénario de référence.
- Le pilotage, le suivi-évaluation et le financement de la stratégie.

13. Le Document comprend également des annexes, notamment le tableau de bord des indicateurs de suivi de la stratégie, les projets phares, les principales réformes, une matrice d'actions prioritaires, ainsi que les tableaux issus des travaux de cadrage.

PREMIERE PARTIE :

**REVUE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT,
ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA STRATEGIE**

CHAPITRE 1

REVUE DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

14. Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) a été élaboré dans un contexte national post-point d'achèvement de l'initiative PPTE, caractérisé par un afflux important de ressources publiques libérées à la faveur du pays, grâce à l'annulation d'une grande partie de la dette extérieure. Par ailleurs, l'environnement international était également marqué par une hausse des prix de certains biens de consommation courante de masse, couplée à une crise financière mondiale. Dans ces conditions, la stratégie de développement a été bâtie dans une logique expansionniste de l'investissement public, pour doter l'économie nationale d'un ensemble d'infrastructures économiques de base, permettant de faciliter l'accès aux facteurs de production. L'idée était que le secteur privé mettrait à profit ces infrastructures structurantes pour son expansion en générant des emplois formels décents, ce qui devait permettre de redistribuer des revenus et de réduire la pauvreté, dans un environnement de gouvernance améliorée.

15. Le DSCE a été construit autour de trois piliers, à savoir : une stratégie de croissance, une stratégie d'emploi, et une stratégie de gouvernance et de gestion stratégique de l'Etat. Ce cadre de référence avait pour cibles : (i) la réalisation d'un taux de croissance de 5,5% en moyenne annuelle sur la période de la stratégie ; (ii) l'amélioration de la situation de l'emploi en ramenant le taux de sous-emploi de 75% en 2007 à moins de 50% en 2020 ; (iii) la réduction de la pauvreté, pour ramener au terme de la période, le taux de pauvreté à 28,7%, contre 39,9% en 2007. Des considérations clés avaient également été identifiées comme orientations générales pour tenir le cap de la stratégie.

16. Du reste, il convient de souligner que le DSCE ne constituait que la première phase de mise en œuvre de la Vision adoptée en 2009, consistant à faire du Cameroun «**un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035**». Dans cette logique, le Cameroun devra parvenir au cap de Nouveau Pays Industrialisé à l'horizon de son émergence. En vue de formuler la stratégie pour l'opérationnalisation de la deuxième phase de la Vision, il a été nécessaire de procéder à une revue des politiques de

développement menées au cours de la première phase. Cette évaluation a ensuite alimenté toute la dynamique consultative du processus de préparation de la présente stratégie.

17. Ce chapitre comprend une synthèse de : (i) l'évaluation générale du DSCE ; (ii) l'évaluation qualitative issue des consultations participatives ; et (iii) l'analyse atouts-opportunités-défis-menaces, issue des travaux prospectifs menés.

1.1. EVALUATION GLOBALE DU DSCE

18. La revue des politiques de développement réalisée au titre des travaux de planification post-DSCE a mis en évidence la capacité de l'économie camerounaise à générer une dynamique positive de croissance, dans un environnement interne et externe pourtant défavorable. Toutefois, la situation du sous-emploi s'est dégradée et le taux de pauvreté monétaire n'a que très faiblement reculé.

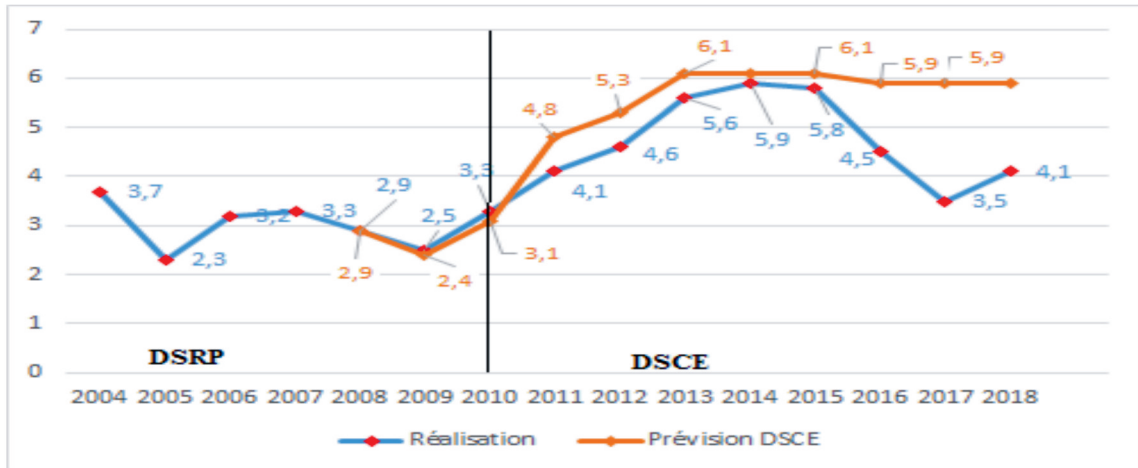
a. CROISSANCE ET SITUATION MACROÉCONOMIQUE

19. L'évaluation du DSCE met notamment en exergue l'importance des aménagements planifiés au titre de la première génération des grands projets (Complexe industriel portuaire de Kribi, Barrage de Lom Pangar, Barrage Hydroélectrique de Memve'ele, Barrage de Mekin, Deuxième pont sur le Wouri, etc.), qui auront renforcé substantiellement le parc infrastructurel du pays aux plans portuaire, énergétique et routier notamment. En outre, la mise en œuvre du DSCE aura permis un relèvement substantiel du sentier de croissance de 3% sous la période du DSRP à 4,5% sous la période 2010-2019. Cette croissance moyenne qui a néanmoins été en retrait de 0,8 point par rapport à la cible de 5,5% fixé dans le DSCE, témoigne tout de même de la résilience de l'économie camerounaise face aux différents chocs économiques et sécuritaires. En ce qui concerne le taux d'inflation, il est resté maîtrisé autour de 2% en moyenne par an, en-dessous du seuil de convergence CEMAC de 3 %.

20. En analyse dynamique (Graphique 1), le taux de croissance est resté proche des prévisions du DSCE entre 2010 et 2015, du fait notamment du démarrage et de la mise en œuvre de plusieurs projets structurants. A partir de 2016, un ralentissement de

l'économie a été observé suite à la baisse des cours des matières premières amorcée depuis 2014, notamment du pétrole, et aux chocs sécuritaires dans les Régions de l'Extrême-Nord, de l'Est, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Graphique 1: Evolution du taux de croissance du PIB entre 2004 et 2018

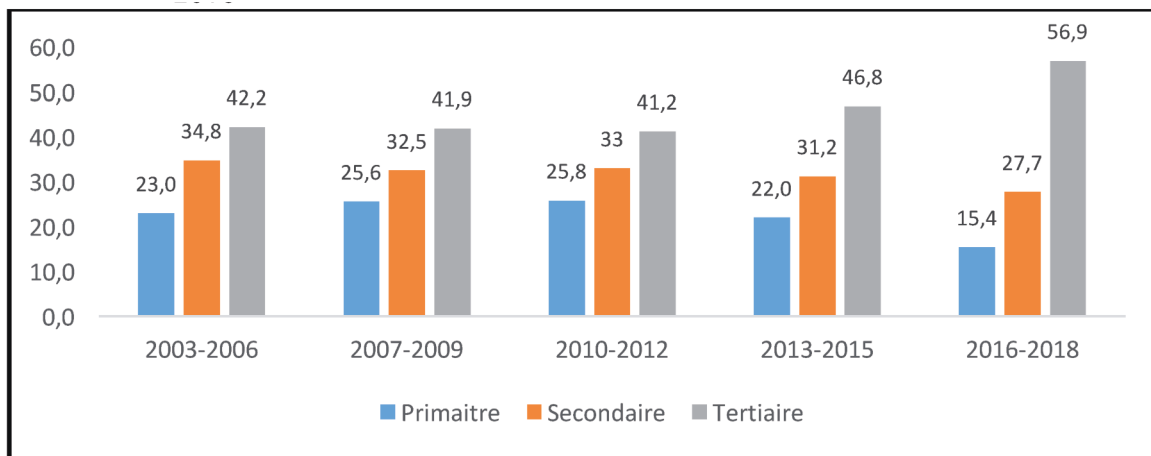


Source: Comptes nationaux, INS

21. Concernant le revenu par tête, le RNB/hab a connu une croissance régulière, amorcée depuis la période du DSRP et qui s'est poursuivie jusqu'en 2015. Il a plus que doublé de 2003 à 2014, en passant de 740\$ à 1 510\$, avant de connaître un léger déclin. Bien qu'ayant enregistré une croissance annuelle moyenne de 5,2 % durant la période 2003-2017, le RNB/hab demeure encore entre les seuils de 1 006 \$ - 3 955 \$ (en valeur de 2017), plaçant toujours le Cameroun dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

22. Au plan des évolutions sectorielles, la structure globale de la répartition du PIB par secteur n'a pas évolué dans le sens souhaité. En effet, la part du secteur primaire, qui était de 25,8% et qui devait passer

à 33,2% s'est plutôt dégradée. Cette situation indique que non seulement les actions en faveur de l'agriculture de 2^{ème} génération et l'exploitation minière restent modestes, mais aussi que le dynamisme traditionnel du secteur connaît un essoufflement. En parallèle, le secteur secondaire qui représentait 33% en 2010 a également connu une importante baisse pour se situer à 28,2% en 2018. Par contre, le secteur tertiaire prend des proportions de plus en plus importantes, passant de 41,2% à 57,1%. Au regard de ces résultats, l'économie camerounaise est devenue au fil de temps une « économie de services » contrairement à la logique de transformation structurelle par l'industrialisation.

Graphique 2: Evolution moyenne de la répartition du PIB par secteur d'activité entre 2003 et 2018

Source: Comptes nationaux, INS

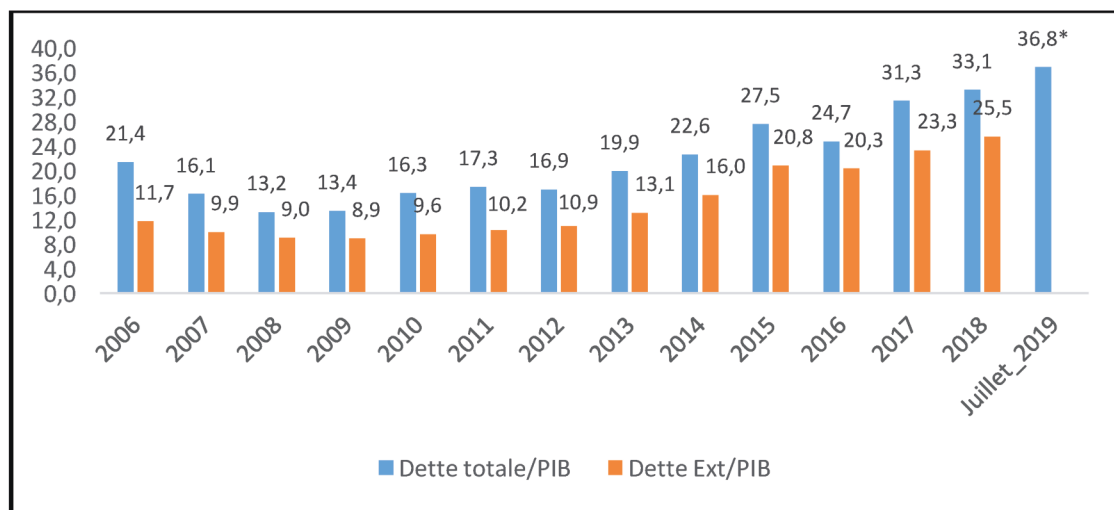
23. S'agissant des Finances Publiques, le DSCE prévoyait que malgré les perspectives à la baisse de la production pétrolière et l'entrée en vigueur de l'APE avec l'Union Européenne, les recettes pétrolières totales se maintiendraient au-dessus de 15% du PIB à l'horizon 2020. Ce ratio s'est situé en moyenne annuelle à 16,1% sur la période de revue. Le DSCE prévoyait aussi que le ratio des recettes non pétrolières sur le PIB devait croître et atteindre 13,1% en 2020. Ce ratio se situait déjà au-dessus de la valeur prévue en 2017, soit à 13,5%. On observe cependant une baisse moyenne de 8,2 points de la part des recettes pétrolières dans les recettes propres de l'Etat sur la période 2010-2017, comparativement à la période de mise en œuvre du DSRP. En effet, cette part a baissé de 30,8 % à 22,6 % entre les deux périodes.

24. Les recettes propres sont croissantes sur la période 2003-2018, allant de 1363,3 milliards de FCFA à plus du double en 2018 (environ 3 324 milliards FCFA). Cette dynamique est principalement portée par l'augmentation des recettes non pétrolières, malgré la réduction des recettes pétrolières due à la baisse des cours mondiaux du pétrole depuis 2014. Sur la même période, les dépenses hors dettes croissent continuellement, allant de 1 095,8 milliards FCFA à plus du triple (4 654,5 milliards FCFA). Ainsi, de 2003 à 2018, les recettes propres de l'Etat ont dou-

blé tandis que les dépenses hors service de la dette ont plutôt triplé, ce qui explique un recours conséquent à des sources externes de financement.

25. On note aussi que durant toute la période de mise en œuvre du DSRP, le Solde Budgétaire Globale Base Engagement (SBGBE) hors dons est resté excédentaire, alors qu'il est devenu déficitaire pendant la période du DSCE. En 2009, il ne représentait que 0,1% du PIB et a augmenté progressivement pour atteindre sa plus grande valeur en 2014, soit 3,2% du PIB. Cette dynamique s'explique d'une part, en raison de la hausse des dépenses de l'Etat pour les recrutements massifs dans la fonction publique dès les premières années de mise en œuvre de la stratégie pour la croissance et l'emploi et de la priorité accordée à la réalisation des grands projets. D'autre part, la baisse des cours des matières premières, notamment du pétrole en 2014, a entraîné la diminution des recettes par rapport aux prévisions.

26. Ainsi, après une longue période marquée par la réduction de la dette, consécutivement à l'initiative PPTE, la période couverte par le DSCE, s'est traduite par une augmentation progressive du stock de la dette publique. Le ratio dette/PIB est ainsi passé de 16,3% en 2010 à 31,3% du PIB en 2017, puis à 36,8% en fin juillet 2019.

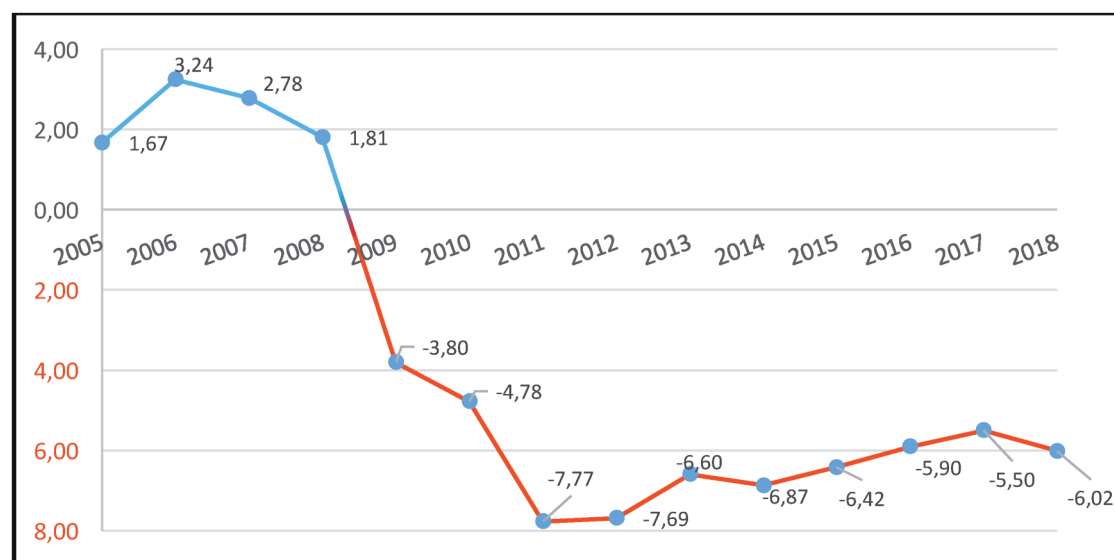
Graphique 3 : Evolution du ratio dette publique sur PIB entre 2006 et 2019 (%)

Source: Données MINFI (CAA, 2019)

27. Ce rythme d'endettement soutenu exige davantage de prudence, quoique les ratios de viabilité de la dette publique du Cameroun demeurent en deçà des plafonds normatifs sur le plan multilatéral (critère CEMAC) et sur le plan national (critères énoncés dans le DSCE). En effet, les ratios dette publique (intérieure et extérieure) sur PIB et dette extérieure sur PIB sont respectivement restés inférieurs à 70% et 40%.

28. Pour ce qui est de l'équilibre extérieur, durant pratiquement toute la période du DSRP, la balance

commerciale était excédentaire. Depuis 2009, elle est devenue déficitaire et ce déficit s'est davantage creusé durant la mise en œuvre du DSCE. Cette situation découle d'une part, de la crise de 2008 survenue à la suite de la hausse des prix des produits de première nécessité entraînant ainsi une baisse des taxes à l'importation de ceux-ci. D'autre part, elle pourrait s'expliquer par l'importation massive des biens en capital pour la réalisation des projets structurants du DSCE (barrages, ponts, port, autoroutes, etc.).

Graphique 4 : Evolution de la balance commerciale (en % du PIB) entre 2005 et 2018

Source: Comptes nationaux, INS

1 Taux d'endettement.

29. En ce qui concerne le secteur monétaire et bancaire, les actifs financiers sont passés de 2 756 milliards de FCFA en 2009 à 5 958 milliards de FCFA en 2018. Les avoirs extérieurs en devises sont restés confortables sur la période en passant de 1 896 milliards de FCFA (dont 1 368 milliards de FCFA en compte d'opérations au Trésor français) en 2009 à 2 070 milliards de FCFA (dont 1 945 milliards de FCFA en compte d'opérations au Trésor français) en 2018.

30. Globalement, le secteur monétaire camerounais affiche des performances de développement et de financement de l'économie très faibles sur la période.

Deux (2) principaux indicateurs en sont révélateurs du faible développement du système monétaire : (i) la masse monétaire en % du PIB est restée très faible en passant de 18,7% en 2009 à 23,5% du PIB en 2018 ; ce taux est passé de 139,1% en 2009 à 124% en 2018 pour la Malaisie et de 120% en 2009 à 124,3% en 2018 pour la Thaïlande ; (ii) le crédit à l'économie en % du PIB est également demeuré très faible (11,2% en 2009 contre 15,9% du PIB en 2018). Cet indicateur était de 111,6% en 2009 et 119,4% du PIB en 2018 pour la Malaisie et de 98,6% en 2009 et 111,7% en 2018 pour la Thaïlande.

Tableau 1 : Performance du système monétaire de 2009 à 2018 (en milliards de FCFA)

Eléments	2009	2010	2011	2017	2018
1. CONTREPARTIES DES RESSOURCES	2 756	2 800	3 068	5 164	5 958
1.1. Avoirs extérieurs nets	1 896	1 845	1 627	1 970	2 070
dont Solde du compte d'opérations	1 368	1 311	1 290	1 580	1 945
1.2. Crédit intérieur	860	955	1 441	3 194	3 888
Créances nettes sur l'Etat	-518	-640	-502	145	471
Dont : PNG	-389	-522	-346	204	514
Crédits à l'économie	1 378	1 595	1 943	3 049	3 417
dont crédit au secteur privé non financier	1 228	1 411	1 743	2 834	3 114
2. RESSOURCES DU SYSTEME MONETAIRE	2 756	2 800	3 068	5 164	5 958
2.1. Masse Monétaire	2 300	2 626	2 897	4 407	5 043
Circulation fiduciaire	448	501	526	978	1056
Dépôts bancaires	1 852	2125	2371	3429	3987
2.2. Fonds propres et autres postes nets	456	174	171	757	915
PIB (en milliards de FCFA)	12 285	12 948	13 843	20 328	21 426
Crédit à l'économie en % du PIB	11,2%	12,3%	14,0%	15,0%	15,9%
Masse monétaire en % du PIB	18,7%	20,3%	20,9%	21,7%	23,5%
Malaisie					
Crédit à l'économie en % du PIB	111,6%	110,7%	112,3%	118,8%	119,4%
Masse monétaire en % du PIB	139,1%	134,0%	138,6%	124,3%	124,2%
Thaïland					
Crédit à l'économie en % du PIB	98,6%	98,8%	107,2%	113,5%	111,7%
Masse monétaire en % du PIB	120,0%	118,7%	127,2%	125,9%	124,3%

Source: MINFI, BEAC & FMI

b. SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE, EMPLOI ET PAUVRETÉ

31. Situation de l'emploi. Avec la stratégie d'emploi contenue dans le DSCE, le Gouvernement comptait réduire la portion du secteur informel dans l'activité éco-

nomique nationale et générer dans le secteur formel, des dizaines de milliers d'emplois par an. Le Gouvernement a agi non seulement par le recrutement de plusieurs milliers de jeunes à la fonction publique, mais aussi par un grand nombre d'initiatives telles que : (i) le Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes

(PANEJ) ; (ii) le Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI) ; (iii) le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U) ; (iv) le Projet d'Insertion Socio-économique des jeunes par la création des micro entreprises de Fabrication du Matériel Sportif (PIFMAS) ; (v) les projets à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), etc.

32. Mais le déploiement de tous ces efforts au terme des cinq premières années de mise en œuvre du DSCE n'aura pas permis d'enregistrer une amélioration globale de la situation du sous-emploi. Le taux de sous-emploi s'est plutôt aggravé passant de 75,8% en 2005 à 77% en 2014.

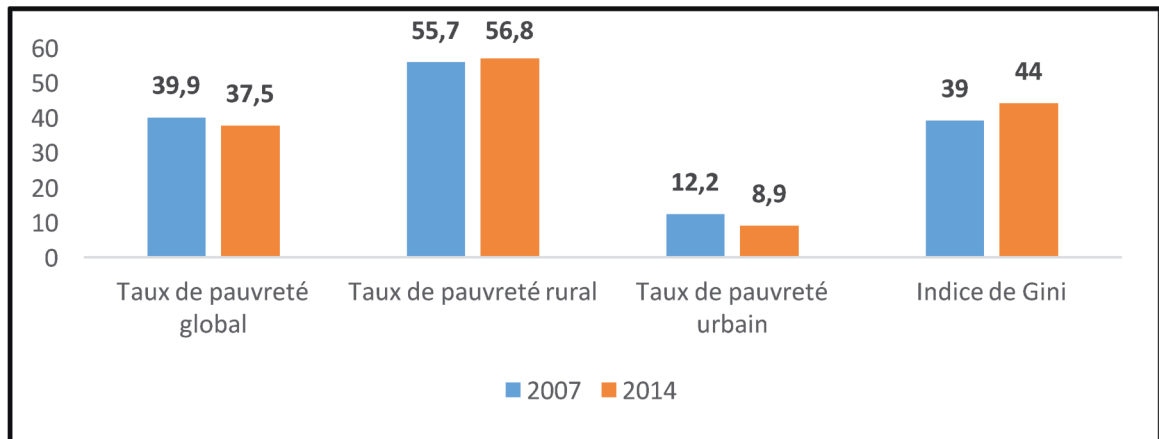
33. Situation de la Pauvreté et des inégalités de revenu. On note une légère baisse du taux de pauvreté monétaire qui mesure la proportion de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté. En effet, selon la quatrième Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM-4) menée en 2014, le taux de pauvreté a reculé de 2,4 points en se situant à 37,5% contre 39,9% en 2007 et 40,2% en 2001. Cette performance reste cependant en deçà des attentes du DSCE qui prévoyait un taux de pauvreté de 28,7% en 2020. Cette situation résulte d'une croissance inférieure au niveau escompté et de la faiblesse des mécanismes de redistribution des richesses

34. Si le taux de pauvreté enregistre une diminution significative en milieu urbain passant de 12,2% en 2007 à 8,9% en 2014, il connaît plutôt une aggravation en milieu rural, avec une évolution de 55,7% en 2007 à 56,8% en 2014. Dans cette dynamique, le phénomène de pauvreté tend à devenir résiduel en zone urbaine, et à devenir caractéristique du milieu rural. En effet, neuf (9) pauvres sur dix (10) résident en milieu rural.

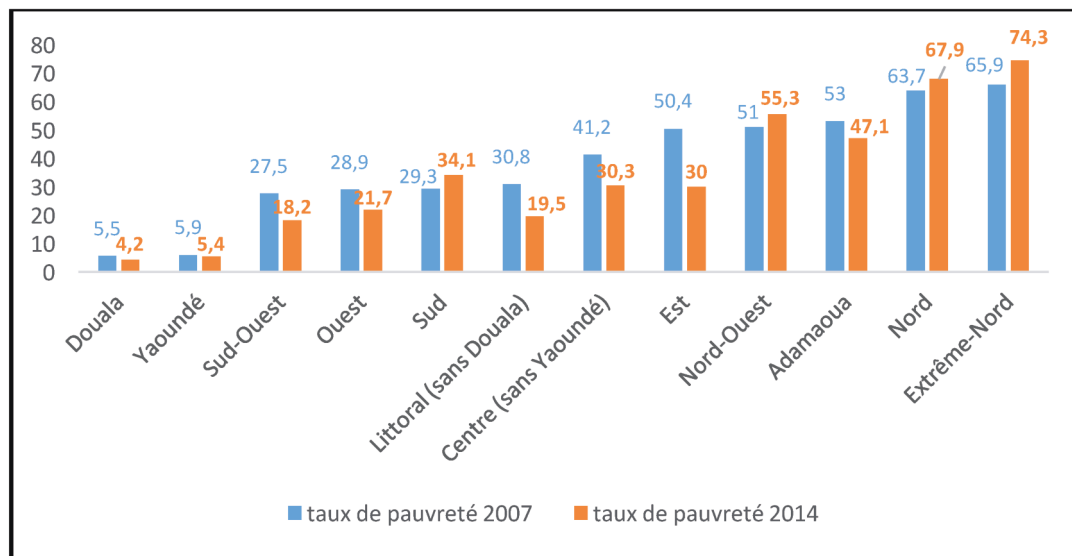
35. Par ailleurs, les inégalités se sont accentuées (l'indice de GINI est passé de 39% en 2007 à 44 % en 2014, soit 5 points en plus au cours des sept dernières années) augmentant le fossé entre les riches et les pauvres.

36. Le profil de la pauvreté connaît aussi de fortes disparités régionales. Les Régions de l'Extrême-Nord (74,3%), du Nord (67,9%), du Nord-Ouest (55,3%) et de l'Adamaoua (47,1%), sont celles qui enregistrent les taux de pauvreté les plus élevés et au-dessus de la moyenne nationale (37,5%). En dynamique entre 2007 et 2014, la pauvreté s'est aggravée dans quatre Régions à savoir l'Extrême-Nord, le Sud, le Nord-Ouest et le Nord.

Graphique 5 : Evolution de la pauvreté et des inégalités sociales entre 2007 et 2014



Source: ECAM 3 et 4, INS

Graphique 6 : Taux de pauvreté par Région

Source : ECAM 3 et 4, INS

37. Accès à l'eau potable et à l'électricité. Le recul de la pauvreté entre 2007 et 2014 est davantage perceptible en matière d'eau potable. La proportion des ménages y ayant accès est passée de 45,3% en 2007 à 61,0% en 2014, soit une progression de 15,7 points. D'un autre côté, la proportion des ménages ayant accès à l'éclairage électrique est passée de 48,8% en 2007 à 62,1% en 2014 pour l'ensemble du pays mais demeure faible dans les zones rurales (35,1%). De manière générale, l'accès aux réseaux d'eau potable et d'assainissement, ainsi qu'aux services sociaux reste généralement limité en zone rurale. Cela impacte principalement la santé des populations, et se traduit au niveau des indicateurs de mortalité infantile et sur l'espérance de vie des populations, qui demeure assez faible au Cameroun (56 ans en 2017).

38. Habitat et cadre de vie. Le Cameroun reste confronté aux effets d'une urbanisation rapide et peu maîtrisée. Dans la plupart des villes, les zones insalubres et impropres à l'habitat représentent une proportion importante. Ainsi, l'occupation anarchique de l'espace, l'habitat précaire, les problèmes d'hygiène et de santé publique sont un ensemble de facteurs qui ont amplifié la vulnérabilité des populations et favorisé la dégradation du cadre de vie dans les quartiers populaires.

39. Assainissement. La situation de l'assainissement est préoccupante aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. On enregistre dans l'ensemble une dégradation des conditions sanitaires, puisqu'on note une

baisse de la proportion de population ayant accès à des installations sanitaires améliorées (44,7% en 2001 contre 40,4% en 2014). Cette proportion est plus élevée en milieu urbain (58%) qu'en milieu rural (29%). Par ailleurs, ce secteur fait face à plusieurs contraintes qui sont d'ordre institutionnel, organisationnel, technique et financier.

40. Santé. Dans le domaine de la santé, les efforts consentis par le Gouvernement, notamment dans la couverture vaccinale des enfants de 12 à 23 mois et la gratuité des soins contre le paludisme pour tous les enfants de moins de 5 ans ont permis d'améliorer certains indicateurs clés. Ainsi, l'espérance de vie à la naissance est passée de 51,4 ans en 2009 à 56 ans en 2017 ; le taux de mortalité infantile (0 à 1 an) est passé de 62 pour 1 000 en 2011 à 48 pour 1 000 en 2018. Le taux de mortalité infanto-juvénile (de 0 à 5 ans) s'est amélioré en passant de 122 pour 1 000 en 2011 à 79 pour 1 000 en 2018. Par contre, concernant la santé maternelle, le taux de mortalité maternelle a augmenté, passant de 669 décès pour 100 000 naissances vivantes sur la période 1997-2004, à 782 décès sur la période 2004-2011. La proportion d'accouchements assistés est passée de 63,6% en 2011 à 69% en 2018.

41. S'agissant spécifiquement du paludisme, la lutte contre cette maladie a été notamment centrée sur la distribution de moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA) et la prise en charge gratuite des femmes enceintes et des enfants de moins de 5

ans. De 2010 à 2018, la morbidité palustre a diminué aussi bien chez les enfants de moins de 5 ans (de 56% à 31%), chez les femmes enceintes (de 49% à 22%) et chez les personnes de plus de 5 ans (de 33% à 24%). Au cours de la même période, la morbidité hospitalière due au paludisme a été réduite de 41,6% à 24%. Concernant le VIH/Sida, la prévalence est passée de 5,5% en 2004 à 3,4% en 2018. Ces progrès résultent d'une meilleure accessibilité et de la gratuité des antirétroviraux, permettant ainsi à un plus grand nombre de malades de recevoir le traitement indiqué.

42. Education. En raison de la pression démographique, la demande est de plus en plus forte dans tous les ordres d'enseignement. Dans l'enseignement de base, le taux brut de préscolarisation est passé de 39% en 2017 à 36,8% en 2018. Ce fléchissement s'explique par l'instabilité observée dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, qui enregistrent des perturbations importantes dans le fonctionnement de plusieurs établissements scolaires.

43. Dans l'enseignement primaire, le taux d'achèvement dans le cycle a connu une augmentation, passant de 73% en 2012 à 76,7% en 2016. Ce taux a connu une baisse sensible en 2017 où il se situe à 72,1%. En 2018, l'universalisation du cycle primaire s'est traduite par le renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire public, le soutien à la scolarisation de la jeune fille et, l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires.

44. Dans l'enseignement secondaire, le taux d'admission en première année a connu une croissance quasi linéaire passant de 52,36% en 2011 à 69,68% en 2016, avant de connaître une baisse significative en 2017 pour se situer à 55,38%, du fait de la crise sécuritaire que traversent certaines parties du pays. Le poids relatif de l'enseignement technique et professionnel enregistre une décroissance, en passant de 22,2% en 2014 à 18,81% en 2017. Enfin, l'enseignement supérieur a connu une croissance significative depuis l'an 2000. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur général, les effectifs des étudiants sont passés de 196 461 en 2010/2011 à 353 840 en 2016/2017.

C. SITUATION EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

45. Au cours de la période de mise en œuvre du DSCE, des avancées majeures ont été enregistrées au plan institutionnel. En effet, le Sénat, chambre haute

du parlement, a été mis en place et est pleinement fonctionnel. Il en est de même du Conseil constitutionnel qui s'est illustré pour la première fois lors du contentieux électoral, consécutif au scrutin présidentiel d'octobre 2018. En outre, la loi N° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code pénal a été promulguée.

46. En matière de gouvernance locale, les premières compétences ont été transférées aux communes par l'État central en 2010. Conformément au principe de progressivité, en 2018, 63 compétences ont été transférées par 21 ministères. En ce qui concerne les atteintes à la fortune publique, le dispositif a été renforcé avec la création du Tribunal Criminel Spécial (TCS), par la loi N° 2011/028 du 14 décembre 2011, qui est opérationnel depuis 2012.

47. Au plan de la gouvernance économique et financière, le cadre de gestion de la dette s'est amélioré avec la création en 2008 du Comité National de la Dette Publique (CNDP) dont l'avis doit être requis sur toutes les questions relatives à l'endettement public et l'octroi des garanties. En matière de finances publiques, l'on peut citer : l'introduction de la budgétisation par programme ; la mise sur pied d'un cadre juridique et institutionnel visant à améliorer la qualité de la dépense et à renforcer le contrôle de la gestion des deniers publics, le code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques, le régime financier de l'État et des autres entités publiques, etc. ; et l'introduction du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans le processus de préparation du budget de l'État à travers la signature du décret N°2019/281 du 31 mai 2019 fixant le calendrier budgétaire, la promulgation du décret N°2019/320 du 19 juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois n° 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques.

48. Pour ce qui est du pilotage de la performance, l'opérationnalisation transparente des stratégies nationale et sectorielles s'opère par le biais de la chaîne PPBS qui constitue la logique d'intervention en matière des politiques publiques. Enfin, la gestion des ressources humaines dans toutes les administrations publiques s'est améliorée avec notamment, la déconcentration de la gestion de certains actes de carrière et de la solde ; l'amélioration de l'accessibilité aux informations sur les procédures administratives individuelles et l'assainissement du fichier du personnel de l'État.

49. Toutefois, l'évaluation du système de gestion des finances publiques selon la méthodologie PEFA menée en 2016 laisse transparaître plusieurs insuffisances en matière de gestion des finances publiques au Cameroun. Parmi ces insuffisances figurent : la faible internalisation de la budgétisation par programme ; la faible surveillance des risques budgétaires que peut engendrer pour l'Etat la gestion des établissements publics, des entreprises publiques et des CTD ; la subsistance des procédures de déblocages de fonds, de caisses d'avances, et d'interventions directes ; l'insuffisance d'accès à l'information sur les marchés publics et le non-respect du principe de séparation entre les fonctions de maître d'ouvrage, d'organe de contrôle et d'organe de régulation.

50. S'agissant des marchés publics, la persistance des problèmes relatifs aux procédures de passation des marchés (lenteurs administratives, faible responsabilisation des maîtres d'ouvrage, etc.) ayant entraîné des retards dans le démarrage et la qualité d'exécution de plusieurs projets a conduit à l'adoption d'un nouveau code des marchés publics en juin 2018. Celui-ci a apporté plusieurs innovations, parmi lesquelles : la responsabilisation accrue des maîtres d'ouvrage ou maîtres d'ouvrage délégués qui assurent désormais le suivi, la régulation et le contrôle des marchés à la place du ministère en charge des marchés publics ; la consécration de la maturation des projets comme une étape de la passation des marchés ; etc.

51. En outre, selon les classements de certaines agences de notation en matière de gouvernance, le Cameroun figure parmi les pays les moins bien classés en matière de gouvernance. Selon le Doing Business, le Cameroun était classé 167ème sur 190 pays en 2019, après avoir occupé le range de 158ème sur 189 pays en 2015. De ce point de vue, la question du climat des affaires mérite un approfondissement des efforts.

1.2. EVALUATION PARTICIPATIVE

52. Dans le cadre du processus de l'élaboration de la présente stratégie de développement, le Gouvernement a organisé des consultations participatives avec différentes composantes de la société camerounaise. Ces consultations étaient des cadres d'échanges ouverts sur tous les sujets relatifs au développement économique et social. Elles ont eu lieu avec les forces

vives dans chaque Région, ensuite avec chacune des chambres parlementaires, les Partenaires Techniques et Financiers, les membres de la Commission Nationale de Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme et de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés, le Secteur Privé, et la Communauté scientifique nationale..

a. CONSULTATIONS RÉGIONALES

53. Le Gouvernement a organisé des consultations participatives dans les dix Régions pour, notamment : (i) exposer les principaux axes de la Vision de développement à l'horizon 2035 ; (ii) présenter aux acteurs et aux représentants des populations les actions et stratégies menées depuis 2010 dans le cadre du DSCE ; (iii) recueillir l'appréciation des bénéficiaires sur le bilan des réalisations ainsi que l'impact de celles-ci dans l'amélioration de leurs conditions de vie ; (iv) recueillir les préoccupations, les besoins des populations et les pistes d'actions envisageables pour les résoudre, notamment dans les domaines des infrastructures (routes, électricité, eau, etc.), de l'agriculture, de l'éducation et de la santé. Ces consultations ont aussi permis aux populations de suggérer des actions visant à améliorer la qualité des politiques publiques en vue de promouvoir une croissance économique forte, inclusive et durable.

54. D'une manière générale, les populations ont exprimé un sentiment mitigé par rapport au bilan de mise en œuvre des politiques publiques. En effet, les avis sont partagés sur l'impact desdites réalisations sur l'amélioration des conditions de vie. Certains reconnaissent et témoignent de l'effectivité d'un grand nombre de réalisations à l'échelle nationale et régionale. Par contre, pour d'autres, ces réalisations ne correspondaient pas aux véritables besoins des populations et n'ont pas significativement amélioré leurs conditions de vie.

55. Dans le secteur agricole par exemple, les projets menés auraient eu un faible impact sur les petits agriculteurs. Les agriculteurs locaux ne tireraient pas suffisamment profit de leur labeur, du fait d'une insuffisante prise en compte de leurs problèmes quotidiens qui se résument à l'enclavement des bassins de production, au faible accès aux intrants agricoles, aux difficultés de mise en marché des produits, aux pertes post-récoltes et aux fluctuations des prix.

56. Par ailleurs, les populations ont évoqué comme difficultés le faible accès des jeunes à l'information,

leur faible implication dans les projets de développement au niveau local, ainsi qu'un encadrement insuffisant des jeunes en matière d'accès au financement. Cette situation peut être en partie expliquée par la difficulté à capter les fréquences hertziennes dans certaines zones, l'insuffisance des radios communautaires et l'inadaptation des programmes radiophoniques au contexte local.

57. D'autres préoccupations évoquées portent sur : la décentralisation, les problèmes d'indemnisation, la libération des emprises, les lenteurs administratives, le manque de mesures d'accompagnement de certains projets, la faiblesse du capital humain, l'existence d'une certaine incohérence dans l'octroi et l'exécution de certains projets au niveau local, le déficit énergétique, l'absence de technologie, l'enclavement de certaines localités, la faible maturation des projets, le mauvais choix de certains prestataires, les difficultés de paiement des prestataires, la corruption, l'absence d'esprit patriotique, le favoritisme et l'insuffisante gouvernance en général, les problèmes sécuritaires, la faible implication des populations locales notamment des jeunes et des femmes dans le choix, la mise en œuvre et le suivi des projets de développement.

b. CONSULTATIONS AVEC LES PARLEMENTAIRES

58. Des consultations ont eu lieu avec chacune des chambres du parlement, afin de partager les éléments de bilan de la mise en œuvre du DSCE et les priorités en matière de développement. D'une manière générale, les parlementaires se sont appesantis sur la nécessité d'améliorer le fonctionnement de l'administration pour que celle-ci soit plus efficace et plus efficiente. Les questions de la maîtrise des finances publiques, de l'accès à l'eau et à l'électricité en zone urbaine et rurale, de l'entretien et la réhabilitation des routes, du développement d'un capital humain solide, de l'emploi des jeunes, du transfert de technologie, du développement de l'économie numérique, de l'innovation et de l'anticipation sur les progrès technologiques, sont, pour les députés et les sénateurs, autant de leviers à considérer pour le développement.

c. CONSULTATIONS AVEC LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF)

59. Un atelier consultatif a été organisé avec les Partenaires Techniques et Financiers en vue d'asseoir avec eux les modalités d'une collaboration étroite tout au long du processus et de leur participation à la mise en œuvre des priorités pour la prochaine phase de la

Vision. Dans ce sens, le Comité Multipartenaire coprésidé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a été identifié comme la plate-forme privilégiée de cette collaboration. Au demeurant, les partenaires et l'administration ont convenu de la prise en compte dans la nouvelle stratégie, des instruments internationaux de développement à l'instar des Objectifs de Développement Durable, de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLE-CAF), des résolutions de la Conférence des Parties sur le Climat (COP 21), et de la Vision de développement de la CEMAC. Au-delà des considérations de fond, les PTF ont rassuré de leur implication dans le processus de relecture des stratégies sectorielles et la réalisation d'études spécifiques.

d. ECHANGES AVEC LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS (CNDHL) ET LA COMMISSION NATIONALE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME (CNPBM)

60. Des séances consultatives spécifiques ont eu lieu avec la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme et la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés. Elles ont permis d'échanger avec ces structures sur les problématiques du vivre ensemble, du bilinguisme, du multiculturalisme, d'une part, et sur les pistes d'amélioration de la situation des droits de l'homme et des libertés au Cameroun, d'autre part. Avec la CNDHL, l'idée phare qui a été mise en exergue est la nécessité de la célérité dans le traitement des dossiers en justice et la nécessité de spécialiser les juges sur les matières de droits notamment en droit pénal, droit fiscal, droit familial, droit économique et financier.

61. Pour sa part, la CNPBM a indiqué que d'après de multiples évaluations, le Cameroun ne connaît pas un problème de vivre ensemble, au vu du développement des rapports intercommunautaires et de l'accélération de l'intégration nationale. Ainsi, le problème viendrait plutôt de la répartition des avantages et des infrastructures publiques entre les communautés et les localités. C'est cette répartition qui mérite d'être questionnée et véritablement adressée dans le cadre de la stratégie nationale de développement. La commission a aussi indiqué qu'à l'horizon de l'émergence, tout Camerounais devrait être officiellement bilingue (anglais et français) et nationalement bilingue (2 langues nationales, dont la langue de sa culture de naissance).

e. CONSULTATIONS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

62. Une rencontre consultative a été organisée avec le secteur privé pour discuter sur la nécessité d'une plus grande synergie dans l'action de développement et pour un exercice prospectif sur les dix prochaines années. Le but étant de permettre au secteur privé de prendre toute sa place dans le développement économique et social, dans l'esprit d'un partenariat global comme indiqué dans l'Objectif de Développement Durable n°17. Dans ce cadre, l'idée d'un projet emblématique mené en partenariat entre le secteur privé et l'Etat a été évoquée. La nécessité du développement du numérique, la nécessité de relecture de la loi sur les incitations à l'investissement privé afin qu'elle ne puisse pas générer des distorsions défavorables aux investisseurs déjà installés dans des segments de marchés en raison d'avantages concédés à de nouveaux arrivants, la nécessité d'une meilleure régulation du marché, une énergie disponible, accessible et compétitive, des villes dont Douala et Yaoundé dotées d'infrastructures adéquates pour conforter l'activité économique, la gouvernance des affaires, la clarté, la transparence et l'efficacité de l'action publique sont autant de sujets qui sont aussi ressortis des échanges.

f. CONSULTATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE

63. Une conférence scientifique a été organisée et a permis d'échanger avec la communauté universitaire et scientifique, sur les paradigmes et cadres théoriques, mais aussi sur les grandes problématiques éco-

nomiques, sociales et de gouvernance du pays. Elle a également permis de recueillir les avis et suggestions des universitaires sur les stratégies et mesures structurales à mener dans les divers domaines du développement économique et social afin d'atteindre l'objectif de l'émergence. En plus des aspects théoriques du développement économique, les présentations et discussions menées lors de cette conférence ont porté entre autres sur les thématiques relatives à : la compétitivité ; l'endettement ; le financement de l'économie ; la pauvreté et le développement du monde rural ; le capital humain et la dynamique démographique ; la gouvernance institutionnelle ; et la décentralisation. A l'issue des travaux de cette conférence, il a été recommandé : (i) de mener des politiques actives pour la protection des branches vulnérables à l'implémentation des APE ainsi que le développement de nouveaux instruments financiers adéquats aux besoins en capitaux du secteur productif et redynamiser l'épargne du système bancaire ; (ii) de restructurer les producteurs autour de grandes coopératives conformément à l'acte uniforme OHADA afin de faciliter l'accès des agriculteurs au marché, aux crédits, à la terre, à la formation et réduire les pertes post-récolte ; (iii) de réformer le système de retraite afin qu'il soit un bonus pour le dividende démographique et la priorisation de la formation professionnelle ; et (iv) de définir des priorités en matière de développement contrairement à l'approche du « big push » ainsi que la définition d'outils d'allocation équitable des ressources aux CTD.

ENCADRE 2: Synthèse des recommandations du Grand Dialogue National (GDN)

Du 30 septembre au 4 octobre 2019, s'est tenu à Yaoundé le Grand Dialogue National, présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sur Très Hautes Instructions du Chef de l'Etat. Cette rencontre avait pour objet «**d'examiner les voies et moyens de répondre aux aspirations profondes des populations du Nord-Ouest et du Sud-Ouest mais aussi de toutes les autres composantes de la Nation**». Au terme des échanges, les principales recommandations suivantes ont été formulées autour des huit (08) thématiques abordées :

- 1. Bilinguisme, diversité culturelle et cohésion sociale** : améliorer la pratique du bilinguisme ; enraciner la diversité culturelle ; renforcer la cohésion sociale nationale ; adopter une loi qui prévoit l'utilisation équitable des deux langues officielles.
- 2. Système éducatif** : maintenir les deux sous-systèmes éducatifs dans les réformes du secteur de l'éducation ; réglementer la prolifération des syndicats d'enseignants et promouvoir une meilleure organisation ; veiller à la collaboration entre les syndicats d'enseignants et le Gouvernement.
- 3. Système judiciaire** : traduire tous les instruments juridiques dans les deux langues officielles et assurer leur publication simultanée dans ces deux langues ; créer une école de droit pour la formation des avocats et tous les praticiens du droit général au Cameroun ; ériger la section de Common Law de Cour Suprême du Cameroun en une chambre à part entière.
- 4. Retour des réfugiés et des déplacés internes** : prendre des mesures visant à accorder une amnistie générale pour favoriser le retour des réfugiés et des personnes déplacées ; fournir des « kits de réinstallation et réintégration » aux réfugiés et aux déplacés internes.
- 5. Reconstructions et développement des Régions touchées par le conflit** : réhabiliter les installations et les infrastructures publiques détruites ou rendues obsolètes du fait de leur inutilisation en raison de la crise ; reconstruire les infrastructures économiques prioritaires pour soutenir ou relancer les systèmes de production par la remise en service des entreprises publiques agro-industrielles dans les régions touchées ; indemniser/reconstruire le patrimoine détruit des particuliers, des congrégations religieuses, des palais des chefs, des communautés et des unités privées de production ; mettre en place un programme d'assistance sociale directe aux victimes ; créer des emplois durables pour les jeunes et les femmes, en particulier dans les régions touchées par la crise.
- 6. Désarmements, démobilisation et réinsertion des ex-combattants** : élaborer et mettre en œuvre une stratégie holistique de communication qui met l'accent sur l'offre de paix.
- 7. Rôle de la diaspora dans la crise et sa participation au développement du pays** : Réformer le Code de la nationalité pour l'adoption de la double nationalité ou des nationalités multiples ; adopter le principe de la représentativité de la diaspora au niveau parlementaire et gouvernemental ; créer un haut conseil de la diaspora ; créer une agence transnationale d'investissement et de développement de la diaspora.
- 8. Décentralisation et développement local** : accorder aux Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest un statut spécial conformément à l'article 62 alinéa 2 de la Constitution ; mettre effectivement en place les régions dans les meilleurs délais ; allouer 10 à 15% du budget de l'Etat aux CTD ; supprimer la disposition relative à la nomination des délégués du gouvernement au titre du régime spécial applicable à certaines localités.

1.3. ATOUTS ET DÉFIS

64. En engageant un nouveau cycle de planification pour la période 2020-2030, le Gouvernement camerounais est bien conscient des principaux atouts sur lesquels le pays peut compter, des défis qu'il faudra surmonter, des opportunités qu'il faudrait saisir mais

aussi des risques auxquels est exposée la dynamique de développement du pays. .

65. Parmi les principaux atouts, le Cameroun peut compter sur une population jeune et dynamique, capable d'absorber les diverses technologies et innovations pour engendrer une dynamique de croissance

sur le moyen et long terme. Pour cela, cette jeunesse devra bénéficier d'un environnement d'opportunités, générées par un partenariat public et privé solidifié à même de bien articuler l'offre et la demande d'emplois..

66. En outre, le Cameroun dispose de potentialités naturelles qui lui valent son statut d'Afrique en miniature. Ces potentialités, convenablement valorisées à des fins de prospérité nationale et dans une logique cohérente d'aménagement du territoire et de développement durable, pourraient porter le pays à son plein potentiel de croissance et faire reculer la pauvreté jusqu'au niveau résiduel. Dans cette perspective, le Gouvernement a procédé parallèlement aux travaux de planification post-DSCE, à l'élaboration d'un schéma national et de dix schémas régionaux d'aménagement du territoire et de développement durable, et d'un plan de zonage.

67. Au rang des opportunités, le Cameroun doit mettre à contribution sa position stratégique dans le Golfe de Guinée pour conforter sa situation de hub pour l'économie sous régionale (CEMAC), mais aussi pouvoir profiter d'un marché étendu de plus de 300 millions d'habitants dans le cadre de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de sa proximité avec le Nigéria. La Zone de Libre-Echange Continentale Africaine vient renforcer cette opportunité d'accès à un marché beaucoup plus vaste. D'autres accords, notamment l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne, permettent au Cameroun de consolider des opportunités d'ouverture de marché, même si des efforts de mise à niveau des entreprises s'avèrent indispensables pour la mise en œuvre de ces accords.

68. En ce qui concerne les défis, le pays fait face à un déficit social majeur, du fait du niveau de la pauvreté qui recule lentement et des inégalités qui ont une tendance à s'aggraver. Cette fragilité sociale peut agir comme faille dans un tissu sociologique déjà mis à l'épreuve. A titre d'exemple, l'enrôlement de certains jeunes dans des mouvements extrémistes aura été l'une des conséquences les plus manifestes de cette fragilité durant la mise en œuvre du DSCE.

69. Sur le plan économique, la question de l'amélioration du climat des affaires au Cameroun demeure une préoccupation constante. Selon les derniers classements de certaines agences de notations, le Cameroun figure parmi les pays les moins bien classés. Ces classements passent le message d'une gouvernance et

d'un climat des affaires peu favorables pour le développement et la réalisation des projets. Or, le pays a besoin pour son développement, d'attirer un niveau substantiel d'Investissements Directs Etrangers (IDE), souvent porteurs de transferts de technologie et bénéfiques à l'industrialisation.

70. En outre, le Gouvernement a bien pris conscience des insuffisances dans l'efficacité et l'efficience de la dépense publique. Les processus de préparation/maturation de projets n'ont pas toujours conduit à la mise en exploitation des infrastructures dans les délais prévus. La question sur les coûts unitaires, souvent élevés, demande aussi à être traitée convenablement afin de favoriser la rentabilité propre des projets et d'améliorer leur impact sur la croissance.

71. La recherche de l'unité nationale a toujours été au centre des préoccupations de l'Etat. La multiplicité des centres d'influence plus ou moins autonomes parfois adossés à la grande diversité sociologique qui caractérise le pays, apparaît aujourd'hui comme un grand danger pour la construction du Cameroun. Par ailleurs, le processus démocratique, malgré des avancées notables, rencontre encore des difficultés. Au regard de l'insécurité et des crises sociopolitiques qu'a connu le pays au cours de ces dernières années, l'un des défis majeurs du Cameroun reste donc la restauration de la paix, la consolidation du vivre ensemble et de l'unité nationale. Ce défi appelle à une gestion participative et davantage décentralisée avec l'implication de tous les segments de la population.

72. Concernant les menaces, les autorités savent qu'une persistance de la crise dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, pourrait gravement compromettre les ambitions de développement du pays. En effet, la paix est une condition préalable et indispensable aux aspirations d'émergence du peuple. D'où la nécessité de mettre un terme à cette crise. Au-delà, il faudra éradiquer la secte terroriste BOKO HARAM et œuvrer toujours en faveur de la paix et de la sécurité dans le golfe de Guinée, et dans la sous-région. Au plan économique, le pays doit renforcer davantage sa résilience vis-à-vis des fluctuations des prix des matières premières et des conséquences négatives des crises économiques et financières internationales. Cela implique d'aborder les problèmes de développement avec des solutions principalement endogènes et de construire, en conséquence, une autosuffisance sur des besoins essentiels de la population.

CHAPITRE 2

ORIENTATIONS GENERALES ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT 2030

73. La stratégie de mise en œuvre de la première phase de la Vision 2035 a reposé sur l'augmentation substantielle du stock d'infrastructures pour faciliter l'accès aux facteurs de productions et baisser leurs coûts, permettre aux entreprises d'accroître leurs capacités de production et d'engendrer la croissance. L'accent a donc été mis sur le capital physique (réalisation des grands projets structurants).

74. La logique stratégique consistait à booster la croissance économique par le biais d'investissements massifs. Elle était assise sur un portefeuille de grands projets industriels prometteurs, qui portaient notamment sur l'exploitation du fer, l'installation de nouvelles alumineries, la liquéfaction du gaz, l'exploitation du cobalt-nickel et du diamant, la production d'engrais chimique, entre autres. Toutefois, la réalisation de ces projets industriels était conditionnée par un certain nombre de facilités comme l'énergie, les ports et les moyens de transport.

75. Mais, cette approche s'est avérée moyennement efficace pour l'économie camerounaise qui a une forte propension à importer et qui subit comme tout pays 'price-taker', les contre-coups d'une évolution souvent défavorable des cours des produits primaires d'exportation. Cette situation a privé l'économie de l'effet multiplicateur qu'elle aurait pu attendre et contribué à creuser davantage la balance commerciale et le déficit public. Elle a en effet, conduit à une augmentation particulièrement rapide du niveau d'endettement, alors même que les devises s'amenuisaient.

2.1. ORIENTATIONS FONDAMENTALES

76. Mix entre import/substitution et promotion des exportations. Pour la SND30, le Gouvernement a opté pour la politique de substitution des importations et celle de promotion des exportations en s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'économie nationale. En effet, les consultations menées jusqu'ici, suggèrent que les forces et les moyens soient canalisés vers les solutions sectorielles et industrielles dévelop-

pées localement pour induire une dynamique d'auto-renforcement de la croissance à long terme, tout en mobilisant mieux l'utilisation de l'ingénierie combinant le financement privé et l'aide au développement.

77. Etat stratège et pragmatique. L'Etat mettra en place les facilités pour l'émergence du secteur privé comme principal moteur de la croissance économique et réalisera des interventions ciblées dans des secteurs hautement stratégiques, notamment via le levier de la commande publique. Il sera question de relancer l'économie nationale, à travers la mise en place d'un système de transformation locale des matières premières soutenu par la commande publique, pour satisfaire au mieux la demande des agents économiques en biens et services par une offre locale de qualité et compétitive. En outre, il s'agira, en partenariat avec le secteur privé, de renforcer la structuration des filières de production autour des «champions nationaux».

78. Articulation entre planification indicative et planification impérative. Sur le plan de sa conception et de l'approche de mise en œuvre, la présente stratégie nationale de développement combine deux approches de planification. C'est une combinaison entre le format assez contraignant de la planification quinquennale et celui indicatif de la planification stratégique. Elle se rapproche des plans quinquennaux, du point de vue de leur précision, de leur concision et de l'organisation de la mise en œuvre des projets et programmes concernés. Cependant, elle se veut différente de ces derniers, qui étaient suffisamment exhaustifs mais qui ne s'adaptaient pas rapidement aux mutations de l'environnement national et international.

2.2. PRINCIPES DIRECTEURS

79. Les principes directeurs de la planification stratégique actuelle comprennent notamment la nécessité :

- (i) de maintenir stable le cadre macroéconomique ;
- (ii) d'une planification unique (qui articule clairement

et sans ambiguïté la hiérarchie des divers outils de planification sectorielle, thématique et spatiale) ; (iii) de l'articulation de planification dans une logique de développement harmonieux, équilibré et équitable du territoire ; (iv) de planifier l'action de développement dans le cadre de la décentralisation ; (v) d'intégrer dans la planification les exigences de rattrapage pour les zones affectées par les crises sociales et sécuritaires ; (vi) d'intégrer les exigences d'unité dans la diversité et de l'amélioration du rapport entre l'Etat et les citoyens ; (vii) de renforcer la gestion stratégique de l'Etat, et de créer des conditions optimales pour que le secteur privé prenne toute sa place et joue un rôle moteur dans l'économie ; (viii) de prendre en compte dans la planification, les engagements internationaux en matière de développement tout en les contextualisant et de veiller à l'alignement effectif des interventions des partenaires au développement sur les choix de développement du pays.

2.3. VISION 2035 ET OBJECTIFS

80. Les orientations de la présente stratégie nationale de développement qui couvre la deuxième décennie 2020-2030 de la Vision 2035 s'articulent autour des objectifs formulés dans ce cadre de référence. Cette Vision qui ambitionne de faire du Cameroun «**un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité**» intègre quatre objectifs généraux à savoir : (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ; (ii) devenir un pays à revenu intermédiaire ; (iii) atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé ; et (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique.

81. Pour maintenir le cap d'émergence à l'horizon 2035, la SND30 ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures. **Le cap étant de faire du pays, un Nouveau Pays Industrialisé, les efforts seront articulés autour de la stratégie d'industrialisation, qui constitue donc le centre d'intérêt de la présente stratégie nationale.**

82. A cet effet, elle met en perspective un cadre d'objectifs stratégiques articulé avec des cibles comme suit:

- **Mettre en place les conditions favorables à la croissance économique et l'accumulation de la richesse nationale et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays.** Il sera question : (i) de porter le taux de croissance annuel de 4,5% à 8,1% en moyenne sur la période 2020-2030 ; (ii) de porter la croissance du secteur secondaire (hors pétrole) à plus de 8% en moyenne ; (iii) de ramener le déficit de la balance commerciale de 8,8% du PIB en 2018 à moins de 3% en 2030. Cet objectif intègre les ODD 8, 9, 11 et 12.
- **Améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi.** Comme cibles principales, il s'agira : (i) de ramener le taux de pauvreté de 37,5% en 2014 à moins de 25% en 2030 ; (ii) de ramener le sous-emploi de 77% en 2014 à moins de 50% en 2030 ; (iii) de porter l'Indice du Capital Humain de 0,39 en 2018 à 0,55 et l'Indice de Développement Humain de 0,52 en 2016 à 0,70 en 2030. La réalisation de cet objectif contribue à l'atteinte des cibles des ODD 1 à 7 et l'ODD10.
- **Renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif.** Il s'agira d'atteindre les ODD 13, 14 et 15 avec leurs cibles contextualisées.
- **Améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement.** Il s'agira notamment de poursuivre les réformes nécessaires à l'amélioration du fonctionnement des institutions, et d'accélérer la mise en œuvre de la décentralisation. L'atteinte de cet objectif permettra de réaliser les cibles des ODD 16 et 17.

ENCADRE 3 : Objectifs de Développement Durable (ODD)

- ODD 1** Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- ODD 2** Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- ODD 3** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- ODD 4** Assurer à tous, une éducation équitable, inclusive, de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- ODD 5** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- ODD 6** Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- ODD 7** Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- ODD 8** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- ODD 9** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- ODD 10** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- ODD 11** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- ODD 12** Etablir des modes de consommation et de production durables
- ODD 13** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- ODD 14** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- ODD 15** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- ODD 16** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- ODD 17** Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable

2.4. CONSIDÉRATIONS CLÉS

83. Les considérations clés sont élaborées comme des repères majeurs qui permettent de vérifier la mise en œuvre de la stratégie. Ce sont des conditionnalités minimales et explicites qui portent la trame de fond de l'intelligence stratégique. Elles servent également de marqueur et de révélateur pour l'engagement des autorités. Ainsi, le Gouvernement entend :

- i. Porter la part des ressources transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées à au moins 15% des recettes de l'Etat en augmentant notam-

ment les transferts des opérations d'investissement et en accélérant la mise en place de la fonction publique locale.

- ii. Porter à au moins 60% la part de la commande publique en biens et services, adressée aux industries locales, y compris pour les forces de défense et de sécurité. Il s'agit ici de formaliser une démarche incitative, et d'ouverture d'opportunités à la production industrielle locale de biens mais aussi et surtout des services, notamment aux PME et PMI, permettant également de dynamiser la création d'emplois.

- iii. Acheter tous les projets en cours et finaliser toutes les modalités de mise en service complet des infrastructures issues des grands projets de 1ère génération à travers la réalisation de leurs projets connexes, pour leur permettre de produire les effets économiques attendus.
- iv. Privilégier dans la réalisation des grands projets, les approches en Project-Finance et Partenariat Public-Privé, qui permettront d'impliquer adéquatement le secteur privé et de mobiliser de manière efficiente les ressources d'investissement. Cela suppose d'une part la rationalisation des délais de réponse aux investisseurs porteurs des grands projets et d'autre part, une définition rigoureuse des délais de réalisation des projets ainsi qu'une organisation du pilotage des projets réduisant au maximum les centres de décisions et les démarches administratives
- v. Finaliser la réforme foncière afin de faciliter la disponibilité effective de la ressource foncière aux investisseurs, aux exploitants agricoles, aux promoteurs immobiliers, aux programmes de construction des infrastructures de transport, etc..
- vi. Promouvoir l'émergence et le soutien des champions nationaux dans les secteurs moteurs de la transformation structurelle de l'économie, à travers notamment la mise en place et l'opérationnalisation des zones économiques et une plus grande fluidité dans la mise en place des incitations au développement des entreprises.
- vii. Donner priorité à la maintenance des équipements et infrastructures existants pour garantir leur pérennité et leur fonctionnalité. Ceci permettra d'assurer une exploitation efficiente du patrimoine public, de consolider les acquis et de renforcer la cohérence de la programmation.

2.5. GRANDS AXES DE LA STRATÉGIE

84. La stratégie s'articule autour de quatre grands axes (piliers). Le premier pilier, relatif à la transformation structurelle de l'économie nationale, traite de la planification économique qui doit conduire à la ré-

solution des problèmes bien identifiés notamment : le faible niveau d'industrialisation et la faiblesse des liens intersectoriels en amont et en aval ; la faible structuration et productivité des Exploitations Familiales Agricoles (EFA) dans le milieu rural (en traitant très précisément des déterminants et des facteurs de production) ; les infrastructures productives sur lesquelles les priorités doivent être clairement définies.

Le cap de l'émergence étant de faire du pays un nouveau pays industrialisé (NPI), la stratégie de développement des industries et des services constitue le point central autour duquel les autres stratégies sectorielles sont articulées.

85. Le deuxième pilier traite du Développement du Capital Humain. Il aborde les stratégies sectorielles à vocation sociale (Education et formation, santé, protection sociale, emploi, etc.) dans la perspective de constituer une main d'œuvre plus productive. De ce point de vue, le Gouvernement inscrit son action dans une logique du relèvement continu des politiques sociales, en cohérence avec les théories de la croissance endogène qui suggèrent que la plus grande partie de la croissance viendrait de la rencontre des ressources humaines bien préparées avec l'innovation technologique.

86. Le troisième pilier traite de la promotion de l'emploi et de l'insertion des jeunes dans le circuit économique. Plus précisément, il s'agit de la problématique du sous-emploi, de l'adéquation formation emploi notamment l'adéquation de l'offre de formation à la demande du secteur productif en main-d'œuvre. Ainsi, il s'agira de mettre en place un cadre efficace pour l'éclosion des entreprises les plus créatrices d'emploi, à savoir les TPE, les PME/PMI, l'économie sociale notamment les coopératives et l'artisanat. Par ailleurs, une attention particulière sera accordée à la régulation du marché de travail afin d'optimiser l'utilisation des ressources humaines.

87. Le quatrième pilier concerne la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat. Outre les aspects classiques, ce dernier pilier inclut les questions liées au développement local, au multiculturalisme et au bilinguisme qui sont au centre de la troisième dimension de la Vision 2035, à savoir «l'unité dans la diversité».

DEUXIEME PARTIE :

PILERS DE LA STRATEGIE

CHAPITRE 3

TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE

88. La transformation structurelle de l'économie passe par une densification de l'industrie manufacturière ainsi que des secteurs des services à haute productivité et un rattrapage technologique, se traduisant par une hausse de la productivité dans l'agriculture et sa modernisation, du fait de l'augmentation de la demande des produits agricoles.

89. Cependant, le système de production de l'économie nationale est dominé par le secteur tertiaire qui a représenté 48,3% du PIB sur la période 2010-2018. Les exportations sont constituées à 66% de matières premières ; traduisant un faible niveau de transformation qui ne permet pas de générer d'importantes valeurs ajoutées et de tirer un meilleur profit des avantages comparatifs. De plus, la structure des importations met en évidence une hausse des biens de consommation finale dont la part dans les importations est passée de 32% sur la période 2000-2009 à 34% sur la période 2010-2017. Cette augmentation des importations sans contrepartie des exportations de valeur équivalente entraîne un déficit de la balance commerciale et donc une fuite des devises. En outre, la structure de l'emploi n'a pas enregistré de changements majeurs pendant les deux dernières décennies, et demeure caractérisée par une concentration dans l'agriculture de subsistance.

90. En définitive, la croissance du Cameroun pendant cette période, quoique significative, s'est caractérisée par une forte extraversion, ne permettant pas d'enclencher une véritable transformation structurelle de ses modes de production en adéquation avec les dotations factorielles, notamment l'emploi, limitant ainsi les gains de productivité liés à un meilleur développement des chaînes de valeur et les opportunités du marché international. En outre, cette croissance s'est traduite par des déséquilibres, notamment le déficit structurel de la balance courante et une persistance du déficit budgétaire.

91. Fort de ces constats, le Gouvernement entend procéder à la transformation structurelle de l'économie

camerounaise en incitant, par des mesures et des politiques volontaristes, à des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales, afin de favoriser un développement plus inclusif et durable sans compromettre les chances des générations futures. Pour y parvenir, il s'agira de : (i) développer les industries manufacturières et services ; (ii) développer la production et la productivité agricoles ; (iii) poursuivre la modernisation des infrastructures productives ; (iv) renforcer l'intégration régionale et la facilitation des échanges ; (v) dynamiser davantage le secteur privé et faire émerger les champignons nationaux ; (vi) intégrer davantage les préoccupations liées à l'environnement et la protection de la nature ; et (vii) renforcer le système financier national.

3.1. DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES ET DES SERVICES

92. En vue d'enclencher le développement industriel du pays, la première phase de la Vision a principalement porté sur la modernisation de l'appareil de production à travers des investissements massifs dans les infrastructures, notamment l'énergie, le transport, les télécommunications et l'accès à l'eau. La mise en œuvre de ces politiques a permis notamment de porter la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de 8% en 2010 à 12,9% du PIB en 2016 dépassant ainsi la cible de 0,4 point. Cependant quelques difficultés structurelles du secteur des industries et services n'ont pas fondamentalement changées. Les contraintes majeures concernent notamment : la faible compétitivité des entreprises (coût et qualité) ; l'insuffisance des fonds propres et des ressources managériales liée à la nature principalement familiale de l'actionnariat des entreprises ; la persistance et la prolifération des pratiques anticoncurrentielles

93. Sur la période 2020-2030, la stratégie de développement industriel intègre de manière optimale le Plan Directeur d'Industrialisation du Cameroun (PDI) qui a été adopté en décembre 2016. Ainsi, la vision du secteur industriel à l'horizon 2030 est de faire du

Cameroun le Commutateur (fournisseur d'énergie électrique), le Nourricier (fournisseurs des produits agro-industriels) et l'Équipementier (fournisseur de biens d'équipement notamment les meubles) de la CEEAC et du Nigeria.

94. A cet effet, deux principales orientations de développement industriel sont retenues, à savoir : la promotion de l'industrie manufacturière et le rattrapage technologique. Ces orientations permettront d'une part de faciliter l'insertion économique mondiale du Cameroun et d'autre part d'accélérer l'import/substitution tout en densifiant les exportations. En termes d'objectifs, il s'agira de : (i) porter la part du secteur secondaire dans le PIB de 28,2% en 2018 à 36,8% à l'horizon 2030 ; (ii) porter la Valeur Ajoutée Manufacturière (VAM) de 12,9% en 2016 à 25% en 2030 ; et (iii) porter la part des exportations des produits manufacturiers de 26,25% en 2015 à 54,5% en 2030. Ce modèle de croissance économique tirée par l'industrie manufacturière exige de faire passer la Productivité Totale des Facteurs (PTF) d'une contribution moyenne de 5-16% ces dernières années à une cible de 30-40% du taux de croissance du PIB à moyen et long terme.

95. La stratégie d'industrialisation repose sur un nombre limité de sous-secteurs moteurs. Elle est également fondée sur l'exigence de coupler ou d'articuler de manière optimale l'approche de satisfaction de la demande intérieure des produits industriels par l'import-substitution et celle de la demande extérieure par les exportations ou le commerce international.

96. Le périmètre stratégique retenu par le Gouvernement comporte neuf (9) sous-secteurs industriels moteurs : l'énergie, l'agro-industrie et le numérique mais aussi les filières Forêt-Bois, Textile-Confection-Cuir, Mines-Métallurgie-Sidérurgie, Hydrocarbures-Pétrochimie-Raffinage, Chimie-Pharmacie et Construction-Services-Professionnels-Scientifiques-Techniques. En plus des services industriels, le développement de l'industrie s'accompagnera des services non financiers.

3.1.1. Industrie de l'énergie

97. Se fondant sur son potentiel robuste et dense en ressources énergétiques, le Cameroun se fixe pour objectif de produire l'énergie en quantité abondante pour améliorer le cadre de vie de sa population, pour satisfaire son industrialisation, et de devenir un pays exportateur d'énergie. Cette ambition impose une re-

structuration du secteur national de l'énergie et la mise en cohérence des grands compartiments de l'organisation de ce secteur avec les enjeux en présence et les défis à relever, à court, moyen et long terme, depuis la production, jusqu'à la distribution en passant par le nœud critique des réseaux de transport interconnectés nationaux et régionaux actuels et futurs.

98. A cet effet, trois (3) orientations sont retenues : (i) développer l'important potentiel hydroélectrique national ; (ii) développer les énergies alternatives pour mieux répondre aux besoins spécifiques tels que la cuisson des aliments, les transports notamment urbains, l'électrification urbaine, les industries manufacturières, etc. ; (iii) renforcer et optimiser l'utilisation de la biomasse.

3.1.2. Agro-industrie

99. De 1960 à 1990, le Cameroun s'était fixé pour objectif de réaliser son autosuffisance alimentaire. Or, à l'ère de la mondialisation, avec l'ouverture quasi généralisée des frontières, cet objectif devrait être couplé avec les contraintes liées aux règles internationales des échanges et leurs répercussions sur la balance des paiements en général, et la balance commerciale en particulier. Dans le même temps, les habitudes alimentaires ont subi une évolution favorisée par une plus grande facilité d'approvisionnement des villes par le marché international ; l'on note ainsi une augmentation significative des importations des denrées alimentaires notamment : le riz, le maïs, le poisson, le lait et le blé

100. L'on constate par ailleurs que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et le Nigeria ont connu des évolutions similaires, ouvrant un vaste champ de transactions commerciales aujourd'hui essentiellement captées par les produits alimentaires d'origine asiatique, européenne et américaine. La conjonction de ces faits et évolutions devrait ouvrir des perspectives intéressantes pour le Cameroun.

101. Ainsi, pour la période 2020-2030, le Cameroun se donne pour ambition d'accroître en quantité et en qualité la production de produits agricoles afin d'assurer son autosuffisance alimentaire, d'approvisionner la demande croissante des agro-industries nationales en matières premières agricoles et de conquérir les marchés internationaux plus particulièrement ceux des sous régions CEEAC et CEDEAO. L'atteinte de cet objectif induit nécessairement la mise en conformité

de : (i) la production agro-industrielle ; (ii) la modernisation de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture ; et (iii) la commercialisation sur le marché extérieur de la production agro-industrielle. Plus spécifiquement, il s'agira d'approvisionner les marchés de l'intérieur et de la CEEAC, y compris le Nigéria en produits agro-industriels de 2ème et 3ème transformation à travers la valorisation plus poussée des matières premières locales et la promotion des exportations.

102. Les filières prioritaires de développement agro-industriel seront exploitées notamment : le coton, le cacao-café, l'huile de palme, le sucre, le caoutchouc, le riz, le maïs, la banane-plantain, le poisson, le lait et la viande. Elles feront l'objet de plans de développement spécifiques à moyen et long termes, visant à augmenter leurs productions, renforcer leurs compétitivités et développer en aval les chaînes de valeur grâce notamment à l'implantation d'industries de transformation. Dans cette démarche, le Gouvernement cherchera systématiquement, en partenariat avec le secteur privé national et/ou étranger, à faire émerger des « champions nationaux » autour desquels la production, la transformation et la commercialisation (y compris les exportations) de ces filières vont s'organiser et se structurer

3.1.3. Numérique

103. Dans le domaine du développement du numérique, le Cameroun est confronté au double défi de son industrialisation accélérée et transformatrice de l'économie, d'une part, et de son insertion dans la dynamique des technologies de l'information et de la communication d'autre part. L'enjeu dans ce domaine étant la neutralisation de la fracture numérique. Pour relever ce défi, il s'avère indispensable de promouvoir une synergie d'actions et des partenariats stratégiques entre l'Etat et les grands opérateurs privés nationaux et internationaux.

104. Plus spécifiquement, il sera question : (i) de reconfigurer l'écosystème numérique national, notamment par la restructuration du secteur en créant une société de patrimoine de l'infrastructure numérique ; (ii) de construire l'infrastructure numérique conséquente ; (iii) de sécuriser globalement les réseaux. En outre, le Gouvernement envisage la création des parcs et technopoles numériques en vue : (iv) de développer la production des contenus numériques ; (v) d'accroître et de diversifier les usages et services nu-

mériques ; (vi) de développer la fabrication et l'assemblage des pièces et appareils numériques.

3.1.4. Forêt-Bois

105. Outre la production de biomasse énergie, le développement de cette filière visera à développer rationnellement l'exploitation et l'utilisation du bois et à renforcer la transparence dans la gestion des forêts communales et des forêts communautaires.

106. Ainsi, les actions envisagées pour le développement de cette filière porteront sur : (i) le développement des plantations forestières ; (ii) le renforcement de l'industrie de transformation du bois jusqu'à la troisième transformation, en vue de la fabrication des meubles, la construction des logements et bâtiments et les usages industriels. A cet effet, le Gouvernement prescrira notamment l'orientation de la commande publique en matière d'approvisionnement des services publics en meubles et renforcera les normes d'utilisation du bois dans les constructions. Par ailleurs, le Gouvernement mettra en place un cadre approprié pour l'éclosion des technopoles bois.

3.1.5. Textile-Confection-Cuir

107. La filière Textile, Confection et Cuir comporte deux branches principales : (i) la branche des industries du textile et de la confection et (ii) la branche des industries du cuir et de la fabrication des chaussures. En raison, de ses caractéristiques intrinsèques et, de son emprise territoriale sur la quasi-totalité de la zone septentrionale du pays, cette filière constitue un important enjeu pour l'économie nationale, sur le triple plan industriel, socioéconomique et de l'aménagement du territoire. En dépit d'importants atouts, historiques et naturels, son développement fait face aujourd'hui à de nombreuses contraintes qui entravent et pénalisent un essor harmonieux des activités qui le composent.

108. Le rapprochement stratégique entre la SODECOTON et la CICAM, devrait permettre de constituer un pôle industriel intégré autour duquel sera structurée la filière coton-textile. Dans cette perspective, quatre (4) objectifs sont fixés : (i) augmenter la production cotonnière nationale au seuil de 600 000 tonnes/an à l'horizon 2025 ; (ii) intégrer la transformation industrielle de la fibre locale pour atteindre un taux minimum de 50% à l'horizon 2030 ; (iii) développer une industrie de fabrication et de confection des tenues, notamment de sport (maillot, survêtement,

basket, etc.), capable de satisfaire au moins 50% de la demande nationale ; et (iv) fournir les grands corps de l'Etat (militaires, policiers et civils), en tenues et équipements vestimentaires incorporant au moins 60% du coton camerounais. Par ailleurs, l'Etat va explorer les possibilités de relancer les tanneries et l'industrie de fabrication des articles en cuir (bottes, sacs, ceintures, etc.).

3.1.6. Mines-Métallurgie-Sidérurgie

109. Le domaine minier national, représente un puissant catalyseur de développement infrastructurel et énergétique, un vecteur d'une industrialisation endogène cohérente et instrument d'orientation du processus d'aménagement du territoire. Le développement de la filière Mines-Métallurgie-Sidérurgie, repose essentiellement sur un ensemble de projets/programmes intégrés et axés sur la valorisation optimale des ressources minières du pays, dans une logique d'augmentation décisive de la production industrielle d'une part, et de création de bassins d'emplois stables et pérennes, d'autre part.

110. Dans le domaine des industries extractives, le Gouvernement entend d'abord mettre en œuvre les grands projets d'extraction de première génération, dont le démarrage n'est pas encore effectif. En outre, pour le développement de la filière mines-métallurgie-sidérurgie, six orientations d'actions sont retenues, notamment : (i) la sécurisation accrue des conventions minières au terme d'un audit général qui devrait proposer une réorientation de la politique d'attribution des conventions minières aux transnationales et l'obligation de souscription des contrats de couverture ; (ii) un soutien actif des meilleures entreprises locales intervenant elles-mêmes directement dans la chaîne de valorisation minière, sans sous-traitance globale de leurs conventions à des partenaires étrangers ; (iii) un appui systématique aux organisations interprofessionnelles encadrant les filières artisanales dans la prospection, l'exploitation et la commercialisation de l'or, du calcaire et des minéraux précieux (diamant, saphir, corindon, etc.) et dans les métiers de la joaillerie ; (iv) une valorisation accrue des matériaux de construction issus du secteur minier local ; (v) la poursuite de l'inventaire du potentiel géologique national par la production et la mise à jour des cartes à grande échelle (Échelles supérieures ou égales à 1/200 000) pour faciliter l'exploration des gisements et la diversification des minerais et des matériaux miniers ; (vi) un renforcement des capacités institution-

nelles à travers la mise à niveau complète des équipements des laboratoires nationaux de recherche du secteur.

3.1.7. Hydrocarbures-Raffinage- Pétrochimie

111. Dans ce domaine, le Gouvernement entend développer son potentiel en positionnant la SNH comme opérateur stratégique de référence dans la filière Hydrocarbures-Raffinage-Pétrochimie.

112. A cet effet, il s'agira de : (i) valoriser le potentiel pétrolier, afin de maintenir le flux des revenus pétroliers et sa contribution au développement du Cameroun ; (ii) développer, directement par la SNH et au travers des accords d'association avec les partenaires internationaux, l'exploration et la récupération assistée sur les bassins productifs actuels, et s'assurer que le potentiel de nouveaux bassins on-shore au Nord est exhaustivement exploré ; (iii) actualiser, et valoriser le potentiel pétrolier de la presqu'île de Bakassi ; (iv) s'assurer que le cadre législatif et fiscal (code pétrolier, code gazier) reste incitatif pour l'exploration et la production des ressources hydrocarbures du Cameroun ; (v) accentuer l'effort de prospection pour accroître les réserves, maintenir et augmenter la production ; (vi) valoriser au mieux le potentiel gazier et actualiser le Plan Gazier ; (vii) développer la pétrochimie [méthanol-carburant et oléfines (éthylène, propylène)] ; (viii) restructurer et augmenter la capacité de la SONARA ; (ix) développer, en partenariat éventuel avec le secteur privé, une unité de production de bitumes ; (x) conduire en partenariat avec le secteur privé, un projet viable d'une nouvelle et grande raffinerie à vocation régionale à Kribi (d'une capacité de 5 millions tonnes/an) ; et (xi) renforcer la capacité de maintenance et réparation des plates-formes pétrolières.

3.1.8. Chimie-Pharmacie

113. L'objectif recherché est de bâtir une industrie chimique et pharmaceutique camerounaise compétitive, intégrée à l'économie camerounaise, pour servir le marché national, régional (CEEAC) et le Nigéria.

114. Pour atteindre cet objectif, les autorités entendent : (i) promouvoir, par la commande publique et par d'autres voies appropriées, un tissu industriel de PME innovantes, dynamiques et en croissance dans la filière chimie-pharmacie et favoriser leurs synergies par des regroupements en clusters (pôles de compétitivité) sectoriels et territoriaux ; (ii) développer dans

le cadre de la filière intégrée hydrocarbures-raffinage un segment aval de production des matériaux chimiques de base et polymères à des coûts compétitifs, nécessaires à la diversification de l'industrie chimique vers la plasturgie, la chimie de spécialités et de formulation, la cosmétique et la pharmacie) en produits chimiques de base ; (iii) développer dans le cadre des filières intégrées l'huile de palme et le caoutchouc, des segments permettant d'alimenter en produits de base les industries cosmétiques et l'oléochimie (« chimie verte ») ; et (iv) développer l'industrie pharmaceutique en encourageant la production sous forme générique des molécules les plus utilisées (quinine, amoxicilline, ibuprofène, glucosé, etc.).

3.1.9. Construction-Services-Professionnels-Scientifiques-Techniques

115. Dans l'optique d'un modèle de croissance économique tiré par l'industrie manufacturière et le développement technologique, une stratégie d'industrialisation accélérée et transformatrice doit tirer avantage d'une industrie de la construction performante et compétitive mettant l'accent sur l'excellence opérationnelle dans la préparation et la réalisation des projets de construction notamment d'usines et d'infrastructures.

116. Cette filière qui représente 4,91% du PIB en 2016 a un lien structurel et fonctionnel direct avec les activités professionnelles, scientifiques et techniques (en particulier les activités d'architecture et d'ingénierie plus spécifiquement l'ingénierie et le management des projets de construction) ayant un poids de 5,73% du PIB en 2016. Elle a pour vocation d'être un vecteur majeur pour garantir la réussite des projets industriels et infrastructurels intervenant dans la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation accélérée et transformatrice de l'économie camerounaise et réduire au minimum le nombre de projets faiblement rentables.

117. Sur le plan opérationnel, il s'agira de : (i) structurer, articuler et optimiser le lien opérationnel et fonctionnel entre l'industrie de la construction et les activités professionnelles, scientifiques et techniques en mettant l'accent sur l'excellence opérationnelle dans la préparation et la réalisation des projets industriels et d'infrastructures ; (ii) bâtir une industrie performante et compétitive de la construction en arimant la filière aux meilleures normes et pratiques internationale des métiers d'ingénierie et de construc-

tion ; (iii) bâtir une forte capacité nationale de management de projets et programmes industriels et infrastructurels en alignant les curricula de formation dans ces métiers aux normes et bonnes pratiques internationales en vigueur dans ce domaine et à travers la création de l'ordre national des experts en management de projets ; (iv) créer les conditions favorisant le développement des ordres nationaux des disciplines professionnelles critiques.

3.1.10. Développement des services non financiers

118. Les services non financiers marchands (transport, commerce, tourisme, art et culture, sport, immobiliers et services liés à l'emploi) jouent un rôle essentiel dans la mise en marché des produits industriels. Entre 2010-2018, ils ont représenté une part importante du PIB (48,3%) mais l'analyse diagnostic spécifique de ce secteur fait ressortir quelques difficultés qui empêchent son développement efficace. Il s'agit notamment de: (i) la faible capacité à résorber le déficit d'infrastructures qui limite l'offre des services de transport ; (ii) l'insuffisante régulation du marché intérieur; (iii) la faible efficacité des politiques de développement du tourisme, des arts et de la culture. Afin de tirer véritablement profit de l'économie de ce secteur, les autorités entendent promouvoir le développement des services : (i) de transport ; (ii) du commerce ; (iii) du tourisme ; (iv) des arts et de la culture ; (v) de l'immobilier ; et (vi) ceux relatifs à l'emploi.

119. Pour le développement des services de transport, le Gouvernement compte : (i) élaborer et mettre en œuvre un plan national de sécurité routière ; (ii) libéraliser le marché national du transport aérien dans la perspective du marché unique du transport aérien africain ; (iii) mettre en place une société de patrimoine ferroviaire dans le cadre du programme de développement du réseau de chemin de fer ; (iv) développer les services de transports urbains de masse (Skytrains, Métro, tramway, etc.).

120. En matière de commerce, afin de garantir une concurrence saine et loyale sur le marché intérieur, le Gouvernement entend : (i) réviser la loi N° 98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ; (ii) transformer la Commission Nationale de la Concurrence en une autorité indépendante avec des pouvoirs renforcés ; (iii) moderniser les mécanismes de contrôle et de répression des fraudes commerciales ; (iv) renfor-

cer les capacités des associations de droit des consommateurs et des structures en charge de leur encadrement ; (v) développer l'infrastructure qualité notamment la normalisation, les règlements techniques (normes rendues obligatoires), la métrologie ; et (vi) reformer les circuits de commercialisation afin de préserver les marges commerciales et les revenus des producteurs. Il sera aussi question : (i) de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Exportations ; (ii) d'irradier le marché national, sous-régional et régional par les produits estampillés «Made in Cameroon» ; (iii) de développer le commerce électronique ; (iii) d'améliorer le système statistique du commerce extérieur afin de renforcer la veille commerciale ; et (iv) élaborer une stratégie de défense commerciale. En outre, la politique des exportations sera renforcée à travers la création et l'organisation de l'Agence de Promotion des Exportations (APEX).

121. Afin de promouvoir l'essor du tourisme, le Gouvernement compte : (i) définir et organiser les priorités d'investissement (public et privé) autour de deux ou trois produits touristiques phares ; (ii) se désengager progressivement de la gestion des établissements hôteliers et prendre des mesures incitatives au développement des Partenariats Public-Privé dans les services touristiques, artisanaux et culturels ; (iii) renforcer l'offre touristique notamment par la facilitation des investissements hôteliers mais aussi par la promotion des sites et événements culturels ; (iv) structurer les acteurs du secteur du tourisme ; (v) mettre en place un système d'information sur les produits touristiques ; (vi) développer l'éducation des populations à la culture touristique ; (vii) veiller à l'application des normes dans les services hôteliers. L'objectif est de parvenir à 3 500 000 touristes par an, en diversifiant notamment l'offre touristique et en promouvant le tourisme de luxe tels que le parcours de golf, les sports nautiques, etc. L'atteinte de cet objectif exige la mobilisation du secteur privé national et des investisseurs internationaux.

122. Dans le domaine des arts et de la culture, le Gouvernement entend développer des industries culturelles créatives notamment à travers la mise en place des plans de développement intégré des filières du patrimoine, du livre et de la presse, du cinéma, des média audio-visuels et interactifs, du design et des services créatifs des arts, des arts visuels et de l'artisanat, des arts culinaires, des arts du spectacle et les festivités. Plus spécifiquement il

s'agira : (i) de poursuivre l'inventaire du patrimoine culturel et de le valoriser ; (ii) de structurer les corporations et les métiers artistiques (musique, art plastique, photographie, etc.) ; (iii) de développer l'industrie cinématographique ; (iv) d'intensifier l'enseignement des arts dans les programmes scolaires par la réalisation des investissements conséquents ; (v) de créer sous la supervision des CTD, les structures de formation et de promotion des arts et de la culture (maisons de la culture, conservatoires, etc.).

123. Le Gouvernement entend également accorder une attention particulière aux actions suivantes pour le développement de ce secteur : (i) la modernisation du cadre réglementaire en favorisant la promotion des normes ; (ii) l'amélioration de la compétitivité des entreprises culturelles et de leurs produits ; (iii) le développement de l'innovation dans toute la chaîne de valeur des filières ; (iv) la recherche et le développement des nouveaux marchés à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale notamment par la certification d'origine ; (v) l'amélioration des équipements et infrastructures artistiques et culturelles ; (vi) le développement des différents maillons de la chaîne de production de l'industrie, en proposant des incitations fiscales et douanières.

124. Par ailleurs, afin de promouvoir un artisanat compétitif et performant qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des artisans ainsi qu'au développement économique, social et culturel, le Gouvernement ambitionne de : (i) renforcer les capacités des artisans et leurs organisations professionnelles ; (ii) mettre en place un dispositif mutualiste de couverture de risques encourus par les artisans et les entreprises artisanales ; (iii) développer des mécanismes de commerce équitables pour les produits artisanaux ; et (iv) mettre en place un mécanisme de financement adapté à l'artisanat.

125. Dans domaine du sport, le Gouvernement a entrepris depuis quelques années, le développement des infrastructures sportives pour les sports d'élite et de masse, notamment à travers : (i) la réhabilitation de nombreuses infrastructures sportives à l'instar du stade omnisport et du stade militaire de Yaoundé ; (ii) le lancement de plusieurs projets de structures d'encadrement en prélude à l'organisation de la CAN 2021 telles que le complexe sportif d'OLEMBE (Yaoundé), le complexe sportif de JAPOMA (Douala), le stade municipal de Bafoussam, etc.

126. Soucieux d'une part de la rentabilité financière de ces différentes infrastructures, et au regard des opportunités offertes par l'industrie du sport (confection des accessoires de sport), le Gouvernement entend mettre sur pied une stratégie autour de l'économie du sport. Il sera question de réorganiser le sport de masse et d'élite en vue de professionnaliser progressivement la pratique du sport dans les domaines prometteurs, notamment le football. Sur ce, le Gouvernement encouragera la promotion des activités culturelles et l'organisation permanente des compétitions à tous les niveaux (national, régional et communal) dans diverses disciplines. De plus, il encourage les jeunes à se former davantage et à se perfectionner dans les métiers de l'industrie d'habillement et de la fabrication des chaussures afin de produire massivement un certain nombre d'accessoires sportifs (maillot, survêtement, tennis, godasse, ballon, etc.) pour le marché local.

127. S'agissant de l'immobilier, le Gouvernement envisage : (i) d'accroître substantiellement l'offre publique et privée de logement en lien avec le déficit estimé à plus d'un million de logements ; (ii) d'étendre et accroître la disponibilité et l'accessibilité des réserves foncières et des parcelles aménagées notamment par l'aménagement préalable des nouveaux quartiers urbains ; (iii) de promouvoir le partenariat public privé dans la construction des logements par le secteur privé ; (iv) de promouvoir les matériaux locaux permettant de réduire les coûts de réalisation des logements ; et (v) de réformer les entités publiques du secteur pour accroître leurs performances (Crédit Foncier, SIC, MAETUR).

128. En ce qui concerne les services liés à l'emploi, en cohérence avec la stratégie nationale de l'emploi, le Gouvernement entend : (i) réviser la réglementation de la branche d'activité qui concerne les services relatifs à l'emploi ; (ii) organiser la filière des services relatifs à l'emploi afin de faciliter le développement des entreprises spécialisées (placement du personnel, recrutement, gestion des ressources humaines, formation du personnel, etc.) ; (iii) développer des incitations relatives à l'emploi des jeunes ; (iv) restructurer le Fonds National de l'Emploi (FNE) en vue de le rendre plus efficace et plus professionnel.

3.2. DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA PRODUCTION AGRICOLES

129. L'agriculture représente une composante majeure dans la transformation structurelle de l'économie camerounaise. En effet, l'augmentation de la productivité du secteur agricole devra impacter positivement les filières industrielles notamment l'agro-industrie. De plus, cela contribuera non seulement à l'amélioration de la sécurité alimentaire mais aussi à générer des revenus et des emplois supplémentaires dans l'économie.

130. Les actions entreprises en vue du développement du secteur rural en général et de l'agriculture en particulier ont permis quelques améliorations bien que de nombreuses difficultés subsistent. En 2017, 16% des ménages souffrent d'insécurité alimentaire avec une situation plus prononcée en milieu rural (22,2%).

131. La mise en œuvre des politiques publiques dans ce secteur a fait face à des difficultés d'ordre stratégique, notamment le fait d'avoir retenu des solutions communes aux différents types d'acteurs en charge de la production du secteur (Exploitations Familiales Agricoles, les Moyennes et les Grandes Exploitations) et d'avoir multiplié les programmes et projets dédiés au secteur en l'absence d'un ciblage adéquat et d'une coordination insuffisante par les services compétents. En effet, le secteur rural est caractérisé par la prédominance des Exploitations Familiales Agricoles (EFA) dont les capacités de production sont limitées par le faible accès au crédit et aux intrants (engrais, semences améliorées, services vétérinaires de qualité, technologie, etc.), l'utilisation des techniques rudimentaires et artisanales, l'enclavement de certains bassins de production conduisant à d'importantes pertes post-récolte, ainsi que le vieillissement des populations rurales. Quant aux moyennes et grandes exploitations, elles restent confrontées aux difficultés d'accès aux grandes superficies, un faible lien aux entreprises et évoluent dans un environnement des affaires non favorable (sécurité foncière et contractuelle).

132. Ainsi, les principaux défis à relever en vue du développement de ce secteur sont : (i) la structuration des interprofessions ; (ii) l'accès aux technologies à forte productivité et la vulgarisation des résultats de

la recherche agricole ; (iii) la formation des producteurs aux techniques culturales modernes ; (iv) la mécanisation agricole et le lien fonctionnel avec les agro-industries ; (v) l'adaptation aux effets du Changement Climatique (CC) ; (vi) la compétitivité tant sur le marché national et régional qu'international ; (vii) la résilience face aux fluctuations des prix ; et (viii) le rajeunissement de l'âge des agriculteurs et l'émergence d'une classe de jeunes entrepreneurs agricoles..

133. Face à cette dynamique, le Gouvernement réaffirme son option de mener une révolution agricole. L'objectif est de moderniser le secteur, d'accroître sa productivité, de créer des emplois et par là améliorer les niveaux de vie et de réduire la pauvreté en milieu rural, à travers la hausse de la productivité par l'intensification des activités agroindustrielles et la modernisation des exploitations agricoles tirées par la demande des industries agroalimentaires. Pour ce faire, le Gouvernement entend prendre des mesures conduisant à l'amélioration du climat des affaires dans le secteur agropastoral et notamment : (i) accroître la productivité, la production et la compétitivité des produits agricoles (végétale, sylvicole, animale et halieutique) ; (ii) faciliter l'accès à la terre, aux équipements et infrastructures de production ; (iii) structurer et renforcer les capacités des acteurs du secteur.

134. Pour l'atteinte de ces objectifs, une attention particulière sera accordée à certaines filières prioritaires dont une partie servira principalement au développement de l'agro-industrie (riz, maïs, cacao/café, coton, sucre, huile de palme, hévéa, banane-plantain, bois, lait, anacarde), qui sont sources de devises et constituent des matières pour les agro-industries ainsi qu'aux produits vivriers (sorgho, manioc, pomme de terre, poisson, miel) qui concourent à la satisfaction de la demande des ménages en produits alimentaires sur les marchés nationaux et sous régionaux. En outre, le Gouvernement entend promouvoir le développement des produits agricoles de niches (indication géographique tels que poivre de penja, miel d'oku et produits de l'agriculture biologique) et une meilleure exploitation des produits forestiers non-ligneux.

3.2.1. Accroissement de la productivité, de la production et de la compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques

135. L'accroissement de la productivité, de la produc-

tion et de la compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques va s'appuyer sur : (i) la promotion d'une approche par filière structurée autour des chaînes de valeurs agropastorales et halieutiques, tout en tenant compte des spécificités liées aux différentes zones agro-écologiques ; (ii) le soutien de l'accès aux intrants ; (iii) la promotion des technologies les plus efficaces ; et (iv) la vulgarisation des résultats de la recherche.

136. S'agissant de la promotion des chaînes de valeurs agropastorales et halieutiques, le Gouvernement entend : (i) encourager la constitution des moyennes et grandes exploitations agricoles autour desquelles seront structurés les autres acteurs de la filière, en amont et en aval ; (ii) encourager la structuration des acteurs en vue de la mise en place de l'interprofession par filière ; (iii) mettre en place un système d'informations sur le marché intérieur et à l'exportation (prix, normes à l'exportation, critères de qualité, etc.) ; (iv) de renforcer le cadre de concertation impliquant tous les acteurs du secteur (Gouvernement, société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers, ONG et instituts de recherche).

137. Pour ce qui est de l'accès aux intrants, il s'agira :

- **Pour la production végétale :** (i) d'intensifier et de valoriser les partenariats publics-privés pour développer des systèmes industriels de pépinières à haut rendement ; (ii) d'encourager les grandes et moyennes exploitations à développer leurs propres pépinières auxquelles auront accès les petits producteurs périphériques ; (iii) de réhabiliter le réseau de fermes de multiplication, de promotion et de diffusion du matériel végétal et aménager de nouveaux espaces de production de semences de grande consommation ; (iv) de construire des usines de fabrication d'engrais chimiques et autres produits de traitement ; et (v) d'intensifier en finançant de manière adéquate la recherche agricole menée par l'IRAD.

- **Pour la production animale et halieutique :** (i) de veiller à la sélection des races animales et des espèces alevins productifs et adaptés à l'environnement local ; (ii) de produire et veiller à la bonne distribution des aliments (proviandes) et des produits vétérinaires de qualité, permettant une croissance optimale des espèces animales et halieutiques à un coût abordable pour le produc-

teur local ; (iii) d'encourager des Partenariats Public-Privé pour la production industrielle et la distribution des intrants nécessaires à la production animale et halieutique (espèces animales, alevins, provende, etc.) ; et (iv) de développer la recherche sur les espèces animales et le protocole d'aliments.

138. En complément, les autorités entendent, de manière transversale : (i) veiller à l'assurance et au contrôle qualité des intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires, produits vétérinaires, aliments pour bétail et poissons, géniteurs améliorés, etc.) produits et commercialisés ; (ii) faciliter la création de réseaux de distribution ; (iii) contrôler la bonne application des réglementations en vigueur sur les engrais, les pesticides, les produits vétérinaires.

139. Concernant la promotion des technologies les plus efficaces et la vulgarisation des résultats de la recherche, il s'agira de : (i) mettre en place un système d'information ayant notamment pour mission de promouvoir les technologies les plus efficaces ; (ii) favoriser l'entrée en relation contractuelle des instituts de recherche et des acteurs de la production à grande échelle des intrants agricoles ; (iii) orienter prioritairement la recherche agricole sur les filières prioritaires ; (iv) assurer le financement public adéquat de la recherche dans le secteur agricole.

3.2.2. Accès à la terre, aux équipements et infrastructures de production

140. Dans la perspective de la mécanisation agricole, le Gouvernement entend intensifier ses actions : (i) d'accès à la terre ; (ii) d'accès aux équipements de production ; et (iii) d'amélioration des infrastructures de production en milieu rural.

141. En ce qui concerne l'accès à la terre, le Gouvernement fera aboutir le processus de réforme foncière dans le but de faciliter les investissements agricoles et industriels tout en apportant aux promoteurs des projets, la sécurité juridique nécessaire à un retour d'investissement. Par ailleurs, le Gouvernement entend élaborer le code rural, le code pastoral et la loi d'orientation agro-sylvo-pastorales et halieutiques afin de mieux encadrer les activités dans ledit secteur.

142. Le Gouvernement entend également procéder à l'aménagement des grands espaces hydroagricoles, pastorales et aquacoles, qui seront attribués priori-

tairement aux grandes et moyennes exploitations, pour les filières agropastorales prioritaires retenues (riz, maïs, cacao/café, coton, canne à sucre, noix de palme, hévéa, banane plantain, bois, lait, bovine laitière, bovin viande, poisson, crevette, anacarde). A cet effet, les autorités veilleront à la cohérence entre les interventions d'aménagement, d'attribution et de mise en valeur des terres.

143. Pour l'accès aux équipements de production, le Gouvernement entend, dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture : (i) veiller à la fonctionnalité des pools d'engins régionaux ; (ii) faciliter la mise à la disposition des organisations des producteurs, des tracteurs, du matériel de battage et de décorticage et de tout autre matériel susceptible d'aider à accroître la production ; (iii) réhabiliter et doter les fermes semencières notamment en chaînes de conditionnement des semences et plants ; et (iv) mettre en place des unités de conservation, de stockage et de transformation des produits agricoles.

144. Dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, il s'agira d'améliorer les équipements et infrastructures de production et de transformation, de conservation et de mise en marché des produits halieutiques à travers : (i) des appuis techniques et logistiques aux pêcheurs et aquaculteurs (filets de pêche, barques, etc.) ; (ii) la dotation des transformateurs des produits halieutiques en matériels et équipements de séchage et de fumage de poissons ; (iii) la mise en place des petites unités de froid et équipement des acteurs en caisse isothermes dans les zones à forte production halieutique ; (iv) l'aménagement des centres d'alevinage et des parcelles aquacoles dans les plans d'eau intérieurs et en mer pour leur mise à disposition aux privés ; (v) l'aménagement des points de débarquement dans les principaux plans d'eaux et pêcheries ; (vi) le renforcement de la surveillance afin de mieux gérer la ressource halieutique dans la zone économique exclusive.

145. Dans le domaine de l'élevage, les autorités s'engagent à : (i) poursuivre la construction des Stations d'Impulsion pour la Modernisation des Elevages (SIMEL) et les rendre opérationnelles ; (ii) construire des pôles de production, de transformation, de conservation et de stockage des produits d'élevage ; (iii) développer des réseaux de laboratoires d'analyse et de fabrication des médicaments vétérinaires ; (iv) poursuivre la construction des abattoirs, des aires d'abattage, des entrepôts frigorifiques et des parcs de vaccination ; (v) aménager des aires d'hydrau-

lique pastorale, des écloséries, des débarcadères, des centres de collecte et de traitement de lait.

146. S'agissant de l'amélioration des infrastructures d'accompagnement, le Gouvernement accompagnera les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans l'entretien, la réhabilitation et l'aménagement des routes/pistes communales, l'aménagement des réseaux d'irrigation, la construction des infrastructures de commercialisation et de stockage, l'acquisition par les structures d'encadrement (SEMRY, UNVDA, etc.), les technopoles et les CTD des engins adaptés aux écosystèmes, l'amplification des actions d'aménagement des espaces Hydro-Agricoles (HA), des bas-fonds, des champs fourragers et des couloirs de transhumance. Par ailleurs, le Gouvernement procédera à l'aménagement des centres d'alevinage, des étangs piscicoles et des retenues d'eau à divers usages.

3.2.3. Structuration et renforcement des capacités des acteurs

147. Le Gouvernement envisage de promouvoir : (i) la création sous l'impulsion des CTD, dans les principaux bassins de production, des Sociétés Coopératives de Développement regroupant des organisateurs des producteurs (EFA, GIC et autres organisations) afin de faciliter l'accès des producteurs aux intrants, d'améliorer la productivité agricole et le cadre de vie des producteurs ; (ii) la finalisation de l'arrimage de la loi nationale régissant le secteur coopératif à l'acte uniforme OHADA sur les sociétés coopératives ; (iii) la mise en place d'un système d'information sur l'agriculture et notamment les opportunités de marché, de partenariat et de financement. En outre, les autorités entendent mettre en place un système de financement adéquat de l'agriculture et développer des nouveaux modes de financement adaptés à l'agriculture comme le warrantage, qui vise à réduire les problèmes ponctuels des producteurs en mettant à leur disposition, pour une petite partie de leur production, des ressources financières et en stockant tout ou une partie de cette production.

148. En ce qui concerne le renforcement des capacités des acteurs, les actions de l'Etat porteront sur : (i) la poursuite de la formation spécialisée dans les filières agricoles prioritaires dans les différents ordres d'enseignement ; (ii) l'amélioration de la fonctionnalité des centres de vulgarisation chargés d'encadrer les producteurs tels que les postes agricoles, les centres zootechniques et vétérinaires, et les centres régionaux de professionnalisation agropastorales.

3.3. DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES PRODUCTIVES

149. Conscient du rôle moteur des infrastructures dans la facilitation des échanges et la promotion d'une croissance forte et durable, le Gouvernement s'était engagé dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase de la Vision à investir massivement dans les infrastructures afin de rendre l'économie camerounaise compétitive. Il s'agissait notamment : (i) d'accroître la capacité de la production d'énergie ; (ii) d'accroître le taux d'accès à l'énergie électrique ; (iii) d'améliorer l'accès à l'eau potable ; (iv) de développer l'économie numérique ; (v) de maîtriser le développement des villes ; (vi) de développer les infrastructures de transport.

150. De façon générale, malgré la réalisation de plusieurs infrastructures au cours des dix dernières années, d'importantes difficultés d'accès à ces infrastructures demeurent. Cette situation découle de plusieurs causes notamment : (i) la faible capacité de management des projets ; (ii) les lenteurs constatées dans le processus de libération des emprises et les modalités d'indemnisation et de recasement ; (iii) l'absence des études préalables des projets d'infrastructure ; (iv) la faible application des plans d'urbanisation des villes ; (v) la faible intégration multimodale des projets ; (vi) la faible de cohérence et l'insuffisance de coordination des interventions dans les différents projets ; (vii) l'inefficacité du système des marchés publics ; (viii) l'insuffisante valorisation de la sous-traitance ; et (ix) la recherche inopérante dans le secteur.

151. Pour rester sur le sentier de l'émergence à l'horizon 2035, les gaps relevés devront être comblés tout en visant les cibles de la Vision. Plus spécifiquement, il sera question : (i) de finaliser prioritairement la mise en œuvre des grands projets de première génération ; (ii) d'assurer la fonctionnalité optimale des infrastructures existantes ; (iii) de réhabiliter les installations publiques détruites ou rendues obsolètes du fait de leur inutilisation ; (iv) de rationaliser la mise en route de nouveaux projets en respectant les normes de préparation des projets ; (v) de formuler les projets de manière intégrée pour optimiser leur impact sur l'économie ; (vi) de systématiser la contre-expertise pour l'évaluation des coûts des infrastructures majeures ; (vii) de mettre en place un référentiel de coût ; et (viii) de renforcer le processus de priorisation et de sélection des projets.

152. Les principaux domaines concernés par le développement des infrastructures sont : l'énergie, le transport, les télécommunications, l'eau et l'assainissement, l'urbanisation et l'habitat.

3.3.1. Infrastructures énergétiques

153. Durant la première phase de la Vision 2035, la capacité installée est passée de 933 Mw à 1 650 Mw dégageant un gap de 1 350 Mw de capacité de production par rapport à la cible de 3 000 Mw envisagée en 2020. Le taux d'accès à l'électricité atteint 90% en milieu urbain et seulement 20% en milieu rural. Toutefois, il faut relever la discontinuité du service d'électricité aux abonnés, en raison de nombreux délestages. Cette situation est redoublée par la vétusté des réseaux de transport et de distribution qui occasionnent des pertes d'environ 40% de l'énergie produite.

154. Parmi les raisons de ces insuffisances du secteur figurent : (i) l'inadéquation globale entre l'offre et la demande ; (ii) la vétusté des infrastructures de production, de transport et de distribution ; et (iii) le retard pris dans la réalisation de nouveaux ouvrages de production identifiés dans le Plan de Développement du Secteur de l'Electricité (PDSE 2030).

155. Pour la période 2020-2030 et afin de satisfaire la demande d'énergie de l'économie nationale et envisager des exportations d'excédents vers les pays voisins, le Gouvernement entend porter à 5 000 Mw la capacité d'énergie installée. Pour ce faire, il poursuivra sa politique de développement d'un mix énergétique basé sur : (i) l'énergie hydroélectrique ; l'énergie photovoltaïque ; (iii) l'énergie thermique à base du gaz ; et (iv) l'énergie issue de la biomasse.

156. Concernant l'énergie hydroélectrique, le Gouvernement poursuivra le développement des ouvrages de production à travers la réalisation des projets en privilégiant l'approche des Partenariats Public-Privé et des Productions Indépendantes d'Electricité (IPP) notamment la construction des Barrages Hydroélectriques de : Nachtigal-Amont (420Mw) ; Bini à Warak (75Mw) ; Menchum (72Mw) ; Song-Ndong (270Mw) ; Grand-Eweng (1 800Mw) ; Katsina-Ala (485Mw) ; Makaii (350Mw) ; Mouila-Mogue (420Mw) ; Kikot (450Mw) ; Ndjock (200Mw) ; Ngoila (84Mw) ; et Cholet (600Mw). Le Gouvernement entend également réhabiliter certaines infrastructures hydroélectriques. Par ailleurs, il encouragera la construction de mini centrales hydroélectriques dans les localités en vue de

satisfaire la demande des ménages desdits localités. Une législation visant à stimuler l'investissement privé national dans la construction des mini-centrales hydro-électriques et les centrales solaires sera adoptée afin de porter l'accès à l'électricité à l'ensemble de la population d'ici 2030.

157. Pour ce qui est de l'énergie photovoltaïque, dans le cadre de la poursuite de l'amélioration du mix-énergie, le Gouvernement mettra en place une stratégie sur les énergies renouvelables avec des incitations pour la vulgarisation et l'adoption du solaire photovoltaïque. A cet effet, l'accent sera mis sur le développement d'une capacité locale de maintenance des équipements photovoltaïques et progressivement l'appropriation de la technologie et la production du matériel nécessaire.

158. S'agissant du développement de l'énergie thermique, le Gouvernement envisage réaliser les travaux d'extension de la Centrale à Gaz de Kribi qui consistent à l'installation d'une capacité additionnelle de 114 Mw. Il continuera à développer la production du gaz naturel liquéfié, ainsi que la livraison du gaz aux industries.

159. Pour ce qui est de l'énergie biomasse, en raison de l'importance, de la diversité et de la densité de son couvert forestier, ainsi que son abondante végétation naturelle, le Cameroun apparaît comme un grand réservoir d'énergie biomasse. La demande nationale en énergie est actuellement couverte à 70% par l'énergie biomasse. A cette demande intérieure, il convient d'ajouter la forte demande mondiale en produits végétaux destinés à la transformation en énergie biomasse, qui constitue une excellente opportunité pour les exportations camerounaises de denrées-énergie. Ainsi, le Gouvernement entend veiller à la bonne utilisation de la biomasse et promouvoir la production des dérivées énergétiques de la biomasse.

160. Le Gouvernement envisage par ailleurs de moderniser les réseaux de transport par l'opérationnalisation de la Société Nationale de Transport d'Electricité (SONATREL). Plus spécifiquement, il s'agira de réaliser plus de 460 Km de ligne de transport de 400 Kv et 4 postes de transformation ; de réhabiliter 3 postes de transformation et une vingtaine de postes sources. Ce qui implique notamment la construction des lignes : Ngaoundéré-Tibati (225 Kv) et Tibati-Ngaoundal (30 Kv) ; Bertoua-Garoua-Boulai-Meiganga-Ngaoundéré (225 Kv) ; Menchum-Bamenda (225 Kv) ; Memve'ele-Kribi (225 Kv) ;

Yaoundé-Abong-Mbang ; et Nkongsamba-Bafoussam (225 Kv). La modernisation du réseau de distribution d'électricité par l'opérateur national fera également l'objet d'une attention particulière du Gouvernement.

3.3.2. Infrastructures de transport

161. Dans le cadre de la mise en œuvre du DSCE, le Gouvernement avait prévu mettre l'accent sur l'aménagement de nouvelles infrastructures routières, portuaires et ferroviaires qui accompagneraient les projets prioritaires porteurs de croissance. Plusieurs projets y relatifs ont effectivement été mis en œuvre et ont contribué fortement à renforcer la résilience du pays face aux multiples chocs internes et externes constatés. On peut cependant noter que le programme de développement des infrastructures de transport prévu dans le DSCE n'a pas été complètement mis en œuvre. Il a souffert de retards dans son exécution, du fait de multiples causes.

162. Pour la période 2020-2030, les interventions en termes de construction, d'entretien ou de réhabilitation des infrastructures de transport devront permettre d'améliorer le niveau de service, suivant les normes indiquées, et résorber les déficits et gaps enregistrés dans chacun des domaines suivant : le transport routier, le transport ferroviaire, le transport maritime, fluvial et lacustre, et le transport aérien. Un ensemble de réformes liées notamment à la gouvernance du secteur et à l'amélioration de la contribution du secteur privé dans la construction des infrastructures de transport sera mis en place. Par ailleurs, en appui à ces différents modes de transports et à d'autres secteurs économiques, la modernisation de la météorologie nationale fera l'objet d'une attention particulière.

163. Ainsi, le Gouvernement envisage de développer des infrastructures de transport assurant le désenclavement des bassins industriels, l'approvisionnement des usines en matières premières (particulièrement d'origine minière), l'écoulement des productions vers les marchés intérieurs et extérieurs, ainsi que le transport des personnes. Toutes choses qui réduiront les

coûts des facteurs de production et amélioreront la compétitivité des entreprises nationales, tout en renforçant l'attractivité du pays. Les actions prioritaires porteront donc sur : (i) le renforcement des programmes d'entretien et de réhabilitation des infrastructures ; (ii) l'extension et la densification des infrastructures et des réseaux de transport routier, ferroviaire, fluvial, maritime et aérien ; et (iii) la gestion domaniale et cadastrale.

164. Infrastructures routières. S'agissant du réseau routier national, qui constitue près de 85% de l'infrastructure de transport, le Gouvernement s'était fixé pour objectif de faire passer la densité du réseau bitumé de 0,27 km/1000 hbts en 2010 à 0,34 km/1000 hbts en 2020. Cet objectif consistait concrètement en la construction de 3 500 km de routes bitumées et en la réhabilitation de 2000 km de routes bitumées existantes, afin de maintenir le capital ainsi consolidé.

165. Au terme de la mise en œuvre du DSCE, le réseau routier bitumé est de 7 174 km, attestant de la construction dans la période sous revue de 2 274 km, soit un gap de 1 226 km par rapport à l'objectif. De même, 88 km d'autoroutes ont été construits (sur les 480 km prévus), mais ils ne sont pas encore en exploitation.

166. Parmi les réformes importantes réalisées dans la période sous revue, on peut noter l'adoption par le Gouvernement d'une nomenclature routière compatible avec l'accélération du processus de décentralisation. Ainsi, le réseau routier est désormais constitué d'autoroutes et de routes nationales à la charge de l'Etat central ou de concessionnaires, de routes régionales prises en charges par les régions, et enfin de routes communales, sous la responsabilité des communes. Par ailleurs, un inventaire complet des routes rurales (communales) a été réalisé en collaboration avec l'Institut National de la Statistique et l'Institut National de la Cartographie (INC), qui permet d'évaluer le réseau routier national à 121 424 km de routes environ. 79,5% de ce réseau est constitué de routes communales, pour la plupart en très mauvais état.

Tableau 2 : Répartition du réseau routier (en km) par catégories de routes et selon leur état en 2019

Catégorie de route	Bitumée	En terre	Total
Routes Nationales	4 570	4 800	9 370
Routes Régionales	1 042	12 882	13 924
Routes Communales	1 562	96 568	98 130
Total	7 174	114 250	121 424

Source : INS et MINTP

167. Cette faible qualité du réseau routier, évaluée à travers la faible densité du réseau routier bitumé et à travers le mauvais état des routes eu égard à l'insuffisance de l'entretien routier, a un double impact. D'une part, elle alourdit le prix des transports, d'autre part, elle entraîne la multiplication des accidents dont le nombre moyen est évalué à plus de 3 200 par an avec plus de 1 000 décès.

168. Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, le Gouvernement entend porter la densité du réseau bitumé de 0,32 à 0,48Km pour 1000 habitants. Il s'agira concrètement de bitumer au moins 6 000 km de routes dans la période sous revue (avec une priorité pour les 4 800 km de routes nationales encore en terre), en parachevant les projets en cours (à l'instar de la construction des routes Mengong – Sangmelima, Boucle du Dja (phase 2), Nkolessong-Nding et Nding-Mbgaba, Mbama-Messamena, Batchenga – Ntui – Yoko – Lena – Tibati, Sangmélina – Ouesso, Maroua – Mora et Mora – Dabanga – Kousseri, les projets du PLANUT, l'autoroute Yaoundé-Douala phase1 ; la construction des ponts métalliques, etc.); mais aussi en lançant une nouvelle génération de projets autoroutiers (en Partenariat Public-Privé et routiers (routes nationales, régionales et communales) en accompagnement des priorités de développement agropastorales, industrielles et des services.

169. Le programme de maintenance du réseau routier devra permettre, par l'entretien permanent du réseau et par la réhabilitation de plus de 3 000 km de routes bitumées, de conserver le bénéfice des investissements routiers réalisés depuis le retour de la croissance économique dans les années 90. La décentralisation sera ainsi mise à profit afin que les interventions soient décidées et réalisées au plus près des constats faits sur le terrain.

170. Un ensemble de mesures d'accompagnement va encadrer cet ambitieux programme de développement du réseau routier. Elles seront construites autour des priorités d'interventions suivantes : (i) la responsabilisation des CTD dans la l'entretien, la réhabilitation et la construction du réseau de leur ressort ; (ii) la maturation des projets et la gestion des points impactant la célérité de traitement des opérations ; (iii) la mise en place d'un Fonds Routier de 2ème génération qui collecte lui-même les ressources dédiées à l'entretien des routes et les rends disponibles pour les différents acteurs opérationnels ; (iv) le recours à

la régie pour les interventions pour lesquelles ce mode de gestion est le plus efficace ; (v) la mise en place d'une usine de bitume ; (vi) l'automatisation complète du péage routier ; et (vii) la construction des aires aménagées le long du réseau routier intégrateur d'Afrique Centrale.

171. Concernant la sécurité routière qui est devenue une préoccupation planétaire du fait du nombre de pertes en vies humaines trop élevé, le Gouvernement compte mettre en place un programme spécifique dédié à la gestion de la route et la sécurité routière. En cohérence avec les normes internationales en la matière, ce programme sera articulé autour de cinq piliers à savoir : (i) la gestion de la route ; (ii) les infrastructures routières ; (iii) la modernisation du parc automobile ; (iv) le renforcement des capacités et la sensibilisation des usagers ; (v) la prise en charge médicale des accidentés. Plus spécifiquement, il s'agira de renforcer le système de la sécurité routière par la systématisation de la signalisation routière, la formation et la sensibilisation des usagers aux respect des normes d'entretien des véhicules ainsi que la mise en place des mécanismes d'urgence pour la prise en charge médicale des accidentés. Le Gouvernement entend aussi mettre en place une agence de sécurité routière pour une prise en charge pérenne et structurelle de cette question.

172. Infrastructures ferroviaires. Le réseau ferroviaire est d'environ 1 200 Km. Il comprend deux lignes de chemin de fer : le TRANSCAM reliant Douala à Ngaoundéré via Yaoundé et Belabo, et la ligne Douala-Nkongsamba via Mbanga. Il présente des faiblesses structurelles parmi lesquelles un écartement non standard des rails réduisant la vitesse et la capacité de transport des passagers et des marchandises et compromettant des extensions futures de lignes. En plus de la vétusté du réseau, plusieurs lignes de transport ont été mises hors exploitation en raison du coût structurel de leur gestion conduisant ainsi à la réduction du linéaire exploité.

173. C'est à cet égard que le Gouvernement envisageait dans le cadre de la mise en œuvre du DSCE, la maintenance du réseau existant et la construction de 1 000 km supplémentaires de lignes de chemin de fer. Le Schéma Directeur Ferroviaire réalisé par la suite renforcera cette volonté des pouvoirs publics et envisageait, avec l'appui de partenaires privés de densifier à 5 500 Km le linéaire du réseau ferroviaire à l'horizon 2030. Au terme de la mise en

œuvre du DSCE, l'extension du réseau n'a pas été possible ; en effet les projets prévus par les partenaires privés et sur lesquels s'adossaient l'extension de ce réseau, ayant pris beaucoup de retard.

174. Dans la perspective de promouvoir ce mode de transport privilégié par l'industrialisation et de pouvoir répondre aux besoins de transport de masse entre les villes et régions du pays, le Gouvernement entend : (i) mettre en place une structure de gestion du patrimoine ferroviaire afin d'assurer une maintenance et une réhabilitation adéquate du réseau ferroviaire ainsi que la mise à niveau du réseau aux normes et standards internationaux, notamment Douala-Yaoundé ; (ii) poursuivre la construction de 1 500 km de chemin de fer supplémentaires, notamment par l'extension du réseau Douala-Ngaoundéré, Ngaoundéré-N'Djamena, Kribi-Edéa, Douala-Limbé. Les perspectives de mise en place des projets industriels structurants dans le cadre de cette deuxième phase de la Vision, vont accélérer la mise en œuvre du Plan Directeur Ferroviaire telle qu'initialement projetée.

175. Infrastructures portuaires. La construction des infrastructures portuaires n'a pas pu être achevée sur la période prévue par le DSCE. Le secteur reste marqué par une sous exploitation du potentiel maritime, fluvial et lacustre. Pour la période 2020-2030, le Gouvernement entend actualiser et poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur portuaire avec notamment la construction du port en eau profonde de Limbé et la construction des terminaux spécialisés du port de Kribi. Il sera également question de promouvoir : (i) le développement du transport fluvial et lacustre à travers la réhabilitation du port fluvial de Garoua ; (ii) la promotion des activités de maintenance à travers la modernisation du Chantier Naval ainsi que l'achèvement et l'exploitation du projet Yard pétrolier de Limbe ; (iii) la construction des ports secs en liaison avec les projets intégrateurs de l'Afrique Centrale. Afin de mieux relier les îles de Manoka et la presqu'île de Bakassi au reste du territoire national, le Gouvernement envisage d'y construire des débarcadères modernes.

176. Infrastructures aéroportuaires. Le Cameroun compte quatre (04) aéroports internationaux (Douala, Yaoundé, Maroua, Garoua) et plusieurs aéroports secondaires, peu utilisés et souvent dégradés. Cette faible utilisation s'explique en partie par une compagnie nationale (CAMAIR-CO) sous-équipée et dont les performances doivent être améliorées.

177. La stratégie devra permettre non seulement de renforcer la mise aux normes des aéroports internationaux et de moderniser les aéroports secondaires, mais aussi de rentabiliser la compagnie aérienne nationale par la mise en œuvre d'un plan de redressement.

178. En outre, le Gouvernement se propose de : (i) construire un nouveau terminal à l'aéroport international de Douala avec une nouvelle piste d'atterrissage ; (ii) procéder à la mise à niveau de l'aéroport international de Garoua ; et (iii) densifier le trafic local des personnes et du fret par le transporteur national et les opérateurs privés à travers la libéralisation du secteur, en conformité avec la directive de l'Union Africaine sur la 5ème liberté. Par ailleurs, des études de faisabilité seront menées en vue du développement d'un aéroport de classe mondiale situé dans la zone métropolitaine de Douala.

179. Parallèlement au développement de ces différents modes de transport, au regard de l'urbanisation galopante et des forts besoins de mobilité en milieu urbain, le Gouvernement envisage le développement des transports de masses. A cet effet, il encouragera les Collectivités Territoriales Décentralisées, en particulier les communautés urbaines, à étudier et à mettre en œuvre les options modernes et rentables de transports en masse compatibles avec la taille et les besoins des métropoles. Selon le cas, il s'agirait de bus, de BRT, de Tramway, de Train ou de Métro.

180. Météorologie nationale. Elle est marquée par la vétusté du réseau météorologique national, l'insuffisance et la faible production des données et informations météorologiques. Dans la perspective du développement de ce domaine, les autorités entendent : (i) mettre en œuvre un programme d'acquisition de nouveaux équipements météorologiques ; (ii) actualiser et mettre en œuvre le cadre institutionnel de réglementation de la diffusion nationale de l'information météorologique ; et (iii) moderniser le réseau des stations météorologiques et le système de collecte des données.

181. Mesures d'accompagnement de la modernisation des infrastructures de transport. Le secteur des infrastructures de transport connaîtra son essor en mettant en œuvre les orientations ci-dessus énoncées, mais cela nécessitera la mise en place de quelques préalables parmi lesquels : (i) le dévelop-

pement effectif des PPP soutenu par des mesures de facilitation et de réponse diligente aux sollicitations du secteur privé ; (ii) la mise en œuvre d'une réforme foncière, notamment du cadre juridique de l'expropriation pour cause d'utilité publique emportant le traitement des questions relatives à la libération des emprises, aux indemnisations et au déplacement des populations touchées par les expropriations ; (iii) le développement des compétences nationales en matière de conception, de construction, de maintenance et de gestion des infrastructures ; et (iv) le renforcement de la complémentarité, de la cohérence et de la coordination dans la conception et la mise en œuvre des projets d'infrastructures.

3.3.3. Infrastructures de télécommunications

182. En matière de TIC, la stratégie mise en œuvre avait pour but de maîtriser les coûts de production des produits et services, et partant, de réduire notamment les tarifs à l'utilisation généralisée des TIC par les citoyens sur toute l'étendue du territoire et assurer le maillage du pays en fibre optique. Les actions menées ont permis des avancées dont la construction de 12 000 Km de fibres optique.

183. Cependant, afin d'améliorer l'accessibilité à l'internet haut débit par tous et à moindre coût, le Gouvernement entend poursuivre le développement d'un écosystème numérique de dernière génération et en faciliter l'accès au plus grand nombre en assurant un espace numérique performant et sécurisé, avec un indice d'accès moyen supérieur à 0,4. Pour cela, il s'agira : (i) d'achever les projets pour la réalisation des travaux de pose de fibres optiques dont notamment le projet National Broadband Network II, le projet de mise en Réseau National des Télécommunications d'Urgence (RNTU) et le projet Central African Backbone ; (ii) de poursuivre le déploiement du réseau hinterland de fibre optique pour permettre le raccordement des usagers à l'infrastructure déjà réalisée et de protéger les transactions de données ; (iii) d'améliorer le cadre de régulation garantissant les conditions d'une saine concurrence et l'ouverture du marché à de nouveaux acteurs du secteur ; (iv) de passer totalement de l'analogique au numérique ; et (v) de développer des parcs numériques.

3.3.4. Infrastructures hydrauliques et d'assainissement

184. Au cours de la première phase de la Vision, l'objectif du Gouvernement a été de porter le taux d'accès à l'eau potable des populations à 75%. Grâce aux actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du DSCE, ce taux s'est significativement amélioré pour atteindre en moyenne 62% bien qu'il demeure en dessous de la cible. Cette situation s'explique d'abord par l'insuffisance des capacités de production installée et la vétusté du réseau de distribution qui ne permet d'apporter qu'environ 60% des eaux traitées vers les populations.

185. Compte tenu de cette situation, les autorités entendent : (i) enclencher le processus de décentralisation de l'approvisionnement public de l'eau potable ; (ii) créer un cadre favorable à l'installation des sociétés privées de production et de distribution d'eau potable dans les localités non couvertes dans le réseau public ; et (iii) mettre en place un programme d'investissement pour améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural.

186. Pour ce qui est de l'assainissement, dont la situation est préoccupante aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, on assiste à une baisse du niveau d'accès des populations à des installations sanitaires améliorées. En milieu urbain, le taux d'accès enregistré est de 58% alors qu'en milieu rural, ce taux est de 29%.

187. L'objectif du Gouvernement est d'atteindre un taux d'assainissement de 60% à l'horizon 2035. Pour y parvenir, les actions à mener devront être orientées vers : (i) la réhabilitation des infrastructures existantes réalisées dans leur très grande majorité depuis plus de 20 ans ainsi que la construction et la consolidation des systèmes de traitement et de dépollution des eaux usées en milieu urbain ; (ii) l'extension des réseaux de drainage des eaux de pluie dans les centres urbains ; (iii) la construction et la réhabilitation des réseaux d'égouts en milieux urbain et périurbain ; et (iv) le contrôle régulier des installations des eaux usées des industries installées en zone urbaine et particulièrement en zone rurale.

3.3.5. Modernisation urbaine

188. Les objectifs fixés dans le DSCE pour 2020 ont principalement porté sur le rythme d'augmentation du taux d'urbanisation, la construction de voies bitumées et des logements sociaux. Plus concrètement, il s'agissait de réduire de moitié le pourcentage de la population urbaine qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable, à l'électricité et aux TIC et de renforcer l'industrie, le secteur privé, la gouvernance et les ressources humaines du sous-secteur urbain

189. La deuxième phase de la Vision envisage de mettre un accent particulier sur le « secteur » urbain. Après la mise en œuvre du DSCE, le Cameroun reste confronté aux effets d'une urbanisation rapide et mal maîtrisée. En effet, plus de 50% de la population camerounaise réside aujourd'hui en zone urbaine. Par ailleurs, la majorité des industries sont installées au centre ou à la périphérie des grandes villes. Or, les villes camerounaises n'offrent pas un cadre de vie approprié pour leurs habitants en même temps qu'elles ne disposent pas d'infrastructures économiques favorisant les échanges commerciaux.

190. Dans les faits, l'explosion démographique dans les métropoles a accentué la pression sur les équipements collectifs et intensifié la spéculation foncière, à l'origine du développement anarchique des quartiers et d'une désarticulation du tissu urbain. Par conséquent, dans les grands pôles urbains, on a assisté au phénomène d'étalement urbain où les périphéries sont désormais les nouvelles zones d'habitation alors qu'elles ne bénéficient pas des infrastructures nécessaires à l'habitat décent et à la mobilité des populations.

191. Au plan économique, les grandes villes camerounaises ne jouent pas suffisamment leur rôle logistique en termes d'attractivité, de connectivité et de multi-modalité. En effet, les routes urbaines et les voies de contournement n'arrivent pas à fluidifier le trafic intra et inter urbain. En outre, les équipements logistiques sont quasi-inexistants et les centres des affaires sont hypertrophiés. Enfin, les modes de transport sont inefficaces et participent davantage à congestionner les centres urbains. Tous ces éléments renchérissent le coût des transactions et impactent négativement sur le développement des activités économiques notamment en milieu urbain.

192. Bien que des efforts considérables aient été

consentis par les pouvoirs publics, les réponses apportées semblent insuffisantes au regard des enjeux, notamment en matière de planification urbaine et de coordination opérationnelle. Le système de conception, d'exécution et de régulation des projets urbains n'apparaît plus en mesure de répondre aux contraintes multidimensionnelles auxquelles font face les grandes villes camerounaises. Parmi ces problématiques, les plus criardes sont liées : (i) aux infrastructures de transport et mobilité (voies de contournement, transport collectif, inter modalité) ; (ii) au faible accès aux infrastructures sociales (éducation, santé, eau, énergie, assainissement, sport et loisirs, etc.) ; (iii) au comportement et à la consommation extraverties ; (iv) au faible niveau d'industrialisation et à l'insuffisance des services à valeur ajoutée ; (v) au chômage endémique ; (vi) à la faible contribution au développement rural ; (vii) à la vulnérabilité très élevée ; et (viii) à l'absence d'un « point fort », chaque ville devrait avoir sa spécificité positive en fonction de ses avantages comparatifs.

193. Pour une urbanisation de qualité, l'Etat compte offrir un cadre sain et structuré aux populations à travers des politiques de développement adaptées aux réalités du pays. A cet effet, le Gouvernement entend mettre sur pied un **Programme de modernisation urbaine (Urban Renewal Program)**. grandes et moyennes villes, notamment les Communautés Urbaines, qui contiennent, avec les agglomérations périurbaines, plus de 40% de la population camerounaise. Dans le cadre de la seconde phase de la Vision 2035, le Gouvernement envisage d'en faire des pôles de croissance économique et des agglomérations urbaines modernes.

194. Le défi posé par le développement urbain et l'aménagement du territoire, exprimé par la Vision à long terme, est celui de créer un espace économique national intégré. Il s'agit non seulement de maîtriser le développement des villes et d'en faire des centres de production et de consommation nécessaires à l'essor du secteur industriel, mais également de promouvoir l'émergence des agglomérations périphériques, le développement des villes moyennes ou secondaires capables de structurer les activités économiques dans l'espace urbain et de concourir au développement des zones rurales environnantes.

195 Les objectifs du Programme de Modernisation Urbaine visent à faire des centres urbains, des villes compétitives et attractives, des villes durables et ré-

silientes et surtout, des villes inclusives. Les macro-problèmes y seront abordés et traités, notamment les questions de croissance économique, de financement, d'industrialisation, de développement des services à forte valeur ajoutée, de balance commerciale, de priorisation des investissements, etc. Chaque ville devrait être portée au-delà de ces considérations générales, par ses points forts, en relation avec sa compétitivité spécifique.

196. Les axes stratégiques structurant ce programme commun à l'ensemble des villes porteront sur : (i) le développement des voies de contournement et pénétrantes ; (ii) la mobilité et le système de transports inter modal (y compris métro, tramway ou train) ; (iii) l'accès aux logements ; (iv) l'aménagement de réseaux d'assainissements compatibles aux impératifs d'émergence ; (v) l'amélioration de l'accès aux autres services sociaux (éducation, santé, eau, énergie y compris énergies renouvelables) ; (vi) la promotion d'emplois décents ; (vii) l'aménagement des zones industrielles et le développement des services ; (viii) la gouvernance et notamment le renforcement des instruments de planification et de mise en œuvre.

197. La ville de Douala, à titre d'exemple, s'est dotée, des instruments de planification urbaine qui constituent une véritable boussole dont les objectifs dessinent en cette métropole, un centre international d'affaires, une ville portuaire et un hub aéroportuaire, un centre de production industrielle et au final, une ville durable, résiliente et inclusive.

198. La ville de Yaoundé quant à elle se donnerait le profil d'un centre politique sous régional et régional, d'un centre administratif digne d'une capitale politique, d'une ville agroindustrielle, d'une ville inclusive, résiliente et ouverte au monde.

199. Le programme de Modernisation Urbaine dessine ainsi pour chacune des grandes métropoles, autour de sa vision de développement, un ensemble d'opérations portées par les axes stratégiques susmentionnés. Le Gouvernement pour la bonne exécution de ce plan de modernisation, mettra en place les mesures d'accompagnement nécessaires, notamment, un cadre incitatif à l'émergence des sociétés immobilières industrielles au niveau national, un accès facilité à la propriété foncière et immobilière, un cadre idoine à la mise en œuvre du programme dans un contexte de décentralisation. Le financement de ce programme se fera dans le cadre des contrats Plan Etat/Communes ou Etat/Régions, dans un cadre laissant la plus large place au partenariat public privé.

200. Ce plan sera applicable à toutes les communes du Cameroun et il sera mis sur pied un kit d'infrastructures et d'équipement harmonisés, au niveau des collectivités territoriales décentralisées. Ce kit définira le minimum et la qualité des infrastructures et des équipements requis dans une CTD selon sa taille et son économie. Par ailleurs, le Gouvernement entend : (i) mettre en place un cadre incitatif à l'émergence des sociétés immobilières industrielles au niveau national ; (ii) faciliter l'accès à la propriété foncière et immobilière ; (iii) veiller au respect des normes de construction et à la formation de la jeunesse dans ce domaine ; (v) promouvoir des programmes de logements sociaux sur l'ensemble du territoire ; (vi) entretenir, réhabiliter et développer des infrastructures urbaines ; et (vii) doter toutes les municipalités d'outils de planification urbaine (Plan Directeur d'Urbanisation, Plan d'Occupation des Sols ou Plans Sommaires d'Urbanisation) et veiller au respect des prescriptions d'urbanisme qui y sont contenues.

ENCADRE 4 : Programme de Modernisation Urbaine

En 2018, plus de 50% de la population camerounaise résidait en zone urbaine. Par ailleurs, la majorité des industries sont installées au centre ou à la périphérie des grandes villes. Or, les villes camerounaises n'offrent pas un cadre de vie approprié pour leurs habitants en même temps qu'elles ne disposent pas d'infrastructures économiques favorisant les échanges commerciaux. Bien que des efforts considérables aient été consentis par les pouvoirs publics, les réponses apportées semblent insuffisantes au regard des enjeux, notamment en matière de planification urbaine et de coordination opérationnelle.

Ainsi, dans le cadre de la seconde phase de la Vision 2035, le Gouvernement mettra un accent particulier sur les grandes villes du pays en vue d'en faire des pôles de croissance économique et des agglomérations urbaines modernes. A cet effet, un programme de modernisation urbaine sera mis en œuvre sur la période 2020-2030 à travers :

- la construction des voies de contournement et des pénétrantes ;
- l'accélération de la mobilité et du système de transports inter modal ;
- la mise sur pied d'un réseau d'assainissement compatible aux impératifs d'urgence ;
- le développement des services et de la compétitivité économique ;
- l'aménagement des zones industrielles ;
- l'amélioration de l'accès au logement et aux autres services sociaux (éducation, santé, eau, énergie, y compris énergies renouvelables) ;
- le renforcement de la planification urbaine.

Concernant particulièrement les villes de Douala et de Yaoundé, les axes d'intervention porteront sur :

- le renforcement de leur attractivité à travers la création de zones économiques centrales et des centres secondaires, et l'optimisation des infrastructures aéroportuaires et portuaires ;
- la décongestion des zones industrielles, avec notamment la relocalisation desdites zones autour des roades et le long de l'autoroute Douala-Yaoundé ;
- la facilitation de la liaison entre ces villes et le reste du pays ;
- l'aménagement des zones d'habitat densifié en améliorant la desserte, l'assainissement et l'équipement des quartiers précaires ;
- la protection de l'environnement, en l'occurrence la lutte contre les inondations, les éboulements, le ravinement et le recul du trait de côte dans le Littoral.

Les actions susmentionnées seront menées par les communautés urbaines, en lien avec le ministère en charge de l'urbanisme, le ministère en charge de la planification, les autres administrations publiques concernées et les CTD.

3.3.6. Gestion domaniale et cadastrale

201. Dans ce domaine, le Gouvernement entend poursuivre la modernisation de la gestion domaniale, cadastrale et foncière à travers la mise en place d'un vaste programme de digitalisation du cadastre, de la sécurisation du domaine public et des documents fonciers. Il s'agira de numériser tous les documents fonciers et de mettre en place un réseau informatisé entre les conservations foncières. au niveau national, en vue de la sécurisation des transactions foncières et du développement des activités économiques.

202. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à faciliter l'accomplissement des procédures, à l'effet notamment d'en réduire les délais et les coûts et permettre aux citoyens et aux opérateurs économiques de profiter pleinement des opportunités et des incitations contenues dans la législation foncière et domaniale. Le Gouvernement entend également : (i) finaliser la réforme foncière domaniale ; (ii) poursuivre la mise en œuvre du programme de constitution des réserves foncières et de création et d'aménagement des lotissements domaniaux ; (iii) al-

léger la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et les modalités d'indemnisation à travers la réduction du nombre d'étapes conduisant à la signature du Décret d'indemnisation ; (iv) faciliter les procédures d'acquisition foncière et d'indemnisation pour les projets d'investissements publics ; (v) mettre en place une base de données fiables, cohérentes, et pertinentes de la situation réelle du patrimoine immobilier de l'Etat notamment des terrains bâtis et non bâtis.

3.4. INTÉGRATION RÉGIONALE ET FACILITATION DES ECHANGES

3.4.1. Intégration régionale

203. Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de développement sur la période 2010-2019, la stratégie d'intégration régionale du Cameroun était axée principalement sur : (i) le renforcement et la rationalisation des institutions et des mécanismes de convergence et d'intégration (politique, économique et monétaire) en Afrique en commençant par l'Afrique Centrale (CEMAC, CEEAC) ; (ii) la suppression de toutes les entraves aux échanges intra régionaux afin d'aboutir à un espace économique unique et intégré ; (iii) la mise en place de politiques communes dans les principaux domaines de la vie économique et sociale pour éviter de créer des distorsions et des déséquilibres préjudiciables à la cohésion régionale ; et (iv) la concertation, voire la mise en commun des moyens pour la défense des intérêts communs au plan international et la solidarité sous régionale.

204. Sur cette période, les échanges commerciaux ont été marqués par une diversification des partenaires commerciaux, une attention particulière était portée vers la CEMAC, le Nigéria, les pays émergents, l'UE et les États-Unis d'Amérique (USA) qui sont les principaux partenaires visés par la stratégie des échanges commerciaux. Toutefois, les échanges commerciaux à l'intérieur de la zone CEMAC se sont dégradés entre 2007 et 2015. Concernant les exportations, 14,3% des exportations étaient, en 2007, orientées vers le marché CEMAC, (2ème demandeur des produits camerounais) contre seulement 7% en 2015, ce qui met désormais la CEMAC au rang de 4ème demandeur des produits en provenance du Cameroun.

205. Cette faible performance du Cameroun en matière d'intégration régionale s'expliquerait entre autre par :

- le faible degré d'intégration commerciale au niveau sous régional où le commerce au sein des unions douanières de la CEMAC et de la CEEAC représente en moyenne moins de 4% du total des échanges commerciaux de chaque état membre ;
- la persistance et la prolifération des pratiques anti-concurrentielles (contrebande, contrefaçon, dumping, fraude douanière, spéculation, etc.) visant à créer la rareté des biens, le coût élevé du transport et le manque de financement pour le commerce, ou encore l'incapacité des entrepreneurs, par manque de savoir-faire, à pénétrer de nouveaux marchés ;
- la faible performance des services douaniers qui constituent une entrave majeure à la fluidité des échanges régionaux et internationaux ;
- la persistance des procédures manuelles et des modalités de production de l'Attestation de Vérification des Importations (AVI) ;
- la présence des coûts indirects liés aux procédures douanières complexes ;
- la multiplicité des tracasseries des agents de sécurité portant atteinte à la facilité du transit et échange des marchandises.

206. Pour la période 2020-2030, la politique de développement du Cameroun s'inscrit dans une perspective de renforcement de l'intégration régionale afin de stimuler la croissance nationale, rendre plus efficace le cadre institutionnel des échanges régionaux, d'accroître les flux commerciaux et d'investissement, de développer la dorsale des infrastructures d'intégration. En effet, l'intégration régionale constitue une option pour le Cameroun en vue du décollage industriel, avec pour perspectives de : (i) créer un marché sous régional unique permettant de mieux résister aux chocs extérieurs ; (ii) profiter des économies d'échelle pour intensifier les échanges intra-régionaux ; (iii) bénéficier des avantages d'une spécialisation locale ; et (iv) mener certains projets communs en évitant des gaspillages et des redondances.

207. A cet effet, le Gouvernement entend impulser significativement l'accélération d'une véritable intégration

tion au niveau sous régional et régional à travers la levée des obstacles y relatifs, en vue de tirer avantage en matière de commerce international, de la mobilité et de la diffusion des facteurs (capitaux, main d'œuvre, etc.). Pour y parvenir, le Gouvernement entend œuvrer en faveur de : (i) l'accélération du processus d'intégration régionale et sous régionale ; (ii) la finalisation du processus de rationalisation des communautés économiques CEMAC et CEEAC ; et (iii) la conquête des marchés à fort potentiel.

208. S'agissant de l'accélération du processus de l'intégration régionale et sous régionale, afin de tirer le maximum des avantages des dispositions des traités en matière de libre circulation des hommes et des biens, le Cameroun entend susciter la consolida-

tion de l'espace CEMAC et l'impulsion de la dynamique d'intégration en assumant son rôle dans la sous-région. Plus spécifiquement, le Gouvernement entend : (i) lever l'ensemble des obstacles à l'intégration régionale et sous régionale à l'effet de faciliter la libre circulation des biens et des personnes ; (ii) contribuer avec les autres pays à la finalisation du processus de rationalisation des communautés économiques régionales en Afrique Centrale conformément au calendrier et objectif fixés par l'Union Africaine pour la réalisation de la Communauté Economique Africaine ; (iii) œuvrer pour la conclusion d'un accord APE sous régional complet ; et (iv) contribuer à la mise en œuvre des projets intégrateurs prioritaires de la CEMAC en vue de la construction du marché commun.

ENCADRE 5 : Projets Intégrateurs Prioritaires (PIP) de la CEMAC

N°	Titre du projet	Coût (Milliards de FCFA)
1.	Projet de construction de la route transnationale Cameroun-Guinée Équatoriale par Kribi-Campo	70
2.	Projet d'interconnexion électrique Tchad-Cameroun (lignes HT de 1024 km)	305
3.	Projet d'interconnexion Cameroun-CEMAC par fibre optique	5.3
4.	Projet de construction du corridor Brazzaville-Ouesso-Bangui-Ndjamena (1310 km)	440
5.	Projet de construction du port sec de Beloko en RCA (578 km)	120
6.	Projet de construction du port sec de Dolisie au Congo	120
7.	Projet de construction de la voie express Lolabe-Campo au Cameroun	61
8.	Projet de construction de la route Kogo-Akurenam (Gabon - Guinée Équatoriale)	260
9.	Projet de construction de la route Ndende-Doussala (Gabon-Congo)	152
10.	Projet de construction de la route Mbairoko – Bendja -Bekoninga frontière RCA (Tchad – RCA pour 109 km)	83.5
11.	Projet d'aménagement hydroélectrique de Chollet et des lignes électriques (600 MW, Cameroun – Congo)	1 200
12.	Projet de construction de l'Université inter-États Cameroun-Congo à Sangmélina	1 538

209. Pour ce qui est de l'intensification des relations économiques avec certains pays de la CEEAC, le Cameroun entend explorer toutes les possibilités que lui offre la coopération régionale pour adresser certaines problématiques nationales, à l'instar du sous-dimensionnement des marchés. Dans cette optique, l'ambition du Gouvernement est de promouvoir les re-

lations commerciales dans la CEEAC dans le but d'accroître le volume des échanges.

210. En ce qui concerne la conquête des marchés à fort potentiel de développement, dans la perspective de la diversification des échanges commerciaux avec l'extérieur, le Gouvernement se propose d'aller à la conquête des marchés à fort potentiel de développe-

ment. Dans un premier temps, le Gouvernement élaborera une stratégie efficace de développement des échanges avec le Nigéria, pays frontalier sur plus de 1 000 km (avec 136 millions d'habitants) et qui dispose d'un certain nombre d'atouts en matière de PME dans le domaine de la production industrielle. Les échanges avec ce pays devront couvrir toute la gamme des produits, partant des produits primaires (pétrole), des produits alimentaires et industriels, aux services (fourniture d'énergie).

211. Cette politique de développement des échanges commerciaux s'étendra, dans le cadre de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine, à la sous-région Afrique de l'Ouest, à l'Afrique Australe, à l'Afrique de l'Est et du Nord avec éventuellement des objectifs spécifiques par région.

3.4.2. Facilitation des échanges

212. La facilitation des échanges joue un rôle capital dans le développement et le renforcement de la compétitivité d'un pays. En permettant le commerce des biens de façon plus rapide et rentable, la facilitation des échanges est considérée comme un élément crucial pour la croissance économique d'un pays. En effet, les nombreuses formalités administratives à accomplir lors du passage des marchandises à travers les frontières et les retards y afférents ont un impact important sur les flux commerciaux des pays en développement, en particulier sur les produits agricoles.

213. La facilitation des échanges comprend donc diverses activités aux frontières, y compris les procédures d'importation et d'exportation, les formalités de transport et d'assurance, ainsi que d'autres exigences financières. Le but est de réduire les délais et les coûts des transactions, la complexité du commerce international et des affaires, ainsi que d'améliorer l'environnement des affaires dans le pays. L'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) représente donc un engagement international auquel plusieurs pays ont souscrit. Le Cameroun a ratifié l'AFE et s'est engagé à mettre en œuvre un ensemble de mesures y relatives.

214. Etat côtier ouvert sur l'océan atlantique avec environ 402 km de côte, le Cameroun se positionne dans la chaîne logistique des transports comme un Etat du Port et un Etat de transit pour des pays voisins sans littoral desservis par un corridor de transport terrestre multimodal long d'environ 1 500 km en direction de la Centrafrique et 2 100 km en direction du Tchad. Cer-

tains corridors routiers permettent aux ports camerounais de desservir également des régions de pays voisins ayant une ouverture sur la mer, en l'occurrence le Nord Congo pour le trafic du bois. De même, d'autres corridors routiers permettent au Cameroun d'entretenir des échanges commerciaux avec certains pays voisins à l'instar du Nigéria, du Gabon et de la Guinée Equatoriale.

215. Malgré ces atouts, la situation de la Facilitation des échanges au Cameroun n'est guère reluisante. Le Cameroun a été classé 186ème sur 190 économies en ce qui concerne le commerce transfrontalier (Doing Business 2018 de la Banque Mondiale). Sur la base de l'indice de performance logistique réalisé également par la Banque Mondiale et mesurant la performance de 160 pays, le Cameroun a été classé 84ème en 2007 et 95ème en 2018.

216. Cette faible performance du Cameroun s'expliquerait principalement par le rallongement des délais des transactions à l'importation et à l'exportation qui constitue un facteur de renchérissement des coûts de passage transfrontalier des marchandises. Ce rallongement des délais est dû entre autres : (i) à l'absence d'un système interconnecté favorisant les transactions dématérialisées entre la douane et les autres agences ; (ii) au nombre excessif de documents demandés ; (iii) à la complexité des procédures du système de dédouanement, du fait notamment de l'existence de procédures répétitives ; (iv) aux problèmes de gouvernance, à l'instar de l'existence de plusieurs contrôles superfétatoires, de l'absence d'anticipation dans les procédures du commerce extérieur, ainsi que des heures d'ouverture au port et aux autres organismes publics qui ne conviennent pas aux courtiers en douane ; (v) aux carences inhérentes au manque de professionnalisme de certains acteurs notamment en matière de délais de paiement des droits, taxes et autres charges (importateurs) et de qualité des déclarations (courtiers en douane).

217. Pour tirer pleinement profit de la position stratégique du pays, les autorités se proposent de faire du Cameroun, une terre d'attractivité et de compétitivité en matière de commerce extérieur. Dans cette perspective, le Gouvernement entend mener des actions visant : (i) la rationalisation des mesures d'accueil des navires et des autres moyens de transport ; (ii) la simplification des procédures de passage à l'importation et à l'exportation à travers les plateformes logistiques ; (iii) la fluidification des procédures de

transit et de transbordement ; (iv) le renforcement de la gouvernance et la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges.

218. Plus spécifiquement, il s'agira : (i) de réduire les délais de passage portuaire des marchandises à l'importation, à l'exportation et au transit ; (ii) de réduire les coûts de passage portuaire à l'importation et à l'exportation ; (iii) de parachever le processus de dématérialisation des procédures sur les plateformes portuaires ; (iv) de mettre en œuvre des mesures de l'Accord sur la Facilitation des Echanges ; (v) d'améliorer la transparence dans les procédures du commerce extérieur.

219. A cet effet, le Gouvernement veillera au bon fonctionnement du Comité National de Facilitation des échanges (CONAFE), instance partenariale et participative regroupant de manière paritaire les acteurs du secteur public et du secteur privé chargée de la facilitation des échanges. Par ailleurs, afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain et conformément à la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique » telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063, le Gouvernement veillera à la mise en œuvre de la stratégie nationale relative à Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECA).

ENCADRE 6 : Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF)

La Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) est un projet en cours d'implémentation sur l'ensemble du continent Africain. Elle regroupe la zone tripartite de libre-échange, qui doit inclure le Marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du Maghreb Arabe et la Communauté des Etats sahélo-sahariens. L'objectif du projet est d'intégrer à terme l'ensemble des 55 États de l'Union africaine au sein de la zone de libre-échange.

L'initiative de lancer le projet de ZLECAF est prise en janvier 2012, lors de la 18^{ième} session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine. L'objectif fixé était de rendre cette zone opérationnelle en 2017. Sur cette base, des négociations ont été entreprises en juin 2015 à Johannesburg lors de la 25^{ème} session ordinaire de l'Union Africaine afin de fixer les objectifs et la feuille de route pour la création de la ZLECAF.

Les premiers pays ont adhéré à cette initiative le 21 mars 2018, à travers la signature de l'accord y relatif. En juillet 2019 54 pays sont signataires de l'accord de la ZLECAF.

Concrètement, les objectifs généraux assignés à la ZLECAF sont :

- ✓ créer un marché unique pour les marchandises et les services facilité par la circulation des personnes afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain et conformément à la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique » telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063 ;
- ✓ créer un marché libéralisé pour les marchandises et services à travers des cycles successifs de négociations ;
- ✓ contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques et faciliter les investissements en s'appuyant sur les initiatives et les développements dans les États parties et les CER ;
- ✓ poser les bases de la création d'une union douanière continentale à un stade ultérieur ;
- ✓ promouvoir et réaliser le développement socio-économique inclusif et durable, l'égalité de genres et la transformation structurelle des États parties ;
- ✓ renforcer la compétitivité des économies des États parties aux niveaux continental et mondial ;
- ✓ promouvoir le développement industriel à travers la diversification et le développement des chaînes de valeurs régionales, le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire ; et
- ✓ résoudre les défis de l'appartenance à une multitude d'organisations qui se chevauchent, et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale.

3.5. DYNAMISATION DU SECTEUR PRIVE

220. Le secteur privé joue un rôle moteur dans le système économique national avec en l'occurrence 85% du PIB de la demande intérieure (investissement et consommation). Pour la mise en œuvre de la SND30, le Gouvernement se propose de faire recours au secteur privé aussi bien national qu'international pour le financement de certaines interventions. La Vision du Cameroun est de bâtir la transformation structurelle de l'économie nationale en donnant un rôle prioritaire et central au secteur privé. Cette priorité est donnée au secteur privé par trois (3) axes de promotion active de l'initiative privée : (i) le rattrapage et le développement technologique ; (ii) l'incitation au développement des entreprises ; et (iii) la protection de l'espace économique national.

3.5.1. Rattrapage et développement technologique

221. L'infrastructure industrielle est décomposée en deux (2) aspects interdépendants : l'infrastructure technologique et l'infrastructure qualité. L'infrastructure technologique fait référence au réseau des instituts publics et privés de recherche scientifique et technique, des universités, des écoles d'ingénieurs et de techniciens, des organismes de la propriété intellectuelle et des organismes techniques sectoriels et d'information technologique (branche d'activité de recherche et développement). L'infrastructure qualité est en l'occurrence représentée par le réseau des organismes de normalisation, de métrologie et d'évaluation de la conformité (laboratoires d'essais et d'étalonnage, organismes de certification des systèmes de management, des personnes, des produits, des services et des systèmes, organismes d'inspection).

222. L'économie camerounaise affiche une faible capacité d'absorption et d'accumulation technologique du fait d'un déficit d'infrastructures technologiques, d'infrastructures qualité et de ressources humaines qualifiées et spécialisées.

223. Dans ce domaine, l'objectif du Cameroun est de bâtir une capacité nationale d'absorption et d'accumulation technologique permettant d'accélérer le rattrapage technologique en se basant sur trois (3) orientations stratégiques, à savoir : (i) opérer une massification des investissements publics pour le développement des infrastructures technologiques tant au niveau national que régional ; (ii) bâtir une infrastructure qualité intégrée, performante et compétitive (nor-

malisation, métrologie, évaluation de la conformité et surveillance du marché) ; (iii) accroître substantiellement les investissements en capital humain pour répondre aux besoins de réalisation et d'exploitation des infrastructures industrielles tant au niveau national que régional, afin de disposer d'une masse critique croissante de professionnels qualifiés dans les sous-secteurs moteurs de l'industrialisation de l'économie

3.5.2. Incitations au développement des entreprises

224. Aujourd'hui, l'arsenal institutionnel juridique de promotion des investissements repose principalement sur les dispositifs suivants : (i) la loi n°2002-004 du 19 avril 2002 portant Charte des Investissements en République du Cameroun, modifiée par la loi n°2004-20 du 22 juillet 2004 et par l'ordonnance n°2009-001 du 13 mai 2009 ; (ii) la loi n°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun ; (iii) la loi n°2013/011 du 16 décembre 2013 régissant les Zones Economiques au Cameroun ; etc.

225. Au regard des priorités sectorielles définies, il est indispensable de reformer le système d'incitations au développement des entreprises pour concentrer les ressources publiques prioritairement pour l'accélération de l'industrialisation. A cet effet, cinq (5) orientations stratégiques sont retenues, il s'agira : (i) de bâtir un dispositif renoué d'incitations au développement des entreprises (investissements et exportations) en combinant les huit (8) catégories d'instruments³ généralement admis au niveau international ; (ii) de constituer progressivement une masse critique d'entreprises champions nationaux» représentant des fleurons ou têtes de poue dans les différents piliers industriels ainsi que dans le secteur financier ; (iii) de créer et de mettre en place des organes spécialisés conformément aux dispositions de la Charte des Investissements sur la promotion de l'initiative privée et réformer les chambres économiques pour les rendre plus efficaces ; (iv) de faire des entreprises publiques des instruments d'accélération de l'industrialisation par leurs performances économiques et financières ; et (v) de

3 les incitations fiscales, les programmes d'attraction des investissements directs étrangers, les programmes de formation professionnelle basés sur la certification des compétences conforme aux normes internationales ; les zones économiques ; les mesures de soutien commercial ; la commande publique ; les mécanismes financiers et les restructurations industrielles.

bâtir des mécanismes de suivi et d'évaluation des performances des entreprises bénéficiaires des incitations et prendre des mesures correctrices contre tout dérapage constaté.

3.5.3. Protection de l'espace économique national

226. Pour préserver de manière dynamique la sécurité économique de la Nation dans un contexte de compétition économique internationale, l'objectif est de se doter d'un dispositif national robuste mobilisant adéquatement l'intelligence économique. Plus spécifiquement, il s'agira : (i) d'adapter le cadre légal et réglementaire de la défense nationale en l'articulant avec la protection de l'espace économique et la protection civile ; (ii) d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie d'intelligence économique ; et (iii) de définir un cadre incitatif rigide pour la promotion des PME locales et de la sous-traitance.

3.6. ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE

227. La prise en compte de l'environnement et la protection de la nature dans les politiques publiques au cours de la période de mise en œuvre du DSCE s'est faite à travers : (i) le plan national de lutte contre la désertification ; (ii) la stratégie nationale pour la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et la Dégradation de forêts et la prise en compte de la gestion durable, de l'augmentation des stocks de carbone et de la conservation (REDD+) ; (iii) le document de Contribution Déterminée au Niveau National (CDN) ; et (iv) la participation aux initiatives Grandes Murailles Vertes et l'initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR 100).

228. Malgré les résultats obtenus de la mise en œuvre de ces différents plans et stratégies, le système productif reste influencé par les phénomènes climatiques à l'instar de : (i) la régression des précipitations ; (ii) l'augmentation de la température moyenne annuelle ; (iii) la recrudescence des événements extrêmes dans tout le pays (les sécheresses, les tempêtes violentes, les inondations, les glissements de terrain, les coulées de boue, la chute de pierres, les éboulements, etc.) ; et (iv) la faiblesse dans la mise en œuvre des mesures de gestion environnementale dans les autres domaines de développement.

229. Face à ces préoccupations, les autorités envisagent : (i) renforcer les actions en matière de gestion durable des ressources naturelles (sol, flore, faune, eau) ; et (ii) prendre des mesures adéquates d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques.

3.6.1. Gestion durable des ressources naturelles

230. Gestion des sols. Le Gouvernement entend : (i) prendre en compte les avantages comparatifs de chaque Zone Agro Écologique dans la mise en œuvre des projets et autres investissements dans le secteur agro-sylvo-pastoral ; (ii) encourager l'exploitation rationnelle des sols par des pratiques culturales responsables, dont la restauration des sols, l'abstention des pratiques d'agriculture sur brûlis, l'utilisation rationnelle des engrais et pesticides, et autres techniques modernes facilitant la gestion durable des sols ; (iii) élaborer des cartes d'aptitude des sols et pédologiques pour une meilleure connaissance et exploitation des sols.

231. Gestion de la flore. Face à la menace d'extinction de certaines essences et produits forestiers non ligneux, le Gouvernement compte : (i) inciter les communautés et les communes à la création des forêts communautaires et communales ; (ii) améliorer l'offre des semences à travers la création des banques de semences d'espèces forestières et la mise en place des pépinières de référence ; (iii) promouvoir les actions de reboisement ; et (iv) améliorer l'information sur l'état de la ressource forestière.

232. Gestion de la faune. Le Gouvernement s'engage à : (i) intensifier les actions visant à assurer la protection des espèces et des écosystèmes représentatifs de la biodiversité ; (ii) promouvoir l'écotourisme ; (iii) sécuriser les aires protégées ; et (iv) renforcer la lutte contre le braconnage.

233. Gestion des ressources en eau. Il sera question pour le Gouvernement de : (i) capitaliser les immenses potentialités qu'offrent les domaines marin et aquatique ; (ii) rationaliser l'utilisation des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines à travers de nouvelles pratiques et technologies ; (iii) poursuivre les actions visant à développer l'économie bleue ; et (iv) intensifier les actions de lutte contre les jacinthes d'eau.

3.6.2. Adaptation aux changements climatiques

234. Dans ce domaine, le Gouvernement entend : (i) intégrer davantage les préoccupations liées aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles ; (ii) renforcer les capacités des institutions chargées de la veille climatique ; (iii) opérationnaliser le dispositif de veille, de prévention et de riposte aux effets des changements climatiques. En outre, au regard de la nature polluante de certaines industries, il s'agira de renforcer le contrôle de la gestion des déchets par les entreprises industrielles et de promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises.

235. Le Gouvernement entend également intensifier les actions de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la pollution notamment dans les villes de Douala et de Yaoundé où certaines activités menées (transport, activités industrielles, etc.) entraînent une dégradation notable de l'environnement et en particulier de la qualité de l'air ambiant.

236. Par ailleurs, pour faire face aux conséquences perceptibles des changements climatiques notamment les inondations et les glissements de terrain dont certaines villes et campagnes sont victimes, le Gouvernement se propose de renforcer les mesures de protection sur l'ensemble du territoire et particulièrement dans les zones à écologie fragile.

3.7. TRANSFORMATION DU SYSTEME FINANCIER

237. Le système financier est resté sous-développé durant la mise en œuvre de la 1^{ère} phase de la Vision 2035 avec un poids de 3,18% du PIB en moyenne. Ainsi, l'accès aux services financiers au Cameroun est resté très faible, inégalement réparti, et constitue un obstacle majeur au développement du secteur privé, à l'industrialisation et la transformation structurelle de l'économie. Le taux de bancarisation qui ne représente que 12,2% demeure très faible comparativement à une moyenne africaine de 29% (ce taux atteint presque 100% pour les pays industrialisés). Par ailleurs, avec un taux de crédit à l'économie de seulement 15,9% du PIB en 2018 et une masse monétaire de 23,5% contre respectivement 119,4% et 124% pour certains pays d'Asie du Sud-Est, le système financier actuel est inadéquat pour accompagner l'industrialisation du Cameroun.

238. Ainsi, l'analyse diagnostique spécifique du secteur financier fait ressortir une faible efficacité dans l'ensemble due notamment à : (i) la faible efficacité de la politique de développement du secteur financier dans l'ensemble ; (ii) la faible efficacité de la politique monétaire et de crédit de la BEAC ; (iii) un déficit structurel d'offre local de financements à long terme qui sont pourtant requis pour l'industrialisation ; (iv) l'absence d'un cadre légal et fiscal adéquat et attractif pour la filière du capital-investissement (capital-risque, capital-développement, capital-transmission) ; (v) l'absence d'un cadre légal et réglementaire pour le crédit inter-entreprises ou les délais de paiement ; (vi) le faible développement du modèle de la finance islamique ; (vii) la faible efficacité de la politique d'attraction et de mobilisation des capacités de financement de la diaspora camerounaise ; (viii) l'insuffisante incitation au rapatriement des fonds placés à l'étranger par les résidents camerounais ; (ix) la faible efficacité de la politique d'attraction des Investissements Directs Etrangers (IDE) ; (x) le faible développement du marché financier.

239. Dans ce domaine, l'objectif fixé par le Gouvernement est de faire du Cameroun, à travers un ensemble de réformes, un pays ayant une place financière de premier rang capable de soutenir activement l'industrialisation et donc la transformation structurelle de l'économie du pays.

240. A cet effet, les principales réformes envisagées visent à : (i) porter la part du secteur financier dans le PIB d'environ 3% actuellement à 7-10% en 2030 ; (ii) densifier la bancarisation et compléter l'intermédiation financière par la mise en place des filières manquantes et l'augmentation quantitative aussi bien des banques que des institutions financières non bancaires ; (iii) créer un cadre légal, réglementaire, prudentiel et fiscal adapté pour chaque segment ou filière du système financier y compris le crédit inter-entreprise ; (iv) accroître substantiellement l'offre des financements à long terme par fonds propres et par dettes ; (v) attirer les porteurs de capitaux (investisseurs étrangers et diaspora) et les professionnels dans les différentes filières de l'écosystème financier ; (vi) accompagner la structuration des entreprises et le développement de leur capacité à lever les financements localement et à l'international ; (vii) introduire et développer la filière de la finance islamique ; (viii) développer l'ingénierie financière de l'Etat et des CTD en vue de la levée des financements nécessaires ; (ix) assurer la régulation adéquate des institutions finan-

cières pour maintenir la stabilité du système financier ; et (x) développer la formation des compétences spécialisées dans le domaine financier.

241. Pour atteindre ces objectifs, les interventions seront articulées autour de six (06) axes : (i) l'inclusion financière et la densification du système financier et bancaire ; (ii) le développement du financement local des investissements et des exportations ; (iii) le renforcement du financement régional et international des investissements et des exportations ; (iv) le développement du crédit fournisseur ; (v) l'apport de la Diaspora camerounaise et le rapatriement des capitaux placés à l'étranger ; et (viii) le développement des talents et compétences financières.

3.7.1. Accroissement de l'inclusion financière et densification du système financier et bancaire

242. S'agissant de l'accroissement de l'inclusion financière, le Gouvernement a pour ambition de faire passer le taux de bancarisation de 12,2% à 80% en 2030. Parallèlement, il s'agira d'accroître substantiellement le financement bancaire de l'économie en passant de 15,9% du PIB en 2018 à un minimum de 70% du PIB en 2030. Ainsi, la densification et l'approfondissement de l'intermédiation financière et bancaire devra se traduire notamment par des mesures visant l'accroissement de l'offre de services par quatre (4) principaux leviers, à savoir : (i) les services de la Banque Centrale ; (ii) les banques commerciales ou de détails ; (iii) les établissements de microfinance (EMF) ; et (iv) les banques islamiques.

243. Les services de la Banque Centrale. L'offre des services de la BEAC devrait être accrue par : (i) l'extension du réseau des agences de la BEAC au moins dans les chefs-lieux des dix (10) Régions du pays ; (ii) le développement des services directs de la BEAC aux entreprises (cotation du risque, centrale des bilans, études économiques, etc.) et aux particuliers (moyens de paiement, fichier d'incidents de paiement, etc.) ; (iii) la mise en place et la supervision des infrastructures financières facilitant le développement des marchés monétaire, bancaire et financier.

244. Banques commerciales ou de détails. L'offre de services financiers sera développé par : (i) la mise en œuvre d'un programme d'incitation à la transformation des établissements de microfinance en banques commerciales ou de détail pour porter de 16 à 30 le nombre de banques à l'horizon 2030 ; (ii)

s'assurer de l'application effective de la réglementation sur le service bancaire minimum garanti par l'ensemble des banques de détail.

245. Etablissements de microfinance (EMF). L'inclusion financière sera fortement favorisée par le maintien et la densification des EMF. A cet effet, le Gouvernement veillera au développement de leurs activités dans toutes les Régions du Cameroun ainsi qu'à leur viabilité financière (un réseau de plus en plus vaste d'agences) et au renforcement de leur supervision. Leur nombre pourrait ainsi passer de 500 en 2017 à 750 en 2030.

246. Banques islamiques. Au regard de la montée et du succès grandissant de la finance islamique au niveau mondial, tenant compte de la forte communauté musulmane dans le pays et en Afrique centrale, le Gouvernement va inciter activement la BEAC et la COBAC à réglementer la filière de la finance islamique pour diversifier l'offre de financement de l'économie.

3.7.2. Développement du financement local des investissements et des exportations

247. Le volume d'investissement nécessaire pour la transformation structurelle de l'économie requiert la disponibilité d'une offre substantielle et robuste de financements à long terme visant à renforcer les fonds propres et quasi-fonds propres ou les prêts à long terme. A cet égard, le Gouvernement facilitera la mise en place et le développement des institutions ci-après :

248. Institutions de capital-investissement. Le capital-investissement vise à renforcer les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises y compris les services de conseil et d'accompagnement. A cet égard, le Gouvernement va engager les mesures de développement de cette filière par le renforcement de la SNI comme un fonds d'investissement capable d'apporter des fonds propres dans des entreprises en création (capital-risque) ou en expansion (capital de développement). Une fois le développement de ces entreprises consolidées, la SNI devra obligatoirement en sortir et réaliser des plus-values par la cession de ses parts sur le marché boursier afin de réinvestir dans de nouvelles entreprises. Par ailleurs, il s'agira de mettre en place un cadre légal et réglementaire suffisamment attractif pour le développement des institutions de capital-investissement privées ou étrangères.

249. Banques de financement et d'investissement (BFI). Afin d'offrir des solutions de financement des projets (project finance) et de financement structuré (structure finance) aux entreprises, à l'Etat et aux CTD, le Gouvernement veillera, en liaison avec la BEAC et la COBAC, à réglementer les métiers de banque de financement et d'investissement, en les distinguant des banques de détails. Dans cette optique, la promotion des champions nationaux dans cette activité centrale du secteur bancaire est indispensable pour la dynamique de la transformation structurelle de l'économie nationale.

250. Institutions de crédit-bail. Le nombre d'institutions offrant les solutions de crédit-bail reste encore très limité. Le Gouvernement entend poursuivre la promotion de l'activité de crédit-bail pour accroître l'offre de ce type de financement à moyen et long terme. Ainsi, l'accroissement du nombre des institutions spécialisées dans le crédit-bail pourra s'appuyer sur le développement du concept de la finance islamique.

251. Institutions de financement du développement (IFD). La filière des institutions de financement du développement reste encore très limitée et embryonnaire. Ainsi, pour accroître substantiellement l'offre de financement des investissements et du développement, le Gouvernement envisage : (i) la mise en place effective de la Caisse de Dépôts et Consignation (CDC) créée par décret n° 2011-105 du 15 avril 2011 ; (ii) promouvoir le développement des assurances et leur apport dans le financement de l'économie.

252. En outre, il s'agira de : (iii) réformer le Crédit Foncier du Cameroun (CFC) pour véritablement accompagner le développement de l'immobilier et du logement ; (iv) transformer la Banque Camerounaise des PME en une banque publique d'investissement ; (v) créer un fonds de garantie pour accompagner le financement des PME et des projets porteurs ; (vi) mettre en place une Banque d'Import-Export (EXIM BANK) ou une agence de crédit d'exportation ; (vii) réformer le Fonds d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) pour en faire une véritable institution de financement du développement des CTD en cohérence avec la décentralisation ; et (viii) créer une banque agricole dédiée au financement de la production et de la compétitivité des exploitations agricoles. Par ailleurs, le Gouvernement étudiera la possibilité de regrouper au sein d'une banque de développement unique les différents guichets cités ci-dessus (PME, agriculture, habitat, fonds de garantie, CTD).

253. Marchés financiers ou marchés directs de capitaux. L'achèvement de la fusion des deux marchés financiers du Cameroun et de l'Afrique Centrale offre une bonne base pour accroître le financement des entreprises, des Etats et des CTD. Dans ce cadre, le Gouvernement envisage : (i) de renforcer les mesures visant à rendre plus attractif le recours à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) ; (ii) d'introduire en bourse les principales entreprises publiques ; et (iii) de procéder à la cession en bourse des participations de la SNL.

3.7.3. Renforcement du financement régional et international des investissements et des exportations

254. En complément au secteur financier local, le renforcement des liens avec le secteur financier régional et international sera recherché activement pour accroître le financement des investissements et des exportations. Dans cette optique, les mesures seront planifiées dans deux segments du système financier régional et international : (i) les financements par fonds propres ; et (ii) les financements par dettes.

255. Financements par fonds propres. En dehors des actions menées par le Gouvernement pour attirer les IDE et conclure des lignes de financements avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, le Gouvernement compte réviser le cadre légal et réglementaire régissant les Partenariats Public-Privé (PPP) afin que tous les projets en Partenariat Public-Privé obéissent à un cadre unique concomitamment à la mise en place d'un fonds de préparation des projets en PPP.

256. Les financements par dettes. La levée des financements auprès des banques internationales et des PTF sera soutenue par le Gouvernement à travers plusieurs mesures notamment : (i) l'actualisation et la diffusion des guides pratiques sur les modalités de financement auprès des différents guichets de financement des PTF ; (ii) la mise en place d'un programme d'assistance à la mobilisation des financements internationaux auprès des PTF par le secteur privé intégrant en particulier l'exigence de la préparation des projets bancables et des business plans crédibles ; (iii) la mise en place d'un programme de relèvement de l'ingénierie financière de l'Etat en vue d'une mobilisation adéquate des financements internationaux ; et (iv) l'élaboration et la mise en place d'une procédure de recherche, de négociation, de signature et de gestion des financements internationaux du Gouverne-

ment intégrant tous les aspects critiques notamment les clauses fiscales, douanières et de mise à disposition des fonds de contrepartie.

3.7.4. Développement du crédit fournisseur

257. Pour combler l'absence d'un cadre légal et réglementaire favorisant le développement du crédit inter entreprise, le Gouvernement s'engage à élaborer une loi sur le crédit fournisseur régulant en particulier les délais de paiement et prévoyant la mise en place d'un observatoire y relatif.

3.7.5. Mobilisation des financements de la diaspora et rapatriement des capitaux

258. S'agissant de la mobilisation des financements de la diaspora, afin de mieux mobiliser l'épargne de la diaspora qui a atteint environ 200 milliards de FCFA en 2018, le Gouvernement veillera à : (i) faciliter la création d'un ou de plusieurs fonds d'investissement axé sur la levée des fonds de la diaspora ; et (ii) mettre en place des dispositions légales pour sécuriser les fonds de la diaspora.

259. En ce qui concerne le rapatriement des capitaux placés à l'étranger, suivant les statistiques de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), les placements des résidents camerounais non-bancaires à l'étranger sont passés de 552 milliards à 843 milliards FCFA en 2018. Pour tirer avantage d'une partie de ces fonds, le Gouvernement envisage de mettre en place un programme d'incitation au rapatriement des capitaux placés à l'étranger par les résidents camerounais en offrant des opportunités de placement et d'investissement.

3.7.6. Développement des talents et compétences financières

260. Le développement des diverses filières et métiers du secteur financier requiert la disponibilité des ressources humaines qualifiées et compétentes. Dans cette optique le Gouvernement prendra diverses initiatives notamment pour l'adoption d'un programme de développement des capacités techniques dans les divers métiers spécialisés de la banque et de la finance.

CHAPITRE 4

DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET DU BIEN-ETRE

261. Le développement d'un pays est intimement lié à la structure de sa population. D'une part, le développement vise à satisfaire les besoins des populations en leur fournissant toutes les commodités de la vie moderne notamment l'emploi, la santé, le bien-être social et économique, etc. Inversement, ce développement n'est possible que s'il s'appuie sur une population ayant des caractéristiques appropriées tels que : une bonne formation, la bonne santé, et un bien-être social et économique. Il en découle la double approche de la population envisagée du point de vue quantitatif comme bénéficiaire du fruit de développement et du point de vue qualitatif comme facteur de développement.

262. La transformation structurelle de l'économie nationale requiert la disponibilité d'un capital humain compétent et compétitif. Il représente un facteur indispensable pour le développement d'un secteur industriel dynamique et repose sur l'existence d'une importante main d'œuvre bien formée et occupée de manière optimale. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques de santé, d'éducation

qui, dans un climat de bonne gouvernance permettront le développement d'un capital humain sain et productif.

263. En matière de santé, on note une baisse du taux de mortalité infantile entre 2011 et 2018 ; il est passé de 62 pour 1000 à 48 pour 1000. Pour ce qui est de la scolarisation, on note une hausse globale de 4,3 points du taux de scolarisation au primaire entre 2011 (81,3%) et 2017 (85,4%). Cependant, l'accès à l'éducation préscolaire reste à améliorer dans la mesure où moins de 40% des enfants âgés de 4 à 5 ans y ont accès.

264. Malgré ces avancées, l'Indice de Développement du Capital Humain (IDCH) du Cameroun s'est dégradé. Il est passé de 0,41 en 2012 à 0,39 en 2017. Cette situation provient de plusieurs faiblesses inhérentes aux problèmes de malnutrition des enfants et aux politiques d'éducation et de santé à l'instar d'une inégale répartition du personnel au profit des zones urbaines et de l'insuffisance du paquet minimum dans les services, notamment en milieu rural.

ENCADRE 7 : Initiative sur le Développement du Capital Humain (IDCH)

L'Initiative sur le Développement du Capital Humain (IDCH) a été conçue par la Banque Mondiale pour mener un plaidoyer en faveur de l'accroissement des investissements dans les générations futures. Elle est basée sur l'Indice du Capital Humain (ICH), un indicateur composite qui mesure la capacité pour un nouveau-né d'atteindre l'âge adulte avec tout son potentiel humain, physique et productif à conditions inchangées. L'ICH comprend trois principales dimensions, à savoir : la survie, l'éducation et la santé. Il diffère de l'Indice du Développement Humain (IDH) dans la mesure où, contrairement à celui-ci, il ne prend pas en compte le revenu et il est plus détaillé concernant les dimensions prises en compte ainsi que les différentes catégories de la population.

En effet, en plus de la survie et de l'éducation vue de manière générale qui est prise en compte par l'IDH, l'ICH intègre dans son calcul des indicateurs spécifiques relatifs à la qualité de l'éducation, à la croissance saine et à la survie des adultes. La valeur de l'ICH pour le Cameroun est de 0,39 en 2017 ; et est inférieure à la moyenne de l'Afrique (0,42). Autrement dit, un enfant né aujourd'hui a 39% de chance d'atteindre l'âge adulte tout en accomplissant pleinement son potentiel physique et productif. Cet indicateur représentait 42% en 2012. Sa baisse s'expliquerait principalement par la qualité de l'éducation qui s'est dégradée.

Par ailleurs, la qualité de l'éducation prend en compte l'apprentissage réel dans le nombre d'années d'éducation dont le niveau a reculé en passant de 454 en 2012 à 379 en 2017. La situation actuelle du développement du capital humain doit être substantiellement améliorée pour l'éclosion du secteur industriel qui requiert une main-d'œuvre disponible, formée et compétente dans des aspects davantage techniques.

265. Le développement du capital humain exige une bonne connaissance de l'évolution et de la structure de la population et surtout des besoins sectoriels prioritaires afin d'envisager de meilleures perspectives pour son évolution.

4.1. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

266. Evolution de la population. L'effectif de la population du Cameroun est estimé à 23 248 044 habitants en 2017. Elle est en croissance de plus de 33% par rapport à sa taille de 2005 qui s'élevait à 17 463 836 habitants. La population s'accroît à un taux moyen annuel de 2,4% depuis 2005, ce qui implique que sa taille doublera dans 29 ans environ à partir de 2017 si elle venait à garder la même dynamique. Autrement dit, elle pourrait s'établir à plus de 46 496 000 habitants en 2046.

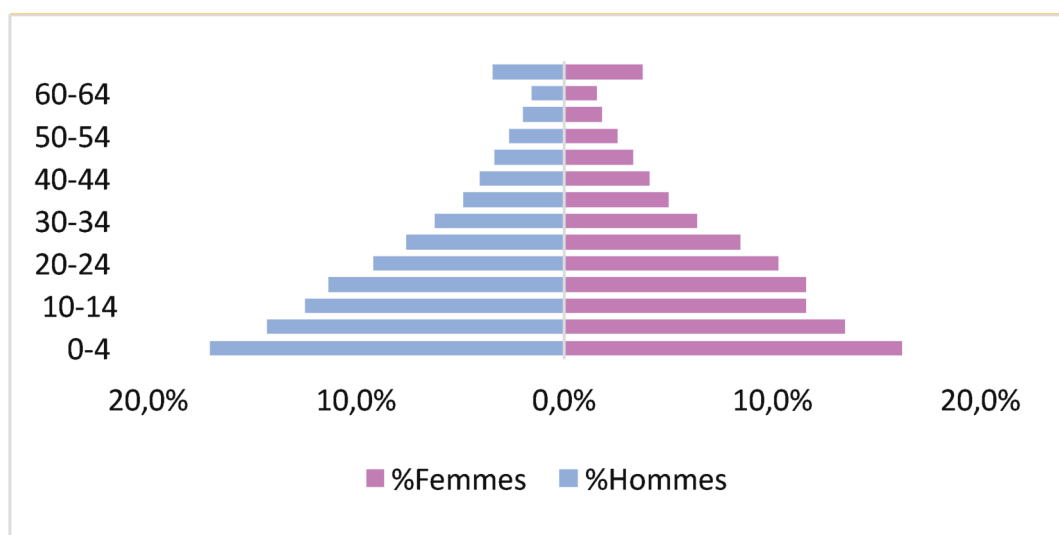
267. Répartition spatiale de la population. Plus de la moitié de la population (53,2%) réside en milieu urbain et les Régions ayant les poids démographiques les plus importants sont le Centre (19,6%), l'Extrême-Nord (18%), le Littoral (15,2%), et le Nord (11%). Par contre, la Région où la densité de la population est la plus importante est le Littoral (174,8 habitants/km²), suivie de l'Ouest (142,9 habitants/km²). Les tailles relativement importantes des populations des Régions du Centre et du Littoral sont dues au fait qu'elles abritent respectivement la capitale politique et la capitale économique du pays.

268. Structure de la population. La population du Cameroun est essentiellement constituée de jeunes dans la mesure où les individus âgés de moins de 15 ans représentent plus de 43% de la population totale. Les personnes âgées de 15 à 34 ans constituent plus de 35% de la population et celles âgées de plus de 60 ans représentent moins de 6%.

269. La structure par sexe de la population établie que la population féminine représente environ 51% de la population totale. La présence des femmes est encore plus marquée en milieu rural où elles représentent une proportion encore plus importante. Le graphique ci-après présente de manière plus détaillée la structure par âge et par sexe de la population.

270. La question du dividende démographique occupe une place non négligeable dans l'élaboration des différentes politiques visant le développement en général et le capital humain en particulier. Avec plus de personnes dans la population active et moins de personnes à prendre en charge, un pays peut profiter d'une fenêtre d'opportunité en termes de croissance à condition de faire des investissements économiques et sociaux judicieux. C'est le défi que devra relever le Cameroun où la proportion des personnes à charge (moins de 15 ans, 43% ; plus de 60 ans 6%) représente 49% de la population ; soit un rapport de dépendance de 0,85 deux fois supérieur au niveau observé dans les pays émergents.

Graphique 7 : Pyramide des âges de la population en 2017



Source : BUCREP, projections.

ENCADRE 8 : Dividende Démographique (DD)

Le rapport de dépendance démographique qui mesure le nombre moyen d'individus à charge, à savoir les personnes âgées de 0 à 15 ans et celles âgées de plus de 60 ans, pour une personne en âge actif s'établit à 85 dépendants pour 100 personnes en âge actif en 2018. Compte tenu du taux d'activité qui est d'environ 70% et du taux d'occupation qui est de 66,4%, le ratio de dépendance économique qui mesure le nombre moyen de personnes non occupées par personne employée (productive) se situe à environ 298 pour 100. Ainsi, les personnes occupées ont, en plus d'elles même, environ trois (03) personnes en moyenne non occupées à leur charge. Cette structure de la population est peu favorable à la croissance et au développement économique dans la mesure où elle ne donne pas suffisamment de marge de manœuvre pour épargner et entreprendre des investissements productifs à cause des charges (personnes) importantes dont elles ont la responsabilité. De plus, la taille relativement importante des personnes à charge ne permet pas aux actifs qui s'en occupent d'investir assez sur leur qualité (éducation, santé, loisir, etc.).

Compte tenu du rythme de croissance de la population et de la baisse progressive, bien que légère, de l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF), il est attendu qu'une importante partie de la population à charge actuelle (particulièrement celle âgée entre 5 et 15 ans) devienne active et contribue à diminuer le rapport de dépendance démographique en supposant qu'un bon nombre de ceux qui sont actifs actuellement le demeure. D'autre part, les enfants de moins de 5 ans ainsi que ceux à naître qui constitueront d'ici une dizaine d'années la population jeune à charge auront un effectif moins important du fait du recul progressif de la fécondité, ce qui contribuera également à baisser le rapport de dépendance démographique.

L'enjeu pour les dix prochaines années est donc d'investir suffisamment et de manière efficiente sur le développement humain de la jeunesse afin que la situation favorable à venir qui sera celle d'un rapport de dépendance démographique plus faible coïncide avec une période où le rapport de dépendance économique est le plus élevé. Pour y parvenir, l'Etat s'engage à investir sur le capital humain des jeunes générations afin de tirer le meilleur parti de la structure de sa population qui sera favorable au dividende démographique d'ici 2030. L'amélioration des compétences et de l'employabilité des personnes actuellement actives, mais sans réel potentiel et exclu du marché du travail sera également un réel impératif. Le défi sera de porter le rapport de dépendance économique en dessous de 240 pour 100 tel qu'observé dans certains pays émergents. L'enjeu pour les pouvoirs publics sera donc d'exploiter au maximum l'opportunité qu'offre le dividende démographique avant que les nombreuses cohortes actuellement aux portes de la vie active ne sortent du marché du travail du fait de la vieillesse et constitue de nouveau un fardeau pour la société.

271. Pour accompagner l'industrialisation du pays, le Gouvernement envisage de structurer sa politique de développement du capital et du bien-être humains autour de cinq (05) axes à savoir : (i) l'éducation, la formation et l'employabilité ; (ii) la santé et la nutrition ; (iii) l'accès aux facilités sociales de base ; (iv) la protection sociale ; et (v) la recherche pour le développement.

4.2. EDUCATION, FORMATION ET EMPLOYABILITE

272. Au cours de la période 2010-2020, la Stratégie de l'Education et de la Formation Professionnelle prévoyait une réorganisation du secteur de l'éducation à travers : (i) un enseignement fondamental couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ouvert au plus grand nombre d'enfants de 6 à 15 ans ; (ii) un enseignement secondaire de

deuxième cycle reposant sur un équilibre dynamique entre l'enseignement général et l'enseignement technique ; (iii) une formation professionnelle orientée par la demande du secteur de production reposant sur un dispositif modernisé et considérablement renforcé ; (iv) un enseignement universitaire professionnalisé ; (v) une formation continue étendue et doublée d'un système de valorisation des acquis de l'expérience.

273. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, les actions menées ont permis de réaliser des progrès importants en termes d'offre d'éducation, à travers la construction de plusieurs écoles et structures d'encadrement pour tous les cycles d'enseignement, la formation et le recrutement du personnel enseignant. On relève que le taux d'achèvement dans le cycle primaire a connu une augmentation, passant de 73% en 2012 à 76,7% en 2016, tandis qu'une baisse sensible a été observée en 2018 où il se situe à 67%. Au niveau du premier cycle du secondaire, ce taux a progressé de 68% en 2016 à

80,5% en 2018. En matière de formation, on relève l'existence de 1 648 centres et instituts publics et privés de formation professionnelle offrant près de 240 spécialités de formation à plus de 45 000 apprenants chaque année.

274. Toutefois, la structure d'offre actuelle en termes d'infrastructures éducatives et de personnels enseignants et de formateurs n'arrive pas encore à satisfaire la demande d'éducation et de formation professionnelle, au regard des normes et standards internationaux. Par ailleurs, les autres problèmes du secteur de l'éducation sont relatifs à : (i) la faiblesse de la mise en œuvre effective à tous les niveaux d'éducation de la promotion du civisme, de la citoyenneté, du vivre ensemble et de l'intégration nationale ; et (ii) la faible contribution de la recherche au développement économique et social du pays.

275. Pour pallier aux insuffisances sus évoquées, le Gouvernement se donne comme objectif de : « **promouvoir un système éducatif à l'issu duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays et conscient de ce qu'il doit faire pour y contribuer** ». Les objectifs stratégiques poursuivis sont donc : (i) de garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ; (ii) d'atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire ; (iii) de réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant ; (iv) d'accroître l'offre de formation professionnelle et technique de 10 à 25% au secondaire et de 18 à 35% au niveau supérieur. S'agissant de la formation professionnelle, elle sera orientée prioritairement vers les secteurs porteurs de l'économie et les projets structurants. Les interventions du Gouvernement s'articulent autour de trois (03) composantes à savoir : (i) l'accès et l'équité ; (ii) la qualité et l'employabilité ; (iii) le renforcement du système éducatif.

4.2.1. Accès et équité

276. Concernant l'accès à l'éducation, la principale préoccupation concerne l'importante frange de la population en âge de scolarisation qui ne fréquente pas d'école. Elle est évaluée à environ 14% pour le niveau primaire et à 26% pour le niveau secondaire. Les filles sont les plus concernées et le phénomène varie d'une Région à l'autre.

277. Pour ce qui est de l'équité, d'importantes disparités régionales et locales sont encore observées concernant la dotation en structures éducatives et en personnels enseignants. Les niveaux primaire et secondaire sont particulièrement touchés par ce phénomène dont l'une des principales causes est le non-respect de la carte scolaire. Ces disparités s'observent également en termes de participation des filles à la scolarisation ; leur effectif tend à se réduire au fur et à mesure que l'on évolue dans le système éducatif.

278. Dans le but de remédier aux insuffisances relatives à l'accès et à l'équité dans ce secteur, le Gouvernement envisage de mettre en place un dispositif permettant d'assurer un accès à toutes les catégories de la population à l'éducation et à la formation. Plus spécifiquement, il sera question : (i) de faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire ; (ii) de permettre que toutes les filles et tous les garçons suivent, de manière égalitaire, un cycle complet d'enseignement primaire gratuit et secondaire à bas coût et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile. Les actions envisagées seront articulées autour de la correction des disparités géographiques, de l'amélioration de la politique du manuel scolaire et de l'extension progressive de l'universalisation de l'enseignement à huit puis à dix ans de scolarisation.

279. En ce qui concerne la correction des disparités géographiques, le Gouvernement s'attellera à réduire les écarts, combler les retards des localités et catégories sociales les moins nanties. Plus spécifiquement, il s'agira : (i) de définir des normes de péréquation des infrastructures et du personnel enseignant dans les Régions et les communes avec un accent particulier sur les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; (ii) d'assurer un accès équitable des apprenants des deux sous-systèmes (francophone et anglophone) aux enseignements similaires ; (iii) d'éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et d'assurer l'égalité d'accès des Personnes Socialement Vulnérables (personnes handicapées, minorités, enfants vulnérables etc.) à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ; (iv) de développer l'enseignement préscolaire communautaire, notamment en milieu rural.

280. S'agissant de l'amélioration de la politique du manuel scolaire, le Gouvernement s'engage à assurer la disponibilité des manuels et à réduire les coûts d'accès aux manuels scolaires. Pour ce faire, il entend : (i) promouvoir des manuels scolaires utilisables pendant au moins six (06) années consécutives ; (ii) promouvoir l'utilisation d'un seul manuel par matière et par classe au niveau national ; (iii) instaurer une politique de gratuité des manuels scolaires pour les matières essentielles dans les écoles primaires publiques. Le Gouvernement entend aussi établir une réglementation et des procédures claires et rigoureuses afin d'assurer une bonne mise en œuvre de la politique de distribution des manuels scolaires.

281. Quant à la mise en place de l'enseignement fondamental, le Gouvernement a pris comme option de mettre en place « un enseignement fondamental de qualité couvrant le cycle primaire et le premier cycle du secondaire ouverts au plus grand nombre d'enfants de 6 à 15 ans, et permettant de porter le niveau moyen d'instruction sur un sentier cohérent avec la Vision 2035. ». Pour y parvenir, les autorités comptent : (i) fixer l'organisation générale des scolarités, (ii) définir les profils de scolarité ; (iii) réformer les curricula ; (iv) réaménager les outils et mécanismes de gestion des flux ; (v) définir l'organisation de l'administration de l'enseignement fondamental, (vi) déterminer le rythme d'expansion de l'enseignement fondamental ; et (vii) opérer des choix quant à la pédagogie, aux contenus et aux finalités.

282. Par ailleurs, il sera question : (i) de poursuivre l'implantation des Centres d'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle (COSUP) dans les Régions non encore pourvues ; (ii) d'élaborer une carte éducative de l'éducation extrascolaire et de l'alphabétisation fonctionnelle pour résorber la faible visibilité de ce type d'éducation ; (iii) de promouvoir l'accès aux jeunes et adultes qui le désirent en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

4.2.2. Qualité, employabilité et entreprenariabilité

283. La qualité du système d'éducation et de formation, l'employabilité, l'entreprenariabilité, les contenus et la qualité de l'offre d'éducation ne sont pas toujours en adéquation avec la demande du système productif en termes de main d'œuvre et d'entrepreneurs ou créateurs d'entreprise. En effet, il n'existe

pas une définition du profil type du capital humain ou une priorisation en termes de formation et de compétences qui répondent aux options et choix du développement économique et industriel. Ainsi, pour pallier ces manquements, un accent sera mis sur la formation des formateurs, le renforcement du patriotisme économique, l'offre de formation technique et professionnelle.

284. En ce qui concerne la formation des formateurs, le Gouvernement envisage de s'assurer de la prise en compte des valeurs sociales (vivre ensemble, patriotisme, bilinguisme, etc.) dans les programmes de formation sur toute l'étendue du territoire axée sur les normes internationales. A cet effet, il s'agira d'assurer, de manière permanente, la formation des formateurs qui seront par la suite déployés dans les localités. La mise en œuvre de cette action consistera à offrir aux encadreurs, des formations qui leur permettent, à leur tour, de dispenser des programmes d'enseignements bilingues, instructifs sur le patriotisme économique, valorisant le rôle civique et économique de l'entrepreneur ou du créateur d'entreprise et plus orientés vers la formation technique et professionnelle en cohérence avec les normes internationales de chaque domaine.

285. Pour le renforcement du patriotisme, le Gouvernement entend promouvoir systématiquement les valeurs liées au vivre ensemble, à la citoyenneté et au patriotisme économique, social, environnemental et politique d'ici 2030. En d'autres termes, il entend introduire dans les contenus et programmes de formation, des enseignements relatifs aux valeurs sociales et économiques nécessaires au renforcement de l'esprit patriotique et l'esprit d'entreprise chez les apprenants. De manière spécifique, les autorités comptent :

- améliorer la pratique du bilinguisme dans toutes les couches de la société par la création et la mise en œuvre des programmes scolaires spécifiques dès la maternelle ;
- renforcer le programme d'éducation civique à tous les niveaux, en mettant l'accent sur les valeurs éthiques, morales et patriotiques ;
- renforcer l'enseignement des langues maternelles ;
- renforcer ou introduire les programmes sur l'esprit d'entreprise, le rôle de l'entrepreneur dans la so-

ciété et le patriotisme économique axé sur la priorité au «Made in Cameroon» dans la consommation et l'investissement ;

- veiller à l'introduction suffisante dans les programmes scolaires, des réalités historiques, sociologiques, économiques et culturelles du Cameroun et de l'Afrique.

286. S'agissant de l'offre de formation technique et professionnelle, il sera question de : (i) promouvoir l'accès égal des jeunes à un enseignement technique et professionnel de qualité et à un coût abordable ; (ii) favoriser l'augmentation considérable du nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles nécessaires à l'emploi décent et/ou à l'entrepreneuriat de qualité dans les métiers des sous-secteurs moteurs de l'industrialisation (énergie, agro industries, forêt-bois, coton, textile, cuir etc.) ; (iii) renforcer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à tous les niveaux d'enseignement et de formation ; (iv) densifier la formation des formateurs dans l'Entreprenariat et les Sciences et Technologies (ST) ; (v) ouvrir des classes spécialisées en vue de renforcer la professionnalisation et la qualité des enseignements aussi bien pour l'emploi que pour l'entreprise ; (vi) mettre en place une plateforme de révision des curricula de formation entre les ministères en charge de l'éducation ; (vii) développer le système de valorisation des acquis de l'expérience ; et (viii) adapter le cadre juridique qui régit le secteur aux nouvelles orientations.

287. Quant à la formation professionnelle, il s'agira de mener une politique ciblée sur le métier et adéquate, de formation de courte durée, centrée sur la certification des compétences conformes à la norme ISO 17024. A ce titre, le Gouvernement en-

tend en cohérence avec le plan de rattrapage et de développement technologique : (i) renforcer l'offre de formation initiale, continue et par voie de l'apprentissage par une plus grande implication des professionnels à la formation et à la certification conforme à la norme ISO 17024 ; (ii) mettre en place un cadre national de certification et de qualification ainsi d'une agence d'accréditation des organismes de métrication ; (iii) développer la gouvernance partenariale avec un renforcement du Partenariat Public-Privé ; (iv) développer des incubateurs d'entreprises dans les établissements de formation professionnelle ; (v) adapter les formations professionnelles aux atouts et avantages spécifiques de chaque région ; (vi) spécialiser des institutions supérieures de formation selon les zones agro-écologiques et dans les sous-secteurs moteurs de l'industrialisation du pays ; (vii) élaborer et implémenter des référentiels de formation selon l'Approche par Compétences dans tous les métiers existants sur la base des normes internationales existantes dans chaque secteur ; (viii) mettre en place un programme certifiant de formation de masse et de renforcement des capacités des travailleurs du secteur informel (Train my generation) ; et (ix) instaurer une taxe sur la formation professionnelle à l'endroit du secteur privé ; (x) mettre en place un dispositif de suivi post éducation/formation, qui permettra de gérer des informations sur la transition école/marché de travail pour la régulation du flux et donner une meilleure lisibilité sur l'insertion professionnelle ; (xi) mettre en service l'institut National de Formation des Formateurs et de Développement des Programmes ; (xii) transformer les SAR/SM en Centre de Formation aux Métiers (CFM). En outre, le Gouvernement veillera à la planification des besoins en main d'œuvre.

ENCADRE 9 : Norme ISO 17024

La norme internationale ISO/IEC 17024 intitulée «Évaluation de la conformité-Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes»), comporte des exigences et des principes destinés à un organisme qui procède à la certification de personnes par rapport à des exigences spécifiques, y compris l'élaboration et le maintien d'un dispositif particulier de certification de personnes.

Comme pour les organismes de certification des produits, des services et des systèmes de management, cette norme internationale a été élaborée en vue de créer et de promouvoir une référence acceptée à l'échelle internationale pour les organismes procédant à la certification de personnes. La certification de personnes est un moyen d'assurer que la personne certifiée satisfait aux exigences du dispositif professionnel particulier de certification. La confiance dans les différents dispositifs particuliers de certification est obtenue au moyen d'un processus d'évaluation et de réévaluation périodique de la compétence des personnes certifiées.

La certification des compétences des personnes a pour finalité de répondre au développement toujours plus rapide des métiers, des innovations technologiques et à la spécialisation professionnelle toujours plus poussée des personnes, l'élaboration de dispositifs particuliers de certification de personnes et peut pallier les différences et insuffisances d'enseignement et de formation et favoriser ainsi le marché du travail surtout dans les divers métiers dans les filières industrielles.

288. S'agissant de l'enseignement secondaire, dans le but de créer une masse critique de jeunes diplômés capables de s'intégrer rapidement et facilement sur le marché du travail en cohérence avec le plan de rattrapage technologique, le Gouvernement s'engage à : (i) redynamiser l'enseignement secondaire technique et professionnel par la multiplication de lycées et collèges professionnels et techniques dans les sous-secteurs moteurs de l'industrialisation ; (ii) mettre en place des lycées professionnels de métiers ; et (iii) assurer l'arrimage entre les enseignements secondaires et les opportunités de formation offertes par l'enseignement supérieur.

289. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, il sera question : (i) d'accorder la priorité aux formations scientifiques et technologiques de qualité afin de disposer d'une masse importante d'ingénieurs et de techniciens supérieurs qualifiés pour l'exploitation et surtout la transformation des ressources naturelles dans les sous-secteurs moteurs de l'industrialisation ; (ii) de promouvoir la recherche appliquée dans les universités et grandes écoles en cohérence avec le plan de rattrapage technologique ; (iii) de développer des filières pour les métiers de l'intelligence économique ; et (iv) de renforcer le système de certification des diplômes au niveau des Instituts Privés d'Enseignement Supérieur (IPES) pour une meilleure harmonisation des curricula ; et (v) améliorer

l'encadrement des tutelles universitaires sur le système de formation privé.

4.2.3. Renforcement du système éducatif

290. Le renforcement du système éducatif passe par : (i) une meilleure gestion du personnel du système éducatif ; (ii) une meilleure répartition des infrastructures éducatives sur le territoire national ; (iii) un transfert complet des ressources de la décentralisation ; (iv) une promotion des investissements privés dans le secteur de l'éducation et de la formation.

291. Concernant la gestion du personnel, le Gouvernement entend améliorer l'offre en ressources humaines, notamment en milieu rural. Dans l'éducation de base et secondaire, il sera question, par le biais de la décentralisation, de responsabiliser davantage les Régions et les communes dans le recrutement et la gestion de la carrière du personnel enseignant. En outre, le Gouvernement envisage de : (i) raffermir la collaboration avec les organisations représentatives ; et (ii) promouvoir une meilleure organisation des syndicats pour assurer une synergie d'actions du niveau régional à l'échelle nationale. Il s'agira aussi de mettre en place des mesures de fidélisation des enseignants dans les zones rurales, notamment par la construction des logements d'astreinte pour ces enseignants et la mise en place des mesures incitatives notamment les primes spéciales en leur faveur.

292. S'agissant de la création et de la répartition des infrastructures, pour le cas de l'enseignement de base et secondaire, le Gouvernement entend prioritairement actualiser la carte scolaire afin d'auditer l'existant pour mieux projeter la réalisation des nouvelles infrastructures. Dans ce sens, les Plans Communaux de Développement (PCD) actualisés et les Plans Régionaux de Développement⁴ (élaborés par les Régions) en cohérence avec les schémas régionaux devront être mis à contribution. Il s'agira, en outre, de substituer la politique actuelle de construction des salles de classe à celle de construction et d'équipement complet des établissements (latrines, points d'eau, laboratoires, ateliers, aires de jeu, cantines scolaires, etc.).

293. Concernant les ressources transférées de la décentralisation, les CTD auront la responsabilité : (i) de la construction et de l'équipement des structures d'éducation et de formation ; (ii) du recrutement du personnel enseignant et administratif dans les écoles ; (iii) de la définition des partenariats avec le secteur privé dans le domaine de l'éducation primaire et secondaire, et de la formation. Cette action devra permettre aux CTD d'accroître l'accès et l'équité en matière d'éducation de leurs populations respectives. Par ailleurs, les programmes d'éducation et de formation, devront dans leur élaboration au niveau central, prendre en considération les spécificités régionales et locales dans la formulation des contenus pédagogiques. En particulier, il sera déterminé en concertation avec les Régions et selon les orientations préconisées par la commission nationale chargée du multiculturalisme, les langues nationales de communication qui seront introduites dans l'enseignement préscolaire et primaire, afin de ne pas laisser dépérir la richesse culturelle dont celles-ci demeurent les vecteurs de transmission par excellence.

294. Quant à la promotion des investissements privés dans ce secteur, il sera question d'une part, de dresser l'état des besoins en offre de formation en fonction des objectifs de développement socio-économique poursuivis, et de définir un cadre incitatif pour permettre aux opérateurs privés de combler le gap d'autre part. Ces investissements seront orientés particulièrement vers les localités et régions où l'offre est faible en vue de réduire les disparités géographiques. Cette mesure permettra d'accroître qualita-

tivement et quantitativement l'offre d'éducation, en particulier, en formation technique et professionnelle, scientifique et technologique, avec l'implication du patronat dans le soutien de la Recherche-Développement.

4.3. SANTÉ ET NUTRITION

295. Au cours de la première phase de mise en œuvre de la Vision, la politique du secteur de la santé au Cameroun avait pour objectif de garantir, de manière pérenne, l'accès universel aux services et soins de santé de qualité, à travers l'amélioration de leur offre et le financement approprié de la demande de santé. De manière spécifique, il était notamment question de : (i) viabiliser 80% des districts de santé ; (ii) amener 100% des structures de santé des niveaux stratégique et intermédiaire à jouer leur rôle d'appui et d'orientation-recours ; (iii) réduire de 1/3 la charge morbide chez les pauvres et les populations les plus vulnérables ; (iv) réduire de 2/3 la mortalité des enfants de moins de 5 ans ; et (v) réduire de 3/4 la mortalité maternelle.

296. Les actions entreprises ont permis : (i) d'améliorer l'offre infrastructurelle ; (ii) d'augmenter le volume et la qualification des ressources humaines ; (iii) de faciliter l'accès aux médicaments ; (iv) d'améliorer la prévention des maladies transmissibles et la prise en charge des malades ; (v) d'améliorer la couverture vaccinale des populations cibles contre les maladies endémiques ; et (vi) d'expérimenter des modes de financements innovants de la santé. Toutes ces mesures ont notamment favorisé : l'augmentation de l'espérance de vie qui est passée de 51 ans en 2000 à 58,1 ans en 2018 ; la baisse du taux de prévalence du VIH/Sida à 2,7 % en 2018 ; le recul de la mortalité infanto-juvénile de 122 décès en 2011 à 79 décès en 2018 pour 1000 naissances vivantes ; et la hausse de la proportion d'enfants de 12-23 mois complètement vaccinés, de l'ordre de 48,2% en 2004 à 75,3% en 2014.

297. Toutefois, le système de santé actuel ne parvient pas encore à assurer, de manière suffisante, la promotion de la santé des populations et une prise en charge adéquate et globale des cas de maladie. Ainsi, malgré les avancées sus-évoquées, un certain nombre d'indicateurs sanitaires demeurent encore peu satisfaisants, à l'instar principalement : (i) de la

⁴ Prévus par la loi sur la décentralisation de 2004.

mortalité maternelle qui est passée de 782 à 464 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes entre 2011 et 2018 ; et (ii) du ratio personnel soignant/population, largement inférieur à la norme de l'OMS qui était de 2,3 pour 1000 habitants en 2009.

298. Parmi les principales causes de cette situation, on peut citer : (i) la répartition inégale des FOSA sur le territoire, notamment dans les zones rurales ; (ii) l'absence d'un plateau technique de qualité dans la majorité des FOSA ; (iii) la faible densité et l'inégale répartition du personnel de santé dans les Régions ; (iv) la faible accessibilité financière aux soins et services de santé de qualité pour les populations, en particulier les plus vulnérables ; (v) la mise à disposition insuffisante des paquets minimums et complémentaires d'activités dans les FOSA ; ainsi que (vi) les insuffisances relevées au niveau du financement et de la coordination des interventions.

299. Fort de ce qui précède et en vue de contribuer au développement d'un capital humain sain, productif et capable de porter une croissance forte, inclusive et durable, les autorités entendent garantir à toutes les couches de la population, un accès équitable et universel aux services et soins de santé de base et aux soins spécialisés prioritaires de qualité, avec la pleine participation de la communauté.

300. A cet effet, en lien avec l'ODD 3 relatif à la santé, il sera notamment question de : (i) faire passer le taux de mortalité maternelle en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ; (ii) ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ; (iii) réduire d'au moins 30% la prévalence et la mortalité des principales maladies transmissibles et non transmissibles ; (iv) réduire de 2/3 la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans ; et (v) viabiliser 80% des formations sanitaires intermédiaires et périphériques.

301. Dans cette optique, trois principes fondamentaux vont guider les interventions du Gouvernement, à savoir : **l'amélioration de la gouvernance du système de santé, le renforcement du plateau technique des hôpitaux centraux et de référence et la valorisation du potentiel thérapeutique local.** Ces principes vont imprégner les différentes composantes de la stratégie de la santé que sont : (i) la promotion de la santé et la nutrition ; (ii) la prévention de la

maladie ; (iii) la prise en charge des cas ; et (iv) le renforcement du système de santé.

4.3.1. Promotion de la santé et de la nutrition

302. Pour amener la population à adopter des comportements sains et favorables à la santé, les actions majeures consisteront principalement à : (i) améliorer le cadre de vie des populations en veillant notamment, en liaison avec les communes, au respect des normes minimales d'hygiène et de salubrité dans les zones d'habitation ; (ii) renforcer les aptitudes favorables à la santé des individus et des communautés, notamment la pratique des activités physiques et sportives ; (iii) amener les ménages à adopter les pratiques familiales essentielles par la diffusion systématique des messages de sensibilisation sur tous les supports de communication existants ; et (iv) améliorer les connaissances, les attitudes et les pratiques des jeunes et adolescents, relativement à leur bien-être et à la santé sexuelle et reproductive.

303. Dans l'optique de réduire l'exposition des populations et surtout des enfants aux maladies dues à la mauvaise alimentation, il sera question : (i) de mettre en place un plan national de lutte contre la malnutrition des femmes enceintes ou allaitantes et des enfants de moins de 5 ans ; (ii) de créer un dispositif de soutien des prix d'accès aux nutriments et aliments des nourrissons ; (iii) de renforcer la sécurité sanitaire des aliments mis sur le marché et consommés par les populations ; (iv) de mettre en place un mécanisme de sensibilisation et d'éducation nutritionnelle adapté au contexte socio culturel du Cameroun ; (v) d'améliorer l'accès des populations à un régime alimentaire sain et équilibré ; et (vi) de veiller au respect des normes en matière d'étiquetage alimentaire.

4.3.2. Prévention de la maladie

304. Afin de réduire la mortalité prématurée due aux maladies évitables, les autorités s'engagent à : (i) réduire d'au moins 30% l'incidence/prévalence des principales maladies transmissibles (VIH/Sida, Paludisme et Tuberculose) et non transmissibles (Diabètes et HTA) ; (ii) accroître considérablement la couverture des interventions de prévention à haut impact pour les cibles mère, nouveau-né et enfant ; (iii) renforcer le dispositif de veille sanitaire ; (iv) densifier le dispositif de sensibilisation, de dépistage et de vaccination contre les maladies, en impliquant davan-

tage les chefs traditionnels et les organisations à base communautaire ; (v) engager une lutte sans relâche contre l'addiction des jeunes aux substances nocives à la santé et l'utilisation des produits cosmétiques dangereux ; et (vi) identifier des mécanismes innovants de financement des actions préventives de la maladie.

4.3.3. Prise en charge des cas

305. En vue de réduire la mortalité globale et la létalité, le Gouvernement compte améliorer la qualité des soins et des interventions sanitaires dans les FOSA et dans la communauté, en veillant à l'humanisation de la prise en charge. Dans ce sens, il s'agira prioritairement de poursuivre la politique d'amélioration du plateau technique des hôpitaux centraux et de référence engagée depuis quelques années, en veillant également à équiper les FOSA intermédiaires et périphériques.

306. Par ailleurs, les autorités envisagent : (i) assurer une prise en charge globale des problèmes de santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent ; (ii) renforcer les capacités opérationnelles des services d'urgence des hôpitaux ; (iii) mettre sur pied un système opérationnel de surveillance et de riposte aux Maladies à Potentiel Endémique, aux événements de santé publique et aux situations de crise ; et (iv) mettre en place un mécanisme d'assistance aux personnes indigentes dans les FOSA.

307. Le Gouvernement veillera aussi à : (i) améliorer le dispositif clinique de lutte contre le VIH/Sida, le paludisme, la tuberculose et les hépatites en y incluant une stratégie de réponse au phénomène de résistance aux antibiotiques ; (ii) mieux opérationnaliser le système de référence-contre référence ; et (iii) rationaliser le fonctionnement des programmes et initiatives de lutte contre les principales maladies épidémiques et endémiques. En outre, l'utilisation des protocoles de diagnostic et le respect des normes de prise en charge hospitalière et communautaire des cas seront contrôlés de manière beaucoup plus stricte. L'accent sera également porté sur la densification de l'offre des services pour soins spécialisés, avec une attention particulière pour la prise en charge notamment du handicap et de la santé mentale, des troubles du développement, des grands brûlés, et des soins palliatifs et d'accompagnement.

4.3.4. Renforcement du système de santé

308. Dans la perspective du renforcement du système de santé, les autorités envisagent : (i) améliorer l'efficacité du système de santé en mettant à profit la décentralisation ; (ii) mettre sur pied la Couverture Santé Universelle ; (iii) promouvoir le développement d'une industrie pharmaceutique locale ; (iv) favoriser la performance hospitalière et la démarche qualité dans les FOSA ; (v) renforcer l'accessibilité géographique aux soins de santé ; (vi) disposer de personnels de santé qualifiés et motivés ; et (vii) améliorer la gouvernance sanitaire.

309. En vue d'améliorer l'efficacité du système de santé, le Gouvernement entend mettre à profit toutes les opportunités qu'offre la décentralisation, en termes de gestion des FOSA et du personnel de santé. A cet effet, les autorités comptent allouer aux CTD toutes les ressources nécessaires à l'exercice des compétences qui leur sont dévolues en matière de santé.

310. Concernant la Couverture Santé Universelle, l'objectif est de garantir à l'ensemble de la population, une protection financière contre le risque maladie et une couverture équitable en soins et services de santé de qualité. Ainsi, le Gouvernement travaillera à la mise en œuvre progressive de ce dispositif de protection sociale. Par ailleurs, l'accent sera mis sur la mobilisation optimale des ressources internes et la gestion efficiente et rationnelle des ressources existantes, en perspective de la réduction du financement issu du partenariat au développement.

311. Par ailleurs, en vue de réduire les dépenses directes des ménages, en attendant la prise en charge de certaines pathologies par la CSU, il sera nécessaire de continuer à promouvoir la gratuité ciblée ou la subvention de la demande de certaines populations, à travers notamment le Chèque santé, les kits obstétricaux et les mutuelles de santé.

312. Dans l'optique d'améliorer la protection, l'équité, la disponibilité et l'accessibilité des médicaments, le Gouvernement entend mettre en place une politique de développement et de promotion des industries pharmaceutiques locales. Par ailleurs, il sera question de : (i) mettre en place, de manière ciblée et en liaison avec les CTD, un dispositif de distribution des médicaments essentiels aux populations les plus

vulnérables des zones défavorisées ; (ii) mettre en œuvre un plan de structuration du sous-secteur de la médecine traditionnelle en vue de normer et de vulgariser les produits qui en sont issus ; et (iii) valoriser les résultats de la recherche et le patrimoine thérapeutique national au sein de l'industrie pharmaceutique.

313. Concernant la performance hospitalière et la démarche qualité dans les FOSA, le Gouvernement s'engage à : (i) introduire des contrats de performance hospitalière pour favoriser la qualité des soins et l'autonomisation des FOSA ; (ii) instituer une charte du malade indiquant les droits et devoirs du patient au sein des FOSA ; et (iii) systématiser l'utilisation d'un dispositif uniforme de collecte statistique dans les FOSA publiques et privées.

314. En vue de renforcer l'accessibilité géographique des populations aux soins de santé, le Gouvernement se propose de veiller, en liaison avec les CTD, à une meilleure répartition territoriale des FOSA publiques sur la base d'une carte sanitaire actualisée. Le Gouvernement prendra également des mesures incitatives pour encourager la création des hôpitaux privés répondant aux normes et standards requis.

315. S'agissant des ressources humaines, l'objectif est de disposer de personnels de santé en quantité et qualité suffisante, à travers notamment : (i) le recrutement massif dans le sous-secteur public ; (ii) la valorisation des personnels soignants à travers l'implication dans la gestion de la FOSA ainsi que l'attribution aux personnels soignants des zones rurales d'avantages spécifiques ; (iii) l'utilisation optimale des personnels de santé dans le sous-secteur public et la valorisation des parcours dans le sous-secteur privé ; (iv) le renforcement de la présence des agents de santé communautaire qualifiés ; et (v) la fidélisation des personnels de santé à leurs postes de travail en tirant profit de la décentralisation.

316. Pour ce qui est de la gouvernance sanitaire, les axes d'intervention concernent : (i) le renforcement de la coordination des interventions en santé dans les sous-secteur public, privé et de médecine traditionnelle ; (ii) la création d'un cadre de concertation intersectoriel entre les acteurs du secteur santé, notamment dans les domaines de la promotion de la santé et la prévention de la maladie ; (iii) le renforcement et la modernisation du système d'information sanitaire ; (iv) l'actualisation du cadre juridique ; (v)

la promotion de la culture de transparence et de redevabilité, avec la systématisation de l'évaluation participative ; (vi) l'intensification du partenariat et de la coopération en santé ; et (vii) la mise sur pied d'un environnement favorable à l'éclosion d'une économie locale de la santé.

4.4. ACCÈS AUX FACILITES SOCIALES DE BASE

317. Conscient du fait qu'un cadre de vie adéquat constitué des facilités sociales de base telles que l'eau, l'électricité et un logement décent réduit les inégalités et favorise un climat social apaisé propice à la mise en œuvre des actions de développement, le Gouvernement se propose pour la période 2020-2030, d'améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base en général et à l'habitat, à l'eau et à l'électricité en particulier. D'une manière générale, même en cas de disponibilité de l'offre d'eau et d'électricité, les ménages n'y ont toujours pas accès du fait des coûts des branchements, des lenteurs dans les procédures administratives.

4.4.1. Accès à l'habitat

318. L'habitat, notamment dans les zones urbaines, est essentiellement précaire du fait de l'occupation anarchique de l'espace dans les sites non viabilisés ; ce qui entraîne de graves problèmes d'hygiène et de santé publique, amplifie la vulnérabilité des populations et favorise la dégradation du cadre de vie dans les quartiers populaires. Cette situation est liée aux facteurs tels que : le non-respect des plans d'urbanisation, les difficultés d'accès au foncier, l'urbanisation très rapide, la cherté des matériaux de construction ainsi que les difficultés d'accès au crédit pour les populations à faibles revenus.

319. Face à cette problématique, le Gouvernement s'engage à favoriser l'accès au logement à travers : (i) la viabilisation et la mise à disposition de 10 000 hectares de parcelles constructibles dans l'ensemble du territoire, et, la responsabilisation accrue des CTD dans leur utilisation ; (ii) l'intensification de la production et de la promotion des matériaux locaux ; (iii) la fixation des normes minimales de construction dans les agglomérations ; (iv) la facilitation de l'accès au foncier et au crédit immobilier ; et (v) l'incitation à l'installation des sociétés immobilières privées.

4.4.2. Accès à l'eau potable

320. La proportion de population ayant accès à l'eau potable est passée de 45,3% en 2007 à 61% en 2014 ; soit une amélioration de 15,7 points. La situation est plus déplorable en milieu rural où moins de la moitié des ménages du milieu rural a accès à l'eau potable contre plus de 8 ménages sur 10 vivant en milieu urbain. Les problèmes observés à ce niveau sont : (i) les retards dans la mise en œuvre des programmes de construction des forages ; (ii) la vétusté du réseau de distribution d'eau potable ; (iii) les coupures intempestives ; et (iv) la qualité approximative de l'eau fourni par la société en charge de la distribution de l'eau potable ; etc.

321. Afin d'assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable à tous les ménages, le Gouvernement entend : (i) mettre en place un cadre favorable à l'installation des sociétés privées de production et de distribution d'eau potable au niveau communal ; (ii) réviser la loi N° 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau ; (iii) élaborer et mettre en place un plan de développement sectoriel à long terme et un programme d'investissement conséquent en appui aux CTD. En outre, il sera aussi question de suivre la satisfaction du service et la planification de l'extension du réseau d'eau potable selon l'évolution démographique et de développer les capacités techniques (notamment pour la réalisation des petits réseaux d'eau potable) en mobilisant le secteur privé de façon concurrentielle.

4.4.3. Accès à l'électricité

322. En 2016, le taux d'accès à l'électricité était de 62,1% pourtant l'objectif fixé était de 70%. Cette faible performance peut s'expliquer par : (i) l'insuffisance de production ; (ii) la vétusté du réseau de distribution électrique ; (iii) le mauvais entretien des infrastructures et équipements ; (iv) les lenteurs des équipes de maintenance du réseau électrique ; etc. Tout cela générant des coupures intempestives et un accès insuffisant au courant électrique.

323. Dans le but de garantir l'accès de tous à l'énergie électrique à un coût abordable, le Gouvernement s'engage à : (i) électrifier les localités reculées à partir de l'énergie solaire et/ou des minis centrales hydro-électriques, en facilitant à cet effet la mobilisation des investisseurs privés nationaux par des dispositions légales d'achat d'énergie ; (ii) raccorder toutes les com-

munes au réseau électrique ; (iii) mettre en place un programme de subvention aux branchements des ménages défavorisés au réseau électrique ; (iv) augmenter la densité de desserte et la qualité de service du réseau de distribution ; et (v) poursuivre les programmes d'électrification rurale à travers l'extension des réseaux de distribution interconnectés.

4.5. PROTECTION SOCIALE

324. Au Cameroun, le régime de protection sociale est encore embryonnaire. Malgré l'existence d'un cadre juridique et institutionnel dédié, les interventions sont menées de manière éparse dans les domaines de la sécurité sociale, des transferts sociaux, de l'action sociale, de la promotion du genre, et de la communication pour le développement social.

325. Dans le but de renforcer la présence sociale de l'Etat et de promouvoir le bien-être des populations notamment les plus vulnérables, le Gouvernement entend consolider les acquis et élargir le champ de protection sociale au plus grand nombre. Ainsi, l'objectif est d'élargir la couverture sociale des populations, en particulier les plus vulnérables en intégrant progressivement l'ensemble des catégories sociales jusqu'ici en marge du système, à travers : (i) la réduction des inégalités, privations et exclusions sociales ; (ii) les mesures de protection contre toutes les formes de vulnérabilité ; (iii) la cohésion et l'inclusion sociales et la réalisation d'un développement durable, inclusif et pro-pauvre.

326. Plus spécifiquement en matière de protection sociale, il s'agira : (i) de renforcer le rôle des CTD en matière de protection sociale ; (ii) de renforcer le capital humain des populations vulnérables en améliorant leur accès aux services sociaux de base et en veillant à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux ; (iii) d'élargir la protection sociale au plus grand nombre avec entre autre la mise en place d'un plan national de transferts sociaux ; (iv) d'améliorer l'accès des groupes à vulnérabilités spécifiques aux services d'action sociale. Pour atteindre ces objectifs, les autorités comptent articuler leurs interventions autour de cinq (05) axes : (i) la sécurité sociale ; (ii) les transferts sociaux ; (iii) l'action sociale ; (iv) la promotion du genre et de l'équité ; et (v) la communication pour le développement social.

4.5.1. Sécurité sociale

327. Jusqu'à présent, la sécurité sociale est le fait essentiel de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) pour les travailleurs du secteur privé et le trésor public pour les fonctionnaires et les contractuels d'administration. Ces deux entités couvrent exclusivement les travailleurs du secteur structuré, ce qui représente une proportion extrêmement faible. En outre son action apparaît limitée parce qu'elle ne s'intéresse qu'à sept (07) champs sur les neuf (09) définis dans la Convention 102 de l'OIT, à savoir : la vieillesse, l'invalidité, le décès, les accidents du travail et maladies professionnelles, les soins médicaux, les prestations familiales et la maternité. Toutefois, l'assurance volontaire ouverte aux travailleurs du secteur informel auprès de la CNPS a été apportée au dispositif existant. Nonobstant cette mesure, le taux de couverture sociale demeure faible bien qu'étant en hausse depuis 2009. En effet, ce taux est passé de 10,1% en 2009 à 22% en 2018.

328. Pour la SND30, les autorités entendent porter le taux de couverture sociale de 22% actuellement à plus de 50% d'ici 2030. A cet effet, l'action de l'Etat consistera à diversifier les dispositifs de sécurité sociale. Plus spécifiquement, il s'agira : (i) de dynamiser le système d'assurance volontaire à travers sa promotion et son élargissement aux personnes actuellement non couvertes (petits agriculteurs, éleveurs, travailleurs du secteur informel, etc.) ; (ii) d'étendre le champ d'application personnelle et, matérielle du système formel de sécurité sociale aux professions libérales ; (iii) d'améliorer la gestion de la sécurité sociale au travers de la mise en place d'une Caisse Nationale des Personnels de l'Etat (CNPE) ; et (iv) de mettre en place la Couverture Santé Universelle (CSU).

4.5.2. Transferts sociaux

329. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de protection sociale, le Gouvernement a engagé un nombre croissant de programmes de transferts sociaux comprenant : (i) les transferts monétaires directs ; (ii) les transferts indirects ; (iii) les transferts en nature ; et (iv) les interventions d'urgence humanitaire. Toutefois, ces programmes se caractérisent par une coordination insuffisante, une faible cohérence d'ensemble et une absence d'exhaustivité sur toutes les populations nécessiteuses.

330. Ainsi, dans le cadre de la poursuite de ses actions de protection, le Gouvernement entend axer ces interventions sur : (i) la diversification, le renforcement, et l'extension des programmes de transferts directs (monétaires ou en nature suivant l'approche cash+) ; (ii) la mise en place d'un système national de transferts sociaux ainsi que le renforcement et l'expansion des mécanismes de transferts indirects concernant les mesures de gratuité des services et des subventions ciblées au profit des pauvres ou vulnérables.

331. De manière spécifique, les actions porteront sur : (i) la distribution des manuels scolaires aux élèves, en particulier ceux issus des familles en situation de pauvreté chronique ; (ii) la distribution gratuite de certains matériels de santé notamment les moustiquaires imprégnées et les suppléments nutritifs ; (iii) l'amélioration du ciblage des bénéficiaires afin que soient touchés les groupes vulnérables ou les personnes nécessiteuses ; (iv) l'extension du champ matériel des transferts aux personnes âgées, enfants de moins de cinq ans, personnes vivant avec un handicap, etc. ; (v) le renforcement et l'extension des programmes de cantines scolaires dans les écoles primaires notamment en milieu rural ; (vi) l'extension progressive des transferts monétaires à tous les ménages en situation de pauvreté chronique ; et (vii) la systématisation de l'approche HIMO dans le double objectif de développer les infrastructures et de générer des revenus temporaires pour les ménages pauvres.

4.5.3. Action sociale

332. Le Cameroun s'est résolument engagé depuis plusieurs décennies dans l'amélioration des conditions de vie des populations, surtout des groupes vulnérables à savoir, les Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV), les femmes en détresse, les jeunes désœuvrés, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes autochtones et les personnes victimes des catastrophes et calamités naturelles ou d'origine humaine. Malgré les efforts accomplis dans ce domaine, la situation de certaines couches vulnérables reste préoccupante à cause de l'augmentation vertigineuse des besoins de ces populations, couplée à l'affaiblissement des capacités de prise en charge sociale des couches vulnérables.

333. Parmi les problèmes majeurs rencontrés dans ce domaine, figurent : (i) l'insuffisance des ressources

(humaines, matérielles et financières) des structures de soutien et d'appui aux personnes vulnérables ; (ii) la persistance des pratiques culturelles néfastes à l'endroit de certaines personnes vulnérables ; (iii) la dissolution des solidarités inter générationnelles.

334. Pour pallier à ces difficultés, les interventions porteront notamment sur : (i) l'adoption et l'application effective des textes existants en matière de protection de l'enfance (code de protection de l'enfant, code des personnes et de la famille) ; (ii) le renforcement des programmes de soutien et d'appui aux jeunes ; (iii) la mise en place des mécanismes d'appui à la prise en charge médicale des personnes âgées ; (iv) la mise en place des mesures favorisant l'établissement des documents officiels (actes d'état civil, carte d'identité, etc.) aux populations socialement vulnérables ou géographiquement éloignées des services administratifs.

335. Pour le cas spécifique de l'autonomisation des PSV (femmes en détresse, personnes handicapées, personnes déplacées, réfugiés, personnes âgées, peuples autochtones, etc.), l'Etat entend : (i) intensifier les actions de mise en place des structures d'accueil, de prise en charge, de soutien, de réhabilitation et de formation des PSV ; (ii) soutenir les actions des groupes associatifs œuvrant en faveur de ces personnes ; et (iii) veiller au respect de leurs droits spécifiques.

4.5.4. Promotion du genre et de l'équité

336. S'agissant de la promotion du genre, plusieurs actions ont été menées par le Gouvernement au cours de la mise en œuvre du DSCE. Il s'agit notamment : (i) de l'élaboration du document de Politique Nationale du Genre (PNG) ; (ii) de l'intégration des problématiques du genre dans les stratégies et budgets ministériels ; (iii) de la création d'un grand nombre de projets et de programmes de promotion de la femme au niveau national et local ; (iv) de la réalisation des multiples activités visant la promotion des droits des femmes. Malgré ces efforts, la problématique du genre reste préoccupante. En effet, si l'écart de fréquentation du primaire s'est considérablement réduit (83,5% pour les filles et 87,3% pour les garçons en 2014) des disparités persistent dans le do-

maine de l'emploi où l'écart entre le sous-emploi des hommes et celui des femmes est de 19,3% en 2014. Ces écarts sont encore plus élevés dans la vie politique où la proportion des femmes maires n'est que de 8% à titre illustratif.

337. Pour la période 2020-2030, le Gouvernement compte : (i) poursuivre sa politique d'accès équitable des filles et des garçons, des hommes et des femmes à l'éducation, à la formation et à l'information ; (ii) renforcer les programmes conçus pour encourager l'entrepreneuriat féminin et des jeunes ; (iii) intensifier les concertations avec le système bancaire pour ouvrir les crédits à cette frange de la population ; (iv) intensifier les mesures de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) ; (v) édicter des principes visant à assurer une meilleure représentativité des femmes et des jeunes dans la vie publique et politique ; et (vi) poursuivre le renforcement du cadre institutionnel de promotion et de protection des droits de la femme.

4.5.5. Communication pour le développement social

338. Pour promouvoir la communication pour le développement social, le Gouvernement a mené plusieurs actions, parmi lesquelles : (i) le développement d'un volet relatif à la communication pour le développement social ; (ii) la formation des ressources humaines de qualité disponibles pour la mobilisation sociale, le plaidoyer et la communication de proximité ; et (iii) la création des radios communautaires en direction des personnes vulnérables. Cependant, le problème majeur de ce domaine est l'inefficacité de la communication comme catalyseur d'accompagnement du développement de la protection sociale.

339. Pour la décennie 2020-2030, les autorités comptent : (i) multiplier les centres de ressources et de traitement de l'information au niveau national, régional et local ; (ii) promouvoir des échanges d'informations au niveau des communautés ; (iii) poursuivre le développement des mécanismes et outils de communication de proximité notamment à travers le développement des radio-communautaires ; et (iv) promouvoir la production et la diffusion des informations sur la protection sociale.

ENCADRE 10 : Principales Conclusions du Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) 2018

Dans le but d'identifier, d'analyser et de lever les contraintes liées à l'inadéquation entre la croissance économique et les conditions de vie des populations, observées au cours de la période de mise en œuvre du DSCE, le Gouvernement a commis un Rapport National sur le Développement Humain (RNDH) pour le compte de l'année 2018 orienté vers la thématique: **«croissance inclusive, inégalités et exclusions»**.

La recherche d'une croissance inclusive comprend l'identification de deux volets importants. D'une part, les ingrédients de la croissance comme leviers de l'inclusion qui permettrait de toucher un plus grand nombre de personnes pour stimuler la création d'emplois décents et réduire subséquemment la pauvreté. D'autre part, des politiques sociales bien ciblées pour faire de la mobilité sociale relative au capital humain un véritable levier d'une croissance soutenue et spatialement inclusive.

Au Cameroun, le facteur spatial est une variable importante de l'exclusion. La pauvreté monétaire est davantage un phénomène rural qu'urbain, en plus d'exhiber une variation régionale importante. Ce phénomène d'inégalité spatiale s'observe aussi au niveau des accès aux services de base comme la santé, l'éducation, l'énergie et les actifs de production, remettant ainsi en question la justice sociale et l'équité sans lesquelles la cohésion sociale serait compromise. Au de-là même de l'inefficacité des politiques publiques, leur insensibilité apparente aux disparités régionales croissantes soulève des problématiques profondes en matière d'équité. La dernière revue des dépenses publiques du Cameroun par la Banque Mondiale portant sur la période allant de 2015 à 2017 fait aussi écho de cette insensibilité apparente lorsqu'elle souligne par exemple que la répartition régionale du budget de la santé ne tient pas compte des besoins des populations, de leur statut socioéconomique, du fardeau de la maladie ou du contexte sécuritaire. Ce constat s'appuie sur les faits qui montrent que les Régions de l'Extrême-Nord, du Littoral et du Nord ont reçus les plus faibles montants par habitant dans l'allocation interrégionale du budget de santé au cours de cette période, bien que ces parties du pays soient les plus pauvres, en plus d'être confrontées à des privations plus importantes dans le domaine de la santé.

Ces observations sont aussi valables pour l'éducation où le manque d'équité dans la répartition des ressources publiques est une source importante de fortes disparités régionales observées dans les résultats scolaires.

Ainsi, dans la perspective de garantir une croissance inclusive et de réduire les inégalités et exclusions, les recommandations suivantes sont formulées : (i) partager équitablement les gains de la croissance ; (ii) améliorer les performances de l'administration publique ; (iii) promouvoir la transformation du secteur agricole ; (iv) promouvoir des synergies entre l'agriculture et l'industrie ; (v) promouvoir le développement d'un secteur privé dynamique pour combattre l'informalisation des activités économiques ; (vi) approfondir la décentralisation du pouvoir politique ; (vii) réduire les inégalités de genre et promouvoir l'éducation des filles ; (viii) améliorer le système de protection sociale.

4.6. RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET INNOVATION

340. La stratégie de croissance et de l'emploi avait pour objectif, en matière de modernisation de l'appareil de production, de promouvoir l'accès aux innovations technologiques à travers notamment, le renforcement de la liaison recherche/vulgarisation pour répondre aux difficultés d'accès aux techniques agricoles modernes et aux autres innovations de la recherche agronomique. Toutefois, les actions entreprises dans ce domaine, n'ont pas véritablement permis d'obtenir les résultats escomptés, dans la mesure où elles n'ont pas permis de renforcer la compétitivité des produits locaux afin de poser les bases d'une politique de substitution des importations. En effet, le Cameroun occupe encore une place peu honorable en ce qui concerne l'Indice Mondial de l'Innovation (GII). Il est passé de la 103^{ème} place/125 en 2011 à la 117^{ème}/127 en 2017.

341. En vue d'améliorer la contribution de la recherche au développement du pays, le Gouvernement envisage de mettre en place un Système National de Recherche et d'Innovation (SNRI)⁵ qui met en relation trois sphères : la sphère productive, la sphère de la formation, et la sphère de la recherche. Plus concrètement, il s'agira : (i) de définir la politique nationale de la recherche et de l'innovation suivant les orientations stratégiques de développement du pays, notamment à travers la mise en place d'un cadre de concertation permanente de tous les acteurs du SNRI ; (ii) d'actualiser le statut des chercheurs en vue d'accroître leur performance et d'élargir leur implication

dans les domaines prioritaires du développement national ; (iii) de renforcer le dispositif national de valorisation, de vulgarisation et de transferts des résultats de la recherche notamment à travers la mise en place de cellules y dédiées dans les chambres de commerce afin de raccourcir la distance entre la recherche et le monde de l'entreprise ; (iv) de prendre des mesures visant à financer des projets innovants, notamment à travers des bourses et des appels à projets d'innovation dans les différents secteurs de l'économie ; (v) de prendre des mesures visant à créer un organisme de financement pérenne pour soutenir les activités de recherche et d'innovation tant dans les institutions publiques que dans le secteur privé ; et (vi) de promouvoir les incubateurs d'entreprises, les startups et les juniors entreprises issues des initiatives des élèves et étudiants.

342. Par ailleurs, les autorités comptent aussi : (i) mutualiser les capacités infrastructurelles et scientifiques des centres de recherche et des universités en veillant au relèvement des plateaux techniques ; (ii) créer un mécanisme de financement pérenne de la recherche dans tous les secteurs ; (iii) définir une stratégie de partenariat international dans le domaine de la recherche afin de capter les technologies et les connaissances qui auraient une plus-value significative pour le développement du pays ; et (iv) de créer un Institut de référence et d'expertise en matière de production des connaissances sur la société afin d'anticiper sur les effets et impacts des mutations sociales et sociétales sur le mode de vie et le comportement des communautés nationales.

⁵ Selon l'OCDE, un système d'innovation est un réseau d'institutions publiques et privées qui par leurs activités et leurs interactions créent, accumulent et transfèrent des connaissances, des compétences et des objets qui sont à l'origine de technologies et de produits nouveaux. Ces institutions sont des entreprises, des Universités, des organismes de recherche publique, des associations professionnelles ou scientifiques, des organismes publics, parapublics ou privés ou encore des organismes de la propriété intellectuelle.

CHAPITRE 5

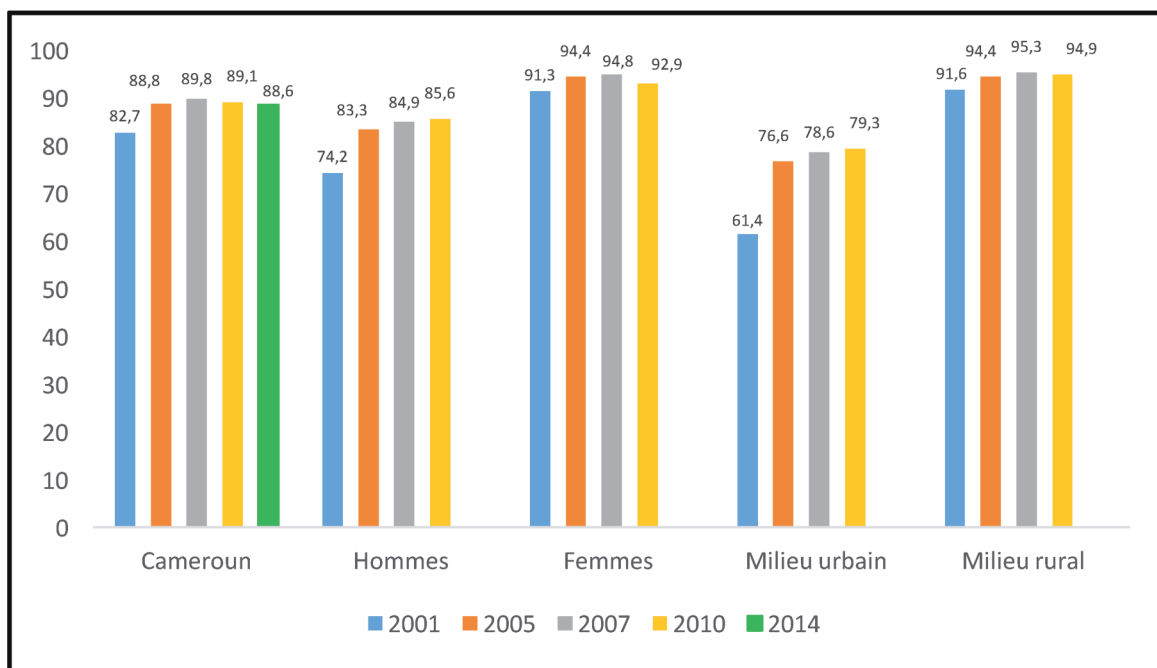
PROMOTION DE L'EMPLOI ET INSERTION ECONOMIQUE

343. La situation de l'emploi est caractérisée par un sous-emploi dont le taux est passé de 70,6% en 2010 à 77,0% en 2014, soit une augmentation de 6,4 points, en décalage avec la trajectoire tracée dans le DSCE qui visait à le ramener en dessous de 50% à l'horizon 2020. La prolifération du secteur informel représente un des facteurs qui expliquent ce phénomène. En effet, il emploie environ 90% de la population active occupée. Par ailleurs, les données indiquent que la part des emplois créés par le secteur privé formel est en baisse, elle est passée de 4,8% en 2005

à 3,8% en 2010 ; pourtant, ce secteur est appelé à être moteur de la croissance.

344. Dans la stratégie de croissance et de l'emploi, les objectifs du Gouvernement ont consisté à réduire de manière générale la portion du secteur informel dans l'activité économique nationale. Le rapport ECAM-4 apprécie dès lors le taux d'informalité au niveau de 88,6 % en 2014, soit une baisse de 1,9 point en quatre (04) ans tel que présenté dans le graphique suivant.

Graphique 8 : Évolution du taux d'informalité (en %)



Source: EESI 1 et 2 ; ECAM 2, 3 et 4, INS.

345. Les principales causes de la faible performance du marché du travail et du sous-emploi en particulier sont : (i) la faible capacité du secteur productif à créer des emplois décents ; (ii) l'inadéquation de la qualité de la main-d'œuvre par rapport aux ressources humaines demandées par l'économie ; (iii) le non-respect de la réglementation relative aux normes du travail par les entreprises.

346. Pour pallier les insuffisances sus évoquées, le Gouvernement a élaboré en 2017 une Politique Nationale de l'Emploi (PNE). Les principaux problèmes identifiés dans ce domaine sont entre autres : (i) la faible rentabilité de la croissance économique à la création d'emploi ; (ii) le faible impact des instruments de promotion de l'emploi et de l'auto-emploi ; et (iii) l'insuffisance des financements dans le développement des compétences. La Politique Nationale de l'Emploi (PNE) a pour objectif global de « Promouvoir le plein emploi décent au Cameroun, à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie ». Cette politique repose sur les principes de base suivants : (i) la définition claire et précise du rôle de l'Etat ; (ii) la nécessité de la prise en compte de la préoccupation centrale qu'est la question de l'emploi ; (iii) la recherche permanente de la qualité de l'emploi et le respect des normes internationales de travail ; (iv) la garantie de l'accès à l'emploi pour tous ; (v) la promotion et la protection du dialogue social ; (vi) la protection et la sauvegarde de l'environnement.

347. Dans le domaine de l'emploi, la SND30 vise à atteindre les objectifs suivants, par ailleurs priorités au niveau de l'ODD 8 relatif au travail décent et à la croissance économique, en l'occurrence : (i) parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, en mettant notamment l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ; (ii) promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises tout en facilitant leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ; et (iii) parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

348. Pour atteindre ces objectifs, les interventions seront articulées autour de six (06) axes : (i) la promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public ; (ii) l'amélioration de la productivité, de l'emploi et des revenus en milieu rural ; (iii) la promotion de la migration de l'informel vers le formel ; (iv) l'incitation à la création et à la préservation des emplois dans les grandes entreprises du secteur privé formel ; (v) la mise en adéquation formation-emploi et l'amélioration du système d'insertion professionnelle ; et (vi) la régulation du marché du travail.

5.1 PROMOTION DE L'EMPLOI DANS LES PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLIC

349. Le Gouvernement compte utiliser davantage le levier de la commande publique, notamment en matière d'investissement, pour promouvoir l'emploi à travers le développement des projets à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), y compris les projets bénéficiant de financements extérieurs. Ainsi, des directives générales en faveur de l'utilisation aussi large que possible de l'approche HIMO ainsi que des matériaux locaux seront désormais incluses dans les contrats aux prestataires retenus pour la construction des édifices publics (bâtiments à usage de bureaux, écoles, centres de santé, etc.), les travaux de cantonnement routier, la réalisation des programmes d'habitat social et dans tous les projets dont la réalisation n'exige pas absolument des technologies de niveau élevé dans toutes leurs phases.

350. Un programme spécial de construction de routes communales carrossables en toutes saisons sera par ailleurs mis sur pieds en liaison avec les CTD, basé sur l'approche HIMO et des technologies innovantes à moindres coûts, de manière à couvrir ainsi en dix ans une partie de plus en plus importante du réseau des routes communales, l'objectif à terme étant de couvrir l'intégralité des 100.000 km de routes communales. Le recours au Parc National de Matériel de Génie Civil (MATGENIE) et/ou au Génie Militaire pour la réalisation de ce programme spécial est envisagé et fera l'objet de décisions gouvernementales en temps opportun. Les CTD seront chargées d'encadrer les recrutements des personnels réalisant les tâches HIMO dans ce programme.

5.2 PRODUCTIVITE AGRICOLE, EMPLOI ET REVENUS EN MILIEU RURAL

351. Le Gouvernement attend de la mise en œuvre de sa politique de renforcement de la productivité agricole, telle que décrite plus haut, la génération de nombreux emplois en milieu rural, plus décents et mieux rémunérés. Plus spécifiquement, le Gouvernement compte : (i) augmenter la croissance de la productivité agricole, pastorale et halieutique afin de stimuler la demande pour les biens et services non agricoles notamment à travers le développement et l'adoption des cultures améliorées, de la technologie en matière d'élevage, de pêche et d'aquaculture ; (ii) améliorer le climat d'investissement et le commerce en milieu rural ; (iii) développer les compétences des jeunes en milieu rural et créer une adéquation entre celles-ci et les emplois ; (iv) faciliter l'accès à la terre et aux plans d'eau ; (v) renforcer l'accès aux financements assortis de conditions avantageuses ; (vi) développer de petites et moyennes entreprises rurales ; (vii) promouvoir les activités non agricoles en milieu rural notamment les emplois verts dans les secteurs tels que celui de l'éco-tourisme et/ ou de la préservation de l'environnement.

352. S'agissant en particulier des petits paysans et Exploitants Familiaux Agricoles (EFA), qui constituent plus des trois-quarts des producteurs agricoles, l'instrument principal prévu pour capitaliser au mieux les retombées escomptées de l'accroissement de la productivité et de la production agricoles est la Société Coopérative de Développement, qui permettra : (i) de faciliter l'accès des EFA aux intrants de qualité et aux petits équipements agricoles ; (ii) de servir de relai pour la vulgarisation des techniques agricoles plus productives et plus respectueuses de l'environnement ; (iii) d'organiser la commercialisation groupée des productions agricoles et sera ainsi en mesure de réaliser de meilleurs prix-producteurs, en évitant notamment les ventes bord champs ; (iv) de bénéficier - et pourra donc faire bénéficier à ses adhérents- d'un accès privilégié au crédit agricole, quel que soient les mécanismes de financement rural qui seront développés ; (v) de faciliter, grâce à son rôle dans la commercialisation des produits du cru, l'implantation plus facile d'unités de première transformation des produits agricoles près des lieux de production ; (vi) de faciliter le développement de l'assurance agricole et l'amélioration générale du cadre de vie en milieu rural. Au vu des missions sus-évoquées qui leurs seront assignées, le Gouvernement se donne pour objectif

d'aider à la création de Société Coopératives de Développement dans toutes les communes du pays et d'en faire des instruments privilégiés d'implication des conseils municipaux élus dans le développement économique et social de leurs communes.

5.3 PROMOTION DE LA MIGRATION DE L'INFORMEL VERS LE FORMEL

353. Une étude sur la simulation de l'impact des politiques économiques sur l'emploi menée avec l'accompagnement technique du BIT a permis d'identifier la migration de la main-d'œuvre du secteur informel vers le secteur formel comme une des voies les plus parraines pour lutter contre le sous-emploi. En effet, la main-d'œuvre occupée qui est essentiellement logée dans le secteur informel (90%) et qui pour la majorité est affectée par le sous-emploi visible et davantage par le sous-emploi invisible suit l'activité économique. Cette dernière se résume pour le cas d'espèce aux petites unités de production informelle qui occupent la franche non négligeable de la main d'œuvre. Une stratégie efficace de réduction du sous-emploi consisterait donc à agir sur des leviers pouvant permettre de promouvoir la formalisation des activités du secteur informel en levant réellement les goulots d'étranglement à l'entrepreneuriat formel. Ainsi, conformément aux résultats de l'étude mentionnée plus haut, une migration réussie des activités de l'informel vers le formel nécessite inéluctablement de mettre en place des mesures relatives aux questions du financement, de la fiscalité, de la garantie des débouchés, des procédures administratives et du cadre juridique.

354. L'essentiel du potentiel de la force de travail en zones urbaines est localisé dans des petites unités du secteur informel. En 2017, bien qu'il s'agisse là déjà d'une progression significative, seules 15 219 nouvelles PME ont été créées dans les Centre de Formalités à la Création des Entreprises (CFCE). Dès lors, la politique de l'emploi du Gouvernement en direction des zones urbaines vise principalement à libérer cette formidable énergie créatrice du secteur informel, à la canaliser dans un premier temps vers les TPE, porte d'entrée dans le secteur formel puis à donner à cet étage supérieur constitué des Petites et Moyennes Entreprises plus d'attractivité, de productivité et de compétitivité, car c'est bien à cet étage des entreprises formelles que sont créés le plus d'emplois décents et stables.

355. A cet effet, cette nouvelle politique de l'emploi en milieu urbain se déploiera à travers les actions ci-après : (i) l'incitation à la migration massive des travailleurs du secteur informel vers les Très Petites Entreprises (TPE) du secteur formel ; (ii) l'accompagnement spécifique des TPE en termes de fiscalité et d'accès au micro-crédit, afin de renforcer l'attrait de ce statut ; (iii) l'incitation des TPE à se transformer en PME/PMI, notamment par une simplification radicale des procédures administratives et un accès adapté des PME aux crédits bancaires ; (iv) la consolidation des dispositions d'accès réservé des PME/PMI à certains marchés publics ; (v) la réforme du dispositif de sous-traitance pour en améliorer l'efficacité ; (vi) l'implantation accélérée des incubateurs d'entreprises dans les établissements d'enseignement, notamment dans l'enseignement technique et professionnel ainsi que dans l'enseignement supérieur ; (vii) l'aménagement du cadre légal et réglementaire pour institutionnaliser véritablement l'apprentissage et en faire un outil puissant d'insertion professionnelle des jeunes.

356. Pour accompagner le déploiement de sa nouvelle politique d'emploi en direction des TPE et PME, le Gouvernement veillera à : (i) promouvoir l'aménagement de sites adaptés aux activités informelles, afin de réduire les conflits relatifs à l'espace urbain et éviter notamment l'encombrement des centres urbains par des commerçants ambulants ; (ii) aménager la fiscalité des TPE de manière à supprimer tout impôt et taxe à l'entrée de leurs professions ou au démarrage de leurs activités ; (iii) supprimer de manière extensive et sans concession, toute exigence d'agrément et des frais y afférents à l'entrée d'une profession, sauf les cas dûment prévus par la loi ; (iv) soumettre au Parlement un projet de loi énumérant de manière limitative les professions dont l'exercice est soumis à un agrément préalable notamment celles relevant des domaines de la santé, de l'éducation, de la défense nationale et de la sécurité des biens et des personnes, de la collecte de l'épargne du public et la distribution du crédit ; (v) éviter de compromettre le développement souhaité des établissements de micro-finance (EMF) par l'application d'une supervision bancaire intrusive, qui pourrait entrer en contradiction avec la liberté d'entreprendre, qui est un droit garanti par la Constitution du Cameroun.

357. Par ailleurs, afin de promouvoir le développement de l'économie sociale qui apparaît aujourd'hui comme une option pour booster la création des ri-

chesses et des emplois, le Gouvernement se propose de structurer les acteurs de ce domaine par le biais de la mise en réseau et de leur apporter des appuis nécessaires. Plus spécifiquement, il s'agira : (i) d'organiser les acteurs de ce domaine en réseau dans les communes, par composante et par filière ; (ii) d'accompagner la professionnalisation des acteurs ; (iii) d'organiser des marchés coopératifs ; (iii) de mettre en place une plateforme de coopération multi-acteurs ; (iv) de renforcer les capacités managériales, entrepreneuriales et financières des acteurs ; (v) d'accroître le potentiel en matière de créativité et d'innovation ; (vi) de mettre en place un mécanisme de financement adapté au secteur ; et (vii) d'opérationnaliser le programme national de développement de l'économie sociale.

5.4 CREATION ET PRESERVATION DE L'EMPLOI DECENT DANS LES GRANDES ENTREPRISES

358. Le deuxième Recensement Général des Entreprises (RGE-2) a permis de dénombrer 209 482 unités économiques en activité et exerçant dans un local professionnel fixe, réparties en 203 419 entreprises avec siège et 6 063 établissements. Le tissu productif est marqué par la prédominance des Très Petites Entreprises (TPE) et Petites Entreprises (PE) qui représentent 98,5% de l'ensemble des entreprises. Les Moyennes Entreprises (ME) et les Grandes Entreprises (GE), quant à elles représentent respectivement 1,3% et 0,2%.

359. La politique de promotion de l'emploi dans les grandes entreprises visera principalement à : (i) consolider les emplois déjà existants et inciter à la création d'emplois nouveaux et qualifiés, notamment par le biais de la commande publique, de la fiscalité et des programmes de mise à niveau des entreprises (et de leurs personnels) ; (ii) stimuler et encourager le dialogue social, afin d'améliorer les conditions de travail des personnels employés et la prise en compte des questions de genre ; (iii) faire davantage respecter par les grandes entreprises le principe général de camerounisation de l'encadrement et par réciprocité l'exigence de promotion interne des cadres camerounais dans les groupes internationaux utilisant des cadres étrangers dans leurs filiales camerounaises ; (iv) mieux exploiter et valoriser les gisements d'emplois qu'offrent les économies «verte» et «bleue».

5.5 MISE EN ADÉQUATION FORMATION-EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

360. En ce qui concerne cet axe, les interventions du Gouvernement porteront principalement sur l'adéquation de l'offre de formation aux besoins du secteur productif en main d'œuvre et la mise en place d'un dispositif d'apprentissage.

361. S'agissant de l'adéquation l'offre de formation aux besoins du secteur productif en main d'œuvre, le Gouvernement envisage comme mesures : (i) de développer et renforcer le dispositif d'observation du marché de l'emploi, pour mieux prévoir l'évolution à court, moyen et long termes de la structure de l'offre d'emplois en fonction des perspectives de l'économie; (ii) d'élaborer le code de profession ; (iii) d'actualiser et d'enrichir continuellement, en liaison avec le secteur privé et les CTD, les répertoires de métiers dans les différents secteurs d'activité ; (iv) de mettre à niveau et diversifier continuellement, en partenariat avec les Régions, l'offre de formation technique et professionnelle, en incitant également les entreprises elles-mêmes à organiser et offrir certaines de ces formations ; (v) de densifier la carte des centres de métiers et autres institutions publiques de formation professionnelle dans les Régions ; et (vi) de faire le suivi des qualifications sur le marché du travail.

362. Pour financer la création, l'extension et le fonctionnement des structures de formation professionnelle, le Gouvernement compte sur : (i) le budget de l'Etat et des Régions, dont les allocations seront revues à la hausse ; (ii) l'appui des partenaires techniques et financiers extérieurs et éventuellement de la coopération décentralisée; (iii) les budgets des entreprises. S'agissant de l'accès des jeunes apprenants à ces structures de formation, le Gouvernement entend le faciliter en offrant aux Régions des contingents annuels de bourses de formation, à répartir entre les jeunes les plus nécessiteux de leurs Régions.

363. En ce qui concerne la mise en place d'un dispositif d'apprentissage, le Gouvernement compte généraliser l'implantation des programmes d'apprentissage sur l'étendue du territoire, en particulier pour le personnel jeune en manque d'aptitudes et de compétences pratiques. Ce dispositif s'appuiera en particulier sur diverses incitations aux entreprises pour organiser en interne des formations sur le tas, éventuellement couplées à des formations externes dans les centres de métiers. La définition de ce dispositif d'appui, assorti en contrepartie des cibles chiffrées de créations d'emplois, fera l'objet de négociations tripartites avec les organisations syndicales et patronales

5.6 REGULATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

364. La politique de régulation du marché du travail qui sera mise en œuvre au cours de la période 2020-2030 visera principalement les objectifs suivants : (i) accroître la transparence du marché de l'emploi, afin de faciliter la rencontre qualitative entre l'offre et la demande d'emploi, en densifiant notamment l'implantation des organismes privés de placement ; (ii) réformer le Fonds National pour l'Emploi (FNE), de manière à recentrer ses activités sur l'observation du marché de l'emploi, l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi et l'orientation des formations professionnelles (définition des métiers et des curricula de formation associés).

365. S'agissant de l'accroissement de la transparence du marché de l'emploi, le Gouvernement entend : (i) libéraliser l'accès à cette profession, en supprimant entièrement les frais éventuels d'agrément, la seule exigence principale et légale requise des principaux dirigeants des cabinets privés de recrutement étant de disposer de diplômes universitaires en gestion des ressources humaines et de présenter un nombre minimum d'années d'expérience dans ce métier ; (ii) instituer progressivement l'obligation pour toutes les entreprises bénéficiant de subventions publiques ou susceptibles de bénéficier de marchés publics d'avoir recours au FNE ou à des cabinets privés de recrutement. Par ailleurs, le Gouvernement entend systématiser la revue annuelle de l'emploi.

366. S'agissant de la réforme du FNE, l'objectif du Gouvernement est d'en faire un puissant instrument de régulation du marché de l'emploi, capable d'influer effectivement sur les comportements de tous les acteurs, afin d'optimiser l'efficacité globale dudit marché en matière d'allocation des ressources humaines vers les entreprises. A cet effet, le FNE recevra la mission : (i) d'observer en permanence le marché de l'emploi et d'étudier ses évolutions en perspective ; (ii) de proposer au Gouvernement les orientations à donner à la formation professionnelle publique et privée ; (iii) de collecter des offres d'emplois émanant des entreprises publiques et privées ; (iv) de tenir le fichier central des demandeurs d'emplois, en s'appuyant sur ses propres agences et sur les Bureaux Municipaux de l'Emploi existants. Il sera par ailleurs chargé de fournir au Gouvernement les statistiques détaillées émanant de son observation du marché, de ses activités comme organisme public de placement et de sa supervision des cabinets privés de recrutement des ressources humaines.

CHAPITRE 6

GOUVERNANCE, DECENTRALISATION ET GESTION STRATEGIQUE DE L'ETAT

367. L'atteinte des objectifs de développement et la réussite des actions envisagées dans le cadre de la présente stratégie dépendent, en grande partie, de la qualité des règles, des institutions et des Hommes chargés de l'opérationnalisation des actions et réformes stratégiques. Ainsi, la gouvernance est le socle sur lequel repose la transformation structurelle de l'économie camerounaise, le développement du capital humain ainsi que l'amélioration de la situation de l'emploi.

368. S'agissant de la transformation structurelle de l'économie, une bonne gouvernance améliore le climat des affaires et favorise les investissements durables. Elle permet une compétition équitable entre les opérateurs et induit un renforcement du civisme fiscal, en même temps qu'elle encourage l'entrepreneuriat et la prise de risque par les investisseurs nationaux et internationaux.

369. En ce qui concerne le développement du capital humain, une gouvernance de qualité favorise l'efficacité des systèmes éducatif et sanitaire dans le but de produire des ressources humaines capables de s'insérer plus facilement dans la vie active, mues par l'esprit d'entreprise et d'innovation. En retour, une population productive, imprégnée des valeurs civiques et patriotiques est un facteur d'amélioration de la gouvernance aux plans politique, administratif et économique, à travers des citoyens respectueux des institutions et des normes qui régissent la vie en société, ayant la pleine maîtrise de leurs libertés et devoirs, et participant aux charges publiques et à l'édification nationale.

370. Fort de cela, le Gouvernement s'était engagé, au cours de la période 2010-2019, à améliorer la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat, à travers : (i) la poursuite de la modernisation du système politique ; (ii) l'accélération des réformes relatives à l'amélioration de l'environnement des affaires ; et (iii) l'amélioration de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

371. A l'observation et nonobstant un grand nombre de réformes conduites, les résultats obtenus demeurent mitigés, au regard de la place qu'occupe le Cameroun dans certains classements internationaux. En effet, selon l'indice Mo Ibrahim, le pays était classé 36ème sur 54 en 2018. D'après le classement Doing Business sur le climat des affaires, le Cameroun occupait le 167ème rang sur 190 en 2019. De manière générale, la situation en matière de gouvernance semble n'avoir pas évolué positivement, comme le prouve l'indice CPIA (Country Policy and Institutional Assessment) du pays dont le score a oscillé autour de 3,2 sur la période 2010-2018.

372. En conséquence, l'amélioration de la gouvernance sera un enjeu crucial pour l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035. Dans ce sens et au vu des multiples défis auxquels est confronté le pays, les conclusions du Grand Dialogue National, qui sont le reflet des aspirations des camerounais, auront nourri la formulation des bases de transformation du système de gouvernance actuel.

373. Ainsi, les réformes en matière de gouvernance porteront sur : (i) la décentralisation et le développement local ; (ii) le renforcement de l'Etat de droit et la sécurité des personnes et des biens ; (iii) l'amélioration du service public de l'Etat ; (iv) la gouvernance économique et financière ; (v) l'aménagement du territoire ; et (vi) la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme et de la citoyenneté.

6.1 DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL

374. Malgré le transfert des 63 compétences prévues par les lois de 2004 sur la décentralisation et des ressources financières y afférentes aux communes, la persistance de la pauvreté, en particulier en milieu rural, impose de rendre pleinement effectif le transfert des compétences de première génération aux communes, de transférer aux régions les compétences

prévues par la loi et, en conformité avec les résolutions du GDN, de parachever et approfondir le processus de décentralisation, de renforcer le développement local pour faire des CTD des pôles de croissance et de développement. De plus, l'intense activité sociale des dernières années traduit la volonté des citoyens à être, plus que par le passé, impliqués dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local.

375. Ainsi, en vue de favoriser la pleine participation des populations à la gestion des affaires locales, les autorités s'engagent à mettre en place le statut spécial pour les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, et renforcer l'autonomisation effective des autres Régions et communes. A cet effet, le Gouvernement entend transférer intégralement aux CTD, les ressources liées aux compétences qui leur sont dévolues. Il s'agira : (i) de procéder aux élections régionales et de mettre en place les exécutifs régionaux ; (ii) de réformer en profondeur les modalités d'exercice de la tutelle pour alléger son poids sur le fonctionnement des CTD et recentrer ses activités sur les missions non transférées de l'Etat ; (iii) d'accroître substantiellement les ressources transférées aux CTD ; (iv) de réformer la fiscalité locale pour diversifier et améliorer son rendement d'une part, consolider la mobilisation et les modalités de transferts effectifs des produits de ladite fiscalité aux CTD d'autre part ; (v) de revoir le mécanisme de mise à disposition des fonds aux CTD ; et (vi) d'assurer une meilleure péréquation dans le transfert des ressources aux CTD, pour mieux tenir compte des disparités locales. Le mécanisme de recouvrement et de redistribution des impôts locaux et régionaux devra également être optimisé pour renforcer les capacités d'intervention des CTD. Par ailleurs, il s'agira de pro-

céder rapidement à la réforme du FEICOM selon les modalités évoquées plus haut.

376. Il sera également question d'encadrer le processus de mise en place d'une administration locale. Le cas échéant, un dispositif transitoire de cogestion des personnels des services déconcentrés des ministères pourra être érigé pour permettre aux CTD de disposer de ressources humaines qualifiées dans leurs domaines de compétence. Par ailleurs, les capacités des exécutifs municipaux et régionaux devront être renforcés pour un meilleur exercice des responsabilités locales, dans le cadre d'une tutelle administrative allégée.

377. En outre, dans l'optique de mutualiser les ressources et développer des projets d'envergure, il s'agira d'encourager les CTD à tirer le meilleur profit de l'intercommunalité, de la coopération décentralisée, de la diplomatie territoriale ainsi que des diverses formes de partenariat qu'offre le champ du développement local. Pour ce qui est des organes de suivi de la décentralisation et des organismes d'appui aux CTD, il s'agira de procéder à leur restructuration en vue d'optimiser l'impact de leurs actions d'accompagnement.

378. La participation effective et efficace de toutes les populations, et surtout des groupes vulnérables et marginaux, sera enfin un défi majeur. Elle devra faire partie des bonnes pratiques consacrées, conformément à la Charte Africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local. Enfin, un accent sera mis sur la digitalisation accrue de la participation citoyenne dans le cadre de l'«open government».

ENCADRE 11 : Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées

La loi portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées intervient notamment à la suite du Grand Dialogue National, tenu à Yaoundé du 30 septembre au 04 octobre 2019. Ledit Code est le reflet de la volonté réaffirmée des pouvoirs publics d'accélérer et d'approfondir le processus de décentralisation d'une part, et des aspirations des populations de participer davantage à la gestion des affaires locales, dans le respect de l'unité nationale, de l'intégrité du territoire et de la primauté de l'Etat.

Ce code définit le cadre général de la décentralisation territoriale ; le statut des élus locaux ; les règles d'organisation et de fonctionnement des Collectivités Territoriales; le régime spécifique applicable à certaines Collectivités Territoriales et le régime financier des Collectivités Territoriales.

Plus spécifiquement, il fixe le cadre général de la décentralisation en renforçant les principes relatifs à la garantie de la libre administration et de l'autonomie fonctionnelle des Collectivités Territoriales. Par ailleurs, la loi pose le principe de l'exclusivité de l'exercice des compétences transférées aux Collectivités Territoriales. De surcroit, les ressources financières afférentes aux compétences transférées ne sont plus inscrites dans les budgets des départements ministériels, mais sont directement affectées aux collectivités. En outre, les règles relatives à la tutelle de l'Etat ont été réaménagées, notamment par l'assouplissement substantiel des pouvoirs des autorités administratives, circonscrits au contrôle de légalité et à l'appui-conseil, à l'exclusion de toute appréciation d'opportunité. Dans l'optique du renforcement de leurs capacités financières, la loi prévoit que la fraction des recettes de l'Etat allouées aux CTD, au titre de la Dotation Générale de la Décentralisation, ne peut être inférieure à quinze pour cent (15%).

Le code propose de nouvelles, notamment l'exploitation des substances minérales non concessibles, le recrutement et la gestion du personnel infirmier et paramédical des centres de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement, et le recrutement et la prise en charge du personnel enseignant des établissements préscolaires, écoles primaires et maternelles. Cette loi rompt également avec la pratique de la nomination des délégués du Gouvernement et consacre l'élection des Maires de Ville, choisis par les Conseillers de la Communauté.

Une importante innovation, en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des Régions, réside dans l'aménagement d'un statut dérogatoire aux régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Dans cette perspective, la loi met en place un régime juridique particulier qui confère aux régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest des compétences découlant de leur spécificité. Celles-ci portent notamment sur la participation à l'élaboration des politiques publiques nationales relatives au sous-système éducatif anglophone et de la justice, conformément au sous-système de la Common Law, la création et la gestion des missions régionales de développement, ainsi que le statut de la chefferie traditionnelle. L'autre élément de spécificité notable porte sur les organes régionaux qui, dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont : L'assemblée Régionale et le Conseil Exécutif Régional. Enfin, comme autre importante innovation, la loi prévoit l'institution d'un « public independent conciliator » dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

6.2 RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT ET SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

379. Durant la période de mise en œuvre de la première phase de la Vision 2035, les actions les plus notables en matière de gouvernance politique et institutionnelle ont été : (i) la mise en place du Sénat et du Conseil Constitutionnel ; (ii) l'opérationnalisation effective d'Elections Cameroon (ELECAM) et l'informatisation du système électoral ; (iii) l'implication accrue des femmes dans les sphères de décision politique ; (iv) l'actualisation du Code Pénal et l'intensification de la lutte contre la criminalité ; ainsi que (v) l'introduction du vote des citoyens camerounais établis ou résidant à l'étranger lors de l'élection présidentielle.

380. Toutefois, les avancées enregistrées n'ont pas été à la hauteur des objectifs fixés. Ainsi, afin d'améliorer la gouvernance politique et institutionnelle, la priorité sera accordée au cours de la période 2020-2030 : (i) au renforcement de l'état de droit et la protection des droits humains ; (ii) au parachèvement de la réforme de la justice en vue de consolider le pouvoir judiciaire ; (iii) à l'intensification de la lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme ; (iv) au renforcement de la prévention et de la gestion des crises ; et (v) à l'amélioration de la communication institutionnelle.

6.2.1 Renforcement de l'Etat de droit et protection des droits humains

381. Afin de renforcer le respect de la légalité et la crédibilité du système politico-institutionnel, les actions porteront sur : (i) l'amélioration du cadre institutionnel et juridique ; (ii) la garantie de l'équité du jeu politique ; (iii) la promotion de la transparence et de la redevabilité de l'action publique ; et (iv) la protection des droits humains.

382. S'agissant du cadre institutionnel et juridique, l'ambition des autorités est : (i) de parachever la mise en place des organes de régulation des institutions de l'Etat ; (ii) de veiller dans le futur à la préparation simultanée des projets de loi et de leurs textes d'application ; et (iii) d'améliorer la représentativité des diverses composantes de la société (diaspora, personnes vulnérables, autochtones, etc.) au plan parlementaire et politico-institutionnel.

383. A l'effet de garantir l'équité du jeu politique, il s'agira principalement de veiller : (i) à la recherche

systématique du consensus entre les acteurs politiques ; (ii) à la promotion de l'égalité des chances dans le processus politique ; (iii) à l'informatisation intégrale du processus électoral ; et (iv) au respect des échéances électorales, conformément aux dispositions du Code électoral.

384. Dans l'optique de raffermir la confiance des citoyens et des investisseurs envers l'Etat, les autorités entendent mener des actions visant à : (i) disposer d'institutions efficaces et transparentes notamment des juridictions spécialisées ; (ii) renforcer l'inclusion dans le processus de prise de décisions ; (iii) promouvoir et appliquer des politiques non discriminatoires. Dans ce sens, le contrôle de l'exercice des prérogatives de puissance publique sera renforcé afin de réduire les risques d'abus de pouvoir et de mettre fin au sentiment d'impunité qui caractérise l'action de certains agents publics. Ainsi, le Gouvernement devra renforcer l'autonomie des Inspections Générales afin de promouvoir davantage le respect des règles d'éthique dans la gestion des affaires publiques.

385. Concernant la protection des droits humains, les autorités s'engagent à : (i) respecter toutes les garanties juridiques, administratives, politiques, économiques et sociales nécessaires à la jouissance effective des droits qui sont reconnus aux citoyens y compris ceux qui sont privés de liberté ; et (ii) former tous les citoyens aux droits de l'homme par le biais de plateformes numériques interactives sur les questions des droits de l'homme, des documents explicatifs ciblés relatifs aux droits humains pour certaines couches de la population, ainsi que la généralisation de l'éducation aux droits humains dans les programmes scolaires.

386. Par ailleurs, il sera aussi question : (i) d'assurer la garantie juridictionnelle et non juridictionnelle du respect des droits humains à travers la répression systématique des pratiques allant à l'encontre des droits humains notamment la maltraitance, l'exploitation, la traite et toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ; (ii) de renforcer les capacités et les compétences des structures étatiques chargées des droits humains ; (iii) de mettre en place et de renforcer les plateformes de partenariat entre les structures étatiques et les organisations de la société civile ; (vi) d'améliorer le traitement des détenus et d'en assurer une parfaite coordination de leur prise en charge.

6.2.2 Consolidation du pouvoir judiciaire et accès de tous à une justice équitable

387. En dépit des multiples efforts consentis par l'administration de la justice, des récriminations se font toujours entendre en ce qui concerne l'efficacité, la transparence et l'indépendance du système judiciaire. Pour y remédier et dans la perspective de promouvoir l'accès de tous à une justice équitable, les autorités entendent de prendre toutes les initiatives visant à : (i) améliorer l'accessibilité de la justice ; (ii) renforcer la protection des justiciables et améliorer leur confiance vis-à-vis de la justice ; (iii) garantir l'indépendance et la transparence de la justice ; (iv) améliorer la qualité de la justice ; (v) assurer la sécurité juridique des investissements ; (vi) améliorer l'exécution des décisions de justice ; et (vii) lutter contre la surpopulation carcérale.

388. Concernant l'accessibilité de la justice, elle sera renforcée en rendant effective la carte judiciaire telle que prévue par les textes notamment en procédant à la création des juridictions non encore existantes et en veillant à ce qu'à côté de chaque juridiction soit créé un pénitencier. En amont, les autorités veilleront à inculquer la culture du recours à la justice et à assurer une plus large diffusion de la jurisprudence. En aval, il sera procédé à la création d'une école de droit pour la formation des avocats et de tous les praticiens du droit. Le biculturalisme juridique et judiciaire sera enfin renforcé pour permettre que la justice rendue au nom du peuple, respecte entièrement les spécificités linguistiques et culturelles de tous les camerounais.

389. En vue de renforcer la protection des justiciables, les organes de contrôle interne disposeront de plus de pouvoirs et de moyens pour investiguer sur les cas portés à leur attention. Ils pourront être accompagnés dans leur travail par les représentants de la Commission des Droits de l'Homme. Pour améliorer la confiance des justiciables envers la justice, les personnes reconnues coupables d'infractions et condamnées devront purger leurs peines conformément à la loi pour décourager le passage à l'acte et réduire le phénomène de récidive. Dans le même sens, des mesures coercitives devront être systématiquement prises à l'endroit des personnels judiciaires (Magistrats, greffiers et non fonctionnaires) ainsi que des auxiliaires de justice (officiers de police judiciaire, huissiers de justice, Avocats) reconnus coupables de violation des règles de déontologie.

390. Pour renforcer l'indépendance et la transparence de la justice, les autorités envisagent lutter contre les pressions extérieures qui entravent la liberté des magistrats et de passer d'une indépendance institutionnelle du pouvoir judiciaire à une indépendance fonctionnelle. Elles veilleront aussi à l'amélioration des conditions du personnel pour renforcer l'autonomie financière de la justice et mitiger le phénomène de corruption. Il s'agira également d'améliorer la transparence et la prévisibilité de la carrière des personnels judiciaires, à travers notamment la systématisation du passage en grade des magistrats.

391. Afin d'améliorer la qualité de la justice, le Gouvernement s'engage à réduire les délais d'instruction et de jugement des affaires portées en justice. A cet effet, il s'agira notamment : (i) d'accroître les effectifs et procéder au renforcement continu des capacités des magistrats et personnels judiciaires ; (ii) de mettre à niveau l'équipement des tribunaux ; et (iii) d'alléger les coûts des procédures judiciaires.

392. Dans le but d'assurer la sécurité juridique des investissements, les litiges commerciaux et financiers devront être tranchés par des juridictions spécialisées notamment les tribunaux de commerce, dans le cadre de procédures adaptées aux enjeux économiques et à la nature des acteurs en présence.

393. En vue d'améliorer l'exécution des décisions de justice notamment dans les affaires commerciales et foncières, et en plus des mesures d'ordre judiciaire, une base de données des condamnés violant le principe de l'autorité de la chose jugée sera rendue publique annuellement et communiquée aux banques et aux ambassades des pays étrangers.

394. Il sera enfin question de lutter contre la surpopulation carcérale par la création et la construction de nouvelles prisons et la révision du mécanisme opérationnel de détention provisoire. En outre, le système judiciaire devra renforcer l'effectivité de la réinsertion sociale des détenus et promouvoir des peines alternatives à la détention.

6.2.3 Intensification de la lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme

395. Le Cameroun fait face à des défis sécuritaires exogènes et endogènes qui sont susceptibles de contrarier sa marche vers l'émergence. Pour cette rai-

son, l'intensification de la lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme est une condition indispensable à la mise en œuvre efficiente des politiques de développement. A cet effet, le Gouvernement entend inscrire les actions visant à moderniser les capacités opérationnelles des forces de sécurité et de défense et leur montée en puissance dans le cadre d'une planification à long terme et d'une programmation pluriannuelle. Il sera également question de renforcer le lien Armée-Nation, en veillant au comportement irréprochable et professionnel des forces de défense, pour s'assurer de la collaboration sans faille des populations et faciliter la conduite des opérations sur le terrain.

396. S'agissant de la lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme, les interventions viseront à : (i) réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes ; (ii) lutter contre toutes les formes de criminalité notamment la cybercriminalité ; (iii) lutter contre le terrorisme et renforcer la coopération internationale en la matière ; (iv) prévenir l'endoctrinement et l'enrôlement des jeunes ; (v) lutter contre la contrebande et la criminalité transfrontalière ; (vi) maîtriser les flux migratoires ; (vii) assurer la sécurité maritime le long des côtes camerounaises ; et (viii) encadrer l'exercice des activités des comités de vigilance.

397. Concernant le maintien de l'ordre, les mesures consisteront à : (i) renforcer le dispositif d'ordre et de sécurité publique ; (ii) encadrer et développer les capacités opérationnelles des polices municipales ; (iii) renforcer le dispositif préventif de police administrative ; et (iv) intensifier la lutte contre la délinquance juvénile et le phénomène de délinquance en bande.

398. En parallèle, afin de pacifier les rapports individuels et de réduire le désordre observé au sein de la société, les unités des forces de l'ordre devront, dans le strict respect de la Loi, sanctionner sans relâche les atteintes quotidiennes aux libertés, les infractions de routine et les comportements inciviques.

6.2.4 Prévention et gestion des crises

399. Pour mitiger les effets dévastateurs des crises sociales et des catastrophes de tout ordre, l'approche préventive sera consacrée. A cet effet, il sera mis en place des cadres d'expression citoyenne au sein des Conseils Régionaux et Municipaux. Ces cadres prendront la forme de sessions de dialogue sur divers sujets entre les élus et les représentants des citoyens (société civile, communautés religieuses, groupes de femmes et de jeunes, secteur privé, etc.). Adossé sur les CTD, ce dispositif de proximité devra permettre, d'une part, aux populations, d'avoir à leur disposition un canal légal et démocratique pour présenter régulièrement leurs aspirations aux dirigeants, et d'autre part, aux élus locaux, d'entretenir et de renforcer de manière permanente le lien avec les groupes sociaux.

400. Pour autant, en cas de survenance d'une crise sociale, le dialogue inclusif entre tous les acteurs sera toujours privilégié pour trouver une solution durable aux revendications légalement exprimées et éviter le déclenchement d'éventuels cycles de violence.

401. La recrudescence des crises humanitaires et des catastrophes naturelles et industrielles exige le renforcement du système de protection civile. Ainsi, le Gouvernement compte : (i) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de prévention et de gestion des catastrophes ; (ii) renforcer le dispositif de coordination et de gestion des crises et des catastrophes au niveau national, régional et local ; et (iii) élaborer des programmes d'information et d'éducation de masse en matière de protection civile. En outre, les autorités s'engagent à renforcer la réponse humanitaire et à favoriser la réinsertion des personnes déplacées internes.

402. Par ailleurs, pour le retour de la paix dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le Gouvernement mettra en œuvre le statut spécial de ces deux Régions ainsi que le Plan de Relèvement, de Reconstruction et de Développement (PRRD) pour les deux Régions ainsi que pour l'Extrême-Nord.

ENCADRE 12: Reconstruction et développement des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord

En convoquant le Grand Dialogue National, le Président de la République a acté la reconstruction des régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, touchées par des crises sociopolitiques et sécuritaires. Pour concrétiser cet engagement présidentiel, le Gouvernement compte mettre en œuvre un Programme de Reconstruction et de Développement desdites Régions sur la période 2020-2030.

Tirant parti des recommandations du GDN susmentionné, l'objectif principal de ce Programme est de restaurer le patrimoine détruit des personnes publiques et privées durant les crises et de prendre des mesures idoines, afin d'améliorer les conditions de vie des populations et d'accélérer le développement des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord.

En droite ligne du Plan d'Assistance Humanitaire d'Urgence et de la stratégie de relèvement et de consolidation de la paix dans les régions septentrionales et orientales, ledit Programme se décline comme suit :

Phase 1 : Le relèvement et la reconstruction immédiate

Sur une période de deux (2) ans (2020-2021), la phase de relèvement consiste à apporter des solutions tangibles aux besoins immédiats des populations par :

- la compensation des pertes subies par les particuliers, les entreprises publiques, les opérateurs privés, les congrégations religieuses, les chefferies traditionnelles, etc. ;
- la réhabilitation des infrastructures publiques et des équipements collectifs détruits par les crises ou devenus désuets, en particulier les infrastructures scolaires, sanitaires, de transport, énergétiques, hydrauliques et de télécommunication ;
- la reconstruction/construction des infrastructures économiques prioritaires ;
- l'assistance sociale directe ;
- la conduite d'une politique volontariste de création d'emplois décents, notamment pour les jeunes et femmes vivant dans les Régions touchées par les crises.

Phase 2 : La stabilisation et la transformation

Sur une période de cinq (5) ans (2020-2024), la phase de stabilisation vise à relancer et consolider le tissu économique, en exploitant les immenses potentialités des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, à travers :

- l'appui à la relance des activités du secteur privé, à travers notamment la mise en place des mécanismes de soutien aux producteurs et exploitants agro-sylvo-pastoraux (cacao, café, palmier à huile, coton, cheptels, agriculture mare-chaires, etc.) et aux promoteurs touristiques ;
- la relance des activités des agro-industries publiques (CDC, PAMOL, UNVDA, SEMRY, SODECOTON, etc.) ;
- le renforcement de la résilience financière par le relèvement du secteur de la microfinance.

Phase 3 : Le développement

Sur une période de dix (10) ans, (2020-2029), cette phase a pour but de placer définitivement ces trois Régions sur la voie du développement et de l'émergence, par le biais de :

- la construction des infrastructures structurantes dans les domaines routiers, énergétique, portuaire, aéroportuaire, ferroviaire et de voiries urbaines ;
- la poursuite d'une politique incitative à l'endroit des investissements privés dans lesdites Régions.

La mise en œuvre de ces actions se fera à travers un dispositif institutionnel placé sous la supervision générale du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et réunissant les représentants des ministères et administrations publiques compétents, des collectivités territoriales décentralisées, des partenaires au développement, du secteur privé, de la société civile, et des autorités traditionnelles et religieuses.

6.2.5 Amélioration de la communication institutionnelle et de l'accès à l'information publique

403. Pour faciliter l'accès des citoyens à l'information publique, les autorités entendent : (i) améliorer le niveau de diffusion de l'information sur la mise en œuvre des politiques publiques ; (ii) améliorer les dispositifs et la performance des canaux étatiques de diffusion des informations ; (iii) renforcer la communication de proximité et intensifier les communications digitales ; (iv) optimiser les mécanismes de gestion de la Communication Gouvernementale ; (v) mettre en place un dispositif de communication de crise ; (vi) créer une base de données électronique des textes juridiques ; et (vii) élaborer une charte d'utilisation et de diffusion des documents.

6.3 AMELIORATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ETAT

404. L'amélioration du service public de l'Etat a fait l'objet d'une attention particulière du Gouvernement durant la dernière décennie. Parmi les principales réalisations, il faut noter l'introduction de la budgétisation par programme et la mise sur pied d'un cadre juridique et institutionnel visant à améliorer la qualité de la dépense et à renforcer le contrôle de la gestion des deniers publics. Pour ce qui est du pilotage de la performance, l'opérationnalisation des stratégies nationales et sectorielles s'opère à travers des dispositifs PPBS et le contrôle de gestion, bien que des insuffisances soient encore observées dans le mécanisme. En revanche, la gestion des ressources humaines dans toutes les administrations publiques s'est améliorée avec notamment, la déconcentration de la gestion de certains actes de carrière et de la solde, l'amélioration de l'accessibilité aux informations sur les procédures administratives individuelles et le toilettage du personnel de la fonction publique.

405. En dépit de ces réalisations, des problématiques importantes subsistent et entravent l'efficacité de l'action publique. Pour améliorer cet aspect fondamental de la gouvernance, les autorités s'engagent à mener des actions visant : (i) la modernisation de l'administration publique ; (ii) l'optimisation du fonctionnement de l'administration publique ; (iii) l'amélioration de la gestion des ressources humaines de l'Etat ; et (iv) le renforcement de la lutte contre la corruption, les détournements de fonds et les conflits d'intérêt.

6.3.1 Modernisation de l'administration publique

406. La faible efficacité de l'administration publique appelle la mise en œuvre d'une réforme globale du système dans le cadre d'une nouvelle gestion stratégique. A cet effet, les autorités entendent, dans un premier temps, améliorer la structure de l'administration publique par la mise à jour permanente de la stratégie générale des organisations afin d'en accroître la performance. La modernisation de l'administration publique se fera également par la digitalisation, la biométrie et l'archivage numérique, ainsi que la dématérialisation des procédures. En outre, les actions du Gouvernement porteront sur : (i) la mise en place d'un mécanisme d'étude préalable d'impact des lois et des décrets ; (ii) l'adoption d'une démarche de réduction des coûts des biens et services ; et (iii) la mise en place d'un mécanisme de pérennisation du patrimoine de l'Etat.

407. Pour éviter l'inflation normative et s'assurer de l'applicabilité des textes, l'Etat procèdera d'abord à une vaste opération de simplification et de mise en cohérence des lois et procédures existantes. Par la suite, un mécanisme d'étude d'évaluation préalable d'impacts des lois et décrets sera introduit dans le processus d'élaboration des normes. L'analyse de l'impact se fera aux plans juridique, économique et financier, social et administratif. Par ailleurs, il sera question d'activer le processus de l'évaluation parlementaire des lois votées.

408. En vue de réduire les coûts des biens et services dans l'administration et soutenir l'économie nationale, le Gouvernement entend orienter la commande publique en direction des opérateurs nationaux dans les domaines où l'offre et l'expertise sont avérées. Dans la perspective de la maîtrise de la dépense publique et de l'harmonisation des spécifications techniques des matériels, équipements et mobiliers de bureau, la commande par le biais des centrales d'achat sera privilégiée.

409. En outre, les autorités vont veiller à l'allocation systématique de crédits annuels pour l'entretien des bâtiments publics et à l'instauration d'une charte sur l'utilisation des équipements collectifs (eau, électricité, téléphone) au sein des administrations publiques afin de diminuer les gaspillages dans une double perspective de maîtrise des charges courantes et de protection de l'environnement. De manière plus globale, des pro-

grammes de maintenance des infrastructures réalisées par l'Etat seront mis sur pied pour assurer la pérennité des investissements publics.

410. S'agissant de la gestion stratégique de l'administration publique, le Gouvernement entend : (i) élaborer une loi pour encadrer l'exercice de planification stratégique en vue de renforcer la coordination et la cohérence de l'action publique ; (ii) créer des plateformes de collaboration et d'échanges d'informations entre les administrations du même secteur ; (iii) rationaliser les programmes et actions pour favoriser une meilleure cohérence des interventions publiques ; (iv) mettre en place un processus de revue sectorielle conjointe associant toutes les parties prenantes ; et (v) procéder à une délégation conséquente des ressources des services centraux des ministères vers les services déconcentrés pour renforcer les capacités de ces structures.

411. En outre, il sera question de mettre en place un système d'évaluation rigoureux dans les ministères, basé sur la performance avec des règles et principes clairement établis. Les résultats de cette évaluation seront utilisés comme critères dans l'allocation de certaines ressources budgétaires, notamment les primes de rendement.

412. Il s'agira également de répandre une culture stratégique dans l'administration publique par l'instauration de normes de management stratégique dans chaque secteur d'activités. A cet effet, la déclinaison des feuilles de route et des plans d'actions sous forme de tableau de bord devra être systématisée. Par ailleurs, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités des agents publics en matière de planification et de management stratégique. En complément, le Gouvernement entend systématiser la mise en place annuelle d'un système de bourse de recherche dans chaque administration pour favoriser les innovations dans les différents secteurs.

6.3.2 Optimisation du fonctionnement de l'administration publique

413. L'optimisation du fonctionnement de l'administration publique se fera principalement par l'adaptation des outils et projets de réforme visant la proximité, en valorisant aussi bien l'utilisateur que l'agent public d'une part, et l'accroissement de la célérité dans le traitement des dossiers de carrière et disciplinaires d'autre part.

414. Pour améliorer la relation entre l'administration et les usagers, le Gouvernement compte faire des agents publics des modèles de patriotisme, d'intégrité et de probité. L'ambition de renforcer la légitimité de l'action publique sera également matérialisée par la mise en place d'un code de conduite des autorités publiques et d'un dispositif de contrôle externe de l'administration. Par ailleurs, toutes les décisions de rejet émanant de l'administration devront être dûment motivées pour éviter les risques d'abus.

415. Pour garantir un service public de qualité, le Gouvernement s'engage également à : (i) approfondir la dématérialisation des procédures administratives avec la mise en œuvre de la réforme « e-government » ; (ii) encadrer la durée de traitement des dossiers et la communiquer aux usagers ; (iii) améliorer la qualité de l'accueil à travers la mise sur pied d'une charte de l'accueil des usagers dans les services publics notamment ceux qui accueillent le plus d'utilisateurs (Finances, Education, Fonction Publique, Justice, Affaires Foncières, Transports, etc.) ; (iv) élaborer et condenser dans un document partagé toutes les mesures visant à simplifier les procédures des usagers (entreprises, particuliers, CTD) ; et (v) publier les organigrammes nominatifs actualisés des services publics, assortis des répertoires téléphoniques des principaux responsables

6.3.3 Amélioration de la gestion des ressources humaines de l'Etat

416. Dans la perspective d'améliorer la gestion des ressources humaines, le Gouvernement entend : (i) élaborer et mettre en œuvre une politique de recrutement des personnels de l'Etat basée sur les besoins réels des administrations, portée vers les secteurs de développement ; (ii) mettre sur pied une fonction publique locale dans le cadre de la décentralisation ; (iii) mettre en place une application unique de gestion de la carrière et de la solde des agents publics. En outre, il est envisagé d'accélérer la déconcentration de la budgétisation, de la gestion des carrières et de la solde des agents publics ; et d'améliorer le cadre de travail des agents publics, à travers la fixation et le respect des normes, en termes d'espace de travail et de matériel adéquat.

417. Le Gouvernement entend également : (i) améliorer le traitement salarial des agents publics ; (ii) veiller au respect du processus d'évaluation afin de parvenir à la sélection des candidats les plus compétitifs dans

les grandes écoles et par concours direct ; (iii) renforcer la transparence du processus de promotion en mettant l'accent sur le rendement des agents et l'expérience acquise ; (iv) établir des fiches de poste dans toutes les administrations publiques ; (v) harmoniser l'âge de départ à la retraite des agents publics ; et (vii) veiller à l'inclusion des minorités et des personnes handicapées au sein de la fonction publique.

6.3.4 Renforcement de la lutte contre la corruption, les détournements de fonds et les conflits d'intérêt

418. Dans un environnement où les affaires de malversations financières persistent, le Gouvernement se propose d'améliorer sa stratégie de lutte contre la corruption, les détournements de fonds et les conflits d'intérêts par des actions de prévention (accentuation du volet pédagogique) et de répression sans complaisance des contrevenants.

419. S'agissant de la prévention, le Gouvernement veillera : (i) au renforcement des actions de formation des agents publics particulièrement ceux assurant les fonctions de gestionnaires ou comptables des fonds publics ; (ii) à la simplification et la modernisation de certaines procédures administratives, sources de corruption fonctionnelle ; (iii) à la réduction de la manipulation des liquidités, notamment dans les administrations publiques ; (iv) à la mise en place d'un dispositif efficace d'alerte en matière de corruption et de détournements des fonds publics ; et (v) à la mise en place d'une plateforme de concertation entre tous les acteurs intervenant dans la lutte contre les malversations financières.

420. Concernant la répression, le Gouvernement veillera à : (i) renforcer la proactivité du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF) ; (ii) renforcer le dispositif de répression judiciaire de la corruption et des atteintes à la fortune publique qui se traduit par la sanction des gestionnaires indécents et la récupération des fonds détournés ; et (iii) rendre systématique la redevabilité dans la gestion des affaires publiques.

421. La prévention des conflits d'intérêts est un élément important pour assainir les mœurs publiques. En ce sens, le Gouvernement veillera principalement à ce que les agents publics, engagés dans la conduite des dossiers et des projets d'envergure, ne privilégient pas leurs intérêts personnels au détriment de l'intérêt général.

6.4 GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

422. De nombreuses actions ont été menées en matière de gouvernance économique et financière. Ainsi, bien que les préoccupations des opérateurs économiques restent importantes, elles se sont néanmoins atténuées, selon les résultats des « Recensement Général des Entreprises » de 2009 et 2016. Par ailleurs, le cadre de gestion de la dette s'est amélioré, avec notamment la mise sur pied du Comité National de la Dette Publique (CNDP) en 2011 dont l'avis doit être requis sur toutes les questions relatives à l'endettement public et à l'octroi des garanties.

423. Néanmoins, les politiques visant à améliorer la gouvernance économique et financière n'ont pas été suffisamment efficaces. En effet, la mise en œuvre des grands projets a été freinée par des pesanteurs de plusieurs ordres qui ont réduit leur impact sur l'économie nationale. De plus, le climat des affaires fait toujours partie des préoccupations majeures formulées par le secteur privé dans le cadre des sessions annuelles du Cameroon Business Forum (CBF). Ainsi, les doléances des entreprises portent notamment sur : (i) la difficulté d'accès au crédit et le coût élevé du financement ; (ii) la persistance de la corruption ; et (iii) la complexité des procédures douanières, fiscales et les lenteurs administratives.

424. Face à ces préoccupations récurrentes, les autorités entendent prendre des mesures vigoureuses pour améliorer la gouvernance économique au Cameroun. Ces mesures portent sur : (i) la modernisation de la gestion des finances publiques ; (ii) l'amélioration de la gestion de la dette ; (iii) la rationalisation de la gestion des établissements et entreprises publics ; (iv) l'amélioration du climat des affaires ; (v) le renforcement de la coopération et du partenariat au développement ; (vi) la contribution de la diaspora au développement ; (vii) la régulation et la surveillance de l'espace économique national.

6.4.1 Modernisation de la gestion des finances publiques

425. La modernisation des finances publiques constitue l'un des défis majeurs de la SND30 pour assurer une utilisation transparente et responsable des ressources publiques. A cet effet, les priorités porteront sur : (i) la finalisation du plan de modernisation des finances publiques intégrant l'internalisation complète des di-

rectives CEMAC en la matière ; (ii) la maîtrise du déficit budgétaire ; (iii) l'approfondissement de la rationalisation des choix budgétaires ; (iv) l'optimisation des recettes fiscales et l'amélioration de la qualité de la dépense publique ; (v) la garantie de la viabilité de la dette publique et de la soutenabilité des finances publiques ; et (vi) la gestion des ressources humaines de l'Etat et l'amélioration de l'accès du citoyen à l'information pour le contrôle de la gestion des affaires publiques. Ainsi, la construction d'un système de gestion des finances publiques se fera à travers les axes stratégiques ci-après :

426. Le renforcement des capacités de préparation du budget de l'Etat et l'amélioration de la budgétisation par programme, à travers la mise en place des organisation et processus qui permettront de traduire dans les budgets des administrations publiques, de manière transparente, réaliste et sincère, les stratégies nationale et sectorielles de développement tout en préservant les équilibres financiers à court, moyen et long terme. Plus spécifiquement, il s'agira d'intensifier les mesures d'assainissement de la gestion des finances publiques à travers la poursuite des actions entamées visant la mise en place d'un système rigoureux de sélection et de maturation des projets d'investissement publics et l'approfondissement de la rationalisation des choix budgétaires.

427. Le renforcement du civisme fiscal et des capacités de mobilisation des ressources budgétaires, notamment à travers le développement des capacités de l'Etat à optimiser la mobilisation des ressources budgétaires et financières dans le respect des équilibres financiers à court, moyen et long termes. A cet effet, les priorités porteront sur l'optimisation des recettes fiscales ; l'amélioration de la qualité de la dépense publique ; la garantie de la viabilité de la dette publique ; et la soutenabilité des finances publiques.

428. Le renforcement des capacités de contrôle et de maîtrise de l'exécution des budgets par la mise en place des outils et procédures pour optimiser la

réalisation des objectifs budgétaires et limiter les risques sur les équilibres budgétaires et financiers pouvant subvenir en raison des aléas de la conjoncture économique ou de l'insuffisance de discipline budgétaire.

429. Le développement des audits, des vérifications internes et des contrôles externes pour la mise en conformité du cadre institutionnel et des pratiques en matière d'audit et de vérifications internes et externes avec les recommandations des institutions internationales, notamment celles auxquelles est affilié le Cameroun (INTOSAI par exemple).

430. La mise en place et le renforcement des fonctions d'appui à la Gestion des Finances Publiques (GFP) qui porte sur les domaines transversaux de soutien à l'ensemble du système de GFP. L'une des priorités à relever dans cet axe est la finalisation du plan de modernisation des finances publiques intégrant l'inter-nalisation complète des directives CEMAC.

431. Par ailleurs, il sera également nécessaire de développer un système statistique performant ayant un maillage régional et local. Dans ce sens, il sera question : (i) de développer un système de remontée et de partage de l'information depuis les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ; (ii) de développer le système de statistiques administratives ; (iii) de mettre en place une base des données nationale de suivi des indicateurs auprès de tous les acteurs de développement ; (iv) de renforcer les capacités des ressources humaines en matière statistique ; et (v) de faire de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), le cadre de référence pour la production des statistiques officielles.

432. Dans le domaine de la passation des marchés, il s'agira : (i) de garantir la libre concurrence et la transparence durant tout le processus ; (ii) d'arrimer les prix de la mercuriale sur les prix moyens réels du marché ; (iii) de mettre en place un mécanisme de certification des prestations publiques ; et (iv) de poursuivre les actions visant à réduire les délais de passation des marchés publics.

ENCADRE 13 : Réforme des finances publiques au Cameroun

L'adoption en décembre 2007 de la loi portant régime financier de l'Etat est le point de départ de la Réforme des finances publiques au Cameroun. Cette loi consacre la gestion axée sur les résultats et vise notamment l'amélioration des processus d'allocation des ressources publiques, le renforcement de l'efficacité des interventions de l'Etat et un meilleur contrôle parlementaire sur la qualité des politiques publiques et de leur exécution. Le Régime financier de 2007 est conforté quatre ans plus tard au niveau sous régional par l'adoption en décembre 2011 par le Conseil des Ministres de la CEMAC des directives portant cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la zone CEMAC. Ces directives qui épousent l'esprit du régime financier de l'Etat, vont encore plus loin dans l'arrimage du système de gestion des finances publiques des Etats membres aux standards internationaux, avec notamment la mise en évidence de la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des finances publiques.

Pour la mise en œuvre de cette réforme, le Gouvernement a choisi de procéder par l'adoption de plans triennaux successifs. Cependant, avec l'adoption par le Cameroun dès juin 2017 d'un programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International, et des programmes d'appuis budgétaires avec d'autres partenaires techniques et financiers, des engagements ont été pris par le Gouvernement sur un certain nombre d'actions à mener dans le domaine des finances publiques.

Plusieurs plans d'Actions de Gestion des Finances Publiques (GFP) ont été mis en œuvre, dont le Plan Global de Réformes de la Gestion des Finances Publiques (PGRGFP) qui couvre la période 2019-2021. Son objectif global est de « doter le Cameroun d'un système de GFP transparent, performant, conforme aux standards internationaux, respectueux des prérogatives et attributions légales et réglementaires des institutions et administrations, ainsi que celles des autres acteurs de la GFP, et mettant résolument les finances publiques au service du développement du pays et du bien-être des citoyens ».

Pour poursuivre la modernisation de la gestion des finances publiques entamée en 2007 et de s'aligner sur les standards internationaux en matière de finances publiques, notamment ceux en vigueur dans la sous-région CEMAC, plusieurs textes ont été adoptés dont :

- ✓ la Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- ✓ la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018, portant régime financier de l'État et autres entités publiques ;
- ✓ le Décret N°2018/4992/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissements publics ;
- ✓ Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

6.4.2 Amélioration de la gestion de la dette

433. Dans le domaine de la gestion de la dette, la politique d'endettement et de gestion de la dette publique vise à maintenir la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques. Cette politique s'appuie sur l'adoption et la mise en œuvre effective des stratégies d'endettement et de gestion de la dette publique à moyen terme.

434. Dans cette logique, il sera notamment question : (i) de renforcer la politique de mobilisation des ressources propres et de consolidation budgétaire ; (ii) d'accélérer la mise en œuvre des mesures visant la réduction des SEND et privilégier dans l'avenir le recours aux emprunts concessionnels ; (iii) de veiller au strict respect du processus de maturation de projets

d'investissement public ; et (iv) de poursuivre la mise en œuvre des mesures visant la diversification des produits d'exportations et la maîtrise des importations, en vue d'accroître les recettes d'exportations et les réserves nécessaires pour garantir la viabilité de la dette. Dans cette optique, les autorités comptent mener des actions aux niveaux institutionnel, stratégique et opérationnel.

435. Au niveau institutionnel, il s'agira de poursuivre la mise en application du règlement CEMAC, portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique, notamment par : (i) la consolidation du rôle du CNDP ; (ii) une meilleure définition et coordination des rôles et des missions des différents acteurs d'une part, ainsi qu'une gestion cohérente, coordonnée et

efficace de la dette publique, d'autre part ; et (iii) le renforcement des capacités des acteurs intervenants dans la chaîne de gestion de la dette publique et de la trésorerie de l'Etat.

436. Au niveau stratégique, il sera question de poursuivre la recherche optimale des financements pour couvrir le financement de l'Etat tout en optimisant les coûts et risques et, promouvoir le développement du marché domestique, financier et monétaire. Ceci devrait se faire :

- **pour la dette extérieure** par : (i) la mobilisation prioritaire des financements concessionnels et le recours aux financements non concessionnels en cas de non disponibilité des ressources concessionnelles, pour la réalisation des projets dégagant des rentabilités financières et socioéconomiques avérées ; et (ii) l'allocation optimale des ressources d'emprunts aux projets et programmes bénéficiaires ;
- **pour la dette intérieure**, à travers : (i) la mise en place d'une politique d'émission des titres publics prudente ; (ii) le développement du marché secondaire afin de construire la courbe de taux de rendement, avec l'accompagnement de la BEAC, qui servira de référentiel aux emprunts domestiques ; (iii) la poursuite de l'utilisation judicieuse des deux mécanismes de financement (adjudication et syndication) ; et (iv) le recours aux achats de certaines catégories de dette, si nécessaire ;
- **par le recours aux PPP**, pour les projets d'infrastructures s'accommodant à ce mode de financement.

437. Au niveau opérationnel, les autorités entendent mettre un accent d'une part, sur le règlement du service de la dette à bonne date et l'apurement de tous les arriérés intérieurs (reste à payer, dettes flottantes, dettes non structurées, ...) pendant la période, et d'autre part, sur la mobilisation efficace des ressources à travers une programmation optimale des tirages extérieurs et des émissions de titres publics.

6.4.3 Rationalisation de la gestion des établissements et entreprises publics

438. Pour résorber le caractère déficitaire de la majorité des entreprises publiques, le Gouvernement entend mener une politique orientée vers : (i) la fixation des objectifs de dividende ; (ii) la réduction progres-

sive des subventions aux entreprises à faible niveau de performance ; (iii) l'introduction dans le marché boursier des grandes entreprises publiques des secteurs industriels ; (iv) la privatisation de la gestion des entreprises évoluant dans des secteurs hautement concurrentiels ; et (v) la mise en place de mesures d'accompagnement basées sur une meilleure exploitation du marché local.

439. S'agissant des établissements publics, pour renforcer leur performance et corréliser les subventions allouées aux résultats attendus, la priorité portera sur l'arrimage de leurs cadres stratégique, programmatique et budgétaire aux politiques publiques du Gouvernement dans le secteur d'activités concerné. Il s'agira précisément : (i) d'assurer un meilleur ancrage des établissements publics aux stratégies et programmes de leurs secteurs ; et (ii) d'assurer une meilleure budgétisation des activités des établissements publics.

440. De manière générale, les autorités envisagent : (i) de rationaliser la gestion du portefeuille de l'Etat ; et (ii) d'introduire un dispositif d'évaluation triennale des dirigeants des établissements et des entreprises publics.

6.4.4 Amélioration du climat des affaires

441. Pour faire du secteur privé le principal moteur du développement économique, l'accent sera mis sur les mesures visant à améliorer substantiellement le climat des affaires, en particulier celles ayant un impact positif direct sur l'investissement et l'entrepreneuriat. Il s'agira notamment : (i) de prendre des mesures pour tirer profit des atouts économiques du Cameroun, de son potentiel pour une meilleure insertion dans le marché international ; (ii) de lutter contre toutes les entraves administratives, fiscal-douanières et judiciaires au développement des activités économiques ; (iii) d'améliorer le dispositif des incitations à l'investissement privé pour renforcer l'attractivité économique ; et (iv) d'alléger les coûts et les procédures liées à la disponibilité foncière. Au rang des mesures judiciaires s'inscrivent la mise en place des juridictions spécialisées, avec un personnel aux capacités spécifiques renforcées notamment en matière du contentieux commercial et de la promotion des modes alternatifs de règlement des différends commerciaux.

442. Il s'agira aussi : (i) d'améliorer la mobilisation de l'épargne nationale pour le financement du secteur privé ; (ii) de lever les principaux obstacles qui

pèsent sur l'éclosion des partenariats public-privé ; (iii) de promouvoir l'utilisation des produits locaux, notamment par le biais de la commande publique et le label « Made in Cameroon » au niveau de la production et la distribution des biens et services en accordant des facilités spécifiques aux producteurs locaux ; (iv) d'implémenter les réformes du secteur bancaire en vue d'alléger les procédures et conditionnalités et faciliter l'obtention des crédits ; et (v) d'accompagner les champions nationaux.

443. L'efficacité des cadres de concertation entre l'Etat et le secteur privé sera renforcée par le suivi de l'effectivité de la mise en œuvre de leurs recommandations. Parmi les mesures phares à mettre en œuvre, en relation avec le secteur privé figurent : (i) le renforcement de l'accès à l'information ; (ii) l'amélioration de l'accès au financement notamment à travers l'opérationnalisation d'un mécanisme de financement des filières prioritaires des exportations et des PME ; (iii) la poursuite de l'assainissement du climat des affaires et l'amélioration de la compétitivité de l'économie à travers la mise à niveau de la zone industrielle de Douala. Ainsi, le secteur privé sera mieux associé dans les choix et les orientations économiques pour une meilleure appropriation et une synergie indispensable pour atteindre les objectifs de la Vision de développement à long terme.

6.4.5 Renforcement de la coopération et du partenariat au développement

444. Dans le domaine de la coopération et du partenariat au développement, il sera question de revoir, élargir et améliorer la nature et la portée de la contribution des partenaires extérieurs au processus de développement du Cameroun. La stratégie s'articulera autour de trois axes : (i) l'amélioration de l'efficacité de l'aide et des relations de coopération au développement existantes ; (ii) la diversification et le développement de nouvelles formes de partenariat (coopération décentralisée, commerce équitable, etc.), en intensifiant la coopération Sud-Sud ; et (iii) la prise en compte permanente des engagements pris au niveau international.

445. S'agissant des financements des partenaires au développement, ils doivent être alignés sur la stratégie nationale de développement pour la période en cours. Par ailleurs, le Gouvernement renforcera les mécanismes de coordination du suivi de la mise en œuvre des conventions et accords de coopération. En

outre, il mettra en œuvre une procédure d'évaluation avant signature de toute convention.

6.4.6 Contribution de la diaspora au développement et apport de la diplomatie économique

446. Le Gouvernement compte davantage s'appuyer sur la diaspora camerounaise pour participer au financement des projets de développement national. A cet effet, un cadre incitatif sera mis en place pour encourager les citoyens camerounais établis à l'étranger à investir dans les domaines porteurs. La diaspora devra également contribuer à l'amélioration de l'image de marque du Cameroun, tout comme les canaux diplomatiques classiques qui devront veiller à renforcer l'attractivité du pays et à valoriser le «made in Cameroon» pour attirer le maximum d'investissements directs étrangers.

6.4.7 Régulation et surveillance de l'espace économique national

447. Après avoir connu un modèle d'économie planifiée et centralisée dans lequel l'Etat avait une main mise sur l'ensemble du tissu productif au lendemain de l'indépendance, le Cameroun a opté pour le paradigme de l'Etat stratège et pragmatique recherchant le point d'équilibre entre le libre jeu du marché et un interventionnisme étatique ciblé et efficace.

448. L'Etat stratège est un régulateur qui, plutôt que de produire lui-même des biens et services, est chargé de veiller au maintien des grands équilibres ; et est conduit à recourir aux procédés de gouvernance en cherchant à obtenir la coopération et à emporter l'adhésion des acteurs sociaux. Sa fonction primordiale consistera à anticiper le changement et à tenter de concilier des impératifs contradictoires. Il doit aussi veiller au bon fonctionnement de l'économie de marché et est nécessairement un Etat régulateur, chargé de superviser le jeu économique, en établissant certaines règles et en intervenant de manière permanente pour amortir les tensions, régler les conflits, assurer le maintien d'un équilibre d'ensemble. Il sera aussi un Etat pragmatique, c'est-à-dire qu'il restera dans certains secteurs clés de l'économie.

449. Ainsi, la régulation économique devra être la nouvelle forme d'intervention privilégiée de l'Etat. Dans ce cadre, les autorités s'engagent à favoriser le déploiement optimal des opérateurs économiques dans des secteurs d'activités réglementés tout en as-

surant la protection des consommateurs et la qualité du service. L'objectif sera de permettre le libre jeu des forces du marché à travers une concurrence saine. Il s'agira de renforcer le positionnement institutionnel et les capacités opérationnelles de l'autorité de la concurrence et des régulateurs sectoriels en clarifiant leurs compétences et en veillant au respect scrupuleux des décisions rendues par les acteurs de régulation.

450. Toutefois, dans cet environnement compétitif et concurrentiel, les autorités entendent promouvoir les produits locaux dans les filières où le Cameroun dispose des avantages comparatifs évidents, sans pour autant remettre en cause les engagements internationaux de l'Etat en matière d'équité et de non-discrimination commerciales.

451. Enfin, le Gouvernement va mettre en place un dispositif de veille stratégique nationale et d'intelligence économique qui permettra de scruter en permanence l'environnement mondial pour déceler les signaux d'alerte et les opportunités d'affaires pour le Cameroun.

6.5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

452. Au cours de ces dernières années, la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire a été largement dominée par l'approche projet malgré les insuffisances qu'elle comporte en matière de cohérence, de synergie et des risques de déséquilibres spatiaux. Il s'en est donc naturellement suivi un manque de cohérence, d'harmonie et de coordination entre les différentes interventions dans les domaines de la gestion du territoire national, ce qui a finalement abouti, à de faibles résultats, en termes d'équilibres spatiaux et d'organisation de l'espace régional et local tels que : (i) une urbanisation rapide et mal maîtrisée due à une occupation anarchique de l'espace posant des problèmes de fourniture en équipements et services sociaux de base ; (ii) un accès difficile aux zones de production et d'activités pour assurer un réel développement ; (iii) une dégradation grandissante et constante des ressources naturelles du fait de leur exploitation irrationnelle ; et (iv) un manque d'installations d'assainissement et des réseaux de drainage des eaux dégradant le cadre de vie des populations.

453. Dans ce contexte, relever tous les défis susmentionnés simultanément devient un exercice délicat, qui exige des arbitrages d'une part, entre la compétitivité, la cohésion sociale et la préservation des ressources naturelles, et d'autre part, entre les différents acteurs aux intérêts souvent divergents.

454. Pour y parvenir, le Gouvernement s'est doté de trois (03) outils essentiels à savoir : (i) la loi N°201/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire ; (ii) le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) ; et (iii) le Plan de Zonage du territoire national. Ces outils permettent d'implémenter les stratégies sectorielles dans un cadre spatial cohérent, y compris l'accélération de la politique de décentralisation.

455. Le Gouvernement, de concert, avec les CTD prendra toutes les mesures qui garantissent l'équité spatiale et les équilibres régionaux et locaux, tout en tenant compte d'une part, de la nécessité de gérer efficacement les migrations et d'autre part, de créer des conditions propices au développement des activités économiques. Plus spécifiquement, il sera question de : (i) créer et mettre en réseau les pôles de développement urbains et ruraux ; (ii) développer les réseaux de communication et de desserte ; (iii) poursuivre et finaliser l'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire ; (iv) désenclaver les zones mal desservies pour leur assurer une meilleure intégration dans le réseau urbain régional ; (v) promouvoir le développement des villes secondaires de l'armature urbaine régionale pour les faire émerger en tant que pôles d'équilibre régionaux ; (vi) faire des zones frontalières des véritables pôles de développement économique ; (vii) mettre en place un système de prévention et de protection contre les risques environnementaux qui menacent la plupart des centres urbains (inondation, érosion, glissement de terrains, etc.) ; et (viii) veiller au respect des normes d'aménagement du territoire.

6.6 PROMOTION DU BILINGUISME, DU MULTICULTURALISME ET DE LA CITOYENNETE

456. En vue de maintenir la cohésion sociale et de poursuivre l'édification nationale, les autorités ont pris un ensemble de mesures spécifiques, à savoir : (i) la

création de la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme (CNPBM) ; (ii) la mise sur pied de sections Common Law à la Cour Suprême et à l'ENAM ; (iii) le recrutement de milliers d'enseignants bilingues ; (iv) la réorganisation de l'Agence du Service Civique de Participation au Développement ; (v) la formation de milliers de jeunes et adultes aux valeurs citoyennes ; et (vi) l'élaboration d'un référentiel d'éducation civique et d'intégration nationale.

457. Malgré ces efforts, certains phénomènes tels que le népotisme, le tribalisme, le clientélisme ainsi que la problématique de la redistribution inéquitable de la richesse nationale et les luttes ethniques persistent et sont susceptibles d'entraver la dynamique du Cameroun vers une croissance inclusive.

458. Ainsi, pour réduire la fracture sociale et promouvoir un développement national inclusif, le Gouvernement entend intensifier les mesures visant : (i) la promotion du bilinguisme ; (ii) la promotion du multiculturalisme et le développement d'une identité culturelle synthétique ; (iii) la réappropriation de la citoyenneté et du patriotisme ; et (iv) le raffermissement du lien social et de l'autorité de l'Etat.

6.6.1 Promotion du bilinguisme

459. L'insuffisante appropriation du bilinguisme au sein de la société est susceptible de remettre en cause l'unité du pays et le sentiment d'appartenance nationale. Ainsi, les autorités s'engagent à promouvoir la pratique du bilinguisme au Cameroun à travers notamment : (i) le suivi de la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles faisant de l'anglais et du français deux langues officielles d'égale valeur ; (ii) la formation obligatoire aux deux langues officielles pour tous les camerounais dès la maternelle ; et (iii) la diffusion systématique et simultanée des documents administratifs en français et en anglais.

6.6.2 Promotion du multiculturalisme et développement d'une identité culturelle synthétique

460. Pour atteindre l'objectif d'unité dans la diversité à l'horizon 2035, la promotion du multiculturalisme et de l'identité nationale se fera par le biais notamment : (i) du renforcement du cadre normatif et de la vulgarisation de la réglementation sur le multiculturalisme ; (ii) de la mise en place d'un système de

valorisation du patrimoine culturel et artistique ; et (iii) de la poursuite de l'introduction des arts et des langues nationales dans les programmes scolaires.

461. Par ailleurs, les autorités entendent promouvoir une identité culturelle synthétique qui vise à découvrir et à éradiquer les loyautés primaires d'origine diverses (ethnique, religieuse, linguistique, etc.), manifestement opposées à la loi et à la cohabitation. Dans ce cadre, il s'agira de susciter la mobilisation des principaux acteurs sociaux et leur adhésion au projet que formule la présente stratégie en favorisant la construction de l'identité nationale. Par ailleurs, le Gouvernement entend veiller à la représentation équitable de tous les segments de la société dans les sphères de décision. En outre, le service civique de participation et la promotion des initiatives intercommunautaires devront également être renforcés.

462. En ce qui concerne spécifiquement la promotion de l'intégration nationale, le Gouvernement entend former des citoyens enracinés dans leur culture, respectueux de l'intérêt général, du bien commun, de l'éthique et des valeurs démocratiques, soucieux du vivre ensemble et ouverts au monde. Il sera ainsi question, d'amener les camerounais à dépasser les identités primaires pour s'associer à la construction d'une société plus apte à faire face à la mondialisation et à ses nombreux défis. Le Gouvernement entend également promouvoir un volontariat inclusif à travers la mobilisation, la participation citoyenne et la valorisation des compétences de toutes les couches sociales, gage de l'intégration nationale et de la cohésion sociale.

6.6.3 Réappropriation de la citoyenneté et du patriotisme

463. Le Cameroun se caractérise par une forte diversité sociologique (ethnies, langues, cultures, etc.) qui est un atout pour le développement, à condition d'inculquer aux populations les valeurs républicaines telles que la citoyenneté et le patriotisme. Pour pallier les crispations politiques, la recrudescence des dérives irrédentistes et la dépravation des mœurs, la promotion d'un ensemble de valeurs cardinales est indispensable pour former le socle de la rénovation de la relation entre l'individu, les communautés et l'Etat de manière à garantir de façon permanente la convergence de leurs centres d'intérêts respectifs. Parmi ces valeurs on peut citer le patriotisme, le culte

du mérite, la solidarité et la fierté nationale.

464. A cet effet, les autorités entendent mener des actions visant : (i) la réappropriation du passé historique commun ; (ii) la mise en œuvre du projet d'Éducation Populaire, Civique et d'Intégration Nationale ; (iii) la valorisation des modèles de réussite ; et (iv) l'organisation des activités de brassage des cultures pour consolider les liens historiques forts qui existent entre les diverses communautés. Par ailleurs, En tant que partenaire stratégique de l'Etat, la société civile sera mobilisée dans une approche proactive.

6.6.4 Raffermisssement du lien social, de l'autorité de l'Etat et du rapport Etat-citoyen

465. Bien souvent, l'Etat est perçu comme une machine extérieure et oppressante par les citoyens. De même, le délitement du lien social crée un phénomène

de défiance, de plus en plus observé, à l'égard de l'Etat et des autorités qui l'incarnent. Dans l'optique du raffermissement du lien social, le Gouvernement entend : (i) rapprocher davantage les services publics des citoyens ; (ii) renforcer la justice sociale ; (iii) promouvoir l'égalité des chances ; (iv) développer et codifier les principes du dialogue social, de la cohésion sociale et du vivre ensemble.

466. De plus, un accent sera mis sur : (i) la lutte contre le népotisme, le tribalisme, le clientélisme et la corruption ; (ii) la promotion de l'exemplarité des gouvernants ; (iii) la conduite de campagnes de sensibilisation à l'utilisation responsable des nouvelles formes de communication (réseaux sociaux) ; (iv) la professionnalisation d'une presse consciente de son devoir d'information et d'éducation de masse ; (v) la lutte généralisée contre l'incivisme ; et (vi) la répression, dans le cadre de la loi, des discours de haine tribale et d'hostilité envers la nation.

TROISIEME PARTIE :

**IMPLICATIONS MACROECONOMIQUES ET
DISPOSITIF DE PILOTAGE**

CHAPITRE 7

CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

467. Ce chapitre analyse les implications sur les agrégats macroéconomiques de la mise en œuvre de la SND30. Il met en relief l'incidence de la mise en œuvre des réformes globales et sectorielles préconisées sur le profil de la croissance globale, la dynamique économique sectorielle, les niveaux d'investissement et le financement de l'ensemble de l'économie.

468. Cette analyse se décline en trois étapes : (i) la simulation d'un scénario de référence ou à politique inchangée ; (ii) la simulation d'une variante plus " volontariste " assise sur la Vision avec pour finalité de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035 ; (iii) une analyse des risques.

469. Simulation d'un scénario de référence. Ce scénario prend en compte les priorités du Gouvernement tout en tenant compte des contraintes structurelles actuelles en matière de financement (ressources internes et externes), d'absorption des budgets et d'exécution physique des programmes et projets dans les différents domaines ciblés. A travers ce scénario, le taux de croissance moyen annuel se situe autour de 5,6% sur la période 2021-2030.

470. Simulation d'une variante " volontariste " assise sur la Vision. Cette variante prend en compte les efforts supplémentaires que le Gouvernement devrait mettre en œuvre non seulement pour lever les contraintes structurelles actuelles, mais également pour assurer un meilleur suivi-évaluation en vue d'atteindre les objectifs de la Vision. Ce scénario situe la croissance moyenne annuelle autour de 8% sur la période 2021-2030..

471. Analyse des risques. Cette dernière analyse vise à mettre en exergue les conséquences (en termes de perte de points de croissance) de certains risques auxquels est soumis le scénario Vision. Ces risques concernent notamment : (i) la persistance de la crise sécuritaire dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; (ii) les retards dans l'exécution des projets agricoles, énergétiques et d'infrastructures ; (iii) les conséquences d'un dérèglement climatique prononcé.

7.1 SCENARIO DE REFERENCE

7.1.1 Principales hypothèses sur les leviers de la croissance

7.1.1.1 Agriculture

472. La stratégie Gouvernementale en matière d'agriculture depuis 2010 vise à terme, la modernisation de l'appareil productif, l'amélioration de la sécurité alimentaire, le développement de l'agro-industrie et la lutte contre la vie chère. A cet effet, les actions menées avaient pour objectifs : (i) de renforcer la production et la productivité avec un accent sur l'accroissement des rendements et des surfaces exploitées notamment au niveau des exploitations familiales ; (ii) de réduire les pertes post-récoltes ; (iii) de développer les filières porteuses de croissance ; (iv) de promouvoir la grande et la petite mécanisation agricole ; (v) de renforcer la vulgarisation et le conseil agricole ; (vi) de développer l'offre d'intrants (engrais, semences, etc.) et de faciliter son accessibilité aux producteurs.

473. Agriculture vivrière. L'orientation majeure de cette deuxième phase de la Vision est notamment de favoriser une accélération du processus d'industrialisation avec un accent sur l'approvisionnement en produits agricoles locaux. A cet effet, il apparaît qu'en face de la demande traditionnelle en produits vivriers émanant des ménages, une demande supplémentaire devrait provenir des industries.

474. Face à cette situation, le Gouvernement a décidé d'accroître de manière substantielle et rapide l'offre des produits agricoles. A cet effet, il est prévu l'amélioration de la production de certaines spéculations prioritaires parmi lesquelles, le riz, le maïs, le sorgho, le soja, le manioc, la banane plantain, la pomme de terre. Pour atteindre cet objectif, il est notamment envisagé : (i) l'opérationnalisation de la Politique Nationale de Semences Végétales (PNSV) adoptée en janvier 2018. Cette politique vise à promouvoir l'émergence d'une filière semencière privée économiquement viable ; (ii) le désenclavement des bassins de production ; (iii) l'aménagement des espaces agricoles

; (iv) la mise en place dans les principaux bassins agricoles des équipements de conservation et de conditionnement. Fort de ces initiatives, la production de ce sous-secteur est projetée à 6% en moyenne annuelle sur la période 2021-2030.

475. Agriculture industrielle et d'exportation. L'un des objectifs du Gouvernement est de relancer la production des principaux produits de rente (cacao, café, coton, banane, caoutchouc, huile de palme, noix d'acajou, etc.), tout préconisant une plus grande valorisation sur le territoire national. A cet effet, il est envisagé un accompagnement de la SODECOTON dans la mise en œuvre de son plan de relance dont l'objectif est de porter la production nationale de coton à 600 000 tonnes d'ici 2026. Pour ce qui est de la production du cacao, l'objectif est de tripler la production nationale d'ici 2030, avec un accent sur l'amélioration des rendements, la mise en place de nouvelles plantations et la poursuite de l'encadrement de proximité des opérateurs. Aussi, un accompagnement spécifique au relèvement de la production caoyère dans la Région du Sud-Ouest est envisagé.

476. En ce qui concerne la banane, le caoutchouc et l'huile de palme, la dynamique de production devrait s'inscrire durablement à la hausse d'ici 2023 avec notamment la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation de la CDC et de la PAMOL, ainsi que l'entrée en production progressive des nouvelles plantations de la SOCAPALM.

7.1.1.2 Elevage, pêche et aquaculture

477. Dans ce sous-secteur, il est envisagé un accroissement de la production avec un accent sur : (i) la promotion de l'élevage à cycle court (volaille, porc, petits ruminants, lapin, miel, espèces non conventionnelles, etc.) ; (ii) l'accompagnement à la création des exploitations de moyenne et grande importances pour l'élevage bovine susceptibles de rapporter des devises à l'exportation ; (iii) le développement de la production laitière ; (iv) la promotion de l'aquaculture ; (v) la structuration des circuits de distribution et de commercialisation ; (vi) et la mise en place des infrastructures d'abattage et de conservation. Par ailleurs, l'optimisation des retenues d'eaux des barrages hydroélectriques devrait renforcer la production locale de poissons. Ces différentes initiatives devraient permettre à moyen terme une réduction progressive des importations de poissons en les substituant par un approvisionnement local.

478. Afin de réduire l'impact des maladies animales sur la productivité des cheptels et assurer la protection des consommateurs, le Gouvernement veillera à renforcer la disponibilité des médicaments, ainsi que les compétences des services vétérinaires.

479. De même, le sous-secteur élevage et pêche devrait continuer de bénéficier d'une attention particulière du Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la vie chère et la détermination à accroître la consommation des protéines animales afin de se rapprocher des standards de la FAO qui la situe à 42 Kg/hbt/an. Sur cette base, il est anticipé une hausse de la production de ce sous-secteur de 5,5% en moyenne annuelle sur la période 2021-2030.

7.1.1.3 Sylviculture et exploitation forestière

480. La stratégie dans ce sous-secteur vise notamment à favoriser : (i) la valorisation des ressources forestières et fauniques ; (ii) la promotion de nouvelles essences ; (iii) la structuration du marché intérieur du bois en vue d'assurer un meilleur approvisionnement des industries locales de transformation du bois ; (iv) la mise en exploitation progressive des forêts communales et l'entrée en exploitation des forêts communautaires. Ce sous-secteur devrait donc connaître une croissance moyenne de 4,5% par an entre 2021 et 2030.

7.1.1.4 Industrie extractive

481. Selon les données de la SNH, il est envisagé au cours des premières années de la stratégie une évolution à la baisse du profil de la production pétrolière, en liaison avec le déclin naturel des champs pétroliers existants. Toutefois, le pays connaît depuis la mise en exploitation de l'usine flottante de production de gaz une hausse sensible de la production Gaz Naturel Liquéfié (GNL) et de Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL). A moyen terme, cette tendance baissière devrait s'inverser à la faveur de l'entrée en production de nouveaux puits encore en exploration.

482. Sur l'ensemble de la période considérée, l'influence de la branche des industries extractives sur la dynamique économique globale est restée faible. En effet, le taux de croissance moyen annuel du PIB de cette branche est de -0,2% sur cette période.

7.1.1.5 Industries manufacturières

483. Le développement des industries manufacturières est un axe majeur de cette stratégie. En effet, les initiatives poursuivies dans ce sous-secteur visent à : (i) renforcer la modernisation de l'appareil de production et la mise à niveau des entreprises, nécessaire pour améliorer leur compétitivité ; (ii) mettre en place des champions nationaux ; (iii) opérationnaliser le patriotisme économique en favorisant le « made in Cameroon » ; (iv) renforcer l'utilisation des intrants locaux par les industries agroalimentaires ; (v) et densifier des mesures visant l'amélioration du climat des affaires.

484. Par ailleurs, le Gouvernement devrait prendre des initiatives visant à impulser un développement industriel endogène. Ces initiatives devraient également porter sur l'accroissement de la demande intérieure en faveur des industries : (i) du bois et de fabrication des meubles ; (ii) de la transformation du Cacao, du Café, des produits agricoles et de l'élevage ; (iii) du coton-textile et confection ; (iv) de la chimie pharmaceutique. Dans la branche de production des produits pétroliers, le Gouvernement envisage à moyen terme la réhabilitation de la Société Nationale de Raffinage (SONARA) en la mettant aux normes technologiques actuelles, afin de favoriser un approvisionnement local en carburant à partir de la transformation du pétrole brut camerounais. Ainsi, les industries manufacturières devraient enregistrer une croissance moyenne de l'ordre de 5,3% dans la période 2021-2030.

7.1.1.6 Energie

485. Afin de renforcer l'approvisionnement en énergie électrique, le Gouvernement s'engage à assurer le raccordement total et la mise en service de l'ensemble des grands projets énergétiques de première génération. Aussi, en plus de la réhabilitation de certaines infrastructures hydroélectriques notamment le barrage de Lagdo, de nouveaux projets énergétiques seront développés et mise en exploitation, en vue de porter les capacités installées de 1 650 MW en 2019 à plus de 5 000 MW d'ici 2030.

486. A cet effet, il est envisagé la mise en service des Barrages Hydroélectriques de Nachtigal-Amont (420Mw) en 2024, de Bini à Warak (75Mw) en 2024; de la Menchum (72Mw) en 2026 ; de Song-Ndong (270Mw) en 2027. A côté de ces barrages, plusieurs lignes de transport seront conjointement

construites afin d'assurer les raccordements aux différents réseaux interconnectés. Ces initiatives permettent d'anticiper, sur la période 2021-2030, une amélioration de l'offre énergétique de l'ordre de 6,2% en moyenne annuelle.

7.1.1.7 Bâtiments et travaux publics

487. Les BTP restent comme l'un des principaux leviers de croissance de la SND30. En effet, l'option du Gouvernement de poursuivre, avec le concours du secteur privé, le développement de nouvelles infrastructures (routes, autoroutes, barrages, ports) et la réhabilitation des infrastructures existantes permettront de soutenir la dynamique enregistrée dans la branche BTP. Le taux de croissance annuel moyen de cette branche est projeté autour de 7,9% sur la période 2021-2030

488. Parmi ces infrastructures, nous pouvons notamment relever : (i) la réhabilitation de certains tronçons routiers (Maroua-Mora, Mora-Dabanga-Kousseri, Ebebd-Kalong, Kalong-Tonga, Tonga-Bafoussam-Babadjou, Babadjou-Bamenda,...) ; (ii) la construction des autoroutes (Yaoundé – Douala - Limbé, Edéa - Kribi, Kribi-Lolabé, Yaoundé-Nsimalen (Section urbaine),... ; (iii) la constructions de certains tronçons routiers (Zambi-Kribi, Bamenda – Enugu, Batchenga - Ntui - Yoko - Lena – Tibati, Bingambo – Grandzambi, Ketta - Djoum, Manki - Pont de la mape, Djoum-Mitom, Mbere – Ngaoundéré, Sangmelima – Bikoula, Bikoula-Djoum, Kumba-Mamfé, Olama – Kribi, Ring road) ; (iv) la construction des autres infrastructures (Chemin de fer Douala – Ngaoundéré – Ndjamen, Edéa-Kribi-Lolabe (site du port)-Campo, Edéa-Douala-Limbé, le port de Limbé, la deuxième phase du port de kribi).

7.1.1.8 Télécommunications

489. La stratégie de développement des télécommunications repose sur le raccordement des ménages et des entreprises à la fibre optique déjà installée, et la poursuite des investissements en vue de la modernisation des infrastructures, de l'extension de la couverture géographique, de l'amélioration de la qualité du service internet et de l'offre de nouveaux produits plus attractifs, ainsi que le développement de l'économie numérique. Sur la base de ces hypothèses, la branche des télécommunications devrait connaître une croissance de 6,4% à l'horizon de la stratégie.

7.1.1.9 Transports

490. Les services des transports devront bénéficier des bonnes performances des activités enregistrées dans les secteurs primaire et secondaire. En effet, le regain d'activités dans les secteurs du bois et du coton, ainsi que le dynamisme dans la production des autres cultures d'exportation (cacao, banane, etc.) devraient intensifier l'activité du transport terrestre notamment le trafic des marchandises. De même, le renouvellement de la ligne Belabo-Ngaoundéré, la construction de la ligne Ngaoundéré – Ndjamena et l'acquisition de 25 nouveaux wagons devraient également soutenir les performances du transport ferroviaire. En ce qui concerne le transport maritime, l'activité devrait être portée par l'accroissement des exportations des produits agricoles et manufacturiers d'une part, et la hausse des importations des biens d'équipements nécessaires pour les infrastructures et les industries d'autre part. Les services des transports pourraient donc connaître une croissance annuelle moyenne de 6,6% entre 2021 et 2030

7.1.1.10 Commerce

491. La stratégie met l'accent sur un encadrement concerté (ministère en charge du commerce, opérateurs économiques) des prix des produits de grande consommation. Pour accroître la contribution de ce sous-secteur à la croissance, le Gouvernement entend investir au cours des prochaines années dans le contrôle des normes et de qualité, la promotion du « made in Cameroun », l'amélioration de la protection du consommateur, la répression de la fraude sur la qualité des produits, et la réduction de la contrebande.

7.1.1.11 Tourisme

492. Le développement de l'industrie touristique connaîtrait une évolution significative de 2020 à 2030. L'objectif est d'atteindre 3 500 000 touristes par an à l'horizon 2030. Il est prévu pour ce faire le développement des produits phares par région, la sécurisation, l'aménagement et la promotion des sites touristiques, l'augmentation de la capacité d'accueil

des touristes par l'accroissement du nombre d'hôtels haut standing et la promotion de la destination Cameroun.

7.1.1.12 Services non marchands

493. Le Gouvernement prévoit de poursuivre son programme de rationalisation des dépenses publiques. A cet effet, un effort sera mené dans le cadre de la maîtrise des dépenses courantes, afin de dégager des marges budgétaires pour le financement des dépenses d'investissement et d'accompagner les opérateurs privés qui souhaiteraient investir dans le sous-secteur industriel. Par ailleurs, le Gouvernement entend maintenir un rythme soutenu des dépenses d'investissements, notamment, en ce qui concerne les infrastructures.

7.1.1.13 Prix

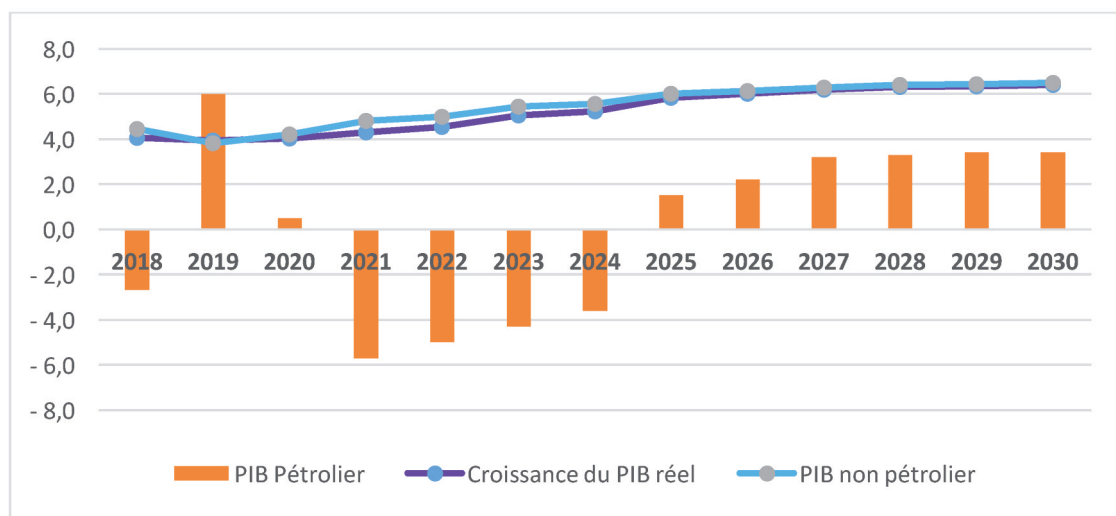
494. Les hypothèses retenues ici sont celles du World Economic Outlook (WEO) pour les cours des matières premières. A cet effet, la dynamique des prix aussi bien du pétrole que des autres matières premières exportées resteraient dans une évolution quasi-stable. Le Gouvernement poursuivra sa politique de gel des prix à la pompe des produits pétroliers.

495. Par ailleurs, en plus du renforcement du contrôle des prix et de la spéculation, les efforts en matière d'accroissement de la production et d'approvisionnement régulier des marchés devraient permettre de contenir le niveau des prix en dessous du seuil de 3%.

7.1.2 Implications sur le cadre macroéconomique et budgétaire

7.1.2.1 Profil de la croissance du PIB

496. Le scénario de référence traduit la volonté du Gouvernement de promouvoir une croissance forte et durable à travers une accélération de son processus d'industrialisation. Cette industrialisation vise également à assurer une intégration verticale de son économie et une réduction de la dépendance vis-à-vis des exportations des matières premières.

Graphique 9 : Evolution du PIB pétrolier et non pétrolier du scénario de base**Source:** MINEPAT

497. Dans ce scénario, l'activité économique devrait connaître une croissance annuelle moyenne de 5,6% sur la période 2021-2030. Cette évolution devrait être principalement soutenue par la dynamique non pétrolière. En effet, le PIB non pétrolier est projeté en moyenne annuelle à 5,9% sur cette période, soit une hausse de 1,2 point par rapport la dynamique moyenne sur les dernières années. Quant au PIB pétrolier, la dynamique envisagée est de -0,2% en moyenne annuelle sur l'ensemble de la période.

498. En ce qui concerne les efforts de mobilisation de recettes non pétrolières, un effort particulier sera mené par les administrations fiscales, malgré la poursuite du démantèlement tarifaire dans le cadre des

APE. A cet effet, le ratio des recettes non pétrolières sur le PIB devrait être porté à 14,8% en 2030 contre 13,6% en 2019, soit une amélioration d'environ 1,2 point. Par ailleurs, les efforts seront poursuivis dans le sens de la rationalisation des dépenses publiques. Le ratio des dépenses totales sur le PIB devrait se stabiliser à moyen terme autour de 17%. Ainsi, le solde primaire hors pétrole devrait progressivement s'améliorer sur l'ensemble de la période passant de -3,8% en 2019 à -1,9% du PIB en 2030, soit un gain de 1,9 point. Quant-au solde global, il devrait également s'améliorer progressivement sur l'ensemble de la période passant de -2,1% en 2020 pour se situer autour de 1,5% en moyenne annuelle

Tableau 3 : Quelques indicateurs clés du scénario de base

Exercices	2017-2020	2021-2025	2026-2030
Croissance du PIB réel	4,0	5,0	6,2
PIB Pétrolier	-3,2	-3,4	3,1
PIB non pétrolier	4,5	5,4	6,3
Déflateur du PIB	1,5	1,6	1,7
Déflateur du PIB non pétrolier	1,0	1,6	1,6
Le ratio des recettes totales sur le PIB	15,2	14,8	15,5
Le ratio des recettes non pétrolières sur le PIB	13,1	13,6	14,6
Taux d'investissements	22,9	24,0	25,0
Taux d'investissements publics	4,1	3,4	3,2
Solde primaire hors pétrole (% du PIB)	-4,5	-2,0	-2,0
Solde global (% du PIB)	-3,2	-1,6	-1,5
Dépenses totales (% du PIB)	18,8	16,7	17,4
Dépenses en capital (% du PIB)	7,1	6,2	6,8

Source: MINEPAT

7.1.2.2 Analyse des évolutions sectorielles

499. L'analyse des évolutions sectorielles du PIB met notamment en exergue les développements probables espérés dans les sous-secteurs des industries, agricole, et travaux publics, à la faveur de la mise en œuvre des projets d'infrastructures.

500. Ainsi, le secteur primaire connaîtrait une croissance de 5,7% en moyenne annuelle sur la période 2021-2030 avec une dynamique autour de 6% en moyenne annuelle sur les dernières années de mise en œuvre de la stratégie. Cette dynamique serait notamment soutenue par les bonnes performances anticipées dans le sous-secteur agricole qui devrait progressivement enregistrer une demande additionnelle émanant des agro-industries en plus de la demande traditionnelle des ménages. Ainsi, l'agriculture vivrière devrait enregistrer une croissance moyenne annuelle de 5,5% et 6,5% respectivement sur les périodes 2021-2025 et 2026-2030. La croissance dans le sous-secteur de l'agriculture industrielle d'exportation devrait passer de 3,9% en 2018 à près de 5,6% en moyenne entre 2021 et 2030.

501. La promotion de l'élevage à cycle court, de l'embouche bovine et l'industrialisation de la filière devrait favoriser un accroissement de l'activité dans le sous-secteur de l'élevage. Son taux de croissance devrait passer de 4,4% en 2018 à 5,5% en moyenne sur la période 2021-2030. La contribution de la sylviculture devrait progressivement s'améliorer sur la période en liaison avec l'accroissement et la structuration de la demande aussi locale qu'étrangère des ressources forestières. Il est anticipé une croissance moyenne de 4,5% entre 2021 et 2030.

502. La dynamique du secteur secondaire serait soutenue sur la période 2021-2030 avec une croissance moyenne annuelle de 5,1%. Hors industries extractives, ce secteur devrait connaître une croissance de 6% en moyenne annuelle entre 2021 et 2030. Cette performance serait principalement soutenue par : (i) la bonne tenue des industries manufacturières qui devraient bénéficier aussi bien d'un meilleur approvisionnement en énergie électrique, qu'en intrants mais également à un accroissement de la demande intérieure avec la promotion du « made in Cameroun » ; et (ii) et le dynamisme des activités dans les BTP, en liaison avec la mise en œuvre de nouveaux grands projets d'infrastructures. Ainsi, la croissance des sous-secteurs des BTP, des industries agro-alimentaires et des autres industries manufacturières devrait respec-

tivement se situer en moyenne annuelle autour de 7,9 %, 5,8 % et 4,7 % sur la période 2021-2030.

503. Quant au secteur tertiaire, il est fortement corrélié aux activités des autres secteurs en amont. Ainsi, la dynamique favorable de ce secteur devrait être principalement soutenue par les bonnes performances envisagées dans les BTP, les industries manufacturières, le tourisme, ainsi que dans les différentes branches du secteur primaire. Ce regain d'activités entraînerait un dynamisme favorable dans les branches commerce, restauration et hôtellerie. L'amélioration des infrastructures routières et portuaires boosterait l'activité des transports. Il en serait de même de la mise en service des infrastructures de télécommunications. De ce fait, il est anticipé une croissance annuelle moyenne de 5,9 % entre 2021 et 2030.

7.1.2.3 Analyse des emplois du PIB

504. La croissance économique va demeurer soutenue par la demande intérieure. La promotion du secteur industriel et la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures de deuxième génération devraient favoriser une progression continue des investissements public et privé sur la période 2021-2030. Ainsi, le taux d'investissement devrait progresser pour se situer en moyenne annuelle autour de 25,3% entre 2027 et 2030.

505. En ce qui concerne la consommation, celle émanant du privé devrait demeurer dynamique sur l'ensemble de la période, avec une croissance moyenne estimée à 5,1% entre 2021 et 2030. Par ailleurs, bien que la part de la consommation dans le PIB demeure robuste, elle sera toutefois ramenée de 80,8% en 2019 à près de 78,3% en 2030, en liaison avec l'accroissement des investissements publics et privés.

506. S'agissant de la demande extérieure nette, le recul de la production pétrolière sur les premières années de mise en œuvre de la stratégie (2021-2024), conjugué avec la mise en œuvre de nombreux projets d'infrastructures devraient induire une dégradation du solde extérieur net, en le faisant passer de -3,8% du PIB en 2019 à -5% en 2025. A partir de 2026, cette tendance serait atténuée par les perspectives d'entrée en production des nouveaux champs ainsi que l'augmentation de la production des principales cultures d'exportation grâce aux bonnes performances prévues au niveau de l'agriculture industrielle et d'exportation, ainsi que dans les industries manufacturières.

507. Aussi, la mise en œuvre efficace de la politique d'import substitution devrait permettre d'assurer une plus grande maîtrise de la dynamique des importations. Et ceci malgré la poursuite de la mise en œuvre des infrastructures susceptibles de générer les importations des biens d'équipements. Ces évolutions permettront notamment de contenir la dégradation de la demande extérieure nette et de la ramener progressivement de -5% du PIB en 2025 à -3,4% en 2030.

7.1.2.4 Finances publiques

508. Compte tenu de la baisse tendancielle de la production, et le niveau des cours du pétrole relativement bas par rapport aux prix historiques, la politique budgétaire sera prioritairement axée sur les efforts accrus de mobilisation des recettes non pétrolières. Ainsi, en pourcentage du PIB, les recettes non pétrolières devraient passer de 13,6% en 2019 à 14,8% en 2030, soit un accroissement de 1,2 point. Cette évolution serait principalement soutenue par la hausse des recettes fiscales, malgré la mise en œuvre progressive des APE. Quant aux recettes pétrolières, ils devraient progressivement passer de 2,3% du PIB en 2019 pour s'établir à partir de 2022 autour de 1% du PIB.

509. S'agissant des dépenses, le Gouvernement entend assurer le développement des infrastructures productives, accompagner le développement du processus d'industrialisation, tout en garantissant la soutenabilité des finances publiques et la préservation des dépenses sociales en vue de protéger les couches sociales pauvres et défavorisées. La politique de la dépense vise à contenir les dépenses courantes. Ainsi, le ratio des dépenses totales au PIB devrait être ramené de 18,7% en 2019 à 17,5% en 2030. Toutefois, sur l'ensemble de la période ce ratio se situe en moyenne annuelle autour de 17%.

510. Sur la base de ces hypothèses, le déficit du solde primaire hors pétrole devrait progressivement s'améliorer passant de -3,6% en 2019 à -2,0% en 2030. Quant au solde budgétaire, il devrait se situer autour de -1,5% en moyenne annuelle entre 2021 et 2030.

511. Par ailleurs, une analyse du profil des grandes masses de dépenses laisse entrevoir que les gains enregistrés aussi bien au niveau de la mobilisation des recettes non pétrolières que de la rationalisation des

dépenses courantes sont pour l'essentiel affectés au financement des dépenses en capital sur ressource propre. Ces évolutions traduisent la volonté du Gouvernement de financer prioritairement le développement des infrastructures à partir des recettes non pétrolières. La part des dépenses en capital dans les dépenses totales passe de 36,0% en 2020 à 39,8% en 2030.

7.1.2.5 Balance des paiements

512. En ce qui concerne la balance des paiements, la dégradation du solde du compte courant devrait se poursuivre sur les premières années de mise en œuvre de la stratégie pour se situer autour de -4 % du PIB en 2025. Cette situation serait notamment la conséquence des effets conjugués de la baisse de la production pétrolière et de l'accroissement des importations de biens d'équipements nécessaires aussi bien pour la réalisation des projets d'investissements publics et privés, que pour le développement du tissu industriel. Sur la période 2026-2030, ce solde devrait progressivement s'améliorer pour se situer autour de -2 % du PIB en 2030, en liaison avec l'accroissement de la dynamique d'exportation des produits manufacturiers, pétroliers et agricoles ainsi que l'aboutissement de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution.

513. Le compte des revenus restera déficitaire sur toute la période de la stratégie en raison des dividendes qui seront versées aux investisseurs étrangers et du paiement des intérêts sur la dette publique extérieure. Le solde des transferts courants, projeté sur la base de la croissance dans les pays développés, demeurera excédentaire sur toute la période. Il est passé de 1,2% en 2018 à 1,0% du PIB en 2030.

514. S'agissant du compte de capital et des opérations financières, il demeurera excédentaire sur toute la période. Il en sera de même pour le solde des investissements directs étrangers, en raison des investissements étrangers attendus dans le cadre des différents projets aussi bien dans les industries, les BTP, que dans les sous-secteurs hôteliers, pétroliers et énergétiques. Aussi, les transactions financières (emprunts, crédits commerciaux liés principalement à l'achat des biens d'équipement) contribueront à l'entrée des capitaux sur cette période.

Tableau 4 : Indicateurs clés de la balance des paiements

Exercices	2016-2020	2021-2025	2026-2030
Solde du compte courant	-3,2	-3,4	0,7
Solde des biens et services	-2,5	-2,8	1,3
Solde des biens	-1,0	-1,5	2,2
Solde des services	-1,5	-1,3	-0,9
Solde du compte de capital et des opérations financières	2,6	3,5	3,5
Investissement Direct Etranger	1,8	1,5	1,4
Solde global	-0,6	0,0	4,2

Source: MINEPAT

7.1.2.6 Situation monétaire

515. Les avoirs extérieurs nets évolueront de façon régulière en fonction du profil des exportations pétrolières, des biens issus des sous-secteurs agricoles et des industries, ainsi que des importations de biens d'équipement liées à la mise en œuvre

des projets d'investissements publics et privés. Par ailleurs, il est attendu un accroissement continu du crédit à l'économie dont la dynamique moyenne annuelle entre 2021 et 2030 serait de 8%. Parallèlement à la croissance du PIB, le ratio de la masse monétaire au PIB devrait évoluer autour de 23,5% du PIB sur l'ensemble de la période.

Tableau 5 : Evolution de la situation monétaire

Exercices	2016-2020	2021-2025	2026-2030
Actifs	22,7	23,5	23,5
Avoirs Extérieurs nets	9,2	6,3	14,3
Avoirs Intérieurs nets	13,8	17,2	9,2
Crédit Intérieur	17,4	21,4	13,0
Créances nettes sur l'Etat	1,9	2,9	2,4
Crédit à l'économie	15,5	18,5	10,5
Autres Postes nets	-3,9	-4,2	-3,8
Passifs	22,7	23,5	23,5
Masse monétaire	22,7	23,5	23,5
Circulation fiduciaire	4,9	4,9	4,9
Monnaie scripturale	9,8	10,1	10,1
Quasi-monnaie	8,1	8,4	8,4

Source: MINEPAT

7.2 SCENARIO VISION

7.2.1 Principales hypothèses macroéconomiques

516. En ce qui concerne le scénario Vision, il est postulé ici qu'en plus des hypothèses macroéconomiques déjà reprises au niveau du scénario de référence, des mesures, actions et réformes spécifiques soient envisagées au cours des trois premières années de mise en œuvre de la stratégie (2020-2022), afin d'asseoir les fondamentaux devant favoriser une croissance forte et durable. En effet, ces initiatives devraient notamment porter sur : (i) une amélioration des capacités d'absorption des budgets et des financements extérieurs ; (ii) une amélioration de l'effica-

cité et de l'exécution physique des programmes et projets ; (iii) un retour progressif de la paix dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; (iv) une plus grande appropriation des différents acteurs étatiques ainsi que les partenaires techniques et financiers de la nouvelle stratégie nationale de développement ; (v) la mise en service total des projets de première génération ; (vi) l'identification et la maturation des principaux projets de deuxième génération ; (vii) la promotion et la recherche des partenaires pour les projets à mettre en œuvre en PPP ; (viii) le renforcement du climat des affaires et la levée des goulots d'étranglements qui obèrent le développement des sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche.

517. La levée de ces contraintes devrait notamment favoriser dans le secteur primaire, le développement rapide et l'intensification des activités agrosylvopastorales nécessaires pour l'approvisionnement de la demande additionnelle des industries et celle des ménages. La reprise des activités agricoles dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest notamment de la CDC et de la PAMOL d'ici 2022, et la mise en place à moyen terme de plusieurs exploitations de taille moyenne devraient permettre de soutenir la dynamique de production agricole.

518. Dans les industries extractives, il est anticipé un relèvement plus rapide de la production pétrolière sur la période 2025-2030. Toutefois, l'incidence de relèvement reste faible sur la dynamique de la croissance globale. En effet, le taux de croissance moyen annuel des industries extractives sur la période 2021-2030 est projeté à 0,8% contre -0,2% dans le scénario de référence.

519. Dans le secteur de l'énergie, l'objectif reste de porter à l'horizon 2030 les capacités de production énergétique à plus de 5000 MW. Toutefois, il est envisagé une amélioration des rendements de production des différentes unités de production. Le taux de croissance moyen annuel sur cette période (2021-2030), enregistre une amélioration de 1,1 point par rapport à celui du scénario de référence.

520. Dans le secteur manufacturier, des réformes devraient être prises en vue de : (i) structurer et renforcer la demande nationale en produit locaux, y compris par le biais de la commande publique ; (ii) favoriser l'installation de nouvelles unités dans l'agro-alimentaire ainsi qu'une plus grande transformation des produits locaux, afin de renforcer leur valorisation ; (iii) soutenir le développement des industries du bois, de la fabrication des meubles, du textile et confection ainsi que la promotion du "made in Ca-

meroun". Aussi, il est attendu la mise en place des champions nationaux dans certaines branches d'activités, afin de conquérir le marché national et sous-régional.

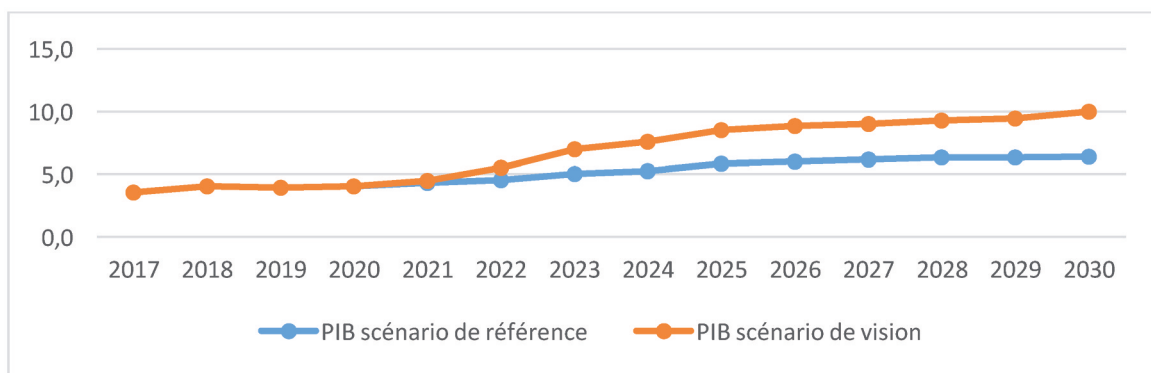
521. En matière d'infrastructures de transport, l'accent est mis sur la finalisation et la mise en service des autoroutes en cours de construction et la poursuite de la mise en œuvre du programme autoroutier. En ce qui concerne le transport maritime, il est envisagé la construction et la mise en service du port de Limbé et la réalisation de la deuxième phase du port de Kribi. S'agissant du transport ferroviaire, la dynamique est également soutenue par la construction et la mise en service de 1 500 km de chemins de fer supplémentaires selon les standards internationaux.

7.2.2 Implications sur le cadre macroéconomique et budgétaire

7.2.2.1 Profil de la croissance

522. Dans la perspective d'atteindre les objectifs de la Vision, il est important d'envisager un profil de croissance du PIB plus ambitieux que celui du scénario de référence. A cet effet, il ressort du scénario Vision que le taux de croissance moyen annuel se situe autour de 8,0% sur l'ensemble de la période 2021-2030, soit 2,4 points au-dessus du scénario de référence.

523. Toutefois, par rapport au scénario de référence, le profil de croissance du scénario Vision laisse transparaître trois grandes phases. La première qui va de 2020 à 2022 correspond à celle où les profils de croissance des deux scénarii ne sont pas significativement différents. Le taux de croissance moyen annuel sur cette période est de 4,7% pour le scénario Vision en hausse de 0,4 point par rapport au scénario de référence.

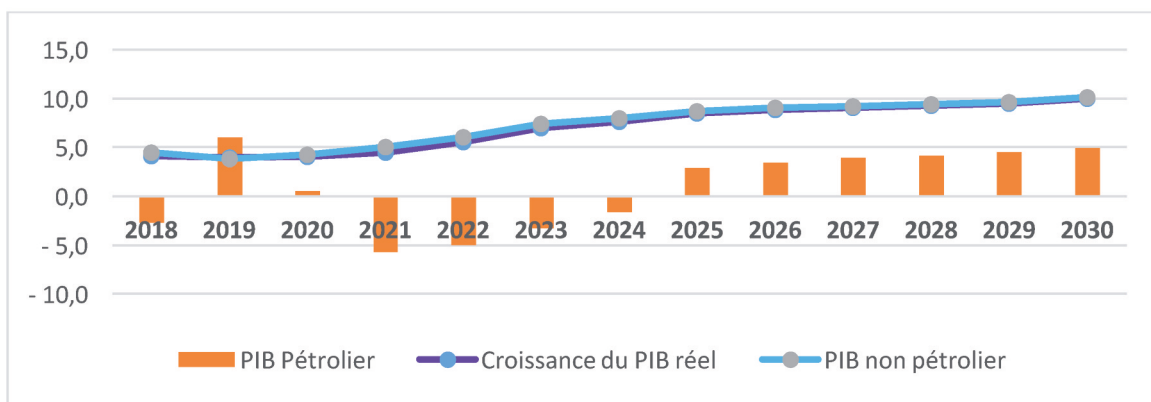
Graphique 10 : Evolution of GDP in the reference and vision scenario

Source : MINEPAT

524. La deuxième phase qui porte sur la période 2023 - 2025, est celle où les effets de la mise en œuvre de la stratégie commencent à être appréciables. Le taux de croissance moyen annuel du scénario Vision est projeté à 7,7 % sur cette période, en hausse de 2,3 points par rapport au scénario de référence. La troisième phase qui s'étend de 2026 à 2030 est celle sur laquelle il est envisagé une croissance soutenue de l'ordre de 9,3 % en moyenne annuelle. Elle devrait notamment connaître un développement accru de du tissu industriel ainsi que l'aboutissement et la mise en exploitation optimale de plusieurs projets aussi bien privés que publics.

525. Tout comme dans le scénario de référence, la dynamique économique resterait sur l'ensemble de la période principalement soutenue par la dynamique non pétrolière. Le PIB non pétrolier est projeté en moyenne annuelle à 8,2%. Quant au PIB pétrolier, il devrait être moins dynamique sur l'ensemble de la période. Le taux de croissance moyen annuel est projeté à 0,8%.

526. En ce qui concerne la mobilisation de recettes non pétrolières, un effort supplémentaire sera également sollicité des administrations fiscales, afin de pouvoir soutenir le programme de dépense du Gouvernement. A cet effet, le ratio des recettes non pétrolières sur le PIB devrait être porté de 13,6% en 2019 à 16,6% en 2030 contre 14,8% dans le scénario de référence, soit une amélioration d'environ 1,8 point. Par ailleurs, les efforts devront être poursuivis dans le sens de la rationalisation des dépenses courantes et l'affectation des marges budgétaires au financement des dépenses en capital sur ressources propres. Le ratio des dépenses totales sur le PIB devrait d'abord se stabiliser à moyen terme autour de 17% et à long terme autour de 18,9%. Toutefois, le solde primaire hors pétrole devrait rester en amélioration sur l'ensemble de la période passant de -3,8% en 2019 à - 1,9% du PIB en moyenne à l'horizon. Quant au solde global, il devrait également rester en nette amélioration sur l'ensemble de la période en se situant en moyenne autour de -1,5% du PIB.

Graphique 11 : Evolution du PIB pétrolier et non pétrolier du scénario Vision

Source : MINEPAT

Tableau 6 : Quelques indicateurs clés du scénario vision

Exercices	2016-2020	2021-2025	2026-2030
Croissance du PIB réel	4,0	6,6	9,3
PIB Pétrolier	-3,2	-2,5	4,2
PIB non pétrolier	4,5	7,0	9,5
Déflateur du PIB	1,5	1,6	1,4
Déflateur du PIB non pétrolier	1,0	1,6	1,3
Le ratio des recettes totales sur le PIB	15,2	15,3	17,1
Le ratio des recettes non pétrolières sur le PIB	13,1	14,1	16,2
Taux d'investissements	22,9	24,2	27,7
Taux d'investissements publics	4,1	3,4	3,2
Solde primaire hors pétrole (% du PIB)	-3,1	-1,9	-1,9
Solde global (% du PIB)	-3,2	-1,5	-1,5
Dépenses totales (% du PIB)	18,8	17,1	18,9
Dépenses en capital (% du PIB)	7,1	6,5	7,4

Source : MINEPAT

7.2.2.2 Analyse des évolutions sectorielles

527. L'analyse des évolutions sectorielles du PIB du scénario Vision met notamment en exergue les développements attendus dans le processus d'industrialisation implémenté dans cette stratégie.

528. Ainsi, le secteur primaire devrait connaître une croissance moyenne annuelle de 7,9%, soit 2,2 points au-dessus de celle du scénario de référence. Cette évolution sera tirée principalement par la bonne tenue

de l'agriculture dont la croissance moyenne est projetée à 8,5% en hausse de 2,6 point par rapport au scénario de référence. En effet, ce sous-secteur devrait enregistrer une dynamique favorable nécessaire pour adresser aussi bien la demande additionnelle émanant des industries que celle provenant des ménages. Ce gap se justifiera par des efforts beaucoup plus soutenus en matière de modernisation de l'appareil de production à travers le développement d'une agriculture plus intensive dans les filières à fort potentiel de croissance, l'amélioration des rendements avec un accent

Tableau 7 : Evolution du taux de croissance réelle du scénario Vision

Exercices	2016-2020	2021-2025	2026-2030
Secteur primaire	3,8	7,0	8,8
Agriculture	4,0	7,4	9,5
dont Agriculture vivrière	4,6	7,5	9,6
dont Agriculture industrielle	2,3	7,1	8,9
Élevage, chasse	4,5	7,0	7,7
Sylviculture et exploitation forestière	2,7	5,3	5,7
Pêche et pisciculture	3,9	4,5	7,8
Secteur secondaire	3,2	5,7	9,3
Industries extractives	-3,1	-2,5	4,2
dont extraction d'hydrocarbures	-3,2	-2,5	4,2
Industries Agro-alimentaires	4,9	6,6	9,3
Autres Industries manufacturières	3,8	5,1	7,7
Production et distribution d'électricité	3,5	6,7	7,9
Production et distribution d'eau et assainissement	2,9	5,2	6,3
BTP	7,9	10,6	12,9
Secteur tertiaire	4,4	7,0	9,4
Commerce, réparation véhicules	5,0	7,7	10,0
Restaurants et hôtels	4,9	7,3	9,3
Transports, entrepôts, communications	3,8	7,5	11,0
Informations et télécommunications	3,5	6,2	8,3
Banques et organismes financiers	6,2	7,8	10,6
Autres services marchands	4,4	6,4	8,9
Services non marchands des APU	3,7	7,2	8,6
Autres services non marchands	3,8	4,6	7,6
PIB	4,0	6,6	9,3

Source : MINEPAT

sur un meilleur approvisionnement en intrants (semences à haut rendement, engrais, pesticides,...). L'évolution du secteur primaire sera également soutenue par les bonnes performances des branches élevage et pêche. Les taux de croissance moyens projetés dans ces branches sur la période 2021-2030 sont respectivement de 7,4% et 6,1%, contre 5,5% et 4,1% dans le scénario de référence.

529. Le secteur secondaire devrait enregistrer une dynamique favorable impulsée notamment par les industries manufacturières et les BTP. Le taux de croissance moyen annuel projeté entre 2021 et 2030 est de 7,5%, supérieur de 2,4 points à celui du scénario de référence. Hors industries extractives, ce secteur devrait connaître une croissance de 8,3%, soit une hausse de 2,3 points par rapport au scénario de référence.

530. Dans le secteur manufacturier, les industries agroalimentaires devront connaître une croissance moyenne de 8% contre 5,8% dans le scénario de référence. Cette performance sera due notamment au développement des industries de transformation des produits du terroir (banane plantain, sucre, huile de palme, maïs, soja, cacao, coton, etc.). Les autres industries manufacturières devraient bénéficier du développement des industries du bois, de fabrication des meubles, des matériaux de construction et de l'intensification de la transformation du cuir, de la métallurgie de base, etc. Ceci permettra de réaliser un taux de croissance moyen de 6,4% sur la période 2021-2030 contre 4,7% dans le scénario de référence. Dans le secteur des BTP, la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures dans les secteurs du transport, de l'énergie et l'aménagement des routes contribueront à une accélération de la croissance de ce secteur. L'écart entre les deux profils de croissance sera nettement perceptible dès 2024. On observera ainsi sur la période 2021-2030, un taux de croissance moyen de 11,8% contre 7,9% dans le scénario de référence.

531. Le secteur tertiaire enregistrera un taux de croissance annuel moyen de 8,3% contre 5,9% dans le scénario de référence. Cette performance sera principalement le fait des évolutions dans les branches du commerce, de la banque et organismes financiers, de l'hôtellerie et restauration et celles des transports, entrepôts et communications. Dans le domaine touristique, une attention particulière sera accordée à la valorisation du vaste potentiel national. Aussi, la

réhabilitation et l'extension du réseau routier national, le désenclavement des bassins de production ainsi que la mise en service des nouvelles lignes de chemin de fer devraient permettre de soutenir la dynamique de l'activité dans les transports. De même, le développement de l'économie numérique ainsi que le renforcement de la mise en service totale de la fibre optique devraient favoriser un développement rapide des services de télécommunications.

7.2.2.3 Analyse des emplois du PIB

532. Tout comme dans le scénario de référence, la dynamique de croissance économique demeurera soutenue par la demande intérieure. Par ailleurs, la croissance des investissements devrait être beaucoup plus importante que dans le scénario de référence. Elle devrait se situer autour de 11,4% en moyenne annuelle entre 2021 et 2030 contre 7,6% dans le scénario de référence. Cette évolution sera principalement portée par l'investissement privé dont la croissance sur la période est estimée à près de 12%. En pourcentage du PIB, l'investissement global devrait se situer autour de 25,2% en 2025 et continuer graduellement sa progression pour s'établir en 2030 à près de 29%, soit une hausse de près de 4 points par rapport au niveau postulé dans le scénario de référence. Cette évolution du taux d'investissement traduit le fait que la réalisation des objectifs de la Vision nécessitera un niveau beaucoup plus important que dans le scénario de référence.

533. La dynamique de la consommation devrait se situer en moyenne annuelle autour de 6,3%. Elle restera portée par la consommation privée dont la croissance moyenne est projetée à 6,5%.

534. En ce qui concerne la demande extérieure, elle devrait enregistrer une dégradation plus importante sur les premières années de la mise en œuvre de la stratégie passant de -3,8% du PIB en 2019 à -5,4% à l'horizon 2025. A partir de 2026, cette demande devrait progressivement s'améliorer pour s'établir autour de -3,3% en 2030, en liaison avec le développement du secteur manufacturier et l'aboutissement de la politique d'import substitution. Les parts dans le PIB des exportations hors pétrole devraient également connaître une amélioration progressive afin de se situer à près de 17% en 2030 contre 14,7% en 2021.

Tableau 8 : Evolution des emplois du scénario Vision

Exercices	Variation en volume, en %			En % du PIB (à prix courants)		
	2016-2020	2021-2025	2026-2030	2016-2020	2021-2025	2026-2030
Demande Intérieure	4,1	6,8	8,8	104,1	104,4	102,9
Consommation	3,4	5,6	6,7	81,2	80,2	75,3
Secteur privé	3,8	5,9	6,8	70,1	70,4	66,1
Administration centrale	1,4	4,4	6,4	11,2	9,7	9,2
Formation brute de capital fixe	5,7	9,6	13,1	22,9	24,2	27,7
Secteur privé	6,8	10,1	13,9	18,9	20,8	24,5
Administration centrale	1,3	6,8	7,4	4,1	3,4	3,2
Demande Extérieure nette	5,6	9,0	1,1	-4,1	-4,4	-2,9
Exportation de biens et services	1,6	7,7	12,7	18,9	17,6	19,1
Exportations pétrole brut et gaz	-10,7	-2,2	4,0	3,9	2,3	1,7
Exportations hors pétrole brut et gaz	9,9	9,9	13,8	15,0	15,3	17,4
Importation de biens et services	2,3	8,0	10,1	23,1	22,0	22,0

Source : MINEPAT**7.2.2.4 Finances publiques**

535. Afin d'assurer le financement du programme de dépense dans le scénario Vision et préserver la stabilité des finances publiques, des efforts supplémentaires devraient être réalisés en matière de mobilisation des recettes non pétrolières. En pourcentage du PIB, elles devraient ainsi passer de 13,6% en 2019 à 16,6% en 2030 contre 14,8% en 2030

dans le scénario de référence, soit un effort supplémentaire de 1,8 point du PIB. Cette évolution serait principalement soutenue par la hausse des recettes fiscales. En ce qui concerne les recettes pétrolières, elles devraient progressivement passer de 2,3% du PIB en 2019 pour s'établir à l'horizon 2030 autour de 0,8% du PIB, en liaison avec la baisse de la production nationale.

Tableau 9 : Evolution des recettes publiques (% du PIB)

Exercices	2016-2020	2021-2025	2026-2030
Recettes totales et dons	15,6	15,6	17,4
Recettes totales	15,2	15,3	17,1
Recettes pétrolières	2,1	1,2	0,9
Recettes non pétrolières	13,1	14,1	16,2
Recettes fiscales	12,2	13,1	15,0
Recettes non fiscales	0,8	1,0	1,2
Recettes non pétrolières/PIB non pétrolier	13,6	14,5	16,6

Source: MINEPAT

536. S'agissant des dépenses, les actions du Gouvernement viseront toujours à assurer le développement des infrastructures productives et l'accompagnement du processus d'industrialisation, tout en garantissant la soutenabilité des finances publiques. A cet effet, le cadre budgétaire restera ancré sur une réduction graduelle du déficit budgétaire global, afin de se stabiliser autour de 1,5% du PIB sur la période 2021-2030.

537. La rationalisation des dépenses courantes devrait permettre de les stabiliser autour de 11% du

PIB en moyenne sur la période 2021-2030. Quant aux dépenses en capital, elles devraient s'inscrire dans une tendance haussière en pourcentage du PIB, passant de 6,3% du PIB en 2020 à 7,6% en 2030. Cette progression des dépenses en capital traduit la volonté du Gouvernement de financer prioritairement le développement des infrastructures à partir des gains enregistrés au niveau de la mobilisation des recettes non pétrolières et de la rationalisation des dépenses courantes. La part des dépenses en capital dans les dépenses totales passerait de 36,0% en 2020 à près de 40% en 2030.

Tableau 10 : Évolution des dépenses publiques (% du PIB)

Exercices	2016-2020	2021-2025	2026-2030
Dépenses totales	18,8	17,1	18,9
Dépenses courantes	11,6	10,6	11,4
Salaires	4,6	4,3	4,6
Achat de biens et services	3,6	3,1	3,6
Transferts et subventions	2,4	2,4	2,8
Paielements d'intérêts	0,9	0,8	0,5
Dépenses en capital	7,1	6,5	7,4
Solde global, base ordonnancements	-3,2	-1,5	-1,5
Solde primaire	-2,4	-0,7	-1,0
Solde primaire non pétrolier	-4,5	-1,9	-1,9
Solde global	-3,9	-1,6	-1,5
Dépenses en capital/Dépenses totales	37,5	37,8	39,4

Source : MINEPAT

7.3 ANALYSE DE RISQUES

538. Le scénario Vision est celui sur lequel est assise l'atteinte des objectifs d'émergence. Il est conçu sur la base d'un ensemble d'hypothèses clés concernant l'environnement économique national et international. Par conséquent, il fait face à des risques spécifiques des contreperformances induites notamment par des changements importants qui pourraient être enregistrés sur la réalisation de certaines hypothèses clés.

539. La section ci-après analyse l'ampleur de la survenance de certains risques sur le profil de croissance du scénario Vision. Les risques mis en évidence portent notamment sur : (i) la persistance de la crise sécuritaire dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; (ii) les retards dans l'exécution des projets agricoles ; (iii) les retards dans l'exécution des projets énergétiques ; (iv) les retards dans l'exécution des projets d'infrastructures ; (v) les conséquences d'un dérèglement climatique prononcé ; (vi) les impacts de la survenue et de la persistance d'une pandémie mondiale.

540. Ces différents risques sont mis en œuvre à travers une modification de certaines hypothèses du scénario Vision et l'appréciation des incidences en termes de déviation aussi bien sur les évolutions sectorielles que sur le profil de croissance global.

541. Bien que l'analyse soit portée sur les risques ci-dessus relevés, il convient de souligner que l'économie nationale peut également faire face à d'autres risques, dont les risques politiques, institutionnels ainsi que d'instabilité du cadre macroéconomique dans la sous-région CEMAC.

7.3.1. Persistance de la crise sécuritaire dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest

542. Le Cameroun fait face depuis quelques années à des crises sociopolitiques et sécuritaires dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qui a pour conséquence d'obérer le développement économique local et national. Dans le cadre de la SND30, une hypothèse clé est le retour progressif de la paix dans lesdites régions à l'horizon 2023. La non réalisation de cette hypothèse devrait notamment avoir des conséquences non seulement, sur le développement économique, mais également sur les finances publiques et l'amélioration des conditions sociales de base.

543. Au plan économique, nous pouvons relever une dynamique moins favorable : (i) du sous-secteur agricole en liaison notamment avec la reprise anticipée des activités de la CDC, de PAMOL et de la SG Sustainable Oils Cameroon PLC ; (ii) des industries agroalimentaires induites par les contraintes d'approvisionnement en intrants et/ou d'écoulement des produits dans ces Régions ; (iii) du développement de la branche des BTP, car elle pourra empêcher la mise en œuvre efficace du Plan de Reconstruction envisagé pour ces Régions ; (iv) du développement de certains services notamment les services de commerce, de transport et de télécommunication.

544. Au niveau des finances publiques, la persistance de cette crise pourrait avoir des conséquences aussi bien sur l'atteinte des objectifs en matière de mobilisation des recettes que de mise en œuvre de la po-

litique de dépenses de l'Etat. En effet, cette situation devrait limiter l'affectation des gains budgétaires au relèvement des dépenses d'investissement.

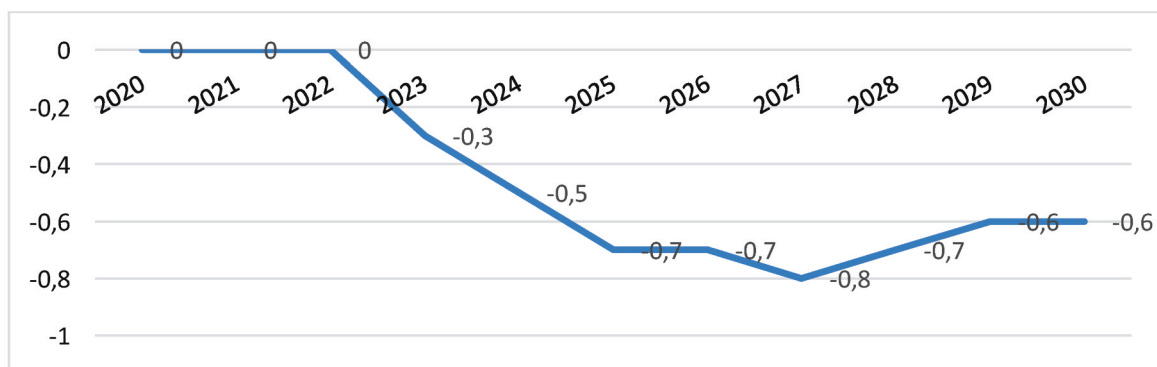
545. Au plan social, outre les autres effets manifestes comme les déplacements forcés des populations, des effets seront perceptibles sur la réduction du pouvoir d'achat.

546. Ainsi, on considère dans cette simulation, les effets conjugués d'une croissance moins forte de la production agricole notamment de l'agriculture industrielle d'exportation, des BTP, de la mobilisation des recettes internes ainsi que des dépenses d'investissements. A cet effet, il est postulé que : (i) l'agriculture industrielle d'exportation devrait connaître sur la période 2021-2030 une croissance moyenne de 6,6% contre 8% dans le scénario Vision ; (ii) les BTP devraient enregistrer sur cette période une croissance moyenne de 9,5% contre 11,8% initialement postulée ; (iii) les dépenses courantes devraient légèrement diminuer afin de tenir compte des dépenses

sécuritaires ; (iv) le ratio des dépenses en Capital sur le PIB devrait se situer à 7,2% en 2030 contre 7,6% initialement postulé.

547. Les conséquences enregistrées portent notamment sur une contraction de la croissance dans tous les secteurs d'activités. En effet, dans le secteur primaire, le taux de croissance devrait enregistrer un recul de -0,4 point en moyenne annuelle par rapport au scénario Vision, en liaison avec une contraction de l'activité dans les sous-secteurs agricole de 0,5 point et élevage de 0,4 point. Dans le secteur secondaire, le recul devrait être plus important, induit par une croissance moins forte que prévue dans les industries ainsi que dans les branches énergie et BTP. Le recul serait de -0,8 point en moyenne annuelle par rapport au scénario Vision. Dans le secteur tertiaire, le recul devrait être de l'ordre de -0,4 point en moyenne annuelle, avec des incidences plus importantes dans les branches commerce, restauration et hôtel ainsi que le transport.

Graphique 12 : Impact de la persistance de la crise sécuritaire



Source : MINEPAT

548. Sur la dynamique économique globale, le taux de croissance moyen du PIB sur la période 2021-2030 devrait se situer autour de 7,5% contre 8% dans le scénario Vision, soit un recul de 0,5%. Cette incidence est davantage perceptible sur la période 2023-2030. La perte cumulée est par conséquent de 5 points sur l'ensemble de cette période (2023-2030) et essentiellement imputable à la dynamique économique non pétrolière.

549. Par ailleurs, il est également observé une légère dégradation du déficit du solde budgétaire global qui se situe en moyenne autour de 2% du PIB entre 2023 et 2030, contre 1,5% dans le scénario Vision. De même, la demande extérieure se dégrade davantage en liaison avec la moins forte progression des exportations de biens.

7.3.2. Retard dans l'exécution des projets agricoles

550. Le sous-secteur agricole est considéré dans la SND30 comme un levier important et nécessaire pour accompagner le processus d'industrialisation. En effet, ce sous-secteur est positionné comme devant favoriser un meilleur approvisionnement des industries en matières premières, soutenir la dynamique favorable des exportations de certains produits de rente et favoriser la substitution de certains produits importés. Ainsi, les profils de croissance définis dans le scénario Vision ont consacré le rôle catalyseur de ce sous-secteur. Par conséquent, le non-respect des objectifs assignés pourrait compromettre la compétitivité des industries et les chances de diversification de l'économie.

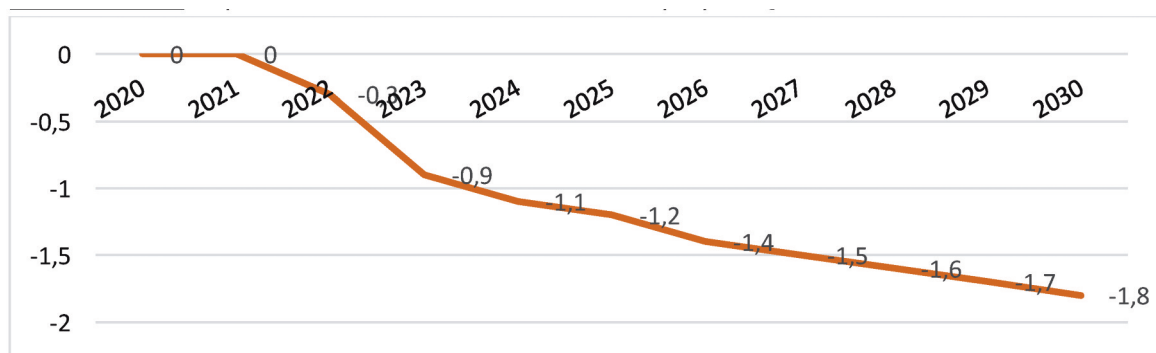
551. La simulation implémentée dans cette section porte sur les effets d'une croissance moins forte de la production agricole sur l'ensemble de la période. A cet effet, il est postulé que la dynamique de croissance du sous-secteur agricole restera sur la tendance moyenne de 6% enregistrée dans le scénario de référence sur la période 2021-2030 contre 8,5% initialement programmée dans le scénario Vision.

552. Cette contreperformance enregistrée dans le sous-secteur agricole devrait notamment induire une

baisse de la croissance dans l'ensemble des secteurs. En effet, dans le secteur primaire, le recul de la croissance serait de l'ordre de 1,8 point en moyenne annuelle sur la période 2021-2030 par rapport au scénario Vision. Dans le secteur secondaire, le recul devrait se situer autour de -0,9 point en moyenne annuelle, induite par une croissance moins forte qui serait enregistrée dans les industries ainsi dans les branches BTP et production d'électricité. En ce qui concerne le secteur tertiaire, le recul devrait être de l'ordre de -1,1 point en moyenne annuelle, en liaison avec la dynamique beaucoup moins favorable que dans le scénario Vision dans les branches commerce, restauration et hôtel, banques ainsi que le transport.

553. Pour ce qui est de la dynamique économique globale, le taux de croissance du PIB devrait s'établir autour de 6,8% sur la période 2021-2030, en recul de 1,1 point par rapport la croissance du scénario Vision. Les pertes de croissance s'inscrivent dans une dynamique haussière en relation avec la montée en régime de la performance anticipée dans le sous-secteur agricole, passant de -0,3 point en 2022 à -1,8 point en 2030. La perte de croissance cumulée sur l'ensemble de cette période serait de 11,5 points, et essentiellement imputable à la contreperformance du PIB non pétrolier.

Graphique 13 : Impact d'un retard dans l'exécution des projets agricoles



Source: MINEPAT

7.3.3. Retard dans l'exécution des projets du secteur de l'énergie

554. L'approvisionnement en énergie électrique reste un levier important pour le développement d'un tissu industriel et l'expansion des activités du secteur privé. Dans le scénario Vision, l'amélioration de l'offre éner-

gétique occupe un rôle essentiel. Par conséquent, le non-respect du calendrier énergétique pourrait mettre en péril les perspectives de développement global et sectoriel envisagées.

555. Dans cette simulation, il est mis en relief les effets d'une croissance moins forte de l'offre d'énergie pos-

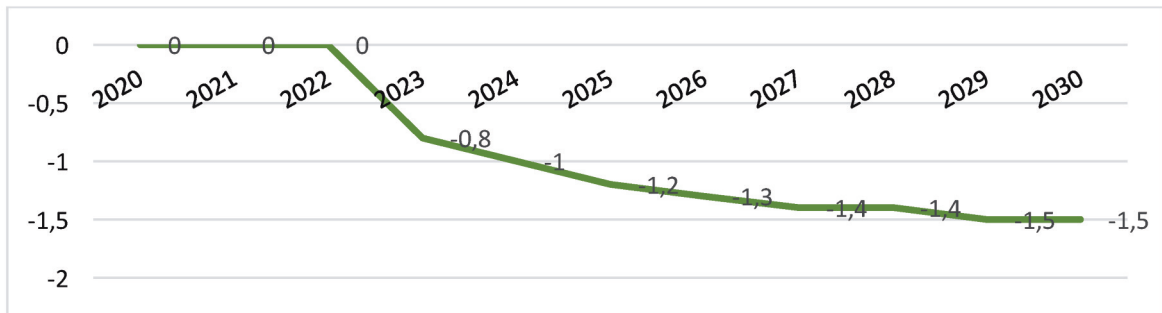
tulée sur la période 2021-2030. A cet effet, il est considéré une croissance moyenne annuelle de 5,5% de l'offre d'énergie électrique en retrait de près de 2 points par rapport à l'évolution moyenne arrêtée dans le scénario Vision.

556. Il ressort des analyses des évolutions sectorielles du PIB que cette évolution de l'offre d'énergie devrait générer des conséquences en termes de contreperformance dans plusieurs branches d'activités. Ainsi, le secteur primaire devrait enregistrer un recul de 0,9 point en moyenne annuelle sur la période 2021-2030 par rapport au scénario Vision. Ce recul serait notamment induit par la baisse de la demande issue des industries en produits agricoles. Dans le secteur secondaire, une croissance moins forte de l'offre énergétique devrait également entraîner une dynamique moins favorable

des industries manufacturières, ainsi que celle des BTP. Le recul de la croissance dans le secteur secondaire est estimé à près de 0,9 point en moyenne annuelle par rapport au scénario Vision. Dans le secteur tertiaire, le recul de l'activité enregistré se situe à -1,1 point en moyenne annuelle sur la période considérée, en relation avec les contreperformances enregistrées dans les branches commerce, transport, restaurant et hôtel, ainsi que les banques et organismes financiers.

557. Sur la dynamique économique globale, le taux de croissance moyen annuel du PIB sur la période 2021-2030 devrait se situer autour de 7% contre 8% dans le scénario Vision, en recul de 1 point. Sur l'ensemble de la période, la perte cumulée de croissance est estimée à près de 10 points.

Graphique 14 : Impact d'un retard dans l'exécution des projets énergétiques



Source : MINEPAT

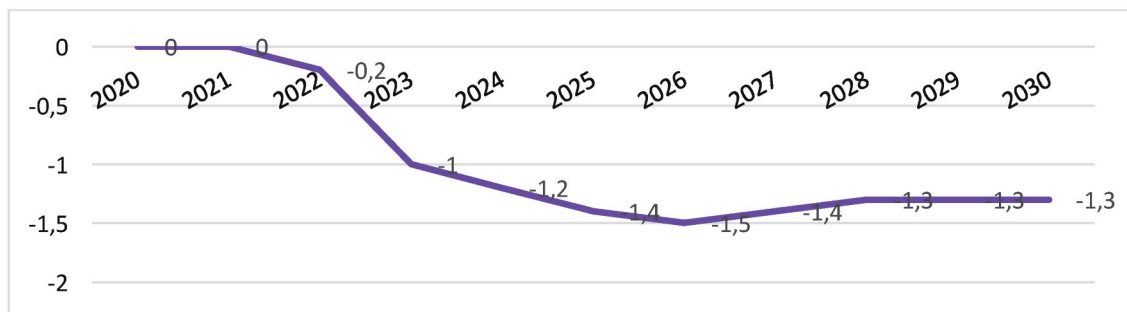
7.3.4. Retard dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures

558. Les infrastructures s'illustrent également comme l'un des principaux leviers de croissance de cette stratégie. En effet, la mise en œuvre des infrastructures favorise un dynamisme soutenu de la branche des BTP, mais également au développement des services de transport ainsi qu'à la levée de certains coûts de fac-

teurs qui obèrent la compétitivité des entreprises.

559. Dans le cadre de la SND30, il est envisagé la mise en œuvre de plusieurs infrastructures de facilitation au commerce (routes, autoroutes, chemin de fer, ouvrages d'art, etc.). Un retard dans leur mise en œuvre pourrait avoir des conséquences non négligeables sur la dynamique de certaines branches d'activités voire sur la performance économique globale.

Graphique 15 : Impact d'un retard dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures



Source : MINEPAT

560. La simulation implémentée pour illustrer lesdits retards porte sur une dynamique moins favorable de la branche BTP sur l'ensemble de la période considérée par rapport au scénario Vision. A cet effet, il est postulé que la dynamique de croissance de la branche des BTP restera sur la tendance moyenne de 7,9% enregistrée dans le scénario de référence sur la période 2021-2030 contre 11,8% initialement programmée dans le scénario Vision.

561. Cette situation aura pour conséquence de générer des contreperformances sur l'ensemble des secteurs d'activités. En effet, dans le secteur primaire la dynamique de croissance moyenne annuelle sur la période 2021-2030 devrait s'inscrire en recul de 0,7 point par rapport à celle enregistrée dans le scénario Vision. Dans le secteur secondaire, le recul devrait être estimé à -1,7 point en moyenne annuelle, en liaison avec les contreperformances notamment enregistrées par les industries et les BTP. Dans le secteur tertiaire, le recul de l'activité devrait se situer à -0,9 point en moyenne annuelle par rapport au scénario Vision, en relation avec les baisses conjuguées dans les branches commerce, transport, restaurant et hôtel, ainsi les banques et organismes financiers.

562. Sur la dynamique économique globale, le taux de croissance moyen du PIB sur la période 2021-2030 devrait se situer autour de 6,9% contre 8% dans le scénario Vision, soit un recul de 1,1%. Cette incidence est davantage perceptible sur la période 2022-2030. La perte cumulée est de 10,7 points sur l'ensemble de cette période et essentiellement imputable à la dynamique économique non pétrolière.

7.3.5. Impact d'un dérèglement climatique prononcé

563. Bien que le Cameroun contribue très faiblement à l'émission des gaz à effet de serre, les effets des changements climatiques y sont perceptibles. Certaines études de la Banque Mondiale sur le Cameroun ont notamment mis en exergue les liens entre le dérèglement climatique, les inondations, l'assèchement des points d'eaux et la perturbation des calendriers agricoles dans plusieurs régions.

564. Ces conséquences se traduisent notamment par la baisse de la productivité agricole et pastorale, l'accroissement des pertes post-récoltes et des coûts de main-d'œuvre, les catastrophes naturelles et la dégradation des infrastructures routières, la survenance des situations d'insécurité alimentaire notam-

ment dans les Régions septentrionales, les épidémies notamment de choléra. Ces situations ont parfois pour conséquence un accroissement des dépenses publiques et parfois des importations pour compenser la perte de production.

565. Dans le cadre de l'étude⁶ réalisée par la Banque Mondiale en 2017, il est relevé les risques en termes de perte de point de croissance dans la branche agricole dans un scénario à fort réchauffement qui oscille entre -1% et -3%.

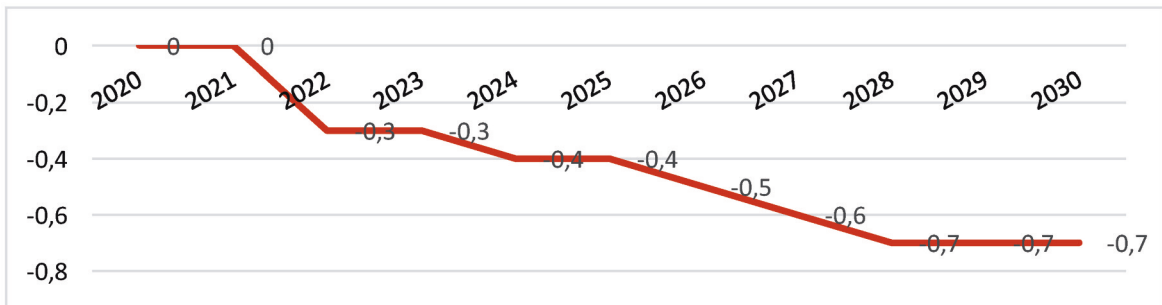
566. Afin d'apprécier les effets, d'un changement climatique prononcé sur l'atteinte des objectifs de la Vision, il a été mis en relief les effets conjugués d'une croissance moins forte des productions vivrière et d'élevage.

567. Ainsi, la simulation postulée porte sur un recul de 1,5 point sur les taux de croissance moyens annuels envisagés (sur la période 2021-2030) dans le scénario Vision et dans les branches les plus exposées, à savoir l'agriculture vivrière et l'élevage. A cet effet, les dynamiques économiques de ces branches sont considérées dans cette simulation respectivement à 7% et 6,5% en moyenne sur la période 2021-2030 contre 8,5% et 8% dans le scénario Vision.

568. Ces évolutions devraient générer des impacts négatifs sur les principaux secteurs d'activités. Toutefois, cet impact serait plus important dans le secteur primaire que dans les deux autres. En effet, le secteur primaire pourrait enregistrer un recul de 1,1 point par la dynamique moyenne annuelle postulée dans le scénario Vision sur la période 2021-2030. Quant aux secteurs secondaire et tertiaire, ils pourraient respectivement enregistrer sur la même période des reculs de 0,2 et 0,4 point, en liaison avec les contreperformances que devraient connaître les industries, les BTP et les principaux services commerce, transport, restaurant et hôtel.

569. Sur la dynamique économique globale, le taux de croissance moyen du PIB sur la période 2021-2030 devrait se situer autour de 7,5% contre 8% dans le scénario Vision, soit un recul de 0,5 point. De manière cumulée, la perte de points de croissance est estimée à 5 points sur l'ensemble de cette période.

⁶ Guide méthodologique d'intégration de l'adaptation au changement climatique (ACC) et gestion des risques de catastrophes (GRC) dans la planification du développement au Cameroun

Graphique 16 : Impact d'un dérèglement climatique prononcé

Source : MINEPAT

7.3.6. Impacts de la survenue et de la persistance d'une pandémie mondiale

Les économies des divers pays étant interdépendantes du fait de la mondialisation et la globalisation, des chocs exogènes venant de l'extérieur peuvent sérieusement compromettre l'atteinte des résultats poursuivis par la stratégie. C'est ainsi que par le passé, la chute des cours des matières premières et des crises financières internationales ont souvent impactées de manière significative les plans et stratégies élaborées.

A l'heure actuelle, l'économie mondiale est marquée par les conséquences de la pandémie Covid-19 déclenchée en Chine en fin 2019 et qui a paralysé l'activité du secteur réel et impacté immédiatement les économies des pays développés qui ont d'importants échanges économiques et commerciaux avec la Chine. Au plan humain, elle a déjà fait des centaines des milliers de morts dans le monde. En Afrique, la pandémie se propage également vite et le Cameroun a franchi le cap d'un millier des cas de contamination avec des dizaines de morts. Avec ce rythme de contamination, les projections estiment que le Cameroun atteindra plus de 20 000 cas positifs avant septembre 2020 avec plus 500 décès. Le Cameroun, comme d'autres pays devra ainsi y faire face aux plans sanitaire et économique.

Les implications négatives de cette pandémie pour les économies telle que le Cameroun sont la rupture directe des chaînes d'approvisionnement mondiales, le fléchissement de la demande finale des biens et services importés, l'arrêt quasi complet des flux touristiques, la détérioration de la confiance des entreprises et des consommateurs. L'emploi s'en trouve sérieusement menacé à cause de la baisse de la consommation et de la production.

Cette situation impacte aussi les recettes publiques à la baisse et conséquemment les dépenses d'investissement et budgétaires. Le taux de croissance pourrait se situer en dessous de -1%.

Une persistance du recul de la demande des principaux partenaires économiques du pays tels que la Chine, l'Italie, la France et l'Union Européenne conduirait à la suite de la baisse des prix des principales matières premières exportées, à une baisse de la production et ensuite à une baisse de l'emploi et des revenus. Ce scénario serait particulièrement défavorable pour la stratégie qui entend parvenir à la substitution des importations par la production locale, et à une promotion active des exportations.

Une solution pour l'atténuation des chocs de cette pandémie consiste en la mise en place d'un plan de riposte sanitaire et de soutien au secteur productif afin de la contenir dans le temps et en intensité, pour garantir le plutôt possible les conditions les plus favorables au déploiement de la stratégie en vue d'une croissance compatible avec l'ambition de l'émergence.

Les exercices d'évaluation régulière de la mise en œuvre de la stratégie seront le cadre pour la reconsidération des cadrages et programmation stratégique et budgétaire.

7.4 PROFIL DE L'ALLOCATION BUDGÉTAIRE

570. Le profil ci-dessus décrit l'évolution de la structure des allocations budgétaires envisagées sur la période 2020-2030, en conformité avec les priorités sectorielles définies dans la stratégie. Ce profil traduit les orientations stratégiques du Gouvernement pour répondre aux besoins de financement des programmes sectoriels sous la contrainte des ressources budgétaires.

571. Au niveau sectoriel, le domaine social et celui de la production devront respectivement connaître une amélioration progressive d'année en année, en cohérence avec les objectifs de croissance inclusive poursuivis par le Gouvernement, ainsi que d'accompagnement du tissu productif à la création de richesse.

572. En ce qui concerne le domaine social, l'objectif demeure l'amélioration durable des conditions de vie de toutes les couches de la population. A cet effet, les défis concernent : (i) la réduction de la pauvreté, des inégalités et du sous-emploi ; (ii) l'amélioration de l'accès des populations à une éducation et une santé de qualité nécessaire pour renforcer le capital humain, ainsi que la protection sociale pour toutes les catégories de la population. Ainsi, le profil budgétaire devrait s'inscrire en nette augmentation passant de 20,3% en 2019 à 29% en 2030. Ce profil est notamment porté par le renforcement substantiel des dotations budgétaires en faveur des sous-secteurs de l'éducation et de la santé.

Tableau 11 : Profil d'allocation sectorielle du budget de 2019 à 2030 (en %)

Secteurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Secteur Social	20,3	21,5	21,9	21,8	22,8	23,7	25,3	26,3	28,0	28,6	29,1	29,8
Education	13,2	14,7	14,8	14,7	15,4	16,3	17,3	18,2	19,4	20,2	20,7	20,8
Santé	4,0	4,4	4,6	4,7	4,9	5,0	5,4	5,5	5,6	5,8	6,1	6,4
Développement Social et Emploi	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	1,0
Culture, sports et loisirs	2,3	1,6	1,6	1,5	1,6	1,5	1,6	1,7	2,0	1,7	1,4	1,6
Secteur Production	20,0	23,3	21,6	22,8	22,8	23,0	23,6	24,2	23,8	24,6	25,2	25,6
Rural	2,7	3,2	3,4	3,8	4,0	4,3	4,6	4,8	5,2	5,5	6,0	6,5
Industries et services	0,8	0,8	1,5	1,6	1,8	1,9	2,0	2,2	2,3	2,5	2,7	3,0
Infrastructures	16,5	19,3	16,6	17,3	17,0	16,9	17,0	17,2	16,4	16,6	16,5	16,2
Secteur gouvernance	15,2	16,4	16,4	16,5	16,4	16,3	15,1	14,4	14,0	13,6	13,4	13,3
Administrations générales et financières	4,1	4,4	4,5	4,7	4,7	4,7	4,8	4,7	4,6	4,6	4,6	4,5
Défense et Sécurité	6,7	7,3	7,2	7,2	7,1	7,0	7,1	6,7	6,4	6,1	5,9	5,9
Souveraineté et Gouvernance	4,4	4,6	4,7	4,7	4,7	4,6	3,2	3,0	3,0	2,9	2,9	2,9
Total Ministères	55,5	61,2	59,9	61,1	62,1	63,0	64,0	64,9	65,9	66,8	67,8	68,7
Chapitres communs	20,1	18,9	18,6	18,1	17,6	17,1	16,6	16,1	15,6	15,1	14,6	14,1
Dépenses hors dette	75,6	80,1	78,5	79,2	79,7	80,1	80,6	81,0	81,5	81,9	82,4	82,8
Service de dette	24,4	19,9	21,5	20,8	20,4	19,9	19,5	19,0	18,6	18,1	17,7	17,2
Dépense totale	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : MINEPAT

573. Pour ce qui est du domaine de la production, les défis importants concernent : (i) la mise en service des projets d'infrastructures afin que ces derniers contribuent efficacement au renforcement de l'appa-

reil productif ; (ii) le développement du sous-secteur rural. Le profil des dotations budgétaires devraient passer de 20% en 2019 à 25,6% en 2030. Cette évolution devrait s'inscrire en faveur des sous-secteurs

rural et industries et services, en liaison avec les priorités accordées à ces sous-secteurs dans le cadre de la SND30. La part des infrastructures devrait rester quasi-stable en cohérence avec l'orientation de la stratégie qui consiste à privilégier les financements en PPP dans la réalisation des grands projets d'investissement public..

574. S'agissant du domaine de la gouvernance, les défis dans ce domaine sont liés à la défense et sécurité, à la gouvernance et à la souveraineté. Dans ce domaine, la part de l'administration générale devrait rester quasiment stable, tandis que celle de la défense et sécurité devrait progressivement diminuer avec l'hypothèse d'une réduction desdites dépenses induite par la fin de la crise sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

7.5 IMPACT DE LA CROISSANCE SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

575. A la suite de l'élaboration des deux principaux scénarii du cadrage macroéconomique et budgétaire, des simulations ont été effectuées pour évaluer les incidences des différents profils de croissance et des choix budgétaires sur l'évolution à moyen terme de la pauvreté et de certains indicateurs de développement. Il s'agit notamment de l'évolution du taux de pauvreté monétaire et celle de certains indicateurs relatifs à l'éducation et à la santé. Une simulation sur les emplois générés du fait de la mise en œuvre de ces différents scénarii a également été réalisée.

ENCADRE 14 : Méthodologie de projection des indicateurs de développement

La pauvreté monétaire

L'estimation est basée sur la méthode de Ravallion et Huppi (1991) qui calcule le taux d'accroissement du taux de pauvreté dû à la croissance. Son hypothèse principale est que la distribution des revenus (c) dans une région à une période donnée suit la loi log-normale. La fonction de répartition F de cette loi est donnée par la formule (1) ci-dessous, où Φ est la fonction de répartition de la loi normale centrée réduite. Ainsi, pour une certaine ligne de pauvreté PL , le taux de pauvreté h est donnée par $h = F(PL)$. Si l'on suppose que la dispersion des revenus σ ne change pas dans le temps, le taux d'accroissement du taux de pauvreté à la croissance est donné par la formule (2) ci-dessous. Le revenu moyen initial c_{t-s} est calculé directement sur les données issues d'ECAM4 (2014). Afin d'avoir le revenu moyen c_t pour la période future (2030), le déflateur, le taux de croissance du PIB ainsi que le taux de croissance de la population sont utilisés.

$$(1) F(x) = \frac{1}{\sqrt{2\pi\sigma^2}} \int_{-\infty}^{\ln(x)} e^{\frac{(t - \ln(c) + \frac{\sigma^2}{2})^2}{2\sigma^2}} dt = \Phi\left(\frac{\ln(\frac{x}{c})}{\sigma} + \frac{\sigma}{2}\right) ; (2) \frac{dh}{h} = \frac{\Phi\left(\frac{\ln(\frac{PL_t}{c_t})}{\sigma} + \frac{\sigma}{2}\right) - \Phi\left(\frac{\ln(\frac{PL_{t-s}}{c_{t-s}})}{\sigma} + \frac{\sigma}{2}\right)}{\Phi\left(\frac{\ln(\frac{PL_{t-s}}{c_{t-s}})}{\sigma} + \frac{\sigma}{2}\right)}$$

L'éducation et la santé

La méthodologie utilisée pour projeter les indicateurs sociaux retenus se base sur un modèle vectoriel à correction d'erreur (VECM), en s'inspirant des travaux de Keho (2009). L'on se rassure d'une éventuelle cointégration entre les variables (sinon un modèle VAR en différence première). La spécification du modèle est la suivante :

$$\Delta y_t = \sum_{i=1}^k \varphi_i \Delta y_{t-i} + \sum_{i=1}^k \delta_i \Delta \log(\text{PIBh}_{t-i}) + \sum_{i=1}^k \alpha_i \Delta \log(\text{DS}_{t-i}) + \gamma \hat{e}_{t-1} + \varepsilon_t$$

Où y_t est l'indicateur social utilisé, DS_t désigne les dépenses sociales par tête (santé ou éducation), PIBh_t le PIB par tête et $\hat{e}_{t-1}$ représente le terme à correction d'erreurs. En l'absence de cointégration, le terme $\hat{e}_{t-1}$ est éliminé de l'équation. ε_t est l'erreur d'estimation. Après implémentation du modèle, les paramètres sont récupérés et utilisés dans les projections suivant les deux scénarii (référence et vision).

La création d'emplois

La méthode de simulation ayant permis d'estimer l'impact de la croissance économique générée selon les différents scénarii (référence et vision) sur l'emploi s'appuie sur l'élasticité entre les deux indicateurs, c'est-à-dire la flexibilité du marché du travail par rapport au marché des biens et services. La formule est la suivante :

$\frac{\Delta E}{E} = e \times \frac{\Delta Y}{Y}$, où E est le nombre d'emplois, Y le PIB réel et e l'élasticité. On constate qu'entre 2005-2010, le PIB s'est accru de 18,7 % (3,7 % en moyenne annuelle) et le nombre d'emplois de 11,1 % (2,2 % en moyenne

annuelle). Ce qui donne une élasticité de 0,59, signifiant que toute chose égale par ailleurs 1 % de croissance du PIB réel permet de créer 0,59 % d'emplois nets. Noter que le nombre d'emplois nets est le nombre de personnes de 10 ans ou plus qui travaillent, sans tenir compte de leur nombre d'activités. Une part de la croissance anticipée sur l'horizon 2020-2030 ne pourra pas créer d'emplois du fait des gains de productivité, on fait donc l'hypothèse que l'élasticité se réduit de 2 % après 5 ans. Cette élasticité est ensuite appliquée aux différents profils de croissance pour simuler le nombre d'emplois nets qui seront créés.

L'emploi décent (baisse du sous-emploi global)

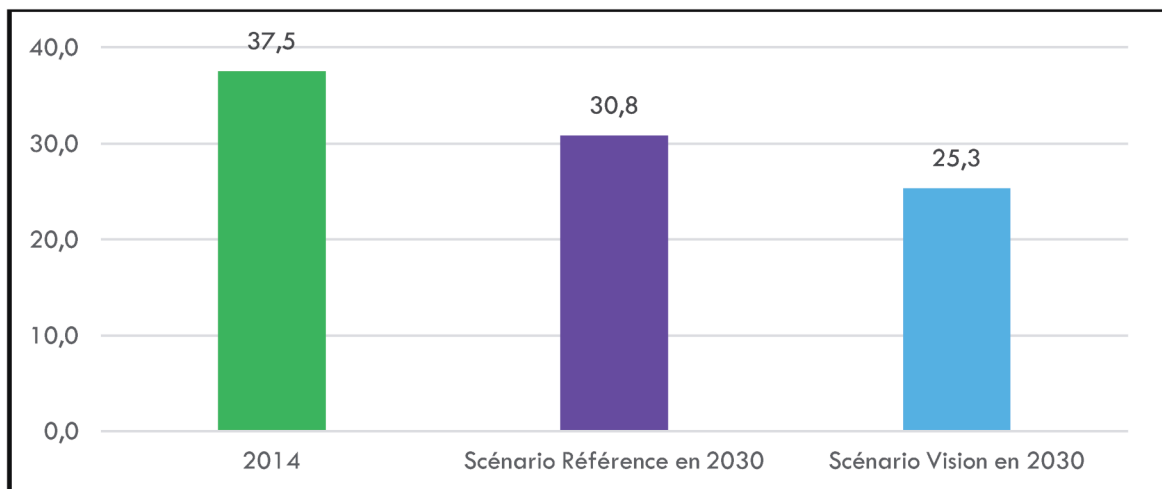
La Division de la Prospective et de la Planification Stratégique (DPPS) a élaboré avec l'appui du Bureau International du Travail (BIT) un Modèle d'Équilibre Général Calculable statique (MEGC) en vue de simuler l'impact sur la création d'emplois formels d'une gamme variée de politiques dont celles qui visent l'accroissement des capacités de production. Celles-ci se traduisent par l'injection dans l'économie de capitaux nouveaux dont le niveau est déterminé par le profil d'investissements attendus sur la période 2020-2030. L'investissement cumulé en 2030 est ventilé dans les différentes branches d'activité (au prorata de leurs poids dans l'économie) et l'on constate une baisse du taux d'emplois informels. Faisant l'hypothèse que le taux de croissance de la population en situation de sous-emploi est le même que le taux de croissance des travailleurs exerçant dans le secteur informel, on déduit que le taux de sous-emploi global baisse dans les mêmes proportions. Le taux de sous-emploi global à l'année t (TSG_t) est le rapport du nombre de personnes en situation de sous-emploi à l'année t ($POPSE_t$) sur la population active de cette même année : ($POPACT_t$) : $TSG_t = \frac{POPSE_t}{POPACT_t}$; à une date T postérieure à t , le taux du sous-emploi s'exprime en fonction du taux de sous-emploi de l'année t , du taux de croissance de la population en situation de sous-emploi (rse) et du taux de croissance de la population active sur la même période (rac) : $TSG_T = TSG_t * \frac{(1+rse)^{T-t}}{(1+rac)^{T-t}}$.

7.5.1 Evolution de l'incidence sur la pauvreté monétaire

576. Il ressort des simulations que sous l'effet de la croissance économique envisagée dans le scénario de référence, ce taux se réduirait à 30,8 % en 2030 contre 25,3 % pour le scénario Vision. Cette progres-

sion traduit la volonté du Gouvernement de réduire le taux de pauvreté monétaire à un niveau considérable. Il est à noter que la réduction des inégalités entre les riches et les pauvres, matérialisée par l'amélioration de la redistribution pro-pauvre des fruits de la croissance, permettrait d'obtenir un résultat plus satisfaisant.

Graphique 17 : Projection du taux de pauvreté (%)



Source : MINEPAT

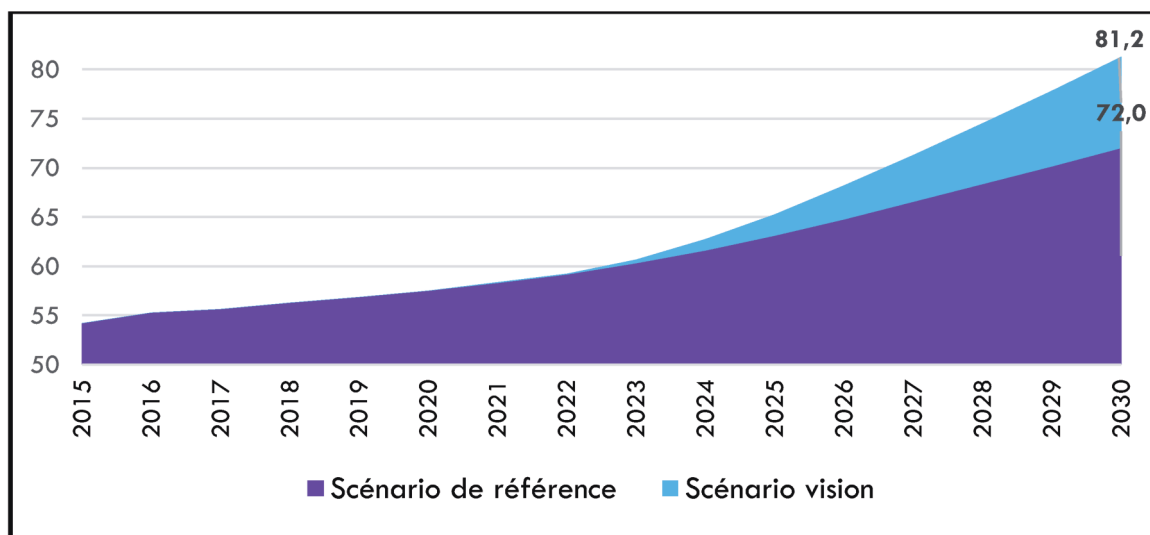
7.5.2 Evolution de l'incidence sur les indicateurs sociaux

7.5.2.1 Education

577. Dans le domaine de l'éducation, le taux net de scolarisation combiné (proportion de la tranche d'âge 6-24 ans scolarisée) n'a pas connu une évolution significative depuis 2015. Ainsi, sur la base de certaines réformes majeures telles que l'accélération

de la mise en œuvre de toutes les dispositions relatives à la décentralisation en matière d'éducation et l'élaboration d'un cadre juridique relatif à la réglementation de l'entrepreneuriat privé dans le secteur de l'éducation et de la formation, le taux net de scolarisation combiné sous le scénario de référence pourrait atteindre 72,0 %, avec une meilleure performance dans le scénario Vision, soit un taux de 81,2 %.

Graphique 18 : Projection du taux net de scolarisation combiné (%)



Source : MINEPAT

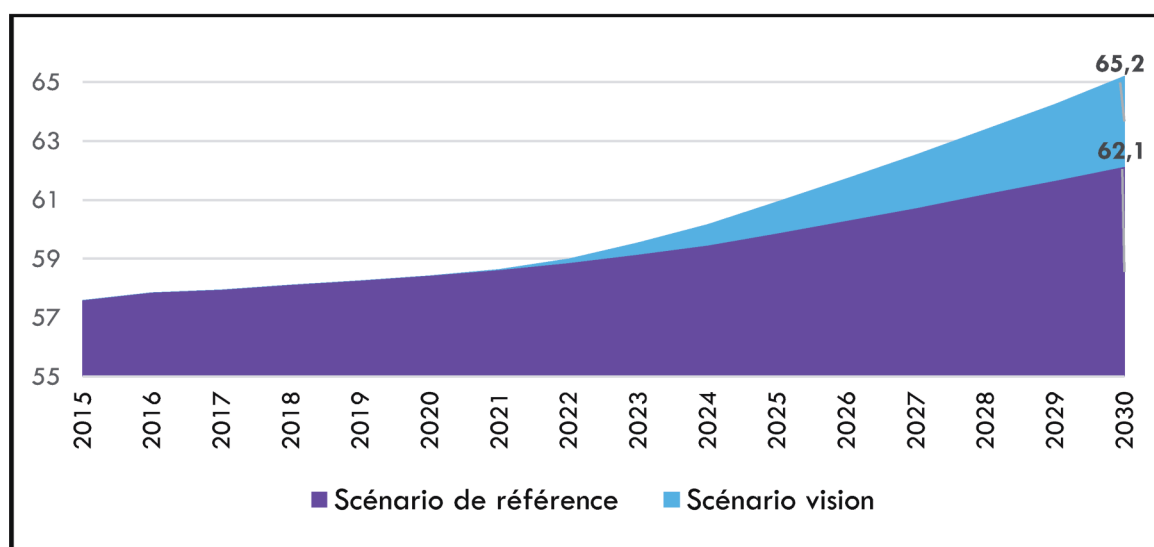
7.5.2.2 Santé

578. Concernant l'état de santé des populations, l'espérance de vie continue de s'améliorer malgré de gros efforts du Gouvernement. Cependant, elle demeure encore assez loin de ceux des pays dit émergents, même constat observé pour le taux de mortalité infanto-juvénile et le taux de mortalité maternelle qui ont certes baissé mais restent encore bien éloignés des cibles décrits par les ODD. En effet, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 122 pour 1000 en 2011 à 79 pour 1000 en 2018. La santé maternelle s'est nettement améliorée, le nombre de

décès de femmes pour 100 000 naissances vivantes est passé de 782 en 2011 à 464 en 2018.

a. Espérance de vie à la naissance

579. L'espérance de vie à la naissance se situe à 58,1 ans en 2018. Sur la base d'une bonne couverture santé universelle et de façon globale du renforcement du système de santé, l'espérance de vie à la naissance connaîtrait une évolution considérable pour se situer à l'horizon de la stratégie à 62,1 ans dans le scénario de référence et 65,2 ans dans le scénario Vision

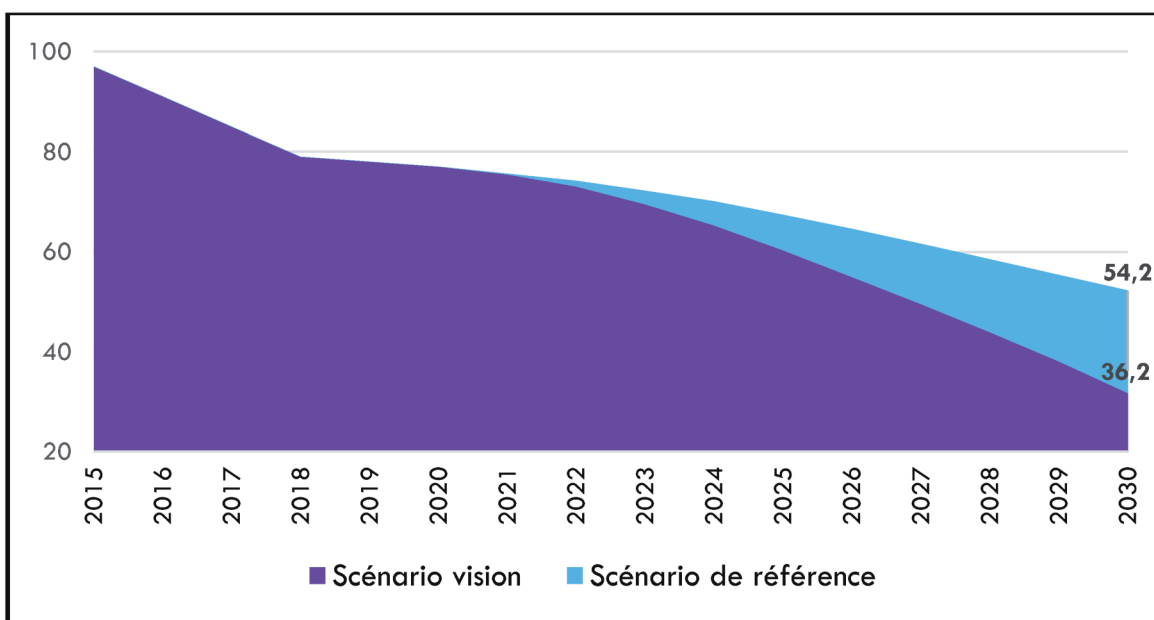
Graphique 19 : Projection de l'espérance de vie à la naissance

Source : MINEPAT

b. Mortalité des enfants de moins de 5 ans

580. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 122 décès pour 1000 naissances vivantes en 2011 à 79 en 2018, la cible étant de 25 % à l'horizon 2030 (ODD3-2). La stratégie prévoit la mise en place d'un dispositif de soutien des prix d'accès aux nutriments et aliments des nourris-

sons et d'un plan national de lutte contre la malnutrition des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans, ce qui contribuerait à réduire ce taux à 54,2 pour 1000 en 2030 dans le scénario de référence contre 36,2 dans le scénario Vision. Ainsi, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre la cible.

Graphique 20 : Projection du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (‰)

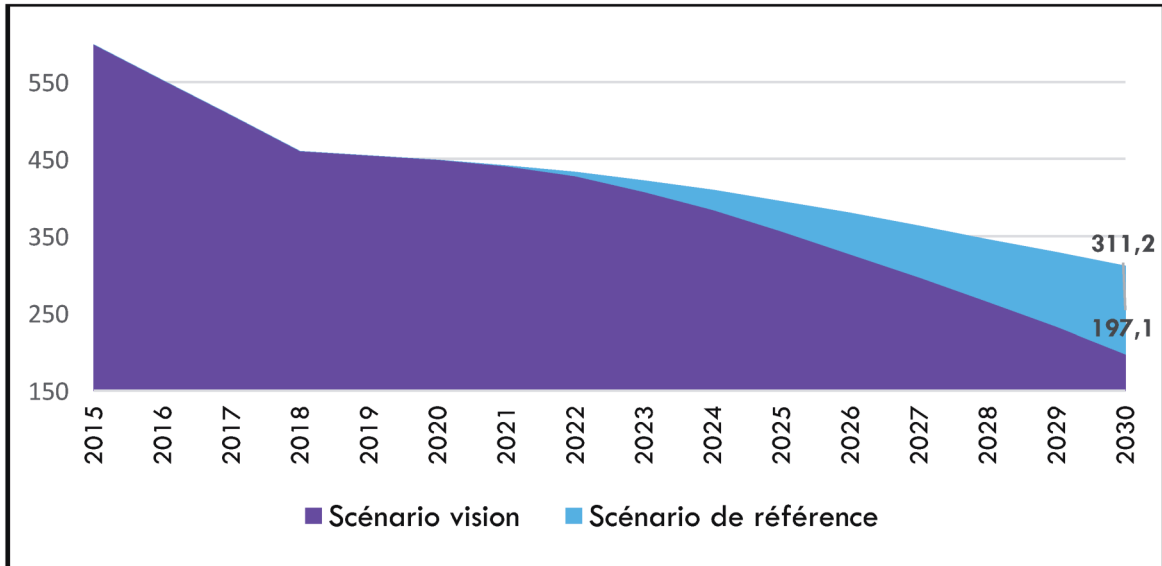
Source : MINEPAT

c. Mortalité maternelle

581. Les politiques en faveur du renforcement du système de santé sous l'ère DSCE ont permis de réduire le taux de mortalité maternelle de 782 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2011 à 464 en 2018. Mais des efforts restent à faire pour atténuer suffisamment ce phénomène. Le Gouvernement entend favoriser la performance hospitalière et la dé-

marche qualité dans les FOSA, en plus de disposer de personnels de santé qualifiés et motivés. Sur cette base, le taux de mortalité maternelle pourrait se réduire à l'horizon de la stratégie à 311,2 pour 100 000 naissances vivantes dans le scénario de référence ou connaîtrait un renversement de tendance pour se situer à 197,1 dans le scénario Vision.

Graphique 21 : Projection du taux de mortalité maternelle



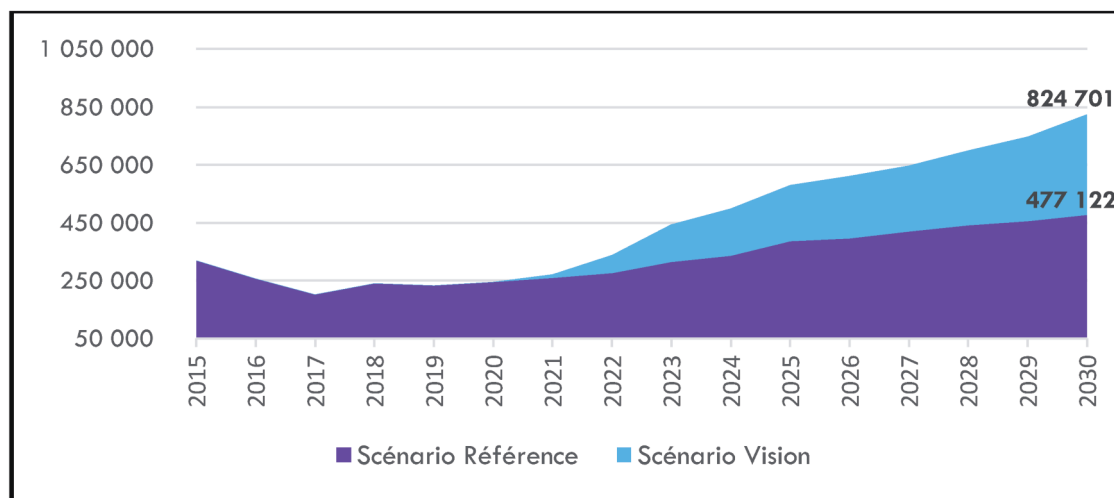
Source : MINEPAT

7.5.3 Evolution de l'incidence sur l'emploi

7.5.3.1 Création d'emplois

582. Au cours de la période de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, il est estimé que le profil de croissance du scénario de référence donnerait lieu à une création nette d'environ 363 889 emplois en moyenne annuelle (allant de 258 349 en 2021 à 477 122 en 2030) contre 536 661 pour le scénario Vision (allant de 270 365 en 2021 à 824 701 en 2030).

583. Afin de permettre que ces créations d'emplois soient profitables à la main d'œuvre locale, la stratégie de l'emploi et de la formation professionnelle met l'accent sur la mise en place d'un programme certifiant la formation de masse et le renforcement des capacités des travailleurs du secteur informel (TRAIN MY GENERATION). En diminuant les contraintes légales et sociales qui pèsent sur le marché du travail et la sécurité de l'emploi, la sensibilité de la création d'emplois à la croissance devrait s'améliorer.

Graphique 22 : Profils de croissance des emplois créés sous les différents scénarii

Source : MINEPAT

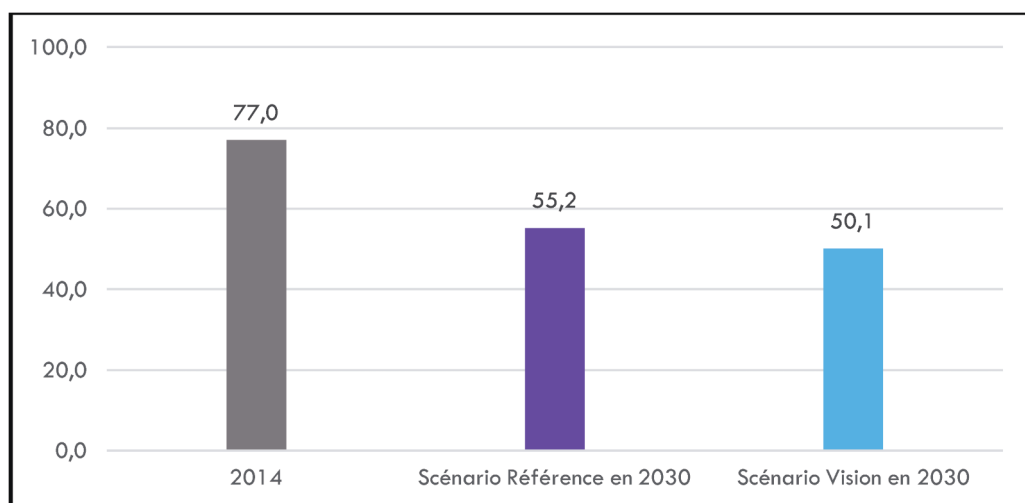
7.5.3.2 Emploi décent

584. La stratégie de développement envisage de stimuler la création d'emplois en général et plus spécifiquement la création d'emplois décents. En effet, environ 90,0 % des travailleurs exercent leur activité dans le secteur informel. Par ailleurs, le taux de sous-emploi global se situe à 77,0 % en 2014⁷ contre 70,6 % en 2010.

585. La perspective est d'assurer une migration significative des travailleurs du secteur formel vers le secteur informel à travers notamment le développement des nouvelles unités de production dans le formel secteur, fortement demandeuses en main

d'œuvre. Ces unités solliciteront donc les services d'une part importante des travailleurs actuellement sous employés dans le secteur informel.

586. Le scénario de référence qui prévoit une croissance comprise en 5,0 % et 6,2 % permettrait d'atteindre un recul des emplois informels de 11,8 %, tandis que celui de la Vision pour lequel la croissance est comprise entre 6,6 et 9,3 % se traduirait par une réduction de 17,2 %. Ce recul des emplois portés par le secteur informel se traduit par des effets au niveau du taux de sous-emploi qui perd 22 points pour atteindre 55,2 % en 2030 dans le scénario de référence et 25 points dans le scénario Vision pour lequel il se situe à 50,1 %.

Graphique 23 : Projection du taux de sous-emploi global selon les scénarios (%)

Source : MINEPAT

CHAPITRE 8

FINANCEMENT, PILOTAGE ET SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE

8.1 FINANCEMENT DE LA STRATEGIE

587. Pour assurer la mise en œuvre de la stratégie, en particulier la transformation structurelle de l'économie tel que envisagé, le Gouvernement, conscient que le volume des investissements requis pour mener à bien cette stratégie est tel qu'il risque de générer un surendettement à moyen ou long terme, devra recourir à différents leviers, notamment : les ressources budgétaires propres à travers une politique fiscale adéquate ; les ressources du marché financier ; les ressources de la coopération bilatérale et multilatérale ; les ressources propres du secteur privé ; les Partenariat Public-Privé (PPP) ; la mobilisation de l'épargne nationale ; et les transferts de fonds de la diaspora.

588. S'agissant des ressources propres, les efforts de rationalisation des dépenses courantes et l'amélioration de l'efficacité des dépenses d'investissement seront poursuivis. A côté de l'endettement extérieur qui constituait jusque-là le principal moyen de financement des infrastructures publiques, le Gouvernement se propose de maintenir la part des investissements dans son budget exécuté à au moins 30% et de renforcer la mobilisation de l'épargne nationale par les emprunts obligataires ; l'amélioration de l'inclusion financière à travers une mise en œuvre effective d'une stratégie nationale de la finance inclusive.

589. Aussi, il s'agira de renforcer la politique de mobilisation des recettes budgétaires à travers : (i) l'audit des exonérations fiscales pour ne maintenir que celles dont l'impact positif sur l'économie est avéré ; (ii) l'audit et la collecte systématique des informations sur les moyennes et grandes entreprises dans le but de réduire significativement l'évasion et la fraude fiscale ; (iii) le renforcement de l'applicabilité des lois sur la fiscalité forestière pour dissuader l'exploitation illégale et accroître son recouvrement ; (iv) l'introduction des taxes innovantes pour élargir l'assiette fiscale ; une stratégie appropriée d'accroissement des recettes non fiscales dans les recettes budgétaires

590. Les apports financiers des Partenaires au Développement viendront soutenir ces efforts de l'Etat, suivant les principes de la Déclaration de Paris, à travers un élargissement et une amélioration du partenariat au développement. Ainsi, le Gouvernement entend prendre toutes les dispositions pour respecter les engagements qu'il souscrira de manière à éviter les risques de faible (ou de non) mobilisation de ressources.

591. De plus, l'Aide Publique au Développement (APD) a traditionnellement occupé une place significative dans les ressources de l'Etat. Toutefois, du fait de la diminution continue des financements des partenaires traditionnels pour la réalisation de grandes infrastructures nécessaires à la transformation économique voulue, le Cameroun réaffirme son intérêt à développer sa diplomatie économique pour examiner les possibilités d'engagements nouveaux et élargir son portefeuille de partenariats.

592. Par ailleurs, le Gouvernement entend renforcer le recours aux modèles Project-finance et aux Partenariats Publics-Privés (PPP) qui sont une approche privilégiée et efficace pour la réalisation des projets structurants. Ces partenariats portent sur de contrats globaux et intégrés de long terme entre une personne publique et un groupement d'entreprises, pour appuyer l'Etat dans l'exercice de ses missions de service public. Les PPP constituent aujourd'hui, la nouvelle donne en matière de réalisation des projets et de mobilisation de financements dans le cadre des projets nécessitant d'importantes ressources pour trois raisons principales, à savoir : (i) la réalisation des économies substantielles sur le coût global de l'opération ; (ii) la réduction des délais administratifs permettant une accélération de la réalisation du projet ; et (iii) le desserrement de la contrainte financière de l'Etat.

593. Les projets pourront ainsi être structurés de manière à ce qu'ils puissent assurer eux-mêmes le remboursement des ressources mobilisées pour leur réalisation. Cela nécessite un relèvement important

dans les processus de préparation des projets tenant compte de leur rentabilité financière, économique et sociale. Un cadre légal et institutionnel a été mis en place par l'État pour permettre : la mise à profit de capacités du secteur privé, qu'il s'agisse des entreprises nationales ou étrangères ; et l'exécution des projets d'intérêt public à travers les contrats de Partenariats Publics-Privés. Dans la perspective de l'industrialisation, ce cadre devra être renforcé pour permettre au Gouvernement d'intensifier la recherche de partenaires privés capables de porter les grands projets industriels.

594. Ainsi, le secteur privé national et étranger, devra investir plus de 60% des ressources nécessaires à la réalisation de la transformation structurelle visée par la SND30. Pour ce qui est des financements privés extérieurs, les Investissements Directs Etrangers (IDE) en direction du Cameroun se sont élevés à 6,9 milliards de dollars en 2016 selon le CNUCED.

595. Afin d'attirer davantage d'IDE, l'État engagera également une stratégie de promotion des investissements plus active à travers l'évaluation des actions déjà menées en matière de promotion des investissements, ainsi que la politique et les instruments de promotion de ces investissements à l'aune de la nouvelle stratégie de développement ; l'objectif étant de stimuler le développement des secteurs porteurs et favoriser la réalisation des projets stratégiques à forte intensité de capital, à travers des fonds privés ou des PPP. De plus, l'État mettra en œuvre une stratégie de partenariat avec les grands groupes industriels et les entreprises leaders dans les secteurs stratégiques et des fonds d'investissements.

596. Pour ce qui est de la diaspora, les fonds issus de cette catégorie représentent une opportunité de plus en plus prisée pour accroître l'épargne intérieure. Selon les données de la Banque Mondiale, en 2018, le Cameroun a reçu un total de 345 millions de \$US en tant que versements de la diaspora. Les montants transférés viennent le plus souvent soutenir les besoins quotidiens des familles et permettent ainsi d'accroître la consommation de base. A travers la mise en place de politiques appropriées, le Gouvernement pourra promouvoir l'utilité des fonds de la diaspora au-delà de l'accroissement des revenus des familles pour les diriger vers des secteurs d'investissements productifs.

597. Il s'agira donc de mettre sur pied des mécanismes incitatifs pour accroître la participation de la diaspora au financement du développement notam-

ment par : l'élaboration des conventions de partenariat Gouvernement-Diaspora afin de tenir compte des besoins de la diaspora dans la sphère politique nationale et favoriser les investissements de leurs revenus dans des secteurs ciblés ; le renforcement des institutions de dialogue permanent avec la diaspora, y compris au niveau législatif ; la création d'un guichet unique de facilitation des démarches administratives et financières des entrepreneurs de la diaspora ; le renforcement de la structure de soutien des transferts de fonds des migrants afin d'améliorer leur sécurisation ; le développement des instruments financiers attractifs pour transformer les fonds de la diaspora en investissement productif, notamment la mise sur pied des fonds de garantie et de soutien aux projets d'investissement ayant une envergure nationale, l'accroissement du financement participatif, ou crowdfunding et l'émission des obligations de la diaspora («diaspora bonds»).

598. Enfin, pour accompagner le développement économique local, l'Etat évaluera les instruments d'appui aux PME et à la politique agricole afin de mettre en place un dispositif plus pertinent pour l'ambition de la transformation structurelle de l'économie. Ils devront jouer un rôle de plateforme d'intégration de services d'appui pour faciliter les démarches de leurs clients, identifier parmi ces services ceux qui sont les plus adaptés à leurs besoins et exploiter toutes les possibilités de synergie avec les différentes structures d'appui.

599. Ces nouveaux instruments permettront, en partenariat avec d'autres investisseurs nationaux et/ou étrangers, de réaliser des projets rentables et créateurs d'emplois. Ils interviendront également dans l'octroi des garanties pour le financement des porteurs de projets et des groupements d'intérêt économique, des PME, des agriculteurs et des groupements socio-professionnels pour le renforcement des secteurs prioritaires. L'Etat mettra en place des mécanismes d'octroi de prêts et une politique de bonification de ces prêts en faveur de jeunes porteurs de projets et opérateurs privés.

600. Dans ce cadre, le Gouvernement entend : accompagner les entreprises en général et les PME en particulier aux pratiques boursières ; promouvoir les mécanismes de financement innovants des PME, à l'instar du capital-risque et du crédit-bail ou leasing ; et renforcer la représentation des PME et des institutions financières non-bancaires dans les structures de concertation entre le Gouvernement et le secteur privé

8.2 DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

8.2.1 Renforcement de l'articulation entre les instruments de planification

601. La mise en œuvre de la SND30 se fera à travers plusieurs outils à savoir : les schémas d'aménagement du territoire ; les stratégies sectorielles et thématiques ; les plans intersectoriels ; les plans d'aménagement ; les plans régionaux et communaux de développement ; les projets structurants ; les instruments de cadrage à moyen terme (CBMT, CDMT) ; les programmes budgétaires au niveau national et au niveau local ; les programmes de coopération ; les sous-programmes des établissements publics ; les dispositifs de contrôle de gestion ; etc. La loi portant cadre général de la planification définira l'articulation entre ces différents instruments et la stratégie nationale.

602. Le Gouvernement est bien conscient des efforts de planification nécessaires pour asseoir l'opérationnalisation de la présente stratégie permettant ensuite le passage à la programmation. Il s'agira en effet de réaliser l'ensemble des études de faisabilité des plans, programmes, projets phares ainsi que les réformes pré-identifiées. Ces exercices exigeront des efforts de budgétisation conséquente au cours des trois premières années de mise en œuvre de la stratégie.

8.2.2 Instruments de pilotage et suivi-évaluation de la stratégie

8.2.2.1 Dispositif institutionnel

603. S'agissant du cadre institutionnel, le pilotage et le suivi-évaluation de la stratégie sera placé sous l'autorité directe du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et sous sa Présidence, un Conseil National de Planification chapeautera tout le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation du cadre stratégique de développement. Ce Conseil comprendra l'ensemble des membres du Gouvernement. Ledit Conseil comporte en son sein, des représentants du secteur privé et de la société civile. Il aura pour principales missions : (i) de superviser globalement la mise en œuvre de la stratégie ; (ii) de veiller constamment à l'alignement et la cohérence de l'ensemble des plans d'actions sectoriels, ministériels, régionaux et communaux sur les priorités définies dans la stratégie ; (iii) de définir les plans de mobilisation des ressources nécessaires à la

mise en œuvre de la stratégie ; (iv) de valider les programmes des différentes administrations publiques à exécuter au titre du plan d'actions prioritaires de la stratégie et d'orienter en conséquence la programmation budgétaire ; (v) d'apprécier les résultats, les effets et impacts de la mise en œuvre de la stratégie sur le développement économique et social du pays à travers le suivi régulier des indicateurs clés.

604. Pour la réalisation de ses missions, le Conseil sera assisté par un Comité National de suivi évaluation de la mise en œuvre de la stratégie. Ce Comité est placé sous l'autorité du Ministre chargé de la Planification et sera chargé d'assister le Conseil National dans la coordination technique des activités de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie. A ce titre, il réalise l'ensemble des produits attendus du suivi et de l'évaluation des activités de la mise en œuvre de la stratégie. Il s'agit entre autres des rapports trimestriels, semestriels et annuels de suivi de la mise œuvre de la stratégie. Le Comité National est également chargé de l'organisation des revues annuelles de la mise en œuvre de la SND30 et des stratégies sectorielles.

605. Les membres du Comité sont les Secrétaires Généraux de tous les départements ministériels. Il comprendra également des représentants des autres administrations publiques et de certains organismes publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées, des Chambres Consulaires et du secteur privé, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

606. Le Comité dispose d'un Secrétariat technique comprenant une Cellule de coordination, des Secrétariats Sectoriels dédiés aux stratégies sectorielles et des secrétariats spécialisés. Il réunit des cadres issus du ministère en charge de la planification, des administrations sectorielles et des unités de coordination du Système National d'Information Statistique (SNIS). Il réalise les travaux de base du Comité, ainsi que les travaux techniques de suivi des stratégies sectorielles.

607. Au sein des administrations publiques, le suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement sera assuré par les Comités internes de Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi/Evaluation (PPBS) en liaison avec les dispositifs internes de contrôle de gestion. Pour leur meilleur fonctionnement, le Gouvernement entend restructurer lesdits comités pour les adapter aux nouvelles dispositions légales et réglementaires. Ces Comités doivent veiller

à l'alignement des programmes et projets à la stratégie nationale de développement, à leur mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes et projets relevant des domaines de compétence de leurs administrations respectives. Pour ce faire, la fonction de planification sera réhabilitée et renforcée au sein des départements ministériels et de tous les intervenants dans la chaîne de mise en œuvre de la SND30. L'utilisation des outils pratiques de planification stratégique, de gestion du risque, de management stratégique, de suivi du progrès et d'évaluation des réalisations sera encouragée et systématisée.

608. Le ministère en charge de la planification apportera un accompagnement à l'ensemble des administrations sectorielles pour la mise en place des différents instruments nécessaires à l'implémentation et au suivi/évaluation de la SND30, tout en promouvant une démarche de management stratégique.

609. Le suivi-évaluation de la stratégie se fera ainsi de manière participative au regard de cet arsenal institutionnel, avec l'implication de plusieurs acteurs. L'objectif général du suivi participatif est l'instauration d'un dialogue constructif et durable entre tous les acteurs de développement (Etat, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers et bénéficiaires). Le Gouvernement compte mettre en place un système de suivi participatif de la stratégie dont l'unité de base pour la gestion de l'information est la commune. Sur la base des besoins nécessaires au suivi-évaluation des différents cadres de résultats, un programme statistique sera mis en place après actualisation de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS).

8.2.2.2 Dispositif statistique

610. Le système d'information et de suivi/évaluation de la SND30 s'appuiera sur la SNDS pour fournir les données et informations nécessaires. Il s'alimente des produits de la statistique officielle, et donc repose sur le Système National d'Information Statistique (SNIS). Le renforcement de ce mécanisme est tout d'abord institutionnel, mais également opérationnel. En effet, le Gouvernement entend mettre en place un Système d'Informations Statistique et Géographique (SISG) articulé entre les niveaux national, régional et communal. L'enjeu ici est celui de la maîtrise des données statistiques socio-économiques et démographiques ainsi que la maîtrise de la gestion et de l'exploitation des ressources.

611. Le dispositif statistique sera fondé sur les principes directeurs suivants : (i) la définition des indicateurs précis de résultat à tous les niveaux (ressources, output, effets et impacts), (ii) la production des données de qualité (pertinence, fiabilité, régularité et accessibilité), (iii) l'utilisation effective des données pour la prise de décision ; (iv) le partenariat dans la conception et la gestion du système. Le Conseil National de la Statistique (CNS) assurera l'opérationnalisation de ces principes directeurs à travers la SNDS.

612. Ce système d'information vise à fournir à bonne date une plateforme commune d'informations aux pouvoirs publics, au secteur privé, aux partenaires au développement et à la société civile pour suivre les progrès vers l'atteinte des objectifs de la présente stratégie, des ODD, et pour obtenir, grâce à la transparence de l'information, l'adhésion de ceux qui sont concernés par ces actions.

8.3 COMMUNICATION ET PROMOTION DE L'ÉMERGENCE

613. La communication a constitué un maillon faible dans la mise en œuvre du DSCE. Or, mieux gérée, elle permet une meilleure appropriation de la stratégie et une capacitation des acteurs à exiger la redevabilité, en favorisant le partage d'informations, la sensibilisation et la participation de tous les acteurs au processus.

614. La mise en œuvre d'un plan de communication permettra d'identifier les besoins en informations pour les différents acteurs ainsi que les formats adaptés à chacun des utilisateurs. De même, la communication permettra de renforcer le dialogue autour des questions clés de la stratégie, et favorisera la dissémination des informations à tous les niveaux. La communication autour de la stratégie nationale de développement doit se faire avant et pendant sa mise en œuvre.

615. Avant sa mise en œuvre, il s'agira d'une large présentation et diffusion de la stratégie pour une meilleure appropriation par les différentes parties prenantes. Au cours de sa mise en œuvre, le Gouvernement entend poursuivre et intensifier le dialogue sur les résultats atteints, les difficultés rencontrées et mener avec l'ensemble des acteurs des réflexions en vue d'apporter les ajustements nécessaires.

616. Dans ce cadre, les sites Web du Gouvernement, du Ministère en charge de la planification et de l'INS pourront servir de support de communication pour faciliter le partage de l'information. De même, des bulletins d'information régulièrement produits dans les

médias audiovisuels et la presse écrite au niveau national feront partie des moyens de communication sur le niveau de réalisation de la stratégie et l'atteinte de ces objectifs.

POSTFACE

La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) se situe dans le prolongement des actions de développement engagées par le Cameroun et contenues dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi ayant opérationnalisé la première phase de la Vision 2035 pour l'Émergence du Cameroun de **Son Excellence Paul BIYA, Président de la République**. Elle incorpore à juste titre, les nécessaires ruptures imposées les dynamiques multiples d'un monde essentiellement changeant.

La trame de fond de cette nouvelle stratégie repose sur une transformation structurelle volontariste du tissu productif national pour impulser durablement l'industrialisation. L'impact attendu est la création massive d'emplois décents, afin de juguler le sous-emploi et le chômage.

La SND30 réconcilie de ce fait, les décalages conjoncturels observés dans la décade 2010-2019 avec le sentier de croissance inclusive nécessaire pour la réalisation de l'ambition d'émergence en 2035. Elle consolide aussi les engagements internationaux en matière de développement et les fortes options d'industrialisation consacrées dans le cadre du Plan Directeur d'Industrialisation en cohérence avec les différentes politiques sectorielles, dont elle constitue la synthèse et l'ossature.

Cette stratégie est le fruit d'un large processus participatif, fondé sur des consultations inclusives dans toutes les Régions du pays, des concertations étroites avec les parlementaires, le monde scientifique, le secteur privé, et les partenaires au développement entre autres. La phase de consolidation, a été couronnée par des conférences sectorielles de planification, des travaux de chiffrage et de cadrage macroéconomique et budgétaire. Par ailleurs, la SND30 a été adoptée par le Gouvernement lors du Conseil de Cabinet du 28 novembre 2019, sous la présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, **Chief Dr DION NGUTE**.

La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 est donc l'expression aboutie de la détermination du Gouvernement à tenir le cap de l'émergence, sous la Très Haute Impulsion du **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT** qui, dans son discours d'investiture du 06 novembre 2018, a invité tous les camerounais à ériger l'émergence en **«Grande Cause Nationale»**.

Cette invitation à l'attention de tous les acteurs est à la fois le ferment et le catalyseur de l'appropriation de cette nouvelle stratégie. Elle engage chacun à œuvrer en faveur d'une cohérence globale de l'action de développement et à la construction méthodique et harmonieuse d'un Cameroun émergent, démocratique et uni dans sa diversité.

Sur cette voie de l'émergence, le Cameroun continuera de faire valoir un de ses meilleurs atouts, sa résilience, basée sur une économie diversifiée, pour contenir et gérer les risques éventuels et conjonctures défavorables. A l'instar d'un plan de riposte gouvernemental face à la Pandémie de la COVID 19, la communauté des acteurs et forces vives nationales, du secteur public comme du secteur privé, veillera à une mise en œuvre structurée, cohérente et réussie de ce vaste chantier de transformation structurelle vers une économie riche, prospère, inclusive au service de l'Humain tout en préservant l'environnement.

A cet égard, conformément à la démarche de planification stratégique, le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SND30, soutenu par des rapports annuels exhaustifs, doit servir de cadre idoine d'examen, d'analyse des résultats pour un ajustement si nécessaire et une reconsidération, au besoin, des options stratégiques choisies et la programmation budgétaire associée.

**Le Ministre de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire**



ALAMINE OUSMANE MEY

ANNEXES

Annexe 1 : Indicateurs clés

N°	Indicateur	Baseline	2020	2025	2030	2035
1. Cadre macroéconomique						
1.1.	Taux de croissance du PIB					
	Scénario de référence	4,1 (2018)	4,0	5,0	6,2	7,9
	Scénario Vision	4,1 (2018)	4,0	8,5	10	13,5
1.2.	Taux d'inflation	0,6 (2017)	< 3% (critère de convergence CEMAC)			
1.3.	Ratio dette publique sur PIB (en %)	33,1(2018)	37,1	47,1	57	66,7
1.4.	Solde budgétaire global (% du PIB)					
	Scénario de référence	-2,5 (2018)	-2,1	-2,0	-1,6	-1,3
	Scénario Vision	-3,9 (2018)	-2,1	-1,5	-1,5	-1,2
1.5.	Solde courant de la balance des paiements (% du PIB)					
	Scénario de référence	-3,6 (2018)	-3,3	-4,0	-1,8	0,84
	Scénario Vision	-3,6 (2018)	-3,4	-2,6	4,1	8,4
1.6.	Masse monétaire (% du PIB)	23,5 (2018)	25,7	27,6	36,1	42,8
1.7.	Crédit à l'économie (% du PIB)	15,9 (2018)	17,6	23,2	24,9	28,9
1.8.	Crédit à l'Etat (% du PIB)	2,2 (2018)	3,4	3,6	4,4	5,6
1.9.	Exportations sur PIB (%)					
	Scénario de référence	19,3 (2018)	18,5	17,7	20,5	23,5
	Scénario Vision	19,3 (2018)	35,8	42,0	49,2	57,7
1.10	Taux d'investissement global (% du PIB)	22,8 (2018)	23,4	25,4	29	30,9
1.11	Taux d'investissement public (% du PIB)	4,0 (2018)	3,6	3,4	3	2,6
1.12	Structure sectorielle du PIB					
	Secteur Primaire	14,7 (2018)	26,4	21,0	16,7	13,3
	Secteur Secondaire	28,2 (2018)	30,9	34,5	36,8	38,2
	Secteur Tertiaire	57,1 (2018)	42,6	44,5	46,5	48,5
2. Transformation structurelle						
2.1.	Indice de production industrielle	148 (2010)	180	200	210	250
2.2.	Ratio valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du PIB.	12,9 (2016)	17,7	19,4	22,9	24,6
2.3.	Indice de développement des infrastructures	19,03 (2016)	20	30	40	50
2.4.	Proportion du réseau routier bitumé (%)	13,5 (2017)	17,0	30	55	60
2.5.	Taux d'accès à l'énergie électrique (en %)	63,2 (2016)	70	80	90	95
2.6.	Capacité de production énergétique installée (MW)	1401 (2016)	1650	3 500	5 000	10 000
2.7.	Indice d'Accès Numérique	0,36 (2014)	0,41	0,47	0,54	0,62
3. Développement du capital humain et du bien-être						
3.1.	Indice de Développement Humain (IDH)	0,56 (2018)			0,70	
3.2.	Indice de Capital Humain	0,39 (2017)			0,55	
3.3.	Taux d'achèvement dans le primaire (%)	67,0 (2018)	75		100	
3.4.	Proportion d'élèves dans les filières scientifiques et techniques du secondaire (%)	20 (2018)	23	35	50	50
3.5.	Incidence de la pauvreté (%)	37,5 (2014)	34,8	30,2	25,1	20,4
3.6.	Indice de Gini	0,44 (2014)			0,34	
3.7.	Taux d'accès à l'énergie électrique	63,2 % (2016)	70%	80%	90%	100%
3.8.	Taux d'accès à l'eau potable	64,7 (2014)	70%	80%	90%	100%
3.9.	Taux de couverture sociale (%)	22,0 (2018)			> 50	
3.10	Proportion de la population vivant dans un logement décent (%)	40,4 (2014)	50	60	70	80
4. Promotion de l'emploi et insertion économique						
4.1.	Taux de sous-emploi global	77 (2014)			< 50	
5. Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'Etat						
5.1.	Part du Budget transféré aux CTD (en %)		7,5	12,5	15	15
5.2.	Pourcentage des populations ayant confiance en la justice	35 (2014)	46,3	65,2	90	90

Annexe 2 : Liste des indicateurs pour le suivi des stratégies sectorielles

N°	Indicateurs (par secteur)	Niveau de référence (année)	Source
1. Secteur des industries et services			
1.1.	Part de l'agroindustriel dans le PIB (en %)	7,85 (2016)	INS/MINEPAT
1.2.	Part des industries textiles-habillement-cuir dans le PIB (en %)	2,1 (2016)	INS/MINEPAT
1.3.	Part des industries du bois dans le PIB (en %)	2,5 (2016)	INS/MINEPAT
1.4.	Part des industries d'hydrocarbure et de raffinage dans le PIB (en %)	1,53 (2016)	INS/MINEPAT
1.5.	Part des industries chimiques et pharmaceutiques dans le PIB (en %)	0,95 (2016)	INS/MINEPAT
1.6.	Part du tourisme dans le PIB (en %)	4,28 (2016)	INS/MINEPAT
1.7.	Part du commerce dans le PIB (en %)	15,26 (2016)	INS/MINEPAT
1.8.	Part des services de transport dans le PIB (en %)	6,64 (2016)	INS/MINEPAT
1.9.	Part des services professionnels et techniques dans le PIB (en %)	5,73 (2016)	INS/MINEPAT
2. Secteur des infrastructures			
2.1.	Linéaire des routes nationales bitumées (km)	6 760 (2017)	MINEPAT
2.2.	Taux d'urbanisation	52,3 (2015)	INS/MINEPAT
2.3.	Pourcentage des ménages disposant d'installations sanitaires améliorées	40,4 (2014)	INS/MINEPAT
2.4.	Densité du réseau routier pour 1000 hab	0,3 (2016)	MINTP
2.5.	Linéaire des routes réhabilitées (km)	1 034,5 (2018)	MINTP
2.6.	Pourcentage du réseau bitumé	12% (2010)	MINTP
2.7.	Indice de développement des infrastructures	19,03 (2016)	MINTP
2.8.	Niveau de fracture numérique	71,81% (2015)	MINPOSTEL
3. Secteur rural			
3.1.	Taux de mécanisation agricole	< 3 tracteurs/100km ² de terres arables (2012)	MINADER
3.2.	Exportation de grumes (m ³)	584 693 (2015)	INS
3.3.	Superficies de terres agricoles aménagées	20 % (2016)	MINADER
3.4.	Production des produits halieutiques	Entre 450 et 500 mille tonnes de poissons (2019)	SDSR (2019)
3.5.	Proportion des aires protégées par rapport à la superficie totale du Cameroun	20,21 (2016)	INS(Annuaire Statistique 2017).
3.6.	Superficies agricoles exploitées / (irriguées/drainées)	33 000 ha (2011)	MINADER
3.7.	Quantité de viande et d'abats par an	344 000t (2016)	MINEPIA
3.8.	Quantité de poissons produite par an	292 675t (2018)	MINEPIA
3.9.	Quantité de lait produite par an	172 000 t (2016)	MINEPIA
3.10.	Taux de croissance de la production halieutique	9,68% (2013)	MINEPIA
3.11.	Volume des crédits agricoles accordés aux producteurs	343 milliards FCFA/an (2012)	MINADER
4. Secteur Education			
4.1.	Ratio élèves / salle de classe au primaire	70,5 (2017)	MINEDUB
4.2.	Ratio élèves / enseignant au primaire	50,2 (2017-2018)	MINEDUB
4.3.	Ratio élèves / salle de classe au secondaire	52,5 (2014)	MINESEC
4.4.	Taux brut de scolarisation des filles au primaire	119,1 (2016)	INS
4.5.	Taux brut de scolarisation des garçons au primaire	129,1 (2016)	INS
4.6.	Taux d'achèvement des filles au primaire (%)	66,4 (2017)	MINEDUB
4.7.	Ratio filles/garçons au primaire	0,89 (2017-2018)	MINEDUB
4.8.	Ratio filles/garçons au secondaire	0,85 (2015-2016)	MINESEC
4.9.	Ratio filles/garçons au supérieur	0,84 (2016-2017)	MINESUP
4.10.	Taux d'achèvement au primaire (en %)	72,1 (2017)	MINEDUB
4.11.	Part du budget de l'éducation par rapport au budget global de l'Etat (en %)	14,9 (2018)	MINEPAT

	Indicateurs (par secteur)	Niveau de référence (année)	Source
5. Secteur Santé			
5.1.	Prévalence de l'insuffisance pondérale modérée/sévère chez les enfants < 5 ans (%)	Modéré : 11,0 Sévère : 3,1 (2018)	INS
5.2.	Taux de faible poids à la naissance des nouveaux nés		INS
5.3.	Taux de couverture vaccinale (en % des enfants de 12-23 mois)	52,2	INS
5.4.	Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1000 naissances vivantes)	79 (2018)	INS
5.5.	Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	48 (2018)	INS
5.6.	Proportion d'enfants d'un an (12-23 mois) vacciné contre la rougeole (%)	65 (2018)	INS
5.7.	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	464 (2018)	INS
5.8.	Pourcentage d'accouchement assisté par un personnel qualifié (%)	69 (2018)	INS
5.9.	Taux d'utilisation des méthodes contraceptives par les femmes de 15 à 49 ans (%)	19 (2018)	INS
5.10.	Taux de prévalence du VIH/SIDA des 15-49 ans (%)	2,7 (2018)	INS
5.11.	Taux de prévalence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans (%)	24 (2018)	INS
5.12.	Ratio densité médicale (Effectif personnel/population) pour 1000 hab	0,8 (2014)	INS
5.13.	Part du budget de la santé dans le budget national	4,3 (2019)	MINSANTE
6. Secteur des Services sociaux			
6.1.	Proportion de la population ayant accès à des logements avec des matériaux définitifs	49,8 (2014)	INS
6.2.	Pourcentage des ménages ayant accès à une source d'eau améliorée (robinet, borne fontaine, forage, etc.)	83,8 (2014)	INS
6.3.	Pourcentage des ménages possédant un téléphone mobile	79,7 (2014)	INS
6.4.	Pourcentage des ménages possédant un téléviseur	49,2 (2014)	INS
6.5.	Pourcentage des ménages utilisant un gaz domestique comme énergie de cuisson	48,8 (2014)	INS
6.6.	Nombre d'abonnés à la téléphonie mobile	18 819 852 (2016)	INS
6.7.	Nombre d'abonnés à internet	8 045 324 (2016)	INS
6.8.	Taux d'accès à internet large bande (en %)	4 (2015)	MINPOSTEL
6.9.	Taux de chômage élargi	5,6 (2010)	INS
6.10.	Taux de chômage des 15 ans et plus (BIT)	3,8 (2010)	INS
6.11.	Taux d'activité	68,3 (2010)	INS
6.12.	Taux de sous-emploi visible	12 (2010)	INS
6.13.	Taux de sous-emploi invisible	63,7 (2010)	INS
6.14.	Taux de chômage des 15-24 ans	6,4 (2010)	INS
6.15.	Pourcentage des enfants < 14 ans exerçant une activité économique	33,3 (2010)	INS
6.16.	Taux de sous-emploi global des jeunes de 15-24 ans	84,8 (2010)	INS
7. Secteur Gouvernance			
7.1.	Pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées	53,2 (2014)	MINJUSTICE
7.2.	Pourcentage des sièges occupés par les femmes à l'Assemblée Nationale	30,5 (2018)	INS
7.3.	Pourcentage des sièges occupés par les femmes au Sénat	26 (2019)	Sénat
7.4.	Pourcentage des femmes maires	8,6 (2015)	INS
7.5.	Délais des procédures judiciaires (mois)	19 (2017)	MINJUSTICE
7.6.	Taux d'exécution des décisions de justice (%)	43 (2017)	MINJUSTICE
7.7.	Durée moyenne de détention préventive (mois)	>12 (2017)	MINJUSTICE
7.8.	Taux d'occupation des structures de détentions	381% (2013)	MINJUSTICE
7.9.	Taux de participation des populations aux élections	53,85% (2018)	MINAT, ELECAM
7.10.	Taux de criminalité	21,37‰ (2017)	MINDEF, DGSN
7.11.	Taux de couverture diplomatique	23,7% (2014)	MINREX
7.12.	Délai (nombre de jours) pour créer une entreprise	17 (2018)	RGE
7.13.	Proportion des personnes inscrites dans le fichier électoral	59,1% (2018)	ELECAM

Annexe 3 : Plans, Programmes et projets phares

N°	PLAN/PROGRAMME/PROJETS MAJEURS	MONTANT	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	
1	Plan de reconstruction et de développement des Régions du Nord-Ouest, Sud-Ouest et Extrême-Nord Ecoles, hôpitaux et églises détruits; Projets du BIP réorientés du fait de la crise Routes dont Ring-Road (suite et fin) Chemins de fer Barrage de Menchum Barrage de Katsina Ala Barrage de Mamfé Port en Eau Profonde de Limbé	3 500,0	2 021	2 030
2	Programme "Train My Generation" Renforcement des capacités et certification des travailleurs techniques du secteur informel	100,0	2 021	2 030
3	Plan STEM (Science, Technology, Engineering and Mathematics) - Orientation massive des élèves vers les filières scientifiques - Renforcement des filières scientifiques (construction/équipement des laboratoires et ateliers de technologie) - Densification de l'offre de formation dans les CETIC - Création de Lycées Professionnels de hauts standards (Les métiers sont ceux des 05 zones agroécologiques : Zone forestière monomodale ; Zone forestière bimodale ; Zone des Haut plateaux ; Zone des Hautes savanes ; Zone Soudano-sahélienne)	120,0	2 021	2 025
4	Plan Energie Il s'agira d'une part de mettre à niveau l'ensemble des réseaux de Transport et de Distribution et d'autre part, de porter la Capacité Installée à 5000Mw d'ici 2030 en réalisant les projets majeurs du PDSE notamment : Bini à Warak (75) ; Nachtigal (420) ; Ngoila (84) ; Song Dong(280) ; Grand Eweng (1800) ; Chollet (600) ; Kikot (720) ; Makay (350) ; Mouila Mougue (420) ; Njock(200) ; etc.	5 855,0	2 021	2 030
5	Plan Agroindustriel Il s'agit de booster la production nationale des produits constituant la base de l'industrialisation en mettant en œuvre des plans spécifiques notamment : - Plan Cacao (Produire 600 000 tonnes avant 2025 et doubler cette cible à l'horizon 2030) - Plan Huile de palme (Doubler la production actuelle avant 2027) - Plan Coton (Produire un million de tonne de coton d'ici 2030) - Plan Riz (Atteindre 2 million de tonne de riz blanchi d'ici 2030) - Plan Poisson (Produire localement 50% de la demande nationale ainsi que 100% de l'aliment) - Plan Maïs (Doubler la production actuelle d'ici 2030 pour couvrir localement 100% de la demande nationale) - Plan Caoutchouc (Produire 200 000 tonnes de caoutchouc naturel d'ici 2030) - Plan Bois (Arrêter l'exportation de bois en grumes et développer une industrie du bois destiné à la consommation nationale et sous régionale)	1 455,0	2 021	2 030

N°	PLAN/PROGRAMME/PROJETS MAJEURS	MONTANT	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	
6	Plan Numérique Il s'agira de réduire considérablement la fracture numérique notamment par la poursuite de l'expansion du réseau fibre optique ; de construction deux (02) Datacenter ; et men œuvre le système de gouvernance électronique (E-Government)	250,0	2 021	2 030
7	Plan de développement des infrastructures de transport multimodal Il s'agira de favoriser le maillage du territoire par des infrastructures de transport complémentaires afin de ne pas réaliser une infrastructure si une autre peut procurer des avantages similaires ou proches. Ce programme intègre notamment : (i) la finalisation des Autoroutes Yaoundé-Douala-Limbé et Kribi-Edéa ; (ii) le Chemin de fer Douala-Ngaoundéré-Ndjamena (684Km)	7 900,0	2 021	2 030
8	Plan de gestion courante des infrastructures de transport	100,0	2 021	2 030
9	Projet d'Extension d'Alucam	660,0	2 023	2 030
10	Projet Yard pétrolier de Limbé (Phase 2)	180,0	2 021	2 025
11	Projet du Complexe Industriel-Portuaire de Kribi	1 084,3	2 021	2 030
12	Plan de modernisation des grandes villes Il s'agira de reconfigurer les villes actuelles pour en faire des villes modernes. 200 Milliards par an pendant 05 ans pour Yaoundé et Douala ; 50 Milliards par an pour Bamenda et Buea et 25 Milliards par an pour les 10 autres communautés urbaines	3 750,0	2 023	2 027
13	Plan de protection sociale, y compris la Couverture Santé Universelle (CSU).	12 320,0	2 021	2 030
14	Plan national de résilience socio-environnemental.	100,0	2 021	2 030
15	Projet de Construction des nouveaux terminaux modernes dans les Aéroports de Douala et de Garoua	125,7	2 023	2 025
ENSEMBLE		37 500,0		

Annexe 4 : Réformes majeures pré-identifiées

1. TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE

- 1.1. Relire le cadre légal et réglementaire sur le mix énergétique en vue de la promotion des énergies renouvelables notamment la biomasse-énergie
- 1.2. Réviser le cadre légal et réglementaire régissant le régime foncier et domanial en cohérence avec l'industrialisation, la modernisation de l'agriculture, le développement des villes, de l'immobilier et du logement
- 1.3. Evaluer et définir le périmètre numérique de sécurité pour l'Etat en vue de la mise en place d'un Haut commandement du numérique
- 1.4. Relire le cadre légal et réglementaire de gouvernance et de gestion de la forêt en cohérence avec l'industrialisation
- 1.5. Mettre en place le cadre légal et réglementaire visant à éliminer les importations des produits de second usage
- 1.6. Préparer et adopter les textes d'application du code minier
- 1.7. Mettre en place les cadres légaux et réglementaires des hydrocarbures (code pétrolier et code gazier)
- 1.8. Mettre en place l'ordre national des experts en management de projet avec une mission de contribuer à l'arrimage des pratiques camerounaises aux normes internationales en vigueur dans la profession
- 1.9. Réformer le cadre légal et réglementaire de la gestion des déchets centrée sur la libéralisation du marché et la pénalisation de l'insalubrité
- 1.10. Relire le cadre légal (loi n° 98/005 du 14 avril 1998) et réglementaire sur la gestion de l'eau
- 1.11. Relire la loi n° 98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence en transformant notamment la Commission Nationale de la Concurrence en une Autorité indépendante de la concurrence
- 1.12. Mettre en place l'Agence de Promotion des Exportations
- 1.13. Réformer le cadre légal et réglementaire en vue de libéraliser le marché national du transport aérien en conformité avec la directive de l'Union Africaine sur la 5ème liberté
- 1.14. Evaluer et relire le cadre légal et réglementaire du transport ferroviaire dans l'optique de la libéralisation, la régulation adéquate et le développement du réseau national du chemin de fer
- 1.15. Relire le cadre légal et réglementaire de la publicité en lien avec l'économie de marché et le commerce électronique ou en ligne
- 1.16. Mettre effectivement en place la Caisse de Dépôts et Consignation (CDC)
- 1.17. Mettre en place une Banque de financement des investissements
- 1.18. Mettre en place un fonds souverain pour accompagner les investissements dans les secteurs moteurs d'industrialisation
- 1.19. Renforcer l'infrastructure financière d'accompagnement de l'économie locale
- 1.20. Mettre en place la Banque camerounaise d'Import-Export (EXIM BANK)
- 1.21. Mettre en place un cadre légal et réglementaire du capital-investissement conforme aux meilleurs standards internationaux en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés
- 1.22. Mettre en place un cadre légal et réglementaire sur les délais en vue d'assainir et de fluidifier le fonctionnement de l'économie
- 1.23. Réformer le cadre légal sur le statut de la diaspora camerounaise afin d'optimiser sa participation au développement
- 1.24. Relire le cadre légal et réglementaire des Partenariats Public-Privé (PPP)
- 1.25. Réformer le cadre légal et réglementaire de promotion des investissements par la révision des lois n°2002-004 du 19 avril 2002 portant Charte des Investissements, n°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé
- 1.26. Réformer et moderniser le cadre légal et réglementaire en vue de développer une véritable infrastructure qualité (normalisation, qualité, métrologie, évaluation de la conformité, surveillance du marché) en conformité avec les standards internationaux
- 1.27. Mettre en place un cadre légal et réglementaire sur la science, l'innovation et le développement technologique en lien avec les secteurs moteurs de l'industrialisation du pays

- 1.28. Mettre sur pied un cadre offensif d'attraction des IDE basé sur la mise en œuvre des plans dans les sanctuaires industriels nationaux et des piliers industriels structurants
- 1.29. Mettre en place un cadre légal et réglementaire articulant la défense économique avec la défense militaire et la défense civile
- 1.30. Finaliser l'arrimage de la loi nationale régissant le secteur coopératif à l'acte uniforme OHADA sur les sociétés coopératives
- 1.31. Mettre en place un cadre légal et réglementaire pour une sécurité routière optimale
- 1.32. Mettre en place un cadre légal et réglementaire pour une meilleure intégration de la gestion environnementale et l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles

2. DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN & DE L'EMPLOI

- 2.1. Mettre en place un cadre certifiant de formation de masse et de renforcement des capacités des travailleurs du secteur informel (TRAIN MY GENERATION)
- 2.2. Introduire dans tous les programmes de formation des modules relatifs au patriotisme économique, au vivre ensemble et au multiculturalisme
- 2.3. Renforcer le cadre juridique relatif à la réglementation de l'entrepreneuriat privé dans le secteur de l'éducation et de la formation technique, professionnelle et technologique
- 2.4. Mettre en place un cadre légal et réglementaire pour la Couverture Santé Universelle
- 2.5. Mettre en place un cadre légal et réglementaire de structuration du sous-secteur de la médecine traditionnelle en vue de normer et de vulgariser les médicaments locaux
- 2.6. Réformer le cadre légal et réglementaire du marché du travail (code du travail et ses textes d'application)
- 2.7. Réviser le cadre légal et réglementaire relatif à la protection civile
- 2.8. Réformer le cadre légal et réglementaire des services liés à l'emploi en vue d'accroître la fluidité du marché de l'emploi en visant particulièrement les jeunes

3. GOUVERNANCE, DECENTRALISATION ET GESTION STRATEGIQUE DE L'ETAT

- 3.1. Créer et mettre en place des juridictions spécialisées pour améliorer l'instruction des litiges commerciaux et financiers notamment
- 3.2. Mettre en place une charte de l'accueil des usagers dans les services publics et encadrer la durée de traitement des dossiers
- 3.3. Mettre sur pied un système de promotion des agents publics basé sur la performance et l'expérience professionnelle
- 3.4. Fixer des objectifs des dividendes aux entreprises publiques, évaluer les performances et sanctionner les gouvernants et managers
- 3.5. Mettre en place un cadre légal et réglementaire sur la planification stratégique
- 3.6. Poursuivre le renforcement du cadre légal et réglementaire de la décentralisation

Annexe 5 : Matrice d'Actions Prioritaires

	Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020-2022	2023-2025	2026-2029	Responsables
1. Transformation structurelle							
1.1. Industrie et service							
1.1.1. Industrie de l'énergie							
	Révision du cadre légal et réglementaire sur le mix énergétique.	Cadre légal révisé et adapté			Oui	Oui	MINEE
1.1.2. Agro-industrie							
	Développement intégré des filières agro-industrielles prioritaires (Coton, Cacao-café, huile de palme, sucre, caoutchouc, riz, maïs, Banane Plantain)	Ratio Valeur Ajoutée Manufacturière/PIB	12,9% (2016)	17,00%	20,00%	22,80%	MINADER, MINIMIDT, MINEPAT
	Relance de l'industrie manufacturière ciblée (forêt-bois, textile-confection-cuir, mines-métallurgie-sidérurgie, hydrocarbures-raffinage et chimie/pharmacie)	Part des exportations des produits manufacturés dans les exportations totales	26,3% (2015)	35%	45%	60%	MINPWEESA, MINIMIDT, MINEPAT
1.1.3. Numérique							
	Développement des infrastructures du secteur du numérique	Linéaire de fibre optique déployé	20 812 (2017)	25 000	-		MINPOSTEL
	Développement du numériques	Indice de développement des TIC	3,85 (2017)	4,5	-		MINPOSTEL
	Définition du périmètre numérique de sécurité pour l'Etat	Périmètre clairement défini et précisé			Oui		MINPOSTEL
	Mise en place d'un Haut commandement du numérique	Haut commandement du numérique mis en place			Oui		MINPOSTEL

	Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020-2022	2023-2025	2026-2029	Responsables
1.1.4. Forêt-bois	Création d'un omnium industrie de transformation du bois	Proportion du volume de bois brut (grumes) ayant subi la première transformation (sciage)	29% (2018)	50%	75%	100%	MINIMDT, MINFOF
		Volume de bois ayant subi la deuxième transformation (placage et contreplacage)	88 m ³ (2018)	100 m ³	200 m ³	500 m ³	MINIMDT, MINFOF
	Révision du cadre légal et réglementaire de la gestion de la forêt et du bois au Cameroun.	Cadre légal et réglementaire de la gestion de la forêt et du bois révisé.			Oui		MINFOF
	Construction des infrastructures de formation technique, technologique et professionnelle (IFTTP) de transformation du bois	Nombre d'IFTTP construits	–	–	–	–	MINFOF
	Renforcement des capacités de transformation du bois	Proportion de pâte à papier produite localement.	0	20%	50%	100%	MINFOF
		« Fabrication de meubles, activités de fabrication »	320,158 milliards de FCFA (2014)	400 milliards FCFA	480 milliards FCFA	560 milliards FCFA	MINIMDT, MINFOF
1.1.5. Textile-confection-cuir	Révision du cadre légal, réglementaire et de gouvernance et de gestion de la forêt et du bois au Cameroun	Cadre légal révisé et adapté			Oui		MINFOF
	Amélioration de la production cotonnière nationale	Quantité annuelle de coton produit	–	–	600 000 t/an	600 000 t/an	MINADER, MINIMDT, MINEPAT
	Transformation industrielle de la fibre locale de coton	Taux de transformation industrielle de la fibre locale de coton	–	–	–	>50%	MINADER, MINIMDT, MINEPAT

		Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020- 2022	2023- 2025	2026-2029	Responsables
		Développement d'une industrie de fabrication d'ouvrages en cuir et de confection des tenues	Production des branches « industries du cuir et fabrication des chaussures » et « industries du textile et de la confection » en milliard FCFA	507,128 (2014)	633,910	760,692	1014,256	MINADER, MINIMIDT, MINEPAT
		Confection des tenues et équipements vestimentaires incorporant le coton camerounais	Volume de fibre locale de coton utilisé dans l'industrie du textile et confection	–	–	–	>60%	MINADER, MINIMIDT, MINEPAT
		Révision du cadre réglementaire visant l'interdiction de l'importation de la friperie	Cadre réglementaire révisé et adapté			Oui		MINCOMMERCE, MINEPAT, MINFI
		1.1.6. Mines-Métallurgie-Sidéurgie						
		Mise en place d'un système d'information sur les ressources minières, géologiques et géochimiques du Cameroun	Système d'information mis en place et opérationnel	–	Oui	Oui	Oui	MINIMIDT, MINEPAT
		Adoption des textes d'application du code minier et révision des cadres légaux et réglementaires des hydrocarbures (code pétrolier et code gazier)	Textes révisés et adoptés			Oui		MINIMIDT, MINEPAT, MINFI
		1.1.7. Chimie-Pharmacie						
		Mise en place d'une industrie pharmaceutique pour la fabrication des médicaments génériques, réactifs et consommables médicaux	Industrie pharmaceutique pour la fabrication des médicaments génériques, réactifs et consommables médicaux mis en place	Non	–	Oui	Oui	MINIMIDT, MINSANTE
		Mise en place d'une industrie de pharmacopée traditionnelle	Proportion des produits issus de la pharmacopée traditionnelle commercialisés en pharmacie	0			20%	MINIMIDT, MINSANTE, MINRESI

	Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020- 2022	2023- 2025	2026-2029	Responsables
		Chiffre d'affaire de l'industrie de pharmacopée traditionnelle					MINSANTE, INS
	1.1.8. Constructions-Services-Professionnels-Scientifiques-technique						
	Développement d'une industrie performante et compétitive de la construction	Industrie des matériaux de construction développée.		Oui	Oui	Oui	MINTP, MINH DU, MINRESI,
		Indice des prix des matériaux de construction locaux					INS
	Développement d'une forte capacité nationale de management de projets et programmes industriels et infrastructurels	Capacité nationale de management de projets et programmes industriels et infrastructurels développée		Oui	Oui	Oui	MINTP, MINH DU, MINRESI, MINMIDT
	1.1.9. Offre des services de transports, de commerce, tourisme, art et culturel						
	Promotion du tourisme, des arts et de la culture	Nombre de visiteurs internationaux accueillis	912 000 (2014)	1 000 000	2 000 000	3 500 000	MINTOUL, MINAC
		Nombre de visiteurs internes ayant visité la destination Cameroun	5 750 000 (2014)	-	-	-	MINTOUL, MINAC
		Nombre de sites touristiques aménagés et opérationnels	34 (2019)	40	55	70	MINTOUL, MINAC
	Promotion des activités sportives et organisation permanente des compétitions	Nombre de compétitions organisées au niveau local (régional et communal) et portant sur des disciplines olympiques			20	30	MINSEP
		Taux de rentabilité financière des infrastructures sportives		40	50	60	MINSEP

	Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020-2022	2023-2025	2026-2029	Responsables
	Renforcement de la concurrence commerciale	Autorité indépendante de la concurrence créée et organisée	–	Oui	–	–	MINCOMMERCE
	Création et organisation de l'Agence de Promotion des Exportations (APEX)	Agence de Promotion des Exportations (APEX) créée et organisée	–	Oui	–	–	MINCOMMERCE
	Libéralisation du marché national du transport aérien	Marché national du transport aérien libéralisé	Non	Oui	Oui	Oui	MINT
	Elaboration d'une stratégie de valorisation et de vulgarisation des résultats de la recherche et de l'innovation technologique	Stratégie élaborée	–	Oui	–	–	MINCOMMERCE, MINEPAT, MINWIDT
	Création et mise en place de l'ordre national des experts en management de projet avec une mission de contribuer à l'arrimage des pratiques camerounaises aux normes internationales en vigueur dans la profession en liaison avec l'ANOR	Ordre national mis en place et opérationnel.			Oui		MINCOMMERCE, MINEPAT, MINWIDT
1.2. Rural							
	Organisation et renforcement des capacités des acteurs	Sociétés Coopératives de Développement (SCD) spécifiques à des filières dans les principaux bassins de production créées et opérationnelle	(2019)	Oui	Oui	Oui	MINADER, MINEPIA, MINEPAT
		Nombre de Société Coopératives de Développement (SCD) spécifique à des filières créées dans les principaux bassins de production.	0 (2019)				MINADER, MINEPIA, MINEPAT

	Actions	Principaux Extrants /indicateurs	Baseline	2020-2022	2023-2025	2026-2029	Responsables
Accroissement de la productivité, de la production et de la compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques	Nouveaux modes de financement adaptés à l'agriculture (warrantage, etc.)		Non	Oui	Oui	Oui	MINADER, MINEPIA, MINEPAT
		Taux d'accès au crédit des agriculteurs via les nouveaux modes de financement	0			100%	MINEPAT, MINFI
		Système d'informations sur les prix et les produits agro-pastoraux disponible et actualisé	Non	Oui	Oui	Oui	MINADER, MINEPIA, MINEPAT
		Les acteurs des filières agricoles prioritaires sont encadrés et mises à jour sur les bonnes et nouvelles pratiques en matière agro-sylvo-pastorale et halieutique					MINADER, MINEPIA, MINEPAT
	L'approche par filières structurées autour des chaînes de valeurs agropastorales est mise en place	Les rendements agricoles dans les filières prioritaires sont améliorés (riz, maïs, cacao/café, coton, canne à sucre, noix de palme, hévéa, banane-plantain, anacarde, sorgho, manioc, pomme de terre)		Oui	Oui	Oui	MINADER, MINEPIA, MINEPAT
		L'approche par filières structurées autour des chaînes de valeurs agropastorales est mise en place	–	Oui	Oui	Oui	MINADER, MINEPIA, MINEPAT
		Proportion des intrants agricoles produits par les industries locales sur le marché	–	–	–	>50%	MINADER, MINEPIA, MINEPAT
		Agence d'information technologique opérationnelle	–	Oui	Oui	Oui	MINADER, MINEPIA, MINEPAT

	Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020- 2022	2023- 2025	2026-2029	Responsables
		Système national de vulgarisation et de valorisation des résultats de la recherche agricole est mis en place.	Non	Oui	Oui	Oui	MINADER, MINEPIA, MINEPAT
		Superficies rizicoles exploitées / (Irriguées/drainées)	33 000 ha (2011)	125 000 ha			MINADER
		Proportion de la production aquacole sur la production locale de poisson					MINEPIA
		Quantité de viande et d'abats par an/ taux de croissance de la production animale	344 000t (2016)	380000		500000	MINEPIA
		Quantité de poissons produite par an/ taux de croissance de la production de poisson	292 675t (2018)	300000		400000	MINEPIA
		Quantité de lait produite par an/ taux de croissance de la production de lait	172 000 t (2016)	190000		250000	MINEPIA
		Proportion des principaux produits agricoles normés et labélisés au Cameroun	–	–	–	–	MINADER, MINEPIA
		Accroissement de la production du sous-secteur élevage et pêche	–	5,5% en moyenne annuelle			MINEPIA
		Taux de croissance de la production halieutique	9,68% (2013)	–	–	–	MINEPIA
		Volume des crédits agricoles accordés aux producteurs	343 milliards FCFA/an (2012)	–	–	700 milliards F CFA/an	MINADER, MINEPIA, MINFI, MINEPAT

	Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020-2022	2023-2025	2026-2029	Responsables
	Accès aux équipements et infrastructures de production	Les grands espaces hydroagricoles sont aménagés	–	–	–	–	MINADER, MINEPIA
		Linéaire de route communales construites/réhabilités (hors zones urbaines)					MINTP, INS
		Proportion des bassins de production désenclavés					MINADER, INS
		Nombre de Stations d'Impulsions pour la Modernisation des Elevages (SIMEL) créés et opérationnelles.	–	–	–	–	MINADER, MINEPIA
		Superficies de terres agricoles aménagées	20% (2016)	–	–	–	MINADER
		Taux de mécanisation agricole	tracteurs/100km ² de terres arables (2012)	–	–	17,1 tracteurs/100km ² de terres arables	MINADER
	Renforcement du cadre législatif et réglementaire de soutien aux producteurs	Réforme foncière effective	–	Oui	Oui	Oui	MINDCAF, MINADER, MINEPIA
		Codes rural et pastoral élaborés	–	Oui	Oui	Oui	MINDCAF, MINADER, MINEPIA
		Les réseaux de laboratoires d'analyses sont créés et opérationnels	–	Oui	Oui	Oui	MINDCAF, MINADER, MINEPIA
	1.3. Développement des infrastructures productives						
1.3.1. Infrastructures énergétiques							
	Développement du potentiel hydroélectrique	Capacité de production d'énergie hydroélectrique installée	1 650 (2019)	3 000	4 000	6 876	MINEE

	Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020-2022	2023-2025	2026-2029	Responsables
		Le barrage hydroélectrique de Nachtigal-Amont construit	–	–	–	420 Mw	MINEE
		Barrage hydroélectrique de Bini à Warak construit	–	–	–	75 Mw	MINEE
		Barrage hydroélectrique de Menchum construit	–	–	–	72 Mw	MINEE
		Barrage hydroélectrique de Song-Ndong construit	–	–	–	270 Mw	MINEE
		Barrage hydroélectrique de Grand-Eweng construit	–	–	–	1800 Mw	MINEE
		Barrage hydroélectrique de katsina-Ala construit	–	–	–	485 Mw	MINEE
		Barrage hydroélectrique de Makai construit	–	–	–	350 Mw	MINEE
		Barrage hydroélectrique de MOulla-Mogue construit	–	–	–	420 Mw	MINEE
		Barrage hydroélectrique de Kikot construit	–	–	–	450 Mw	MINEE
		Barrage hydroélectrique de Ndjock construit	–	–	–	200 Mw	MINEE
		Barrage hydroélectrique de Ngoila construit	–	–	–	84 Mw	MINEE
		Barrage hydroélectrique de Cholet construit	–	–	–	600 Mw	MINEE

	Actions	Principaux Extrants /indicateurs	Baseline	2020- 2022	2023- 2025	2026-2029	Responsables
Développement de l'énergie thermique	Yard pétrolier de Limbe achevé et en exploitation		–	–	Oui	Oui	MINT, MINMIDT
	Extension de la centrale à Gaz de Kribi effective						MINEE
	Capacité nouvelle d'énergie thermique installée		0			114 Mw	MINEE
Développement des énergies renouvelables.	Des unités de production d'énergie renouvelable sont mis en place et opérationnelles					Oui	MINEE
	Le réseau de transport d'électricité est modernisé et permet d'acheminer toute la production avec peu de pertes techniques		–	–	–	Oui	MINEE, SONATREL
	Taux d'accès à l'énergie électrique		63,2 % (2016)	70%	80%	90%	MINEE, SONATREL
Modernisation du réseau de transport et de distribution de l'énergie électrique	Linéaire de transport du réseau électrique.		–	–	–	> 460 km de 400Kv	MINEE
	Ligne Ngaoundéré-Tibati construite		–	–	–	225 Kv	MINEE
	Ligne Tibati-Ngaoundal construite		–	–	–	30 Kv	MINEE
	Ligne Bertoua-Garoua Boulai-Meiganga-Ngaoundéré construite		–	–	–	225 Kv	MINEE
	Ligne Menchum-Bamenda construite		–	–	–	225 Kv	MINEE
	Ligne Memve'ele-Kribi construite		–	–	–	226 Kv	MINEE
	Ligne Yaoundé-Abong Mbang construite		–	–	–	227 Kv	MINEE
	Ligne Nkongsamba-Bafoussam construite		–	–	–	228 Kv	MINEE

	Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020- 2022	2023- 2025	2026-2029	Responsables
		Volume des pertes dues à la qualité des réseaux d'électricité	40% (2011)	40%	35%	30%	MINEE
	1.3.2. Infrastructures de transports						
Construction/Réhabilitation des ports		2 ^{ème} tranche du Port de Kribi achevée	–	–	Oui	Oui	MINEPAT, MINT
		Port de Limbe (Ngueme) construit (phase 1)	–	–	Oui	Oui	MINEPAT, MINT
		Ports secs construits	–	Oui	Oui	Oui	MINEPAT, MINT
		Nombre de navires reçus par an (Kribi et Limbé)	274 (2018)	-	-	-	MINT
		Volume de marchandises traitées en import-export (tonnes)	10 388 981 (2018)	-	-	-	MINT
		Volume de conteneurs traités (conteneurs)	80 000	-	-	-	MINT
Construction/réhabilitation des routes		Un plan de contournement des grandes villes est mis en place	Non	Oui			MINTP
		Bassins agricoles désenclavés par des routes communales durables	–	Oui	Oui	Oui	MINTP, CTD
		Routes Douala-Bafoussam et Bafoussam-Yaoundé réhabilitées	–	Oui	Oui	Oui	MINTP
		Route Douala Kousseri achevée			Oui	Oui	MINTP
		Autoroute Yaoundé-Douala achevée		Oui	Oui	Oui	MINTP
		Taux de réalisation de l'autoroute Yaoundé-Douala		100%			
		Autoroute Yaoundé Nsimalen achevée		Oui	Oui	Oui	MINTP

	Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020- 2022	2023- 2025	2026-2029	Responsables
		directive de l'Union Africaine sur la 5 ^{ème} liberté révisé et adapté					
		Trafic local des personnes et du fret densifié	–	–	Oui	Oui	MINT
		Réseau des stations météorologiques et système de collecte des données modernisés	–	–	Oui	Oui	MINT
		Densité du trafic aérien des passagers (Nombre total des passagers transportés au départ et à l'arrivée)	1 326 800 (2016)	-	-	-	MINT
		Volume du fret aérien (tonnes)	25 505 (2016)	-	-	-	MINT
	1.3.3. Infrastructures de télécommunications						
	Amélioration de l'accessibilité de l'internet haut débit par tous à moindre coûts	Achèvement des projets pour la réalisation des travaux de pose de fibres optiques (les projets National Broadband Network II, la mise en Réseau national des Télécommunication d'Urgence, central African Backbone ; le déploiement du réseau hinterland de fibre optique)	–	–	Oui	Oui	MINPOSTEL
		Taux de pénétration de l'internet (%)	35,6 (2017)	55	70	80	MINPOSTEL
		Projet National Broadband Network II achevé	–	–	Oui	Oui	MINPOSTEL
		Projet de mise en Réseau national de Télécommunication d'Urgence	–	–	Oui	Oui	MINPOSTEL

Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020-2022	2023-2025	2026-2029	Responsables
	(RNTU) achevé					
	Projet Central African Backbone achevé	–	–	Oui	Oui	MINPOSTEL
	Réseau hinterland de fibre optique déployé	–	–	Oui	Oui	MINPOSTEL
	Niveau de fracture numérique	71,81% (2015)	65		50	MINPOSTEL
	Indice d'accès au numérique	0,16	0,25		0,4	MINPOSTEL
	Débit de transfert des données	3800 Mb/s (2015)	183 245 Mb/s		1,4 Tb/s	MINPOSTEL
Développement d'un écosystème numérique de dernière génération	L'industrie du numérique s'est fortement développée	–	Oui	Oui	Oui	MINPOSTEL
	Passage total de l'analogique au numérique	–	Oui	Oui	Oui	MINPOSTEL
	Parcs Numériques développés	–	Oui	Oui	Oui	MINPOSTEL
	Indice au numérique	–	–	–	> 0,4	MINPOSTEL
1.3.4. Infrastructures hydrauliques et d'assainissement						
Amélioration de la production de l'eau potable	Décentralisation de l'approvisionnement public de l'eau potable effective	–	Oui	Oui	Oui	MINEE, CTD
	Initiatives privées d'accès à l'eau potable dans les localités non couvertes par le réseau publics favorisées	–	Oui	Oui	Oui	MINEE, CTD
	Le cadre juridique de régulation du secteur de l'eau est défini et renforcé		Oui			

Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020-2022	2023-2025	2026-2029	Responsables
Constructions/réhabilitations des infrastructures d'assainissements	Régulateur dans le secteur de l'eau est mis en place et opérationnel	–	Oui	Oui	Oui	MINEE
	Capacité de production d'eau potable installée	730 000 m ³ /jr (en 2017)	731080 m ³ /jr		2500000 m ³ /jr	MINEE
	Réseau de drainage des eaux de pluie dans les centres urbains étendus	–	Oui	Oui	Oui	MINHDU, MINEE
	Réseaux d'égouts en milieu urbain et périurbain construits/réhabilités	–	Oui	Oui	Oui	MINHDU, MINEE
	Taux d'accès aux infrastructures d'assainissement de base	–	60%	65%	75%	MINHDU, MINEE
1.3.5. Modernisation urbaine						
Modernisation des grandes villes	Programme de modernisation urbaine élaboré et mis en œuvre					MINHDUH, MINDCAF
Développement des villes moyennes ou secondaires capables de structurer l'activité économique dans l'espace urbain et concourant au développement des zones rurales environnantes	CTD accompagnées dans les initiatives de création des Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) pour leur développement	–	Oui	Oui	Oui	MINHDU, MINDCAF
	Cadre incitatif à l'émergence des sociétés immobilières industrielles au niveau national mis en place	–	Oui	Oui	Oui	MINHDU, MINDCAF
Amélioration du cadre de vie des populations	Nombre de logements collectifs et/ou sociaux construits	2400 (2017)	17 000 logements			MINHDU, MINDCAF
	Parcelles constructibles aménagées et mises à disposition des ménages	–	Oui	Oui	Oui	MINHDU, MINDCAF
	Accès à un habitat décent	–	Oui	Oui	Oui	MINHDU, MINDCAF

	Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020-2022	2023-2025	2026-2029	Responsables
		Proportion de la population vivant dans un logement décent	40,4% (2014)	50%	60%	70%	MINH DU, MINDCAF
		Habitat social à faible coût	–	Oui	Oui	Oui	MINH DU, MINDCAF
1.4. Intégration régionale et facilitation des échanges							
	Conquête des marchés à fort potentiel de développement	Part des exportations du Cameroun en direction du Nigeria	1,1% (2015)	–	–	–	MINCOMMERCE, MINEPAT
		Part des exportations du Cameroun en direction de la CEEAC	7% (2015, pour la CEMAC)	–	–	–	MINCOMMERCE, MINEPAT
		Les échanges commerciaux sont développés (Afrique de l'Ouest, Afrique Australe, Afrique de l'Est et Afrique du Nord)	–	Oui	Oui	Oui	MINCOMMERCE, MINEPAT
		Indice de diversification des exportations	–	–	–	–	MINCOMMERCE, MINEPAT
		Tronçon ferroviaire Ngaoundéré-Kousséri-Njamena construit sur des normes internationales	–		Oui		MINT
		Corridor Ouesso Sangmélima achevé		Oui			MINT
	Renforcement de l'intégration sous régionale	Pont sur le Logone construit			Oui		MINT
1.5. Dynamisation du secteur privé							
	Rattrapage technologique	Part des investissements publics pour le développement des infrastructures technologiques.					MINEPAT, MINMIDT
		Infrastructure d'assurance qualité mise en place					MINEPAT, MINMIDT

	Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020-2022	2023-2025	2026-2029	Responsables
	Promotion des champions nationaux	Nombre de Champions nationaux identifiés et promus					MINEPAT, MINMIDT ; MINCOMMERCE Autres administrations publiques
	Création et mise en place des organes spécialisés conformément aux incitations fiscales et douanières de la Charte des Investissements pour la promotion de l'initiative privée	Organes créés et mis en place	Oui	Oui	Oui		MINMIDT, MINEPAT
	Révision de la loi N° 2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations aux investissements privés	La loi N° 2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations aux investissements privés est révisée.		Oui	Oui	Oui	MINMIDT, MINEPAT
	Réforme des chambres économiques en cohérence avec les exigences d'une économie de marché	Chambres économiques reformées en cohérence avec les exigences d'une économie de marché	Oui	Oui	Oui		MINADER, MINCOMMERCE, MINMIDT
	Mise en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des performances des entreprises bénéficiaires des incitations	Mécanismes de suivi et d'évaluation élaborés et mis en œuvre					MINFI, MINMIDT, MINEPAT et autres administrations techniques
	Définition et mise en œuvre d'un dispositif de sécurité économique nationale	Dispositif de sécurité national mis en œuvre et opérationnel		Oui	Oui		MINFI, MINMIDT, MINEPAT, MINCOMMERCE, MINPWESA
	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'intelligence économique	Stratégie d'intelligence économique disponible et opérationnelle		Oui	Oui		MINFI, MINMIDT, MINEPAT, MINCOMMERCE, MINPWESA
1.6. Transformation du système financier national							
	Attraits des porteurs de capitaux (investisseurs et diaspora) et des professionnels dans différentes filières de l'écosystème financier	Volume de transfert de la diaspora	585 Milliards (2015)	-	-	2500 Milliards	MINEPAT, MINFI
	Augmentation quantitative des banques et des institutions financières	Le système financier du Cameroun soutien activement l'industrialisation.	-	-	-	-	MINEPAT, MINFI

	Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020-2022	2023-2025	2026-2029	Responsables
		Volume de crédit accordé au secteur privé par le système bancaire					MINEPAT, MINFI
	Amélioration de la contribution du secteur financier dans le PIB	Part du secteur financier dans le PIB	3,18% (2016)	–	–	10%	MINEPAT, MINFI
1.7. Environnement et protection de la nature							
		Cartes d'aptitude des sols et pédologiques élaborées	–	Oui	Oui	Oui	MINEPDED
	Renforcement des actions en matière de gestion durable des ressources naturelles (sol, flore, faune, eau)	Superficie de terre reboisés et entretenues					MINEPDED
		Nombre de banques de semences d'espèce forestières créées					MINEPDED, MINEFOF
	Prise des mesures adéquates d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques	Quantité de produits chimiques et déchets toxiques éliminés de manière écologique	–	Oui	Oui	Oui	MINEPDED, MINIMIDT
2. Développement du capital humain et du bien-être							
2.1. Education, formation et employabilité							
		Part du budget d'investissement relatif à l'éducation de base géré par les CTD				85%	MINEDUB, MINEPAT, MINFI, MINDDEVEL
	Transfert intégral des ressources relatives à l'investissement et à la masse salariale des enseignants des niveaux primaire et secondaire aux CTD (Régions et communes)	Part de la masse salariale du personnel enseignant du niveau primaire géré par les CTD	0%	5%	25%	60%	MINEDUB, MINEPAT, MINFI, MINDDEVEL
		Part du budget d'investissement relatif à l'éducation de base et l'enseignement secondaire géré par les CTD				95%	MINESEC, MINEPAT, MINFI, MINDDEVEL
		Part de la masse salariale du	0%	0%	15%	35%	MINESEC, MINEPAT, MINFI,

	Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020- 2022	2023- 2025	2026-2029	Responsables
		personnel enseignant du niveau secondaire géré par les CTD					MINDDEVEL
		Pourcentage des élèves du primaire disposant d'un manuel scolaire				100%	MINEDUB
		Pourcentage des élèves du primaire disposant des manuels de matières essentielles (lecture et calcul)				95%	MINEDUB
	Promotion de la production et la distribution à bas coûts des manuels scolaires sur l'étendue du territoire	Ratio manuel/élèves	0.624 (1 livre pour 2 élèves) 2017	3 livres pour un élève	3 livres pour un élève	3 livres pour un élève	MINEDUB
		Prix moyen des manuels scolaires au niveau primaire en pourcentage du PIB/habitant		-	-	-	MINEDUB, MINCOMMERCE
	Mise en place de l'enseignement fondamental	Textes réglementaires disponibles	Non		oui	oui	MINEDUB, MINESEC, SPM
		Taux d'achèvement de l'enseignement fondamental	71,85% (2017)	75%	85%	100%	MINEDUB, MINESEC
	Mise en place d'un dispositif incitatif visant à accroître l'offre de formation technique, professionnelle et technologique	Nombre de formations professionnalisantes développées dans l'Enseignement Secondaire et Supérieur Technique et Professionnel	62 (2017)	74		250	MINEFOP, MINESEC, MINESUP, MINRESI
		Part des structures d'éducation du niveau secondaire offrant des enseignements techniques				60%	MINESEC, MINEFOP

	Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020- 2022	2023- 2025	2026-2029	Responsables
Définition et application des normes de péréquation des infrastructures et du personnel enseignant dans les régions et les communes	Part des structures d'éducation du niveau supérieur offrant des enseignements techniques et technologique					50%	MINESUP, MINEFOP
	Pourcentage des élèves du niveau secondaire scolarisés dans des programmes d'enseignement techniques et technologiques						MINESEC, MINEFOP
	Indice des inégalités en termes d'infrastructures scolaires du niveau primaire (pondéré par la densité de la population) entre les différentes communes		-	-	-	<0,3	MINEDUB, MINDEVEL, MINTP, CTD, INS
	Indice des inégalités en termes de personnel enseignant du niveau primaire (pondéré par la densité de la population) entre les différentes communes		-	-	-	<0,3	MINEDUB, MINDEVEL, CTD, INS
	Indice des inégalités en termes d'infrastructures scolaires du niveau secondaire (pondéré par la densité de la population) entre les différentes communes					<0,3	MINESEC, MINDEVEL, CTD
	Indice des inégalités en termes de personnel enseignant du niveau secondaire (pondéré par la densité de la population) entre les différentes communes					<0,3	MINESEC, MINDEVEL, CTD

		Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020-2022	2023-2025	2026-2029	Responsables
			Nombre de communes ayant reçu un appui pour la construction et l'équipement des laboratoires pour l'enseignement technique et la formation professionnelle	-	-	-	320	MINESEC, MINEFOP, CTD
		Mise en place d'un programme d'appui à la construction, à l'équipement, et à la maintenance des laboratoires et des structures d'enseignement techniques, professionnels et formations professionnelles dans les communes	Nombre de laboratoires des structures d'enseignement technique ou de formation professionnelle construits ou équipés par l'Etat central	-	-	-	700	MINESEC, MINEFOP, CTD
			Pourcentage de communes ayant reçu un appui pour la maintenance et la rénovation des équipements et des laboratoires d'enseignement technique et de formation professionnelle				70%	MINESEC, MINEFOP, CTD
		Mise en œuvre du Plan STEM (Science, Technology, Engineering and Mathematics)	Pourcentage des élèves du secondaire dans les filières scientifiques, techniques et professionnelles		16,4%	20,1 %	24,5 %	MINESEC
			Pourcentage d'étudiants dans les facultés scientifiques et technologiques	22% (2017)	33%	45%	60%	MINESUP
			Plan STEM mis en œuvre			Oui	Oui	MINESUP
		Mise en place d'un programme certifiant de formation de masse et de renforcement des capacités des travailleurs du secteur informel (TRAIN MY GENERATION)	Programme TRAIN MY GENERATION mis en œuvre	Non	oui	oui	oui	MINEFOP, MINEPAT, MINADER, MINEPIA
			Nombre de travailleurs du secteur informel formés /capacités par an		5000	6000	7000	MINEFOP, MINADER, MINEPIA

	Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020-2022	2023-2025	2026-2029	Responsables
2.2.	Santé et Nutrition						
	Renforcement des plateaux techniques des structures hospitalières de référence	Pourcentage des formations sanitaires de 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} catégorie disposant d'un plateau technique relevé au moins à 50 %	40 (2017)	60	80	100	MINSANTE
		Part des structures hospitalières de référence dont les plateaux techniques sont relevés au niveau des standards internationaux	-	-	-	80	MINSANTE
		Part des structures hospitalières de second niveau dont les plateaux techniques sont relevés au niveau des standards internationaux	-	-	-	60	MINSANTE
	Renforcement des mécanismes de lutte contre la vente illicite des médicaments de la rue	Part des médicaments de la rue dans l'offre totale des médicaments				<5%	MINSANTE, DGD, MINCOMMERCE
	Promotion de la pharmacopée	Part des médicaments traditionnels dans l'offre totale des médicaments				>25%	MINSANTE, MINADER, MINCOMMERCE
	Opérationnalisation de la Couverture Santé Universelle	Pourcentage de la population bénéficiant d'une assurance ou d'une couverture santé	22% (2018)	-	-	>50%	MINSANTE, MINTSS, CTD
		Pourcentage des ménages appartenant au quintile le plus pauvre qui bénéficient d'une couverture sante	-	-	-	-	MINSANTE Autres administrations sectorielles CTD
		Part des dépenses de santé supportée par les ménages	70% (2014)	-	-	20%	MINSANTE Autres administrations sectorielles, CTD

	Actions	Principaux Extrants/indicateurs	Baseline	2020-2022	2023-2025	2026-2029	Responsables
		Nombre de maladies pour lesquelles les patients sont exempts de paiement lors de la prise en charge	3	-	-		MINSANTE Autres administrations sectorielles, CTD
	Mise en place d'un plan national de lutte contre la malnutrition (femmes allaitantes et enfants de moins de 5 ans)	Taux de malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans	29% (2018)			<10 %	MINSANTE, MINAS
		Taux de malnutrition chronique des femmes enceintes ou allaitantes				<7%	
	Transfert intégral de la gestion des FOSA et de leurs personnels aux CTD	Pourcentage des CTD ayant une autonomie de gestion financière et matérielle de leurs FOSA	-	-	-	-	MINSANTE, CTD
	Mise en place d'un dispositif de soutien des prix d'accès aux nutriments et aliments des nourrissons	Dispositif de soutien aux prix d'accès aux nutriments et aliments opérationnel		Oui	Oui	Oui	MINSANTE, MINCOMMERCE, MINAS
		Prix moyen des nutriments et aliments destinés aux nourrissons en pourcentage du PIB/hbts					MINSANTE, MINCOMMERCE, MINAS
	Renforcement de la sécurité sanitaire des aliments	Taux d'application et d'utilisation des normes codex	20% (2017)			80%	MINSANTE, MINCOMMERCE, MINMIDT, MINADER, MINEPIA
2.3. Recherche et Développement							
	Mise en place d'un Système National de Recherche et d'Innovation (SNRI) mettant en relation la sphère productive, la sphère de la formation, et la sphère de la recherche	Stratégie nationale de recherche et de l'innovation élaborée et mise en œuvre	Non	Oui	Oui	Oui	MINRESI
		Contribution de la Recherche à la croissance du PIB	0,2% (2009)	0,3%	0,5%	0,6%	MINRESI, MINEPAT

Promotion des incubateurs d'entreprises, des startups et des juniors entreprises issues des initiatives des élèves et étudiants	Incubateurs d'entreprises, de startups et de juniors entreprises issues des initiatives des élèves et étudiants créés et fonctionnels	Non	Oui	Oui	Oui	MINRESI, MINESUP, MINESEC
Mutualisation des capacités infrastructurelles et scientifiques des centres de recherche et des universités	Proportion des instituts d'enseignement universitaire en partenariat de recherche avec le secteur productif				70%	MINRESI, MINESUP
	Nombre de produits de la recherche issus des conventions de recherche entre les universités/laboratoire et le secteur productif					MINRESI, MINMIDT, MINADER, MINPEMESA
Création d'un mécanisme de financement pérenne de la recherche dans tous les secteurs	Mécanisme de financement crée et fonctionnel	-	Oui	Oui	Oui	MINRESI
	Volume des financements mobilisés pour la recherche					MINRESI
	Part du budget de l'Etat alloué à la recherche	0,2%			1%	MINRESI, MINESUP, MINADER
Définition d'une stratégie de partenariat international dans le domaine de la recherche	Stratégie élaborée et mise en œuvre		Oui	Oui	Oui	MINRESI
2.4. Protection sociale						
Mise en place d'un système national de transferts sociaux	Part du budget de l'Etat affecté à la protection sociale	-	-	-	7%	MINFI, MINAS, MINPROFF, MINJEC, MINEPAT, CTD
	Nombre de ménages pauvres chroniques bénéficiant du programme de transferts sociaux	52 000 (2017)	-	-	1 50 000	MINFI, MINAS, MINPROFF, MINJEC, MINEPAT, CTD
Mise en place d'un Programme de protection civile et réponse humanitaire	Pourcentage des personnes sinistrées prises en charge par le dispositif de protection civile					MINAT, MINDEVEL, CTD, MINDEF, DGSN

Mise en place d'un Programme Solidarité Nationale (PSN)	Programme Solidarité Nationale mis en œuvre		Oui	Oui	Oui	MINAS
	Nombre de personnes assistés par le PSN par an		3000	7000	8000	MINAS
Extension du champ matériel et personnel de la sécurité sociale	Pourcentage des personnes actives occupées couvertes par la sécurité sociale		-	-	>50%	MINTSS, MINAS, MINSANTE
	Nombre de risques sociaux prise en compte dans les offres de service de sécurité sociale	07	-	15	25	MINTSS, MINAS, MINSANTE
Renforcement des programmes d'entrepreneuriat et d'autonomisation des femmes	Nombre de femmes et filles formées en Activités Génératrices de Revenus (AGR)	50 000 (2019)			200 000	MINPROFF
	Proportion des femmes actives non occupées et non qualifiées ayant suivies une formation professionnelle				15 %	MINEOP, MINPROFF, MINAS
Intensification des actions de lutte contre les Violences Basées sur le Genre	Nombre de dispositions légales relatives à l'adoption du code de la famille et d'autres dispositions pénales relatives aux VBG	-	-	-	-	MINPROFF, MINJUSTICE
	Pourcentage de femmes victimes de violence	26 % (2017)			<10%	MINPROFF, MINJUSTICE
3. Promotion de l'emploi et insertion économique						
3.1. Promotion de l'emploi dans les projets d'investissements publics						
Systématisation des approches Haute Intensité de Main d'œuvre (HMO) dans les Projets d'Investissements Publics	Part des investissements considérés comme pro emplois dans le BIP	11,71% (2015)				MINEPAT, MINTP, MINEOP, MINHDU, MINEDUB, MINESEC, MINADER, MINDDEVEL, PNDP; CTD

	Nombre d'emplois générés par les projets du BIP	325 507 (2015)	Oui	Oui	MINEPAT, MINTP, MINEFOP, MINHDU, MINEDUB, MINESEC, MINADER, MINDDEVEL, PNDP, CTD
	Système d'informations disponible sur les emplois générés par les projets d'investissement publics intégrant les approches HIMO	Non disponible (2019)		Oui	MINEPAT, MINTP, MINEFOP, MINHDU, MINEDUB, MINESEC, MINADER, MINDDEVEL, INS
	Proportion d'ingénieurs intégrée dans la réalisation des projets et infrastructures financés par le BIP	3,77 % (2017)			MINEPAT, MINTP, MINEFOP, MINHDU, MINEDUB, MINESEC, MINADER, MINDDEVEL, CTD
	Proportion de techniciens intégrée dans la réalisation des projets et infrastructures financés par le BIP	14,26 % (2017)			MINEPAT, MINTP, MINEFOP, MINHDU, MINEDUB, MINESEC, MINADER, MINDDEVEL, CTD
	Proportion de manœuvres intégrée dans la réalisation des projets et infrastructures financés par le BIP	81,96% (2017)			MINEPAT, MINTP, MINEFOP, MINHDU, MINEDUB, MINESEC, MINADER, MINDDEVEL, CTD
3.2. Productivité agricole, emploi et revenu en milieu rural					
Redynamisation du marché du travail en milieu rural	Taux de croissance des salaires en milieu rural dans la branche agriculture	-	-	-	INS, MINEPAT, MINEFOP, MINADER
	Nombre de petites et moyennes entreprises créées en milieu rural	-	-	-	MINPMEESA, INS, MINEPAT, MINEFOP, MINADER, MINEPIA
	Groupement de producteurs créé		Oui		MINADER, CTD
3.3. Promotion de la migration de l'informel vers le formel					
Accompagnement des acteurs du secteur informel vers la formalité	Proportion d'unités informelles ayant bénéficié du renforcement des capacités techniques, matérielles et financières	-	-	-	MINPMEESA, MINEPAT, MINDDEVEL, CTD

	Taux d'accroissement du chiffre d'affaires des unités informelles ayant bénéficiées du renforcement des capacités techniques, matérielles et financières	-	-	-	-	MINPMEESA, MINEPAT, MINDDEVEL, CTD
	Programme national pilote d'accompagnement des acteurs du secteur informel vers la formalité mis en place	Non disponible (2019)	Oui			MINPMEESA, MINEPAT, MINDDEVEL, CTD
	Volume de ressources publiques allouées au Programme national pilote d'accompagnement des acteurs du secteur informel vers la formalité	0 (2019)				MINPMEESA, MINEPAT, MINDDEVEL, CTD
	Nombre de sites adaptés aux activités informelles aménagés et viabilisés	0 (2019)				MINPMEESA, MINEPAT, MINDDEVEL, CTD
	Nombre d'organisations paysannes et faitières des acteurs du secteur informel restructurées	0 (2019)				MINADER, MINEPAT, MINDDEVEL, CTD
Amélioration du climat des affaires pour l'entrepreneuriat et les investissements	Outils appropriés d'accès au crédit en faveur des promoteurs d'entreprises disponibles dans les différentes branches de l'économie	Non disponible (2019)	Oui	Oui	Oui	MINPMEESA, MINEPAT, MINDDEVEL, MINFI
	Nombre d'emplois créés par les entreprises issues des incubateurs					MINPMEESA, MINEPAT, MINDDEVEL, MINFI
3.4. Création et préservation de l'emploi dans les grandes entreprises						
Incitation fiscales et patronales en faveur des entreprises du secteur formel pour la promotion de l'emploi	Montant de ressources fiscales concédées par l'Etat en faveur du secteur formel					MINFI, MINPMEESA, MINEPAT
Recrutement des travailleurs dans le cadre de l'aide à l'embauche	Cadre réglementaire régissant l'aide à l'embauche disponible	Non disponible (2019)	Oui			MINJEC, MINEFOP, MINPMEESA

		Nombre de personnes recrutées par les entreprises du secteur privé dans le cadre de l'aide à l'embauche	-	-	-	-	MINJEC, MINEFOP, MINPMEESA, INS
Renforcement des mécanismes de mise en niveau des entreprises en faveur de l'emploi		Proportion de PME accompagnées au processus de mise à niveau	12 (2017)	15,2			MINPMEESA , MINMIDT, MINEPAT,
		Taux d'accroissement du chiffre d'affaires des PME mises à niveau	5,2 (2017)	7,2			MINPMEESA , MINEPAT, MINMIDT
		Taux d'accroissement des PME	14 (2017)	19,2			MINPMEESA , MINEPAT, MINMIDT
		Nombre d'emploi créés dans les entreprises mises en niveau					MINPMEESA , MINEPAT, MINMIDT, MINEFOP
3.5. Mise en adéquation formation-emploi et insertion professionnelle							
Adéquation de l'offre de formation à la demande du secteur productif en main d'œuvre	Normes de formation professionnelle élaborés et mis en œuvre			Oui			MINEPAT, MINEFOP, MINMAP, MINREX
	Nombre de lycées professionnels créés et fonctionnels			20	30	40	MINESEC, MINEFOP, MINEDUB
	Nombre de nouvelles structures de formation professionnelle opérationnelle	1 (2017)	5				MINESEC, MINEFOP, MINEDUB
	Nombre de nouvelles filières professionnelles ouvertes répondant aux besoins de l'économie	4 (2017)	15				MINESEC, MINEFOP, MINEDUB, MINESUP
	Nombre de formations en alternance développées						MINEFOP
	Proportion de filles formées dans les filières technologiques et professionnelles	25 % (2017)	50%				MINESEC, MINEFOP, MINESUP

	Proportion de Personnes Socialement Vulnérables (PSV) admises en formation professionnelle	15% (2017)	25%		MINEFOP
	Dispositif de veille stratégique en matière d'emploi mis en œuvre et opérationnel	Non opérationnel		Oui	MINEPAT, MINEFOP, INS
	Répertoires de métiers disponibles	Non disponible			MINEFOP
	Nombre de centre de métiers créés dans les CTD				MINEFOP, CTD
	Pourcentage des élèves et étudiants dans les filières générales scientifiques et techniques				MINESEC, MINESUP
Mise en place d'un dispositif de recyclage et d'apprentissage	Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) institutionnalisée		Oui	Oui	MINESEC, MINEFOP, MINESUP, MINADER, MINEPIA
	Plateau technique renouvelé		Oui	Oui	MINESEC, MINEFOP, MINESUP, MINADER, MINEPIA
	Système d'information pour le suivi de l'efficacité externe fonctionnel	Non fonctionnel			MINPMEESA, MINEFOP
	Nombre d'apprenants encadrés dans le cadre d'une formation professionnelle	46500 (2017)			MINEFOP, INS, MINPMEESA
	Taux d'insertion des sortants du système de formation professionnelle	60 % (2017)		100%	MINEFOP, MINJEC
	Nombre de personnes accueillies et orientées	10 000 (2017)			MINEFOP, MINPMEESA

	Cadre réglementaire permettant la mise en contribution de l'expérience des seniors et jeunes retraités pour la formation et l'apprentissage des jeunes disponible	Non disponible (2019)	Oui	Oui	MINEFOP, MINJEC,
	Mise en œuvre des stratégies et des mécanismes de mobilisation des financements innovants	ND			MINEFOP , INS, MINPROFF,
3.6. Régulation du marché du travail					
Amélioration de la législation et l'organisation du travail en faveur de la promotion de l'emploi décent	Cadre législative et juridique de lutte contre les pires formes de travail des enfants amélioré	Non		Oui	MINTSS
	Cadre légal revu et actualisé	Non		Oui	SPM, MINTSS
	Nombre de bureaux des emplois municipaux au sein des communes				CTD, MINEFOP
Optimisation des programmes / mécanismes et outils spécifiques de promotion de l'emploi)	Cadre légal et réglementaire du marché du travail (code du travail et ses textes d'application) revu et actualisé	Non		Oui	SPM, MINTSS
	Cadre légal et réglementaire des services liés à l'emploi pour les jeunes revu et actualisé			Oui	SPM ; MINJEC, MINEFOP
	Outils adéquats de pilotage et de suivi/évaluation de l'emploi élaborés et disponibles		Oui		MINEPAT, MINEFOP, INS
	Inventaire complet suivi d'une analyse approfondie des impacts des différents programmes de promotion de l'emploi réalisé	Non	Oui		MINEPAT , MINEFOP, INS

		Guichet unique de l'emploi mis en place et opérationnel	Non	Oui		MINEFOP
	Promotion du dialogue social et du système d'informations sur le marché du travail	Système d'information disponible et opérationnel	Non	Oui		MINEPAT, MINEFOP, INS
		Centres d'emploi communautaires chargés de fournir une assistance complète aux demandeurs d'emploi des communes urbaines et rurales mis en place et opérationnels	Non	Oui		MINEFOP, MINPMEESA, CTD
		Comptes satellites de l'emploi institutionnalisés	Non	Oui		INS, MINEFOP
4. Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'Etat						
4.1. Décentralisation et développement local						
Achèvement du processus de décentralisation	Texte juridique mettant en place les Régions Disponible / Signé	Non	OUI	-		MINDDEVEL, MINFI, MINEPAT, MINFO PRA
	Régions en tant que CTD opérationnelles	Non	Oui	Oui		MINDDEVEL, MINFI, MINEPAT, MINFO PRA
	Transfert des compétences aux CTD achevé	Non	Oui	Oui		MINDDEVEL, MINFI, MINEPAT, MINFO PRA
	Ressources financières liées aux compétences dévolues aux CTD intégralement transférées	Non	Oui	Oui		MINDDEVEL, MINFI, MINEPAT, MINFO PRA
	Part des ressources ordinaires de l'Etat transféré aux CTD	1,5 % (2018)	Au moins 5%	Au moins 10%	Au moins 15 %	MINDDEVEL, MINFI, MINEPAT, MINFO PRA
	Fonction publique locale opérationnelle	-	-	Oui	Oui	MINDDEVEL, MINFI, MINEPAT, MINFO PRA
	Participation des populations à la gestion des affaires locales effective	-	Oui	Oui		MINDDEVEL, MINFI, MINEPAT, MINFO PRA

		Proportion des CTD ayant mis en place un cadre de dialogue inclusif	0% (2019)	30%	60%	100%	MINDEVEL, MINFI, MINEPAT, MINFOPRA
		Proportion de communes et des régions ayant signé au moins une convention	0 (2019)	30%	60	100%	MINDEVEL, MINFI, MINEPAT, MINFOPRA
4.2. Renforcement de l'Etat de droit et sécurité des personnes et des biens							
Renforcement de l'Etat de droit et de la protection des droits humains	Proportion de citoyens sensibilisés sur leurs droits et devoirs	-	70%	80%	-		MINJUSTICE, SPM, CNDHL
	Proportion des structures étatiques chargées des droits de l'homme sensibilisés	-	50%	75%	100%		MINJUSTICE, SPM, CNDHL
	Capacités et compétences des structures étatiques chargées des droits humains renforcées	-	Oui	Oui	Oui		MINJUSTICE, SPM, CNDHL
	Délais d'adoption des textes d'application des lois	-	12 mois	9 mois	6 mois		MINJUSTICE, SPM, CNDHL
	Durée moyenne des procédures judiciaires	20 mois (2015)	12 mois	9 mois	6 mois		MINJUSTICE, Cour Suprême
Raffermissement du système judiciaire	Taux d'exécution des décisions de justice	30% (2015)	50%	60%	75%		MINJUSTICE, Cour Suprême
	Durée moyenne de détention préventive	>12 mois	12 mois	9 mois	6 mois		MINJUSTICE, Cour Suprême
	Taux de couverture des besoins essentiels des détenus	17% (2017)	35%	55%	75%		MINJUSTICE, Cour Suprême
	Juridictions spécialisées créées pour trancher les litiges commerciaux et financiers	-	-	Oui	Oui		MINJUSTICE, Cour Suprême
Amélioration du système électoral	Surpopulation carcérale (Taux d'occupation)	167,39 % (2018)	140 %	120 %	100 %		MINJUSTICE, Cour Suprême
	Taux d'inscription sur les listes électorales	59,1% (31 août 2018)	65%	75%	95%		MINAT, ELECAM, Conseil Constitutionnel

	Taux de participation aux élections	Présidentielles 53,85% (2018) législatives 76,79% (2013) Municipales (76%)	85%	85%	85%	MINAT, ELECAM, Conseil Constitutionnel
	processus électoral intégralement informatisé	Non	-	-	Oui	MINAT, ELECAM, Conseil Constitutionnel
	Echéances électorales scrupuleusement respectées	Non		Oui	Oui	MINAT, ELECAM, Conseil Constitutionnel
	Existence d'un bulletin unique aux échéances électorales	Non		Oui	Oui	MINAT, ELECAM, Conseil Constitutionnel
	Nombre de patrouilles motorisées et pédestres déployées quotidiennement	500 (2013)	1 500	1 500	1 500	MINDEF, DGSN
	Nombre d'opérations des Forces de Défenses et de Sécurité maîtrisées quotidiennement	35 (2013)	200	300	500	MINDEF, DGSN
	Nombre moyen d'actes criminels ou d'infractions transfrontaliers	90 000 (2013)	75 000	65 000	55 000	MINDEF, DGSN
	Nombre de rapatriement effectué	70 (2013)	150	200	250	MINDEF, DGSN
	Taux de criminalité	23% (2017)	18%	<15%	<10%	MINDEF, DGSN
	Indice de Sécurité (l'Index Gallup sur la sécurité et l'ordre public)	67% (2017)	70%	75%	80%	MINDEF, DGSN
Intensification de la lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme	Proportion de la population ayant confiance aux institutions de défense et de sécurité	56% (2014)	60%	70%	75%	MINDEF, DGSN
	Proportion de personnes victimes d'agression	29% (2014)	20%	10%	5%	MINDEF, DGSN

	Cadres d'expression citoyenne mis en place au sein des Conseils Régionaux et Municipaux	-	Oui	Oui	Oui	MINDEVEL, CTD MINAT
	Stratégie de prévention et de gestion des catastrophes élaborée, validée et mise en œuvre	Non	Oui	Oui	Oui	MINDEVEL, CTD, MINAT
Consolidation du dispositif de prévention et de gestion des crises	Programme d'information et d'éducation de masse en matière de protection civile disponible	-	Oui	Oui	Oui	MINDEVEL, CTD, MINAT
	Nombre de Départements disposant d'un plan d'organisation de secours (ORSEC) opérationnel	12 (2015)	35	45	58	MINDEVEL, CTD, MINAT
	Proportion de départements disposant d'au moins un outil de Réduction de Risques de Catastrophe (RRC)	30% (2015)	65%	85%	100%	MINDEVEL, CTD, MINAT
	Loi n° 86/16 du 6 décembre 1986 portant réorganisation générale de la protection civile révisée	Non	Oui	Oui	Oui	MINAT
Amélioration de l'accès à l'information publique	Base électronique des textes juridiques fonctionnelle	Non	Oui	Oui	Oui	SPM, MINCOM
	Proportion de la population exposée aux informations de masse	68% (2017)	85%	90%	100%	SPM, MINCOM
4.3. Amélioration du service public de l'Etat						
Amélioration du fonctionnement de l'administration	Code de conduite des autorités publiques et dispositif de contrôle externe de l'administration opérationnels	Non	Oui	Oui	Oui	MINFOPRA, CONSUPE MINEPAT, MINFI

	Proportion d'administration disposant d'un Plan de recrutement et d'un fichier assaini	87% (2017)	90%	95%	100%	MINFI, MINFOPRA, SPM
	Taux moyen d'exécution des plans de recrutement et de formation	60% (2017)	90%	95%	100%	MINFI, MINFOPRA, SPM
	Age de départ à la retraite des agents publics harmonisé	-	-	Oui	Oui	MINFI, MINFOPRA, SPM
	Proportion des agents publics nommés ou promus selon le cadre organique	-	50%	75%	100%	MINFI, MINFOPRA, SPM
	Dispositif efficace d'alerte en matière de corruption et de détournements des fonds publics mis en place	-	Oui	-	-	CONSUPE, MINFI
	Taux de récupération des fonds détournés	-	75%	85%	100%	CONSUPE, MINFI
	Proportion d'entités publiques et parapubliques ayant internalisé les normes du contrôle interne	-	80%	90%	100%	CONSUPE, MINFI
4.4. Gouvernance économique et financière						
Consolidation du système de sélection et de maturation des projets d'investissement publics	Sélection et maturation des projets d'investissement publics optimaux	-	Oui	-	-	MINEPAT
	Taux d'exécution du BIP	91,95 % (2017)	100%	100%	100 %	MINEPAT
Amélioration du système de passation des marchés	Libre concurrence et transparence garanties	Non		Oui	Oui	MINMAP, MINFI, MINCOMMERCE
	Prix de la mercuriale arimés sur les prix moyens réels du marché	Non	-	Oui	Oui	MINMAP, MINFI, MINCOMMERCE
	Mécanisme de certification des prestations publiques mis sur pied	Non	Oui	-	-	MINMAP, MINFI, MINCOMMERCE

	Taux des marchés publics passés dans un délai inférieur à 5 mois	-	97%	100%	100%	MINMAP, MINFI, MINCOMMERCE
	Taux des marchés publics passés dans le respect de la réglementation	90% (2016)	96%	98%	100%	MINMAP, MINFI, MINCOMMERCE
Développement d'un système statistique performant	Diffusion annuelle de l'information statistique	-	-	Oui	Oui	MINEPAT
	Proportion d'administrations ayant actualisé leur annuaire statistique	-	60%	80%	100%	MINEPAT, Toutes les administrations publiques
	Capacités des ressources humaines en matière de statistique renforcées	-	Oui	Oui	Oui	MINEPAT
	Base de données nationale-régionale-locale mise en place	-	Oui	Oui	Oui	MINEPAT
	Pourcentage des ménages victimes de la corruption	-	30%	20%	10%	MINEPAT, MINPMEESA, MINDCAF, MINFI, MINH DU, CTD
Amélioration du climat des affaires	Délais de paiement des co-contractants de l'administration	-	-	Oui	Oui	MINEPAT, MINPMEESA, MINDCAF, MINFI, MINH DU, CTD
	Coûts et procédures liés à la création d'entreprises et à l'obtention du titre foncier et du permis de bâtir allégés	Non	Oui	-	-	MINEPAT, MINPMEESA, MINDCAF, MINFI, MINH DU, CTD
	Procédures et conditionnalités d'obtention des crédits allégées et facilitées	Non	Oui	-	-	MINEPAT, MINPMEESA, MINDCAF, MINFI, MINH DU, CTD
	Taux d'intérêt à l'emprunt	13%	13%	11%	9%	MINEPAT, MINPMEESA, MINDCAF, MINFI, MINH DU, CTD
	Taux d'investissement (FBCE)	21% (2015)	24%	27%	30%	MINEPAT, MINPMEESA, MINDCAF, MINFI, MINH DU, CTD
	Indice Doing Business	47,23 (2018)	50	55	60	MINEPAT, MINPMEESA, MINDCAF, MINFI, MINH DU, CTD

	Délai de création effective d'une entreprise	17 jours (2018)	16 jours	14 jours	12 jours	MINEPAT, MINPMEESA, MINDCAF, MINFI, MINH DU, CTD
	Temps consacré à l'accomplissement des obligations douanières	1 jour (2018)	0,1 jour	0,1 jour	0,1 jour	MINEPAT, MINPMEESA, MINDCAF, MINFI
	Temps consacré à l'accomplissement des formalités douanières	0,1 jour (2018)	0,1 jour	0,1 jour	0,1 jour	MINEPAT, MINPMEESA, MINDCAF, MINFI
	Temps consacré à l'accomplissement des obligations fiscales	624 h (2017)	300 h	150 h	90 h	MINEPAT, MINPMEESA, MINDCAF, MINFI, MINH DU, CTD
	Texte fixant les dividendes aux entreprises publiques élaboré	Non	Oui	Oui	Oui	MINFI, CONSUPE, Tutelles techniques
	Part des dividendes reçue des entreprises publiques dans le budget de l'Etat	0 (2019)	3%	5%	7%	MINFI, CONSUPE, Tutelles techniques
	Subventions publiques corrélées aux objectifs de performance des établissements publics	-	Oui	Oui	Oui	MINFI, CONSUPE, Tutelles techniques
	Dispositif d'évaluation triennale des programmes des établissements et entreprises publics instauré	Non	Oui	Oui	Oui	MINFI, CONSUPE, Tutelles techniques
	Dispositif d'évaluation annuelle des dirigeants publics instauré	Non	Oui	Oui	Oui	MINFI, CONSUPE, Tutelles techniques
	Emprunts orientés vers le marché financier national et sous régional	-	-	Oui	Oui	MINEPAT, MINFI
	Recours privilégié aux prêts concessionnels pour les projets ayant une rentabilité socio-économique avérée	-	Oui	Oui	Oui	MINEPAT, MINFI
	Recours privilégié aux PPP	-	Oui	Oui	Oui	MINEPAT, MINFI

	Taux d'endettement public	36,7% (2017)					MINEPAT, MINFI
	Ecart entre la vitesse réelle et le seuil d'endettement autorisé	1,7 (2017)			0		MINEPAT, MINFI
	Volume des SEND réduit	4924 milliards (2017)					MINEPAT, MINFI
	Formes de partenariat (coopération décentralisée, commerce équitable, etc.) diversifiées	-	Oui	Oui	Oui		MINEPAT, MINFI
	Financements des Partenaires au Développement alignés sur les priorités et programmes du Gouvernement	-	Oui	Oui	Oui		MINEPAT, MINFI
Implication accrue de la diaspora dans le financement du développement national	Cadre incitatif (mesures institutionnelles, administratives, économiques, etc.) mis en place à l'endroit des citoyens camerounais établis à l'étranger	Non	Oui	Oui	Oui		MINREX
	Protection des consommateurs et qualité du service assurées	-	Oui	Oui	Oui		MINCOMMERCE, MINFI, MINEPAT
Régulation optimale de l'économie	Fonctionnement autonome des autorités de régulation	Non	-	Oui	Oui		MINCOMMERCE, MINFI, MINEPAT
	Capacités opérationnelles de l'autorité de la concurrence et des régulateurs renforcées	Non	Oui	Oui	Oui		MINCOMMERCE, MINFI, MINEPAT
Renforcement de l'obligation de redevabilité et de transparence des entreprises et établissements publics	Etablissements et entreprises publics plus redevables et publiant leurs comptes annuels	Non	Oui	Oui	Oui		MINFI, CONSUPE, Tutelles techniques
4.5. Aménagement du territoire							
Promotion de l'équité spatiale et des équilibres régionaux et locaux	Pôles de développement urbains et ruraux créés et mis en réseau	Non			Oui		MINEPAT, MINTP, MINHDI, MINDCAF

		Réseaux de communication et de desserte développés	Non	-	Oui	Oui	MINEPAT, MINTP, MINH DU, MINDCAF
		Zones frontalières transformées en véritables pôles de développement économique	Non	-	-	Oui	MINEPAT, MINTP, MINH DU, MINDCAF
		Normes d'aménagement du territoire respectées	Non	-	Oui	Oui	MINEPAT
4.6. Promotion du bilinguisme, du multiculturalisme et de la citoyenneté							
Promotion de la pratique du bilinguisme	Proportion des documents administratifs diffusés systématiquement et simultanément en français et en anglais	-	95%	100%	100%		MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINFOPRA, CNPMB
	Patrimoine historique commun des peuples du Cameroun enseigné à l'école et mieux connu des citoyens	Non	Oui	Oui	Oui		MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINFOPRA, CNPMB
Valorisation du patrimoine multiculturel du Cameroun	Segments de la société équitablement représentés dans les sphères de décision	-	Oui	Oui	Oui		MINAC, CNPMB
	Société civile diffusant et consolidant les valeurs républicaines au sein des différentes couches de la population	-	Oui	Oui	Oui		MINJEC, MINAC
Développement d'une identité culturelle synthétique	Nombre de personnes formées aux valeurs citoyennes	1 965 898 (2017)	6 000 000	8 000 000	1 000 000		MINJEC, MINAC
	Nombre de campagnes de sensibilisation et d'éducation de la jeunesse à la bonne utilisation des nouvelles formes de communication (réseaux sociaux) menées	-	Oui	Oui	Oui		MINJEC, MINAC

Annexe 6 : Tableaux du scénario de référence

Tableau 12 : Quelques indicateurs clés

Exercices	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
PIB Nominal	21492,5	22661,1	23909,6	25277,7	26811,6	28567,5	30500,1	32825,6	35377,0	38174,1	41187,8	44465,2	48033,0
PIB Pétrolier	1 000,0	1 015,2	959,1	855,7	796,7	759,5	735,1	754,5	779,8	813,8	850,2	889,1	929,7
PIB non pétrolier	20492,6	21645,8	22950,5	24422,1	26014,9	27807,9	29765,0	32071,1	34597,2	37360,3	40337,6	43576,1	47103,3
Croissance du PIB réel	4,1	3,9	4,0	4,3	4,5	5,0	5,2	5,8	6,0	6,2	6,3	6,3	6,4
PIB Pétrolier	-2,7	6,0	0,5	-5,7	-5,0	-4,3	-3,6	1,5	2,2	3,2	3,3	3,4	3,4
PIB non pétrolier	4,4	3,8	4,2	4,8	5,0	5,4	5,6	6,0	6,1	6,3	6,4	6,4	6,5
Déflateur du PIB	1,7	1,5	1,5	1,4	1,5	1,5	1,5	1,8	1,8	1,7	1,6	1,6	1,6
Déflateur du PIB non pétrolier	0,1	1,8	1,8	1,6	1,5	1,5	1,5	1,8	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6
Le ratio des recettes non pétrolières sur le PIB	13,7	13,6	13,0	13,2	13,4	13,7	13,9	14,1	14,3	14,4	14,6	14,8	14,8
Taux d'investissement	22,8	23,0	23,4	23,5	23,8	24,0	24,3	24,5	24,7	24,9	25,1	25,2	25,1
Taux d'investissements publics	4,0	3,7	3,6	3,4	3,4	3,4	3,3	3,3	3,3	3,2	3,2	3,1	3,0
Solde primaire hors pétrole (% du PIB)	-3,9	-3,8	-3,1	-2,0	-1,6	-2,0	-2,0	-2,2	-2,1	-2,1	-1,9	-2,0	-1,9
Solde global (% du PIB)	-2,5	-2,3	-2,1	-1,5	-1,5	-1,5	-1,6	-1,7	-1,7	-1,6	-1,4	-1,5	-1,4
Dépenses totales (% du PIB)	18,9	18,7	17,4	16,6	16,4	16,7	16,9	17,1	17,3	17,3	17,3	17,4	17,5
Dépenses en capital (% du PIB)	6,9	6,3	6,3	5,9	6,0	6,2	6,3	6,5	6,6	6,7	6,8	6,9	6,9

Source : MINEPAT

Tableau 13 : Ventilation sectorielle du PIB

Exercices	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Secteur primaire	5,1	2,3	3,6	5,0	5,2	5,2	5,4	5,6	5,8	6,0	6,1	6,1	6,1
Agriculture	4,8	3,0	3,9	5,3	5,4	5,4	5,6	5,9	6,1	6,4	6,5	6,5	6,5
dont Agriculture vivrières	5,1	3,4	4,0	5,3	5,4	5,5	5,6	5,9	6,2	6,4	6,5	6,6	6,6
dont Agriculture industrielle	3,9	0,4	3,7	5,2	5,3	5,3	5,4	5,5	5,8	6,0	6,0	6,0	6,0
Elevage, chasse	4,4	4,4	4,7	5,2	5,7	5,2	5,4	5,4	5,5	5,5	5,6	5,7	5,7
Sylviculture et exploitation forestière	7,3	-2,6	1,3	4,0	4,5	4,5	4,5	4,7	4,7	4,6	4,7	4,7	4,6
Pêche et pisciculture	3,1	3,3	3,5	3,5	3,6	3,5	3,6	4,0	4,1	4,3	4,5	4,7	4,9
Secteur secondaire	3,1	4,3	3,6	2,9	3,5	3,9	4,4	5,5	5,8	6,0	6,3	6,2	6,3
Industries extractives	-2,6	6,0	0,5	-5,7	-5,0	-4,3	-3,6	1,5	2,2	3,2	3,3	3,4	3,4
dont extraction d'hydrocarbures	-2,7	6,0	0,5	-5,7	-5,0	-4,3	-3,6	1,5	2,2	3,2	3,3	3,4	3,4
Industries Agro-alimentaires	4,0	3,4	4,0	4,6	4,9	5,2	5,3	6,0	6,3	6,4	6,4	6,5	6,5
Autres Industries manufacturières	3,3	3,0	2,9	3,7	4,1	4,4	4,5	4,7	4,7	4,9	5,3	5,2	5,3
Production et distribution d'électricité	1,2	2,9	4,0	5,4	5,8	6,3	6,3	6,3	6,3	6,4	6,4	6,4	6,5
Production et distribution d'eau et assainissement	2,6	3,0	4,0	4,0	4,0	4,1	4,1	4,2	4,2	4,3	4,3	4,3	4,4
BTP	7,6	5,8	6,7	7,0	7,2	7,2	7,7	8,1	8,3	8,2	8,5	8,2	8,3
Secteur tertiaire	4,4	4,2	4,3	4,8	4,9	5,5	5,6	6,0	6,2	6,3	6,4	6,4	6,5
Commerce, réparation véhicules	5,1	4,6	4,8	5,3	5,7	6,0	6,2	7,0	7,0	7,2	7,2	7,2	7,3
Restaurants et hôtels	4,3	3,8	4,3	6,5	4,5	5,3	5,3	6,1	6,0	6,1	6,2	6,2	6,2
Transports, entrepôts, communications	4,0	4,1	4,3	4,5	4,8	6,3	6,6	6,8	7,1	7,3	7,4	7,4	7,5
Informations et télécommunications	-2,3	4,0	4,2	4,4	4,5	5,8	6,2	7,2	7,4	7,6	7,8	7,8	7,9
Banques et organismes financiers	10,2	4,5	5,0	5,1	5,1	5,7	6,1	6,8	7,1	7,2	7,3	7,4	7,4
Autres services marchands	4,3	4,3	4,5	4,8	4,8	4,9	5,3	5,5	5,7	5,8	5,9	6,0	6,0
Services non marchands des APU	3,5	3,5	3,2	4,0	4,2	5,9	4,7	4,9	5,0	5,1	5,1	5,1	5,3
Autres services non marchands	4,2	3,3	3,5	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6
PIB aux coûts des facteurs	4,1	3,9	4,0	4,3	4,5	5,0	5,2	5,8	6,0	6,2	6,3	6,3	6,4
Impôts et taxes moins subventions (% PIB)	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3
PIB	4,1	3,9	4,0	4,3	4,5	5,0	5,2	5,8	6,0	6,2	6,3	6,3	6,4

Source : MINEPAT

Tableau 14 : Evolutions des emplois du PIB à prix constant

Exercices	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Demande Intérieure	16 515,4	17 405,1	17 885,1	18 690,4	19 514,9	20 399,0	21 557,8	22 765,9	24 153,8	25 652,3	27 232,7	28 859,0	30 599,2
Consommation	12 402,2	12 970,7	13 234,3	13 713,0	14 247,0	14 763,6	15 512,3	16 267,8	17 118,0	18 038,4	18 993,2	19 948,7	21 000,9
Secteur privé	10 411,9	10 901,7	11 136,3	11 609,3	12 150,9	12 663,2	13 287,3	13 969,6	14 735,0	15 565,2	16 424,2	17 280,5	18 228,6
Administration centrale	1 990,3	2 068,9	2 098,0	2 103,7	2 096,2	2 100,4	2 225,0	2 298,2	2 383,0	2 473,2	2 568,9	2 668,2	2 772,4
Formation brute de capital fixe	4 106,1	4 401,3	4 650,9	4 977,4	5 267,9	5 635,4	6 045,6	6 498,1	7 035,7	7 613,9	8 239,5	8 910,3	9 598,2
Secteur privé	3 318,0	3 637,5	3 905,2	4 210,3	4 504,3	4 835,5	5 196,3	5 609,9	6 088,2	6 604,8	7 172,7	7 786,9	8 405,3
Administration centrale	788,1	763,8	745,6	767,1	763,6	800,0	849,3	888,2	947,5	1 009,1	1 066,8	1 123,4	1 193,0
Variation des stocks	7,1	33,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Demande Extérieure nette	-886,4	-1 141,2	-981,8	-1 108,4	-1 179,7	-1 231,1	-1 424,9	-1 582,1	-1 732,5	-1 883,6	-1 992,7	-2 025,6	-2 066,0
Exportation de biens et services	3 154,3	3 228,0	3 342,6	3 482,1	3 603,9	3 727,8	3 850,1	3 990,6	4 232,1	4 502,6	4 825,3	5 184,9	5 575,4
Exportations pétrole brut et gaz	941,8	709,6	747,1	750,4	713,0	682,2	654,4	632,3	641,2	654,6	674,5	695,7	718,4
Exportations hors pétrole brut et gaz	2 212,5	2 518,4	2 595,4	2 731,8	2 890,9	3 045,6	3 195,7	3 358,4	3 590,9	3 848,0	4 150,8	4 489,2	4 857,0
Importation de biens et services	4 040,7	4 369,3	4 324,3	4 590,5	4 783,6	4 958,9	5 275,0	5 572,8	5 964,6	6 386,1	6 818,0	7 210,5	7 641,3

Source : MINEPAT

Tableau 15 : Evolutions des emplois du PIB (en %)

Exercices	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Demande Intérieur	5,4	2,8	4,5	4,4	4,5	5,7	5,6	6,1	6,2	6,2	6,0	6,0	6,1
Consommation	4,6	2,0	3,6	3,9	3,6	5,1	4,9	5,2	5,4	5,3	5,0	5,3	5,5
Secteur privé	4,7	2,2	4,2	4,7	4,2	4,9	5,1	5,5	5,6	5,5	5,2	5,5	5,7
Administration centrale	3,9	1,4	0,3	-0,4	0,2	5,9	3,3	3,7	3,8	3,9	3,9	3,9	4,1
Formation brute de capital fixe	7,2	5,7	7,0	5,8	7,0	7,3	7,5	8,3	8,2	8,2	8,1	7,7	7,4
Secteur privé	9,6	7,4	7,8	7,0	7,4	7,5	8,0	8,5	8,5	8,6	8,6	7,9	7,7
Administration centrale	-3,1	-2,4	2,9	-0,5	4,8	6,2	4,6	6,7	6,5	5,7	5,3	6,2	4,8
Demande Extérieure nette	28,7	-14,0	12,9	6,4	4,4	15,7	11,0	9,5	8,7	5,8	1,7	2,0	1,8
Exportation de biens et services	2,3	3,5	4,2	3,5	3,4	3,3	3,6	6,1	6,4	7,2	7,5	7,5	7,3
Exportations pétrole brut et gaz	-24,7	5,3	0,4	-5,0	-4,3	-4,1	-3,4	1,4	2,1	3,0	3,1	3,3	3,3
Exportations hors pétrole brut et gaz	13,8	3,1	5,3	5,8	5,4	4,9	5,1	6,9	7,2	7,9	8,2	8,2	7,9
Importation de biens et services	8,1	-1,0	6,2	4,2	3,7	6,4	5,6	7,0	7,1	6,8	5,8	6,0	5,8

Source : MINEPAT

Tableau 16 : Evolutions des emplois du PIB (en % du PIB)

Exercices	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Demande Intérieur	104,4	103,8	103,9	104,3	104,4	104,7	104,9	105,0	104,9	104,7	104,3	104,0	103,4
Consommation	81,6	80,8	80,6	80,8	80,6	80,7	80,7	80,4	80,2	79,8	79,2	78,8	78,3
Secteur privé	70,5	69,9	70,0	70,7	70,8	70,9	71,0	70,9	70,9	70,6	70,2	70,0	69,6
Administration centrale	11,1	10,9	10,5	10,1	9,8	9,9	9,7	9,5	9,3	9,2	9,0	8,8	8,7
Formation brute de capital fixe	22,8	23,0	23,4	23,5	23,8	24,0	24,3	24,5	24,7	24,9	25,1	25,2	25,1
Secteur privé	18,8	19,3	19,8	20,1	20,4	20,6	21,0	21,2	21,5	21,7	21,9	22,0	22,1
Administration centrale	4,0	3,7	3,6	3,4	3,4	3,4	3,3	3,3	3,3	3,2	3,2	3,1	3,0
Variation des stocks	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Demande Extérieure nette	-4,4	-3,8	-3,9	-4,3	-4,4	-4,7	-4,9	-5,0	-4,9	-4,7	-4,3	-4,0	-3,4
Exportation de biens et services	19,3	19,1	18,5	17,6	17,1	16,5	16,0	15,9	15,9	15,9	16,0	16,1	16,3
Exportations pétrole brut et gaz	4,0	3,8	3,4	2,9	2,6	2,3	2,1	2,0	1,9	1,8	1,8	1,7	1,7
Exportations hors pétrole brut et gaz	15,3	15,2	15,1	14,7	14,5	14,2	13,9	14,0	14,0	14,1	14,2	14,3	14,6
Importation de biens et services	23,7	22,9	22,5	21,9	21,5	21,3	21,0	20,9	20,8	20,7	20,3	20,0	19,7

Source : MINEPAT

Tableau 17 : Contribution au PIB des emplois

Exercices	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Demande Intérieur	5,7	3,0	4,8	4,7	4,8	6,0	6,0	6,6	6,7	6,6	6,4	6,5	6,5
Consommation	3,6	1,6	2,8	3,0	2,8	3,9	3,8	4,0	4,1	4,0	3,8	3,9	4,0
Secteur privé	3,1	1,4	2,8	3,1	2,8	3,3	3,4	3,6	3,7	3,6	3,4	3,5	3,6
Administration centrale	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Formation brute de capital fixe	1,9	1,5	1,9	1,7	2,0	2,1	2,2	2,5	2,6	2,6	2,7	2,6	2,5
Secteur privé	2,0	1,6	1,8	1,7	1,8	1,9	2,1	2,3	2,3	2,4	2,4	2,3	2,3
Administration centrale	-0,2	-0,1	0,1	0,0	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2
Variation des stocks	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Demande Extérieure nette	-1,6	1,0	-0,7	-0,4	-0,3	-1,0	-0,8	-0,7	-0,7	-0,5	-0,1	-0,2	-0,1
Exportation de biens et services	0,5	0,7	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7	1,1	1,2	1,4	1,4	1,5	1,4
Exportations pétrole brut et gaz	-1,5	0,2	0,0	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Exportations hors pétrole brut et gaz	2,0	0,5	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	1,1	1,1	1,3	1,3	1,4	1,3
Importation de biens et services	2,1	-0,3	1,6	1,1	1,0	1,6	1,5	1,8	1,9	1,8	1,6	1,6	1,6

Source : MINEPAT

Tableau 18 : Evolutions des recettes publiques (% du PIB)

Exercices	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes totales et dons	16,4	16,4	15,3	15,1	14,9	15,2	15,3	15,4	15,6	15,7	15,9	16,0	16,0
Recettes totales	16,0	16,0	14,8	14,7	14,5	14,9	15,0	15,1	15,3	15,4	15,6	15,7	15,7
Recettes pétrolières	2,3	2,3	1,9	1,5	1,0	1,2	1,1	1,1	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9
Recettes non pétrolières	13,7	13,6	13,0	13,2	13,4	13,7	13,9	14,1	14,3	14,4	14,6	14,8	14,8
Recettes fiscales	12,8	12,8	12,1	12,4	12,5	12,7	12,9	13,1	13,3	13,4	13,6	13,7	13,8
Recettes non fiscales	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Recettes non pétrolières/PIB non pétrolier	14,3	14,2	13,5	13,7	13,8	14,1	14,2	14,4	14,6	14,7	14,9	15,1	15,1

Source : MINEPAT

Tableau 19 : Evolutions des dépenses publiques (% du PIB)

Exercices	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses totales	18,9	18,7	17,4	16,6	16,4	16,7	16,9	17,1	17,3	17,3	17,3	17,4	17,5
Dépenses courantes	11,5	12,1	11,1	10,7	10,3	10,5	10,6	10,7	10,7	10,5	10,5	10,5	10,5
Salaires	4,7	4,5	4,5	4,3	4,2	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4
Achat de biens et services	3,4	3,5	3,3	3,1	2,9	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1
Transferts et subventions	2,5	3,2	2,5	2,4	2,2	2,4	2,5	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6
Paiements d'intérêts	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4
Dépenses en capital	6,9	6,3	6,3	5,9	6,0	6,2	6,3	6,5	6,6	6,7	6,8	6,9	6,9
Solde global, base ordonnancements	-2,5	-2,3	-2,1	-1,5	-1,5	-1,5	-1,6	-1,7	-1,7	-1,6	-1,4	-1,5	-1,4
Solde primaire	-1,6	-1,4	-1,2	-0,6	-0,5	-0,8	-0,9	-1,1	-1,1	-1,1	-1,0	-1,0	-1,0
Solde primaire non pétrolier	-3,9	-3,6	-3,3	-2,5	-2,4	-2,5	-2,6	-2,6	-2,5	-2,4	-2,2	-2,2	-2,0
Solde global	-3,5	-3,9	-2,4	-1,9	-1,8	-1,5	-1,6	-1,7	-1,7	-1,6	-1,4	-1,5	-1,4
Financement Intérieur net	-0,4	0,4	0,2	0,6	0,2	0,5	0,7	0,7	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Financement Extérieur net	3,8	3,4	2,2	1,3	1,7	1,1	1,1	1,2	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5
Dépenses en capital/Dépenses totales	36,3	33,7	36,0	35,5	36,7	37,2	37,0	37,7	38,4	39,0	39,3	39,8	39,8

Source : MINEPAT

Tableau 20 : Quelques indicateurs clés sur la BDP (% du PIB)

Exercices	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Solde du compte courant	-3,6	-3,2	-3,3	-3,5	-3,6	-3,9	-4,0	-4,0	-3,9	-3,6	-3,0	-2,4	-1,8
Solde des biens et services	-2,9	-2,5	-2,6	-2,8	-2,9	-3,2	-3,4	-3,4	-3,3	-2,9	-2,4	-1,8	-1,2
Solde des biens	-1,4	-1,2	-1,4	-1,6	-1,7	-1,8	-2,0	-2,0	-1,9	-1,7	-1,3	-0,8	-0,2
Solde des services	-1,5	-1,3	-1,2	-1,2	-1,2	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-1,2	-1,1	-1,0	-1,0
Solde du compte de capital et des opérations financières	4,4	3,2	2,8	2,9	3,0	3,8	3,9	4,0	4,0	3,9	3,9	3,8	3,6
Investissement Direct Etranger	1,7	1,7	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,3	1,3
Solde global	0,7	0,0	-0,5	-0,7	-0,6	-0,1	-0,1	0,0	0,1	0,4	0,9	1,3	1,8

Source : MINEPAT

Tableau 21 : Evolution de la situation monétaire

Exercices	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Actifs	5 043,1	5 309,7	5 610,3	5 931,3	6 291,2	6 703,2	7 156,7	7 702,4	8 301,1	8 957,4	9 664,6	10 433,6	11 270,8
Avoirs Extérieures nets	2 072,7	2 149,5	2 041,2	1 876,3	1 720,8	1 689,9	1 646,1	1 641,2	1 658,9	1 801,3	2 175,5	2 769,4	3 652,6
Avoirs Intérieures nets	2 970,4	3 160,2	3 569,1	4 055,0	4 570,5	5 013,4	5 510,7	6 061,2	6 642,2	7 156,1	7 489,0	7 664,2	7 618,1
Crédit Intérieur	3 882,1	4 086,4	4 583,2	5 127,2	5 707,7	6 225,1	6 804,4	7 453,5	8 142,7	8 775,3	9 236,1	9 550,3	9 655,5
Créances nettes sur l'Etat	465,2	661,8	735,8	765,8	765,8	846,8	890,3	996,6	1 017,1	1 066,5	1 103,0	1 252,4	1 453,8
Crédit à l'économie	3 416,9	3 424,7	3 847,5	4 361,5	4 942,0	5 378,3	5 914,1	6 457,0	7 125,6	7 708,8	8 133,0	8 297,9	8 201,8
Autres Postes nets	-911,6	-926,2	-1 014,2	-1 072,2	-1 137,3	-1 211,7	-1 293,7	-1 392,3	-1 500,6	-1 619,2	-1 747,0	-1 886,1	-2 037,4
Passifs	5 043,1	5 309,7	5 610,3	5 931,3	6 291,2	6 703,2	7 156,7	7 702,4	8 301,1	8 957,4	9 664,6	10 433,6	11 270,8
Masses monétaires	5 043,1	5 309,7	5 610,3	5 931,3	6 291,2	6 703,2	7 156,7	7 702,4	8 301,1	8 957,4	9 664,6	10 433,6	11 270,8
Circulation fiduciaire	1 056,3	1 136,8	1 175,1	1 242,3	1 317,7	1 404,0	1 499,0	1 613,3	1 738,7	1 876,1	2 024,2	2 185,3	2 360,6
Monnaie scripturale	2 179,9	2 279,3	2 425,0	2 563,8	2 719,3	2 897,4	3 093,4	3 329,3	3 588,1	3 871,8	4 177,4	4 509,8	4 871,7
Quasi-monnaie	1 807,0	1 893,6	2 010,2	2 125,3	2 254,2	2 401,8	2 564,3	2 759,8	2 974,4	3 209,5	3 462,9	3 738,5	4 038,4

Source : MINEPAT

Annexe 7 : Tableaux du scénario Vision

Tableau 22 : Quelques indicateurs clés

Exercices	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
PIB Nominal	20328,4	21492,5	22661,1	23925,8	25344,0	27170,6	29466,8	32174,6	35406,5	39074,1	43176,5	47734,3	52823,5	58786,1
PIB Pétrolier	718,3	1 000,0	1 015,2	959,1	855,7	796,7	767,5	758,2	789,0	825,0	866,9	912,7	964,6	1 023,4
PIB non pétrolier	19610,0	20492,6	21645,8	22966,7	24488,3	26373,9	28699,4	31416,4	34617,6	38249,1	42309,6	46821,7	51 858,9	57 762,7
Croissance du PIB réel	3,5	4,1	3,9	4,0	4,5	5,5	7,0	7,6	8,5	8,8	9,0	9,2	9,4	10,0
PIB Pétrolier	-16,4	-2,7	6,0	0,5	-5,7	-5,0	-3,3	-1,6	2,9	3,4	3,9	4,1	4,5	4,9
PIB non pétrolier	5,0	4,4	3,8	4,2	5,0	6,0	7,4	7,9	8,7	9,0	9,2	9,4	9,6	10,1
Déflateur du PIB	1,5	1,7	1,5	1,6	1,5	1,7	1,5	1,6	1,6	1,5	1,5	1,3	1,2	1,3
Déflateur du PIB non pétrolier	-0,2	0,1	1,8	1,9	1,6	1,7	1,4	1,5	1,5	1,5	1,4	1,3	1,2	1,3
Le ratio des recettes totales sur le PIB	14,6	16,0	16,0	14,8	14,7	14,3	15,2	15,8	16,5	16,8	17,0	17,1	17,3	17,4
Le ratio des recettes non pétrolière sur le PIB	12,7	13,7	13,6	13,0	13,2	13,2	14,0	14,7	15,5	15,8	16,0	16,3	16,4	16,6
Taux d'investissement	23,0	22,8	23,0	23,4	23,4	23,6	24,1	24,7	25,4	26,2	27,0	27,7	28,4	29,0
Taux d'investissements publics	4,4	4,0	3,7	3,6	3,4	3,3	3,5	3,5	3,4	3,4	3,3	3,2	3,1	3,0
Solde primaire hors pétrole (% du PIB)	-4,8	-3,9	-3,8	-3,1	-2,0	-1,5	-2,1	-1,8	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9	-1,7
Solde global (% du PIB)	-3,8	-2,5	-2,3	-2,1	-1,5	-1,5	-1,6	-1,5	-1,5	-1,5	-1,4	-1,5	-1,5	-1,4
Dépenses totales (% du PIB)	18,8	18,9	18,7	17,4	16,6	16,1	17,0	17,6	18,3	18,6	18,7	18,9	19,1	19,1
Dépenses en capital (% du PIB)	8,1	6,9	6,3	6,3	5,9	5,9	6,5	6,9	7,1	7,2	7,3	7,4	7,6	7,6

Source : MINEPAT

Tableau 23 : Ventilation sectorielle du PIB

Exercices	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Secteur primaire	3,2	5,1	2,3	3,6	5,6	7,2	7,2	7,3	7,6	8,2	8,6	8,8	9,1	9,2
Agriculture	2,2	4,8	3,0	3,9	6,0	7,7	7,6	7,7	8,1	8,7	9,3	9,6	9,9	10,0
dont Agriculture vivrières	4,8	5,1	3,4	4,0	6,0	7,7	7,7	7,8	8,1	8,9	9,4	9,6	10,0	10,1
dont Agriculture industrielle	-3,1	3,9	0,4	3,7	6,2	7,5	7,0	7,1	7,4	7,9	9,0	9,2	9,2	9,3
Élevage, chasse	4,7	4,4	4,4	4,7	5,2	7,7	6,9	7,6	7,6	7,7	7,7	7,7	7,7	7,7
Sylviculture et exploitation forestière	6,3	7,3	-2,6	1,3	4,0	5,5	5,8	5,4	5,8	5,8	5,6	5,7	5,7	5,7
Pêche et pisciculture	4,5	3,1	3,3	3,5	3,5	3,6	4,5	4,9	5,8	6,5	7,1	7,8	8,5	9,2
Secteur secondaire	1,3	3,1	4,3	3,6	2,9	4,1	5,8	6,9	8,6	9,2	9,0	9,1	9,5	9,7
Industries extractives	-16,1	-2,6	6,0	0,5	-5,7	-5,0	-3,3	-1,6	2,9	3,4	3,9	4,1	4,5	4,9
dont extraction d'hydrocarbures	-16,4	-2,7	6,0	0,5	-5,7	-5,0	-3,3	-1,6	2,9	3,4	3,9	4,1	4,5	4,9
Industries Agro-alimentaires	7,5	4,0	3,4	4,0	4,6	5,4	7,1	7,5	8,3	8,7	9,2	9,4	9,5	9,8
Autres Industries manufacturières	5,6	3,3	3,0	2,9	3,7	4,9	5,5	5,6	5,9	6,5	6,4	7,8	8,8	8,8
Production et distribution d'électricité	5,9	1,2	2,9	4,0	5,4	6,5	7,0	7,3	7,5	7,7	7,8	7,9	8,1	8,2
Production et distribution d'eau et assainissement	6,5	2,6	3,0	4,0	4,0	5,1	5,4	5,6	5,9	6,1	6,2	6,3	6,4	6,4
BTP	8,9	7,6	5,8	6,7	7,0	8,2	10,6	12,5	14,8	14,9	13,3	12,2	12,0	12,2
Secteur tertiaire	4,3	4,4	4,2	4,3	5,0	5,7	7,4	8,0	8,6	8,9	9,1	9,4	9,5	10,3
Commerce, réparation véhicules	4,5	5,1	4,6	4,8	5,9	6,9	8,2	8,2	9,1	9,5	9,8	9,9	10,0	10,9
Restaurants et hôtels	5,3	4,3	3,8	4,3	6,5	5,5	7,9	7,7	8,7	8,8	9,2	9,3	9,4	9,7
Transports, entrepôts, communications	4,2	4,0	4,1	4,3	4,5	5,8	8,4	9,3	9,5	9,9	10,8	11,1	11,5	11,8
Informations et télécommunications	5,7	-2,3	4,0	4,2	4,4	5,5	6,9	7,1	7,0	7,4	8,1	8,4	8,6	9,1
Banques et organismes financiers	6,0	10,2	4,5	5,0	5,1	5,9	8,4	9,7	9,7	9,9	10,3	10,6	10,8	11,1
Autres services marchands	3,2	4,3	4,3	4,5	4,8	5,4	6,5	7,4	7,8	8,3	8,5	8,8	8,9	9,9
Services non marchands des APU	4,8	3,5	3,5	3,2	4,0	4,2	8,3	9,0	10,3	9,5	8,7	8,7	7,9	8,4
Autres services non marchands	3,9	4,2	3,3	3,5	3,6	4,7	4,4	4,9	5,2	5,9	6,6	7,4	8,4	9,5
PIB aux coûts des facteurs	3,3	4,1	3,9	4,0	4,5	5,5	7,0	7,6	8,5	8,8	9,0	9,2	9,4	10,0
Impôts et taxes moins subventions (% PIB)	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3
PIB	3,5	4,1	3,9	4,0	4,5	5,5	7,0	7,6	8,5	8,8	9,0	9,2	9,4	10,0

Source : MINEPAT

Tableau 24 : Evolutions des emplois du PIB à prix constant

Exercices	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Demande Intérieur	15952,1	16515,4	17405,1	17885,1	18709,5	19541,6	20657,7	22211,0	23899,4	16929,1	28222,0	30711,2	33376,1	36253,8
Consommation	12006,0	12402,2	12970,7	13234,3	13732,2	14270,1	14998,7	15963,3	16929,1	18 070,1	19 313,8	20643,3	22002,8	23388,9
Secteur privé	9 983,7	10411,9	10901,7	11136,3	11629,2	12174,6	12898,9	13711,3	14527,5	15473,8	16528,1	17677,8	18845,3	20052,6
Administration centrale	2 022,3	1 990,3	2 068,9	2 098,0	2 103,0	2 095,5	2 099,8	2 252,0	2 401,6	2 596,3	2 785,7	2 965,5	3 157,5	3 336,3
Formation brute de capital fixe	3 948,5	4 106,1	4 401,3	4 650,9	4 977,3	5 271,5	5 659,0	6 247,7	6 960,3	7 862,6	8 908,2	10 068,0	11 372,3	12 864,9
Secteur privé	3 110,2	3 318,0	3 637,5	3 905,2	4 210,3	4 508,0	4 859,1	5 351,4	5 977,4	6 800,7	7 769,7	8 846,5	10 061,6	11 445,5
Administration centrale	838,3	788,1	763,8	745,6	767,1	763,5	800,0	896,3	982,9	1 061,9	1 138,5	1 221,5	1 310,6	1 419,4
Demande Extérieure nette	-858,8	-886,4	-1141,2	-981,8	-1127,5	-1172,4	-1276,1	-1479,8	-1583,1	-1733,0	-1880,9	-1996,1	-2 005,3	-1922,1
Exportation de biens et services	3 205,3	3 154,3	3 228,0	3 342,6	3 482,1	3 665,1	3 867,5	4 156,8	4 582,5	5 048,2	5 606,3	6 265,8	7 071,9	8 046,0
Exportations pétrole brut et gaz	1 334,0	941,8	709,6	747,1	750,4	713,0	682,2	660,9	650,9	668,8	690,4	716,2	744,4	776,7
Exportations hors pétrole brut et gaz	1 871,3	2 212,5	2 518,4	2 595,4	2 731,8	2 952,1	3 185,3	3 496,0	3 931,6	4 379,5	4 915,9	5 549,6	6 327,5	7 269,4
Importation de biens et services	4 064,2	4 040,7	4 369,3	4 324,3	4 609,6	4 837,5	5 143,6	5 636,6	6 165,6	6 781,2	7 487,2	8 261,9	9 077,3	9 968,1

Source : MINEPAT

Tableau 25 : Evolutions des emplois du PIB (en %)

Exercices	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Demande Intérieur	3,5	5,4	2,8	4,6	4,4	5,7	7,5	7,6	8,6	8,8	8,8	8,7	8,6	9,2
Consommation	3,3	4,6	2,0	3,8	3,9	5,1	6,4	6,1	6,7	6,9	6,9	6,6	6,3	7,0
Secteur privé	4,3	4,7	2,2	4,4	4,7	5,9	6,3	6,0	6,5	6,8	7,0	6,6	6,4	7,1
Administration centrale	-1,6	3,9	1,4	0,2	-0,4	0,2	7,3	6,6	8,1	7,3	6,5	6,5	5,7	6,2
Formation brute de capital fixe	4,0	7,2	5,7	7,0	5,9	7,4	10,4	11,4	13,0	13,3	13,0	13,0	13,1	13,1
Secteur privé	6,7	9,6	7,4	7,8	7,1	7,8	10,1	11,7	13,8	14,2	13,9	13,7	13,8	13,9
Administration centrale	-6,0	-3,1	-2,4	2,9	-0,5	4,8	12,0	9,7	8,0	7,2	7,3	7,3	8,3	6,9
Variation des stocks	-395,1	368,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Demande Extérieure nette	3,2	28,7	-14,0	14,8	4,0	8,8	16,0	7,0	9,5	8,5	6,1	0,5	-4,2	-5,4
Exportation de biens et services	-1,6	2,3	3,5	4,2	5,3	5,5	7,5	10,2	10,2	11,1	11,8	12,9	13,8	14,1
Exportations pétrole brut et gaz	-29,4	-24,7	5,3	0,4	-5,0	-4,3	-3,1	-1,5	2,8	3,2	3,7	3,9	4,3	4,7
Exportations hors pétrole brut et gaz	18,2	13,8	3,1	5,3	8,1	7,9	9,8	12,5	11,4	12,2	12,9	14,0	14,9	15,0
Importation de biens et services	-0,6	8,1	-1,0	6,6	4,9	6,3	9,6	9,4	10,0	10,4	10,3	9,9	9,8	10,3

Source : MINEPAT

Tableau 26 : Evolutions des emplois du PIB (en % du PIB)

Exercices	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Demande Intérieur	104,0	104,4	103,8	104,0	104,2	104,4	104,7	104,5	104,3	104,1	103,8	103,2	102,4	101,3
Consommation	81,1	81,6	80,8	80,7	80,8	80,8	80,6	79,8	78,9	77,9	76,8	75,5	73,9	72,3
Secteur privé	70,0	70,5	69,9	70,1	70,7	71,2	70,9	70,2	69,2	68,3	67,4	66,3	65,0	63,6
Administration centrale	11,1	11,1	10,9	10,5	10,1	9,6	9,7	9,6	9,6	9,6	9,4	9,2	9,0	8,7
Formation brute de capital fixe	23,0	22,8	23,0	23,4	23,4	23,6	24,1	24,7	25,4	26,2	27,0	27,7	28,4	29,0
Secteur privé	18,6	18,8	19,3	19,8	20,0	20,2	20,6	21,2	22,0	22,9	23,7	24,5	25,3	26,0
Administration centrale	4,4	4,0	3,7	3,6	3,4	3,3	3,5	3,5	3,4	3,4	3,3	3,2	3,1	3,0
Variation des stocks	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Demande Extérieure nette	-4,0	-4,4	-3,8	-4,0	-4,2	-4,4	-4,7	-4,5	-4,3	-4,1	-3,8	-3,2	-2,4	-1,3
Exportation de biens et services	18,6	19,3	19,1	18,5	17,9	17,5	17,4	17,5	17,7	18,0	18,3	18,9	19,6	20,5
Exportations pétrole brut et gaz	3,9	4,0	3,8	3,4	2,9	2,5	2,3	2,0	1,9	1,8	1,7	1,6	1,6	1,5
Exportations hors pétrole brut et gaz	14,6	15,3	15,2	15,1	15,0	15,0	15,1	15,5	15,8	16,1	16,6	17,3	18,0	19,1
Importation de biens et services	22,6	23,7	22,9	22,5	22,1	21,9	22,0	22,0	22,0	22,1	22,1	22,1	22,0	21,9

Source : MINEPAT

Tableau 27 : Contribution au PIB des emplois

Exercices	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Demande Intérieur	3,7	5,7	3,0	4,9	4,7	6,1	8,0	8,1	9,2	9,5	9,4	9,3	9,2	9,7
Consommation	2,6	3,6	1,6	2,9	3,1	4,0	5,0	4,7	5,1	5,1	5,0	4,7	4,4	4,8
Secteur privé	2,8	3,1	1,4	2,9	3,1	3,9	4,2	3,9	4,2	4,4	4,4	4,1	3,8	4,2
Administration centrale	-0,2	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0	0,8	0,7	0,9	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6
Formation brute de capital fixe	1,0	1,9	1,5	1,9	1,7	2,1	3,0	3,4	4,0	4,3	4,4	4,5	4,8	4,9
Secteur privé	1,4	2,0	1,6	1,8	1,7	1,9	2,5	3,0	3,7	4,0	4,1	4,2	4,4	4,6
Administration centrale	-0,3	-0,2	-0,1	0,1	0,0	0,2	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Variation des stocks	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Demande Extérieure nette	-0,2	-1,6	1,0	-0,9	-0,3	-0,6	-1,1	-0,5	-0,7	-0,6	-0,4	0,0	0,3	0,3
Exportation de biens et services	-0,3	0,5	0,7	0,8	1,0	1,1	1,5	2,1	2,1	2,3	2,5	2,8	3,1	3,3
Exportations pétrole brut et gaz	-2,6	-1,5	0,2	0,0	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Exportations hors pétrole brut et gaz	2,3	2,0	0,5	0,8	1,3	1,3	1,6	2,1	2,0	2,2	2,4	2,7	3,0	3,2
Importation de biens et services	-0,2	2,1	-0,3	1,7	1,3	1,7	2,5	2,6	2,8	2,9	2,9	2,8	2,8	3,0

Source : MINEPAT

Tableau 28 : Evolutions des recettes publiques (% du PIB)

Exercices	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes totales et dons	15,0	16,4	16,4	15,3	15,1	14,7	15,5	16,1	16,8	17,1	17,3	17,4	17,6	17,7
Recettes totales	14,6	16,0	16,0	14,8	14,7	14,3	15,2	15,8	16,5	16,8	17,0	17,1	17,3	17,4
Recettes pétrolières	1,9	2,3	2,3	1,9	1,5	1,0	1,2	1,1	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8
Recettes non pétrolières	12,7	13,7	13,6	13,0	13,2	13,2	14,0	14,7	15,5	15,8	16,0	16,3	16,4	16,6
Recettes fiscales	12,0	12,8	12,8	12,1	12,3	12,4	13,0	13,7	14,3	14,7	14,9	15,0	15,2	15,4
Recettes non fiscales	0,7	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Recettes non pétrolières/PIB non pétrolier	13,2	14,3	14,2	13,5	13,7	13,6	14,4	15,1	15,8	16,2	16,4	16,6	16,7	16,9

Source : MINEPAT

Tableau 29 : Evolutions des dépenses publiques (% du PIB)

Exercices	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses totales	18,8	18,9	18,7	17,4	16,6	16,1	17,0	17,6	18,3	18,6	18,7	18,9	19,1	19,1
Dépenses courantes	10,7	11,5	12,1	11,1	10,7	10,2	10,5	10,7	11,2	11,4	11,4	11,5	11,5	11,5
Salaires	4,8	4,7	4,5	4,4	4,3	4,2	4,3	4,4	4,5	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6
Achat de biens et services	3,4	3,4	3,5	3,3	3,1	2,9	3,0	3,1	3,3	3,4	3,5	3,6	3,6	3,6
Transferts et subventions	1,6	2,5	3,2	2,5	2,4	2,2	2,5	2,4	2,7	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Paiements d'intérêts	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4
Dépenses en capital	8,1	6,9	6,3	6,3	5,9	5,9	6,5	6,9	7,1	7,2	7,3	7,4	7,6	7,6
Solde global, base ordonnancements	-3,8	-2,5	-2,3	-2,1	-1,5	-1,5	-1,6	-1,5	-1,5	-1,5	-1,4	-1,5	-1,5	-1,4
Solde primaire	-2,9	-1,6	-1,4	-1,2	-0,6	-0,5	-0,9	-0,8	-0,9	-0,9	-1,0	-1,0	-1,1	-0,9
Solde primaire non pétrolier	-5,4	-3,9	-3,6	-3,3	-2,5	-2,4	-2,6	-2,3	-2,3	-2,2	-2,1	-2,1	-2,0	-1,8
Solde global	-4,0	-3,5	-3,9	-2,4	-1,9	-1,8	-1,6	-1,5	-1,5	-1,5	-1,4	-1,5	-1,5	-1,4
Financement Intérieur net	0,1	-0,4	0,4	0,2	0,6	0,2	0,5	0,6	0,6	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0
Financement Extérieur net	3,9	3,8	3,4	2,2	1,3	1,7	1,5	1,8	2,0	2,3	2,3	2,3	2,3	2,2
Dépenses en capital/Dépenses totales	43,0	36,3	33,7	36,0	35,5	36,7	38,3	39,4	38,9	38,9	39,1	39,3	39,9	40,0

Source : MINEPAT

Tableau 30 : Quelques indicateurs clés sur la BDP (% du PIB)

Exercices	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Solde du compte courant	-3,8	-3,6	-3,2	-3,4	-3,4	-3,6	-3,7	-3,1	-2,6	-1,9	-1,0	0,3	2,1	4,1
Solde des biens et services	-3,0	-2,9	-2,5	-2,7	-2,8	-3,0	-3,0	-2,4	-1,9	-1,3	-0,4	0,9	2,7	4,8
Solde des biens	-1,5	-1,4	-1,2	-1,4	-1,5	-1,7	-1,6	-1,1	-0,7	-0,1	0,6	1,9	3,4	5,2
Solde des services	-1,6	-1,5	-1,3	-1,2	-1,2	-1,2	-1,4	-1,3	-1,2	-1,2	-1,0	-0,9	-0,7	-0,5
Solde du compte de capital et des opérations financières	4,7	4,4	3,2	2,8	2,9	3,0	3,8	3,9	3,9	3,8	3,7	3,7	3,4	3,0
Investissement Direct Etranger	-1,8	1,7	1,7	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,3
Solde global	0,8	0,7	0,0	-0,5	-0,6	-0,7	0,1	0,8	1,3	1,9	2,7	4,0	5,4	7,2

Source : MINEPAT

Tableau 31 : Evolution de la situation monétaire

Exercices	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Actifs	4 407,3	5 043,1	5 309,7	5 614,1	5 946,9	6 375,5	6 914,3	7 549,6	8 308,0	9 168,6	10 131,2	11 200,7	12 394,8	13 793,9
Avoirs Extérieures nets	1 970,1	2 072,7	2 149,5	2 021,0	1 875,2	1 696,3	1 727,8	1 990,5	2 458,2	3 192,5	4 362,9	6 277,9	9 145,3	13 359,4
Avoirs Intérieures nets	2 437,1	2 970,4	3 160,2	3 593,1	4 071,7	4 679,2	5 186,5	5 559,1	5 849,8	5 976,0	5 768,3	4 922,8	3 249,6	434,5
Crédit Intérieur	3 193,6	3 882,1	4 086,4	4 608,0	5 146,7	5 831,7	6 436,4	6 923,8	7 351,7	7 633,4	7 599,7	6 756,6	5 067,6	2 340,2
Créances nettes sur l'Etat	145,2	465,2	661,8	735,8	765,8	765,8	846,8	890,3	996,6	1 017,1	1 066,5	1 103,0	1 252,4	1 453,8
Crédit à l'économie	3 048,5	3 416,9	3 424,7	3 872,2	4 380,9	5 065,9	5 589,6	6 033,6	6 355,1	6 616,3	6 533,2	5 653,5	3 815,2	886,4
Autres Postes nets	-756,5	-911,6	-926,2	-1 014,8	-1 075,0	-1 152,5	-1 249,9	-1 364,7	-1 501,8	-1 657,4	-1 831,4	-1 833,8	-1 818,0	-1 905,6
Passifs	4 407,3	5 043,1	5 309,7	5 614,1	5 946,9	6 375,5	6 914,3	7 549,6	8 308,0	9 168,6	10 131,2	11 200,7	12 394,8	13 793,9
Masse monétaire	4 407,3	5 043,1	5 309,7	5 614,1	5 946,9	6 375,5	6 914,3	7 549,6	8 308,0	9 168,6	10 131,2	11 200,7	12 394,8	13 793,9
Circulation fiduciaire	977,9	1 056,3	1 136,8	1 175,9	1 245,6	1 335,3	1 448,2	1 581,3	1 740,1	1 920,3	2 122,0	2 346,0	2 596,1	2 889,1
Monnaie scripturale	1 895,3	2 179,9	2 279,3	2 426,6	2 570,5	2 755,7	2 988,6	3 263,3	3 591,1	3 963,0	4 379,1	4 841,4	5 357,6	5 962,3
Quasi-monnaie	1 534,0	1 807,0	1 893,6	2 011,6	2 130,8	2 284,4	2 477,5	2 705,1	2 976,8	3 285,2	3 630,1	4 013,3	4 441,2	4 942,5

Source : MINEPAT

Annexe 8 : Liste des personnes impliquées dans le processus d'élaboration de la SND30

1. PILOTAGE ET ORIENTATION

M. ALAMINE OUSMANE MEY, MINEPAT
M. MOTAZE LOUIS PAUL, MINFI
M. TASONG PAUL, MINDEL/MINEPAT

2. GROUPE TECHNIQUE D'ENCADREMENT DES TRAVAUX (GTE-V2)

Président :

M. TASONG PAUL, MINDEL/MINEPAT

Membres :

M. TCHOFFO JEAN, SG MINEPAT	M. EDOU ALO'O CYRILL, DGB
M. OUM ELOMA JANVIER, DGPAT	M. TEDOU JOSEPH, DG/INS
M. TAMBA ISAAC, DGEPI	M. MEBADA GREGOIRE, SP/CTSE-DSCE
M. ASSAMBA ONGODO Charles, DGCOOP	M. NNANGA ERNEST, DPPS

3. SECRETARIAT TECHNIQUE DU GTE-V2

Coordonnateur :

M. NNANGA ERNEST, DPPS

Membres :

M. NGUETSE TEGOUM PIERRE, CSND	M. DJOUBEYROU ROLAND, CESA/DATZF
M. LINGOM BIENVENU, CPI	M. WALAH MOISE, ST/CTSE-DSCE
M. SOULEYMANOU OUMAROU, CPDR	M. TEUBISSI FRANCIS, ST/CTSE-DSCE
M. FOTIE II HERMAN, CPIS	M. KALTSAM MAGRAMA, CEA/DPPS
M. SOH FOTSING, CMSPST	M. LEKAMA LOÏC, Cabinet/ MINDEL
M. SAIDOU HAMADOU, CPE	

4. EQUIPE DE CONSOLIDATION DE LA SND30

M. NNANGA ERNEST, Coordonnateur	Mme TCHANA SYLVIE, CEA/CPI
M. MBASSA NDINE Roger, Assistant Technique	M. NSOA MBONDO, CEA/CPI
M. TANG AHANDA BARNABE, MINTP	M. MBIDA EMILE, CEA/CPI
M. NGIDJOI BEA ROGER, MINT	Mme MESSANGA EVELYNE, CEA/CMSPST
M. NGUETSE TEGOUM PIERRE, CSND	M. MBONDO GERMAIN, CEA/CMSPST
M. MVEING SERAPHIN, CPDSS	M. NGOUNOU ERIC, IE/CPGP
M. WALAH MOISE, ST/CTSE	M. LEKAMA LOÏC, Cadre/MINEPAT
M. KALTSAM MAGRAMA, CEA/DPPS	M. KOUOGUENG YANNICK, Cadre/DPPS
M. FOTSO SIMO SERGE, CEA/DPPS	M. CHAPDA NANA LUCIEN, Cadre/DPPS
M. GADO NANA DESIRE, CEA/DPPS	M. SIAMA SIAMA ETIENNE, Cadre/DPPS
Mme NKOU ESSOME PATRICIA, CEA/CPIS	M. CHOMSSEM CHARLES, Cadre/DPPS
M. MBARGA MEWASSI, CEA/CPDR	M. ATSOLEKEU KINGSLEY, Cadre/DAPE
M. EONE Laurent, CEA/CSND	M. MOUAHA II Charlot, Personne ressource
M. KONDE FRANCOIS, CEA/CPIS	M. ESSOMBA DIEUDONNE, Personne ressource
M. NDJOCK PIERRE, CEA/CPIS	M. BABISSAKANA, Personne ressource

5. EQUIPE DE CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

M. NKOU JEAN PASCAL, DAPE/MINEPAT	M. NGHOGUE ERITH, DCN/INS
M. NGAKOUNDA GABRIEL, DP/MINFI	M. NGUETSE PIERRE, DPPS/MINEPAT
M. MBIENA ARMAND, DPB/MINFI	M. FOHOPA REMON, DAPE/MINEPAT

M. MZOGANG PATRICK, DPPP/MINEPAT
 M. MENDO PAULIN, DAPE/MINEPAT
 M. MANGA NDI JEAN LOUIS, DPB/MINFI
 M. NDIADAI MARTIN, DDPP/MINFI
 M. NGWA EDIELLE JACKSON, DD/MINEPAT

M. MANGA THIERRY, CEA/DP/MINFI
 M. KALTSAM MAGRAMA, CEA/DPPS
 M. NGOUNOU ERIC, CEA/DPP/MINEPAT
 M. KOUOGUENG YANNICK, Cadre/DPPS
 M. SIAMA SIAMA ETIENNE, Cadre/DPPS

6. EQUIPE DE MODELISATION (MADIBA/ODD)

M. NGUETSE TEGOUM PIERRE, CSND
 M. SAIDOU HAMADOU, CPE
 M. MVEING SERAPHIN, CPDSS
 M. MBOCK OLIVIER, CEA/CPE
 M. BILONG JOSUÉ, CEA/CPE
 M. ATEBA ESSOGO PATRICK, CEA/CPE
 M. BABAKA YOKONO FIDELE, CEA/CPDR

Mme BEKONO MARIE LOISE, CEA/CPDR
 M. EBODE THEOPHILE, CEA/CPDR
 M. TAFOUEDA BEAUDELAIRE, CEA/CPI
 Mme FOTSO ALICE, CEA/CPIS
 Mme TCHATCHOU NOËLLE, CEA/CMSPT
 Mme NGO MANGUELLE, Cadre/DPPS

7. CONSULTATIONS PARTICIPATIVES

7.1. Consultations régionales

Chefs de délégation

M. ALAMINE OUSMANE MEY, MINEPAT
 M. TASONG PAUL, MINDEL/MINEPAT
 M. TCHOFFO JEAN, SG/MINEPAT
 M. OUM ELOMA JANVIER, DGPAT/MINEPAT

M. TAMBA ISAAC, DGEPI/MINEPAT
 M. TEDOU JOSEPH, DG/INS
 M. MEBADA GRÉGOIRE, SP/CTSE-DSCE
 M. TANG AHANDA BARNABE, IG/MINTP

Facilitateurs

Mme MBAMBAND JAËL, IG/MINEPAT
 M. AZOLA AZOLA CHARLES, IG/MINEPAT
 M. ASSAMBA ONGODO CHARLES, DGCOOP
 M. EDOU ALO'O CYRILL, DGB/MINFI
 M. OKOUDA BARNABE, CAMERCAP
 M. ALHADJI MAGRA MASSAOU, CT
 M. ABOLO MBITA CHRISTIAN, CT
 M. BAFAKAN ROGER, CT
 M. PEDIE STRAFORD, CT
 M. KWADJIO HERVE LYS, Inspecteur
 Mme KAGHERE RIPA, Inspecteur
 M. OUMAROU BOUBA, DAG

M. YEPMOU JEAN-JACQUES, DATZF
 M. ALIOUM ABDOULAYE, DADM
 M. MZOGANG PATRICK, DPPP
 M. MBIENA ARMAND, DPB/MINFI
 M. NKOU JEAN PASCAL, DAPE
 Mme BEKOLO DOROTHY, DIR
 M. NDJAMA ABOUEM FRANCIS, DSR
 M. NJIE THOMAS KINGE, DNS
 M. ZOUTENE DOUFENE, DIADR
 M. YENAI ESSAH DOMINIC, DR/MINEPAT
 M. BUINDA GODLOVE, DR/MINEPAT

Rapporteurs

M. AHMAT TOM
 M. BIKOK SOM WILLIAM
 M. DJOCKI KINGUE
 M. DJOUBEYROU ROLAND
 M. FOHOPA REMON
 M. FOTIE II HERMAN
 M. KALTSAM MAGRAMA
 M. LEKAMA LOÏC
 M. LINGOM BIENVENU
 M. MENDO PAULIN
 M. MVEING SERAPHIN
 M. NEGUEM ERIC
 M. NGWA EDIELLE HERVE JACKSON

M. NGWEN NGANGUE
 M. NJOH MICHELIN
 M. NKOU GUY RAYMOND
 M. SAIDOU HAMADOU
 M. SOH FOTSING
 M. SOULEYMANOU OUMAROU
 M. TABE AKO LEO
 M. TEBO ROSTINE ABANG
 M. TEUBISSI FRANCIS
 M. WALAH MOÏSE BERNARD
 Mme KOUTY EBOUMBOU ADELE
 Mme MBESSA AYISSI ESTHER
 Mme. SIEWE ARIANE

7.2. Consultations avec le secteur privé

Modérateur

M. ALAMINE OUSMANE MEY, MINEPAT

Principaux intervenants

M. EKEN CHRISTOPHE, Président CCIMA
M. TAWAMBA CELESTIN, Président GICAM
M. NGOA KISITO, Président ONGC
M. STALON JEAN LUC, RR/PNUD

M. MVONDO FREDERIC, DG/DPDC
M. NJIE FRANKLIN, DG/CDC,
M. NKOLO ANTOINE ANATOLE, SG/REPTIC
M. KAM PIERRE, SG/APECCAM

Equipe technique

M. YEMENE SAMUEL, CCIMA
M. KOUETE VINCENT, GICAM

M. CHASSEM NACISSE, GICAM

7.3. Conférences scientifiques

Président du Conseil Scientifique

Pr. TOUNA MAMA, Conseiller Spécial N°1/SPM

Membres du Conseil

Pr. BAYE MENJO FRANCIS, CT/SPM
Pr. NGOA TABI HENRI, UYII

Pr. ATANGANA ONDOA, UYII
Dr. ONGONO PATRICE, UYII

Principaux intervenants

Prof TSAFACK ROGER
Prof NGAH NDONGO VALENTIN
Prof MOHAMMADOU NOUROU
Prof AVOM DÉSIRÉ
Prof OKAH XAVERIE
Prof BONDOMA DIEUDONNÉ
Prof MOLUA ERNEST
Prof BENINGUISSE GERVAIS
Prof OWONA NGUINI MATHIAS
Prof ESSOMBE EDIMO
Prof ATENGA THOMAS

Prof KONO ABE
Prof ATANGANA ONDOA
Dr NOUGOUM RAOUL
Dr TANG AHANDA BARNABE
Dr AWAH MANGA ARMEL
Dr SONG JACQUES SIMON
Dr BITYE MENDOMO
Dr PINGHANE ACHILLES
Dr NGUIDJOL MA'A JOSEPH
Dr KANE GILLES QUENTIN
Dr CLARKSON MVO

7.4. Consultations des parlementaires

1. SENAT

Modérateur

Mme TJOUES Geneviève, Vice-Président SENAT

Facilitateurs

M. ALAMINE OUSMANE MEY, MINEPAT
M. WAKATA BOLVINE FRANCOIS, , Ministre
délégué à la présidence, chargé des relations
avec les Assemblées

Rapporteurs

M. NNANGA ERNEST, DPPS/MINEPAT
M. SOKENG PAUL, CT

2. National Assembly

Modérateur

Hon. ETONG HILARION, Vice-Président AN

Facilitateurs

M. TASONG PAUL, MINDEL/MINEPAT
M. WAKATA BOLVINE FRANCOIS, , Ministre
délégué à la présidence, chargé des relations
avec les Assemblées

Rapporteurs

M. NNANGA ERNEST, DPPS/MINEPAT
M. SOKENG PAUL, CT

7.5. Consultations avec la CNPBM

Modérateur

M. PETER MAFANY MUSONGE, President CNPBM

Facilitateurs

M. TASONG PAUL, MINDEL/MINEPAT
Dr. CHI ASAFOR CORNELIUS, SG/CNPBM

7.6. Consultations avec la CNDHL

Modérateur

Dr CHEMUTA DEVINE BANDA, Président CNDHL

Facilitateurs

M. TASONG PAUL, MINDEL/MINEPAT

Mme EVA ETONGUE MAYER JACQUELINE, SG/CNDHL

8. CONFERENCES SECTORIELLES DE PLANIFICATION

8.1. Secrétaires généraux des ministères

M. EDOA GILBERT DIDIER, MINFI

M. TCHOFO JEAN, MINEPAT

Mme ABOUTOU ROSALIE, MINAS

M. NYONGBET GABSA WILFRED, MINESUP

M. NASAKO FRITZ GERALD, MINMAP

Mme MBAJON CHANTAL, MINPMEESA

Mme KOULA CHIRO SIWATA, MINSANTE

M. MOCKTAR OUSMANE MEY, MINAC

M. ESSOMBA PIERRE, MINAT

M. EBONE PAUL TIKU, MINEDUB

M. KOUEKAM JUSTIN, MINEFOP

Mme DOHGANGSIN GALEGA PRUDENCE, MINEPDED

M. BISSE BEA, MINESEC

M. JAJI MANU, MINEPIA

M. NYOGGWEN JOSEPH, MINFOF

M. YERIMA JOSEPH, MINJEC

M. FONKWE FONGANG JOSEPH, MINJUSTICE

M. FRU JOHNATHAN, MINMIDT

M. MOUSSA AOUDOU, MINPROFF

Mme EBELLE ETAME REBECCA, MINRESI

M. TCHANDEU LAURENT, MINREX

M. BENGZA ZACHEE ROBERT THEOPHILE, MINSEP

M. SOH JEAN PIERRE, MINT

Mme NGOMO ANGELINE FLORENCE, MINTOUL

M. EBANG MVE URBAIN NÖEL, MINTP

M. EBONGUE MAKOLLE FRED RODRIGUE, MINDDDEVEL

M. ABOUTOU ZE JEAN BERNARD, CONSUPE

8.2. Responsables ministériels en charge de la planification

Mme FOUA OWOOUNDI, MINHDI

M. KAMGANG CONSTANCE, MINDCAF

M. ETOUNDI GUY SERGE, MINEE

M. NGIDJOI BEA ROGER, MINT

M. NGAKAM MICHEL, MINTP

Mme TERFEMO ADIDJA, MINCOMMERCE

M. NDIGWA JEAN VINCENT, MINMIDT

M. NTAKEU BRUNO, MINMIDT

M. TSANGA FRANÇOIS, MINPMEESA

M. ABOUBAKARY DOUDY, MINTOUL

M. NKA CHARLES NOEL, MINADER

M. NKOA FRANÇOIS, MINADER

M. TOBIE ONDOA, MINADER

M. KEMGANG HENRY SERGE, MINEPIA

M. YIWE ROGER, MINEPIA

M. NANGMO YVES NESTOR, MINFOF

Mme ELOBO LISETTE, MINEDUB

M. BELLO, MINESEC

M. MOHAMADOU GUIDADO, MINESUP

M. IBRAHIM ABBA, MINEFOP

M. JEAN MARCEL, MINRESI

M. MACHE PATRICE, MINSANTE

M. OTTOU BESSALA, MINAS

M. ATANGANA PIERRE ROLLAND, MINCOM

Mme WAPELWA CLEMENTINE, MINJEC

M. DASSI NICOLAS, MINTSS

M. MANKOLLO NYAKA BRUNO, MINSEP

Mme ONGOLO LIDWINE, MINDDDEVEL

LCL ETONDE SIMON GEORGES, MINDEF

LCL ABOUBAKAR ABDOULAYE, MINDEF

M. NDONGO MBENTY CLEMENT, MINJUSTICE

M. MAKEK FELIX, MINMAP

8.3. Personnes ressources/Consultants sectoriels

Pr. ONDOUA BIWOLE VIVIANNE, Personne Ressource

Pr. TAMBO LEKE IVO, Education

M. MOUHAHA CHARLOT II, Gouvernance

M. NGOA MEYONG KIZITO, Infrastructure

M. BABISSAKANA, Industries et services

Pr. MIMCHE HONORÉ, Santé

M. DADA W. ROSTAND, Protection Sociale

Mme NGONO HORTENSE, Rural

9. APPUI LOGISTIQUE ET MATERIEL

1. PNUD

BIBLIOGRAPHIE

- **Banque Mondiale (2016)**, Cameroun : Mémoire économique (marché, administration publique et croissance)
- **Banque Mondiale (2018)**, Doing Business
- **Banque Mondiale (2018)**, Revue des dépenses publiques
- **Bureau Central des Recensements et des Etudes de la Population (2010)**, Rapport de présentation des résultats définitif du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH3)
- **CEA/BSR-AC., (2014)**, Rapport sur l'amélioration du climat des affaires en Afrique Centrale
- **Commission de l'Union Africaine (2015)**, Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons
- **Commission des Nations Unies pour l'Afrique (2018)**, Cameroun, transformation structurelle, emploi, production et société
- **Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (2009)**, CEMAC 2025 : Vers une économie régionale intégrée et émergente
- **Fondation MO IBRAHIM (2019)**, Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique 2018 : Rapport Annuel
- **Fonds Monétaire International (2018)**, Evaluation de l'efficacité et de l'équité des dépenses publiques : questions clés et possibilités de réforme
- **Institut National de la Statistique (2003)**, Première enquête sur le suivi des dépenses publiques et le niveau de satisfaction des bénéficiaires dans les secteurs de l'éducation et de la santé au Cameroun (PETS1)
- **Institut National de la Statistique (2007)**, Troisième Enquête Camerounaise auprès des Ménages
- **Institut National de la Statistique (2010)**, Deuxième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
- **Institut National de la Statistique (2010)**, Deuxième enquête sur le suivi des dépenses publiques et le niveau de satisfaction des bénéficiaires dans les secteurs de l'éducation et de la santé au Cameroun (PETS2)
- **Institut National de la Statistique (2014)**, Quatrième Enquête Camerounaise auprès des Ménages
- **Institut National de la Statistique (2015)**, Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS5)
- **Institut National de la Statistique (2016)**, Rapport de l'étude sur la Gouvernance, la Paix et la Sécurité (GPS) au Cameroun
- **Institut National de la Statistique (2016)**, Tendances, profil et déterminants de la pauvreté entre 2001 et 2014
- **Institut National de la Statistique (2017)**, Rapport de la situation de référence des indicateurs des Objectifs de Développement Durable
- **Institut National de la Statistique (2018)**, Annuaire Statistique du Cameroun 2017.
- **Institut National de la Statistique (2018)**, Deuxième Recensement Général des Entreprises
- **Institut National de la Statistique (2019)**, Les comptes Nationaux du Cameroun
- **Institut National de la Statistique (2019)**, Troisième enquête sur le suivi des dépenses publiques et le niveau de satisfaction des bénéficiaires dans les secteurs de la nutrition, de l'eau-hygiène-assainissement, de l'éducation et de la santé au Cameroun (PETS3)
- **Institut National de la Statistique et ICF., (2019)**, Enquête Démographique et de Santé du Cameroun
- **Ministère de l'Eau et de l'Energie (2006)**, Plan de développement du secteur de l'électricité
- **Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (2010-2018)**, Rapports annuels de mise en œuvre du DSCE

- **Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (2016)**, Rapports à mi-parcours de mise en œuvre du DSCE
- **Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (2018)**, Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire du Cameroun
- **Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (2014)**, Stratégie Nationale de Développement Durable
- **Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (2015)**, Plan National d'adaptation aux changements climatiques
- **Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (2018)**, Politique Nationale de l'Habitat
- **Ministère des Postes et Télécommunications (2016)**, Plan stratégique Cameroun numérique 2020
- **Ministère de la Promotion de la Femme et de la famille (2015)**, Politique Nationale genre
- **Ministère des Transports-Autorité Portuaire Nationale, (2006)**, Schéma directeur portuaire national
- **Ministère des Travaux Publics (2019)**, Plan directeur routier
- **Ministère des Travaux Publics (2019)**, Stratégie intégrée des infrastructures de transport multimodal au Cameroun, MINTP 2019
- **Nations Unies (1992)**, Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- **Nations Unies (2015)**, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
- **République du Cameroun (1986)**, VIe Plan quinquennal de développement économique social et culturel
- **République du Cameroun (2003)**, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)
- **République du Cameroun (2009)**, Cameroun Vision 2035
- **République du Cameroun (2009)**, Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).
- **République du Cameroun (2012)**, Plan directeur ferroviaire
- **République du Cameroun (2013)**, Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation
- **République du Cameroun (2014)**, Plan d'urgence triennal pour l'accélération de la croissance économique (PLANUT)
- **République du Cameroun (2015)**, Stratégie du Développement du Secteur Rural (SDSR)
- **République du Cameroun (2016)**, Plan Directeur d'Industrialisation (PDI)
- **République du Cameroun (2016)**, Stratégie Sectorielle de la Santé
- **République du Cameroun (2017)**, Politique Nationale de la Protection Sociale (PNPS)
- **République du Cameroun (2018)**, Rapport sur la Situation et les Perspectives Économiques Sociales et Financières de la Nation (RASIEFIN)
- **République du Cameroun (2019)**, Rapport d'évaluation des politiques de développement
- **République du Cameroun-Bureau International du Travail (2019)**, Simulation d'impact des politiques économiques sur les emplois à partir d'un Modèle d'Equilibre General Calculable (MEGC) : Rapport final
- **République du Cameroun-Fonds Monétaire International (2017)**, Mémoire de politiques économiques et financières pour 2017-2019
- **République du Cameroun-Programme des Nations Unies pour le Développement (2019)**, Rapport National sur le Développement Humain
- **République du Cameroun-Programme des Nations Unies pour le Développement (2019)**, Development Finance Assessment : Rapport National
- **République du Cameroun-Union Européenne (2009)**, Accord de Partenariat Economique (APE)

